

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome III

à partir de :

Les Mémoires historiques de Se-ma Ts'ien,
Tome troisième,

traduits et annotés par
Édouard CHAVANNES (1865-1918)

Première édition : Ernest Leroux, Paris, 1898.

Réédition : Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien-Maisonneuve, Paris, 1967.

Mise en mode texte par
Pierre Palpant

A. LES CINQ EMPEREURS

I. Hoang-ti ; surnom : *Yeou-hiong*.

II. L'empereur Tchoan-hiu ; surnom : *Kao-yang*. — Petit-fils de *Hoang-ti*.

(Généalogie de *Tchoan-hiu* : *Hoang-ti* engendra *Tch'ang-i*, qui engendra *Tchoan-hiu*).

III. L'empereur K'ou ; surnom : *Kao-sin*. — Arrière-petit-fils de *Hoang-ti*.

(Généalogie de *K'ou* : *Hoang-ti* engendra *Hiuen-hiao*, qui engendra *Kiao-ki*, qui engendra *Kao-sin*, qui engendra l'empereur *K'ou* (108)).

IV. L'empereur Yao ; surnom : *T'ang Yao*. — Arrière-arrière-petit-fils de *Hoang-ti*.

(Généalogie de Yao : *Hoang-ti* engendra *Hiuen-hiao*, qui engendra *Kiao-ki*, qui engendra *Kao-sin*, qui engendra *Fang-hiun*, lequel n'est autre que Yao (109)).

V. L'empereur Choen ; surnom : *Yu*. — Arrière-arrière-petit-fils de l'arrière-arrière-petit-fils de *Hoang-ti*.

(Généalogie de Choen : *Hoang-ti* engendra *Tch'ang I*, qui engendra *Tchoan-hiu*, qui engendra *K'iong-chan*, qui engendra *King-k'ang*, qui engendra *Keou-wang*, qui engendra *Kiao-nieou*, qui engendra *Kou-seou*, qui engendra *Tch'ong-hoa*, lequel n'est autre que l'empereur *Choen* (110)).

II. - Dynastie Yn

(p.5 Généalogie des Yn : Hoang-ti engendra Hiuen-hiao, qui engendra Kiao-ki, qui engendra Kao-sin (119), qui engendra Sie. Sie fut le premier ancêtre des Yn. Sie engendra Tchao-ming, qui engendra Siang-t'ou, qui engendra Tch'ang-jo, qui engendra Ts'ao-yu, qui engendra Ming, qui engendra Tchen, qui engendra Wei, qui engendra Pao-ting, qui engendra Pao-i, qui engendra Pao-ping, qui engendra Tchou-jen, qui engendra Tchou-koei, qui engendra T'ien-i, lequel n'est autre que T'ang, fondateur de la dynastie Yn (120). — Depuis T'ang jusqu'à Hoang-ti, il y eut dix-sept générations).

1	T'ang Yn	Fondateur de la dynastie Vainqueur des Hia
2	L'empereur	Wai-ping (121)
3	—	Tchong-jen
4	—	T'ai-kia (122)
5	—	Ou-ting
6	—	T'ai-keng
7	—	Siao-kia (123)
8	—	Yong-ki
9	—	T'ai-meou (124)
10	—	Tchong-ting
11	—	Wai-jen
12	—	Ho-tan-kia
13	—	Tsou-i
14	—	Tsou-sin
15	—	Ou-kia
16	—	Tsou-ting
17	—	Nan-keng
18	—	Yang-kia
19	—	P'an-keng (125)
20	—	Siao-sin
21	—	Siao-i
22	—	Ou-ting (126)
23	—	Tsou-keng
24	—	Kia
25	—	Lin-sin
26	—	Keng-ting (127)
27	—	Ou-i (128)
28	—	T'ai-ting
29	—	I (129)
30	—	Sin (130)

donnèrent à manger (142). *Kiang-yuen* en fut surprise ; elle sut ainsi qu'il était fils du Ciel : elle le recueillit donc et l'éleva. *Yao* reconnut sa sagesse et ses capacités ; il lui conféra le titre de directeur de l'agriculture et lui donna le nom de famille *Ki* ; *Ki*, c'est la même chose que *pen* (143). Les auteurs des Vers louèrent cela et firent l'ode où il est dit (144) :

« *L'origine de la naissance de notre peuple...*

(Cette ode) orne avec profondeur la perfection croissante et raconte les débuts de *Heou-tsi*.

K'ong-tse (145) dit :

« Dans l'antiquité, *Yao* décréta que *Sie* aurait le nom de famille *Tse* et deviendrait le prince de *T'ang* ; il décréta que *Heou-tsi* aurait le nom de famille *Ki* et deviendrait le roi *Wen* (146) ; *T'ai-wang* décréta que *Ki-li* était rendu illustre par le miraculeux présage du Ciel (147) ; *T'ai po* se rendit dans (le pays de) *Ou* (148) ; telle fut l'origine de cette filiation.

Les décrets du Ciel s'expriment difficilement ; seuls les sages peuvent les discerner.

Choen, Yu, Sie et *Heou-tsi* furent tous des descendants de *Hoang-ti*. *Hoang-ti* fut désigné par les sorts tirés au moyen de l'achillée comme ayant le décret du Ciel et il gouverna le monde ; sa vertu eut une influence ^{p.11} bienfaisante et profonde sur sa postérité ; c'est pourquoi ses descendants furent tous promus à leur tour au rang de Fils du Ciel. C'est ainsi que le Ciel récompense celui qui possède la vertu. Les hommes ne savent pas pour quelle raison d'une manière inattendue (149) un simple particulier vêtu de toile (150) s'élève ; or, comment un simple particulier vêtu de toile pourrait-il s'élever et régner sur le monde s'il n'y avait pas une cause à cela ? (La cause c'est qu'il y a le décret du Ciel.

Cependant comment se fait-il que les descendants de *Hoang-ti* aient prolongé pendant si longtemps leur règne sur l'empire ? Voici la réponse : Un commentaire dit :

« Celui qui, étant prince et roi dans le monde, demande, en faveur des têtes-noires (151) de la multitude, à payer la rançon pour la destinée du peuple (152), celui-là est l'empereur (153) dont la prospérité s'étend sur dix mille générations ; c'est *Hoang-ti* lui-même. Celui qui, ayant mis en lumière les cinq rectitudes (154), pratique les rites et la justice, se p.12 conforme aux époques indiquées par le Ciel pour lever des soldats, pour punir et pour combattre de manière à être utile (aux hommes), celui-là c'est le roi (155) dont la prospérité s'étend sur mille générations ; tels les rois de *Chou*, descendants de *Hoang-ti* (156). Jusqu'à nos jours, bien que (ces rois) soient à cinq mille *li* au sud de *Han* (157), ils n'ont jamais cessé de venir rendre hommage à la cour, de témoigner de leur soumission et d'apporter leurs offrandes aux *Han*. (S'il en est ainsi), n'est-ce pas parce que la vertu que posséda leur ancêtre (158) se répandit bienfaisante sur les générations qui suivirent ? Celui qui pratique la raison et la vertu, comment pourrait-il être anéanti ? Parmi les hommes, ceux qui sont princes et rois sont élevés et on les admire (159).

Le général en chef des *Han*, *Houo Tse-mong* (160), qui avait p.13 pour nom personnel *Koang*, était aussi un descendant de *Hoang-ti*. Voilà ce qu'on peut expliquer à ceux qui ont beaucoup entendu et qui voient loin, mais c'est assurément difficile à faire comprendre à ceux qui n'ont que des connaissances superficielles. Qu'est-ce que cela signifie ? Autrefois les seigneurs avaient pour nom de famille le nom de leur royaume ; *Houo* est le nom d'un royaume ; le roi *Ou* conféra à son frère cadet, le puîné *Tch'ou* (161), le fief de *Houo* ; dans la suite des temps, le duc *Hien*, de *Tsin*, anéantit (l'État de) *Houo* (162) ; les descendants des ducs de (*Houo*) devinrent de simples particuliers ; ils demeurèrent toujours à *P'ing-yang* (163) ; *P'ing-yang* était dans le *Ho-tong* qui faisait lui-même partie (du royaume) de *Tsin*, et qui fit partie de l'État de *Wei*, lors de la division (du royaume de *Tsin*) ; si l'on parle d'après le *Che (King)* (164) on peut dire aussi que (les princes de *Houo*)

des trois *Ho* (115) ; *Ts'i* s'appuya sur la mer orientale ; *Tch'ou* fit du *Kiang* et du *Hoai* ses limites ; *Ts'in* profita de la forte position de *Yong* (116). Ces quatre royaumes prospérèrent l'un après l'autre et, à tour de rôle, eurent l'hégémonie ; tous les (seigneurs des) grands fiefs que (les rois) *Wen* et *Ou* avaient donnés en guise de récompense les redoutèrent et leur furent soumis.

Aussi, lorsque *K'ong-tse* exposa la conduite qui convient à un roi, il s'adressa à plus de soixante-dix princes sans qu'aucun pût se servir de lui ; c'est pourquoi, il observa à l'ouest la maison des *Tcheou* et fit une recension des anciennes traditions des mémoires des historiens (117) ; il les mit en œuvre pour (le pays de) *Lou* (118) et arrangea (119) le *Tch'oén ts'ieou*. En haut, il prend pour point de départ (le duc) *Yn* ; en bas, il va jusqu'à la capture du *lin* (120) sous le duc *Ngai* ; il condensa le style narratif ; il supprima les répétitions ; il fixa ainsi une règle de justice ; la conduite qui convient à un roi fut (exposée p.19 d'une manière) parfaite ; les affaires humaines en bénéficièrent. Les soixante-dix disciples (de Confucius) reçurent ses indications orales sur les textes qu'il fallait blâmer, critiquer, louer, passer sous silence, transporter d'une place à une autre et retrancher ; mais on ne put voir cela par écrit.

Un sage du pays de *Lou*, *Tso K'ieou-ming*, craignit que les divers disciples adoptassent des principes différents, que chacun s'en rapportât à sa propre interprétation et qu'on perdit le vrai sens ; c'est pourquoi il suivit les mémoires historiques de *K'ong-tse* en en discutant toutes les phrases et fit « le *Tch'oén ts'ieou* de *Tso* » (121).

To Tsiao fut précepteur du roi *Wei* (339-329 av. J.-C.) de *Tch'ou* ; comme le roi ne parvenait pas à lire en entier le *Tch'oén ts'ieou*, il fit un choix des morceaux les plus remarquables ; cela constitua quarante chapitres qui sont (intitulés) « les *Élégances* de *To* » (122).

Au temps du roi *Hiao-tch'eng* (265-245 av. J.-C.) de *Tchao*, son conseiller le haut dignitaire *Yu Hiang* utilisa, pour les époques les plus reculées, (les textes de la période) *Tch'oén ts'ieou* et, pour les époques récentes, observa les temps modernes ; il composa à son tour huit chapitres qui sont « le *Tch'oén ts'ieou* de *Yu* » (123).

III. - État de Song

Le premier prince de *Song* est *K'i*, vicomte de *Wei* (cf. tome I, p. 198 et n. 04.272), contemporain du roi *Ou*. Le dernier souverain de *Song* est le roi *Yen* qui vit son royaume anéanti par l'État de *Ts'i* en 286 avant J.-C.

1	<i>Wei tse K'i</i>	
2	<i>Wei Tchong</i>	
3	Duc de <i>Song</i>	
4	Duc <i>Ting</i>	
5	— <i>Min</i>	
6	— <i>Yang</i>	
7	— <i>Li</i>	
8	— <i>Hi</i>	858
9	— <i>Hoei</i>	830
10	— <i>Tai</i>	799
11	— <i>Ou</i>	765
12	— <i>Siuen</i>	747
13	— <i>Mou</i>	728
14	— <i>Chang</i>	719
15	— <i>Tchoang</i>	710
16	— <i>Min</i>	691
17	— <i>Hoan</i>	681
18	— <i>Siang</i>	650
19	— <i>Tch'eng</i>	636
20	— <i>Tchao</i>	619
21	— <i>Wen</i>	610
22	— <i>Kong</i>	588
23	— <i>P'ing</i>	575
24	— <i>Yuen</i>	531
25	— <i>King</i>	516
26	— <i>Tchao</i>	450
27	— <i>Tao</i>	403
28	— <i>Hieou</i>	395
29	— <i>Pi</i>	372
30	<i>Ti-tch'eng</i>	369
31	<i>Yen</i> , roi	328

VIII. - État de Ts'ao

Le premier prince de *Ts'ao* est *Tchen-to*, le puîné, frère cadet du roi *Ou* (cf. tome I, p. 235). Le dernier est *Po-yang* qui fut fait prisonnier en 487 avant J.-C., par le duc *King*, de *Song*. p.38

1	<i>Chou Tchen-to</i>	
2	<i>T'ai-po</i>	
3	Prince <i>Tchong</i>	
4	Comte <i>Kong</i>	
5	— — <i>Hiao</i>	
6	— — <i>I</i>	864
7	— — <i>Yeou</i>	834
8	— — <i>Tai</i>	825
9	— — <i>Hoei</i>	795
10	Duc <i>Mou</i>	759
11	— <i>Hoan</i>	756
12	— <i>Tchoang</i>	701
13	— <i>Hi</i>	670
14	— <i>Tchao</i>	661
15	— <i>Kong</i>	652
16	— <i>Wen</i>	617
17	— <i>Siuen</i>	594
18	— <i>Tch'eng</i>	577
19	— <i>Ou</i>	554
20	— <i>P'ing</i>	527
21	— <i>Tao</i>	523
22	— <i>Siang</i>	514
23	— <i>Yn</i>	509
24	— <i>Tsing</i>	505
25	<i>Po-yang</i>	501

*

IX. - État de Ts'i

L'histoire de l'État de Ts'i se divise en deux périodes. La première comprend vingt-huit princes qui ont pour nom de famille *Lu* ; la seconde comprend sept princes qui ont pour nom de famille *T'ien*.

Les princes de la famille *Lu* descendent de *Lu Chang*, qui avait reçu son fief du roi *Ou* (cf. tome I, n. 04.236 et 04.237) ; ils se rattachent indirectement à l'antique clan *Kiang*. Ils régnèrent sur l'État de Ts'i jusqu'en l'année 386 avant J.-C. A cette date, ils furent dépossédés par *T'ien Ho* ; la prédominance de la

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome III

	<i>2° Han</i>	
1	Marquis <i>King</i>	408
2	— — <i>Lie</i>	399
3	— — <i>Wen</i>	386
4	— — <i>Ngai</i>	376
5	— — <i>Tchoang</i>	370
6	— — <i>Tchao</i>	358
7	Roi <i>Siuen-hoei</i>	332
8	— <i>Siang</i>	311
9	<i>Hi-kieou</i> , roi	295
10	Roi <i>Hoan-hoei</i>	272
11	— <i>Ngan</i>	238
	<i>3° Tchao</i>	
1	Marquis <i>Lie</i>	408
2	Duc <i>Ou</i>	399
3	— <i>King</i>	386
4	Marquis <i>Tch'eng</i>	374
5	— — <i>Sou</i>	349
6	Roi <i>Ou-ling</i>	325
7	— <i>Hoei-wen</i>	298
8	— <i>Hiao-tch'eng</i>	265
9	— <i>Tao-siang</i>	244
10	<i>Ts'ien</i> , roi	235

@

CHAPITRE XVI

QUATRIÈME TABLEAU

TABLEAU PAR MOIS DE L'ÉPOQUE DE *TS'IN* ET DE *TCH'OU*

@

p.47 Le duc grand astrologue, après avoir lu (ce qui concerne) l'époque de *Ts'in* et de *Tch'ou* (101), a dit : Celui par qui les difficultés furent d'abord suscitées, ce fut *Tch'en Ché* ; l'anéantissement des *Ts'in* par la cruauté et la méchanceté vint de *Hiang* (102) ; l'apaisement des troubles, l'extermination des violents, la pacification de l'intérieur des mers, et en définitive l'élévation à la dignité impériale, cela fut réalisé par la maison des *Han*. En l'espace de cinq années, les titres et l'autorité se transmirent trois fois (103) ; depuis qu'il existe un peuple, jamais il n'y avait eu une telle précipitation dans (la succession de ceux qui) reçurent le mandat souverain.

Autrefois, lorsque *Yu* (*Choen*) et *Hia* (*Yu* le grand) p.48 fleurirent, ils accumulèrent des bonnes actions et amassèrent des mérites pendant plusieurs dizaines d'années : leurs bienfaits furent profitables aux cent familles ; ils exercèrent le gouvernement à titre de suppléants (de l'empereur) et examinèrent dans le ciel (l'effet de leur conduite) (104) ; ce ne fut qu'après cela qu'ils occupèrent leur dignité. — Quand *T'ang* (le vainqueur) et (le roi) *Ou* régnèrent, ce fut en héritant de la bonté mise en honneur et de la justice pratiquée pendant plus de dix générations par *Sie* et *Heou(-tsi)* (105) ; (c'est pourquoi), sans qu'un rendez-vous eût été fixé, à la réunion au gué de *Mong* il y eut huit cents seigneurs (106). Cependant, comme cela n'était point encore suffisant, ensuite donc (*T'ang* et *Ou*) exilèrent et mirent à mort (107). — Les *Ts'in* s'élevèrent avec le duc *Siang* ; ils eurent de l'éclat sous (les ducs) *Wen* et *Mou* ; après (les ducs) *Hien* et *Hiao*, petit à petit ils rongèrent les six royaumes à la façon d'un ver (qui ronge une feuille de mûrier) ; au bout de plus de cent années arriva *Che-hoang* qui put alors réunir sous ses ordres tous ceux qui portent le bonnet viril et la ceinture. — (II

fallut, pour réussir), agir avec vertu comme ceux-là et user de la force comme ceux-ci (108) ; telle est donc la difficulté de l'œuvre prise dans son ensemble (109).

p.49 Lorsque *Ts'in* se fut proclamé empereur, il s'irrita de ce que les guerres (110) ne prenaient jamais fin et estima que la cause (de cet état de choses) était l'existence de la féodalité ; dès lors il ne laissa plus en fief un seul pied de terre ; il renversa et détruisit les remparts renommés (111) ; il fit fondre les armes et les pointes de flèches (112) ; il enleva comme de mauvaises herbes les hommes hardis et les tyrans ; il n'avait d'autre souci que d'assurer le calme à dix mille générations.

Cependant, une destinée royale (113) apparut dans la ruelle d'un village ; une ligue du nord au sud fut constituée pour punir et pour combattre ; les trois dynasties furent alors surpassées. Les interdictions (114) prononcées par *Ts'in* furent précisément ce qui fournit à un sage les moyens de balayer et de chasser toutes les difficultés. Ainsi, le déchaînement de l'indignation fut ce qui créa un maître de l'empire. Comment dirait-on encore que « celui qui n'a pas de terre ne règne pas (115) » ? C'est dans ce cas qu'il faut spécialement appliquer l'expression de « grand saint ». Comment n'y aurait-il pas eu là (une p.50 intervention du) Ciel ? Comment n'y aurait-il pas eu là (une intervention du) Ciel ? A moins d'être un grand-saint, qui aurait pu, dans de telles circonstances, recevoir le mandat souverain et être empereur (116) ?

A. LISTE ALPHABÉTIQUE DES ROYAUMES QUI FIGURENT DANS LE TABLEAU

@

1. p.51 Han ; capitale *Nan-tcheng* (117) ; institué entre le 12 mars et le 9 avril 206, au profit de *Lieou-Pang*, ex-gouverneur de *P'ei* et futur fondateur de la dynastie *Han*. Pendant toute la période de *Tch'ou* et de *Han*, les destinées du futur *Han Kao-tsou* sont marquées, dans le tableau, sous la rubrique *Han*, bien que, pendant la première partie de cette période, le royaume de *Han* ne fût pas encore fondé et que la dernière partie de cette période soit rattachée par les historiens chinois à la dynastie, et non au royaume de *Han*. Le roi de *Han* prit le titre d'empereur le 28 février 202.

2. Han ; capitale *Yang-ti* (118). Entre le 1^{er} et le 29 juillet 208, *Han Tch'eng* se proclame roi de *Han*. Entre le 10 février et le 11 mars 206, une partie du territoire de *Han* devient le royaume de *Ho-nan*. *Han Tch'eng* est mis à mort entre le 7 août et le 4 septembre 206. Entre le 5 septembre et le 4 octobre 206, le titre de roi de *Han* est donné par *Hiang Yu* à *Tcheng Tch'ang*. Entre le 3 et le 31 décembre 206, le titre de roi de Han est donné par le roi de *Han* à (Han) *Sin*. (Entre le 18 décembre 202 et le 15 janvier 201, *Sin*, roi de Han, est nommé roi de *T'ai-yuen* ; entre le 8 octobre et le 6 novembre 201, il se révolte et passe aux *Hiong-nou*).

3. Heng-Chan ; p.52 capitale *Tchou* (119). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé d'un des débris de l'État de *Tch'ou*. *Ou Joei*, ex-prince de *P'ouo*, est nommé roi de *Heng-chan*. Entre le 27 janvier et le 26 février 202, *Ou Joei* est nommé roi de *Tch'ang-chan* ; le royaume de *Heng-chan* est incorporé dans celui de *Hoai-nan* et cesse donc d'exister.

4. Hiang. *Hiang* n'est pas, à proprement parler, un royaume ; mais *Hiang Yu* ayant pris le titre de roi, on le désigne souvent sous le nom de « roi *Hiang* ». Dans le tableau de *Se-ma Ts'ien*, la rubrique *Hiang*

Hoan est fait prisonnier par le roi de *Han*, entre le 28 décembre 203 et le 26 janvier 202 ; son royaume est supprimé et devient la commanderie de *Nan*.

12. *Lin-tse* ; capitale *Lin-tse* (125). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé de ce qui reste du royaume de *Ts'i*, après qu'on en a détaché le *Tsi-pei* et le *Kiao-tong*. Le royaume de *Lin-tse* est attribué à *T'ien Tou*, ex-général de *Ts'i*. Entre le 9 juin et le 8 juillet 206, *T'ien Tou* est attaqué par *T'ien Yong* qui s'empare de son territoire et l'annexe au royaume de *Ts'i* qu'il reconstitue à son propre profit.

13. *Sai* ; capitale *Yo-yang* (126). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé d'une partie du royaume de *Ts'in* ; il est attribué à *Se-ma Hin*, ex-tchang-che de ^{p.54} *Ts'in*. Entre le 5 septembre et le 4 octobre 206, *Se-ma Hin* se soumet au roi de *Han* ; son royaume est supprimé et forme les commanderies de *Wei-nan* et de *Ho-chang*.

14. *Tai* ; capitale *Tai* (127). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé d'une partie du royaume de *Tchao* ; il est attribué à *Tchao Hie*, ex-roi de *Tchao*. Entre le 4 novembre et le 2 décembre 206, *Tchao Hie* redevient roi de *Tchao*. Entre le 1^{er} et le 30 janvier 205, *Tchao Hie* nomme *Tch'en Yu* roi de *Tai*. Entre le 22 novembre et le 20 décembre 205, *Tch'en Yu* est tué par *Han Sin* ; son royaume est annexé au territoire du roi de *Han* et devient la commanderie de *T'ai-yuen*.

15. *Tch'ang-chan* ; capitale *Siang-kouo* (128). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce nom est donné à ce qui reste du royaume de *Tchao* après qu'une partie en a été détachée pour constituer le royaume de *Tai*. Le royaume de *Tch'ang-chan* est attribué à *Tchang Eul*, ex-général de *Tch'ou*. Entre le 4 novembre et le 2 décembre 206, *Tchang Eul* se soumet au roi de *Han* ; son royaume lui est enlevé et est restitué, sous le nom de *Tchao*, à l'ex-roi de *Tchao*.

16. *Tchao* ; capitale *Han-tan* (129). Entre le 7 septembre et le 6 octobre 209, *Ou Tch'en* se proclame roi de *Tchao* ; entre le 5 décembre 209 et le 2 janvier 208, il est mis à mort par *Li Leang*. Entre le 2 février

de *Yen* est divisé en deux parties, dont l'une, le royaume de *Leao-tong*, est attribuée à *Han Koang*, et dont l'autre, le royaume de *Yen*, est donnée à *Tsang T'ou*. Entre le 5 septembre et le 4 octobre 206. *Tsang T'ou* tue *Han Koang* et s'annexe son territoire. Entre le 22 août et le 19 septembre 202, *Tsang T'ou* se révolte ; il est fait prisonnier par l'empereur *Kao-tsou* et son royaume est donné à *Lou Koan*.

24. *Yn* ; capitale *Tchao-ko* (133). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé d'une partie de celui de *Wei* ; il est attribué à *Se-ma Ang*. Entre le 30 mars et le 28 avril 205, *Se-ma Ang* se soumet au roi de *Han* et son royaume est supprimé.

25. *Yong* ; capitale *Fei-k'ieou* (134). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé d'une partie de celui de *Ts'in* ; il est attribué à *Tchang Han*. Entre le 28 juin et le 26 juillet 205, *Tchang Han* est mis à mort par le roi de *Han* et son royaume est supprimé.

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome III

[Mois (1 ^{er} , 2 ^e , etc..)]	12 mars 9 avril 206	10 avril 9 mai 206	10 mai 8 juin 206	9 juin 8 juillet 206	9 juillet 6 août 206	7 août 4 sept. 206
L'Empereur juste	1	2	3	4	5	6
Si Tch'ou ^a	1	2	3 ^u	4	5	6
Heng-chan ^b	1	2	3	4	5	6
Lin-kiang ^c	1	2	3	4	5	6
Kieou-kiang ^d	1	2	3	4	5	6
Tch'ang-chan ^e	1	2	3	4	5	6
Tai ^f	27 ^t	28	29	30	31	32
Lin-tse ^g	1	2	3	4 ^v	5 ^w	2
Tsi-pei ^h	1	2	3	4	5	6 ^y
Kiao-tong ⁱ	20	21	22	23	24 ^x	
Han ^j	1	2	3	4	5	6
Yong ^k	1	2	3	4	5	6
Sai ^l	1	2	3	4	5	6
Ti ^m	1	2	3	4	5	6
Yen ⁿ	1	2	3	4	5	6
Leao-tong ^o	31	32	33	34	35	36
Si Wei ^p	19	20	21	22	23	24
Yn ^q	1	2	3	4	5	6
<u>Han</u> ^r	22	23	24	25	26	27 ^z
Ho-nan ^s	1	2	3	4	5	6

Indications se rapportant au tableau ci-dessus :

- a) *Hiang Tsi* se nomme roi hégémon du *Tch'ou* occidental.
- b) Début du roi *Ou Joei*, ex-prince de *P'ouo*.
- c) Début du roi *Kong Ngao*, ex-tchou-kouo de *Tch'ou*.
- d) Début du roi *Yng Pou*, ex-général de *Tch'ou*.
- e) Début du roi *Tchang Eul*, ex-général de *Tch'ou* (D'après le commentaire *Souo yn*, il aurait été l'ex-conseiller de *Tchao*).
- f) Début du roi *Tchao Hie*, ex-roi de *Tchao*.
- g) Début du roi *T'ien Tou*, ex-général de *Ts'í*.
- h) Début du roi *Se Ngan*, ex-général de *Ts'í*.
- i) Début du roi *T'ien Che*, ex-roi de *Ts'í*.
- j) Début du roi de *Han*, ex-gouverneur de *P'ei*.
- k) Début du roi *Tchang Han*, ex-général de *Ts'in*.
- l) Début du roi *Se-ma Hin*, ex-général de *Ts'in*.
- m) Début du roi *Tong I*, ex-général de *Ts'in*.
- n) Début du roi *Tsang T'ou*, ex-général de *Yen*.
- o) Début du roi Han *Koang*, ex-roi de *Yen*.
- p) Début du roi *Wei Pao*, ex-roi de *Wei*.
- q) Début du roi *Se-ma Ang*, ex-général de *Tchao*.

VIII

(N. B. — Dans cette nouvelle période, le royaume de *Tchao* est rétabli.)

[Mois (1 ^{er} , 2 ^e , etc...)]	10déc. 7 janv. 203	8 janv. 6 fév. 203	7 fév. 8 mars 203	9 mars 6 avril 203	7 avril 6 mai 203	7 mai 5 juin 203	6 juin 5 juil. 203	6 juil. 3 août 203
Tch'ou	35 a	36	37	38	39 f	40	41	42
Heng-chan	35	36	37	38	39	40	41	42
Lin-kiang	4	5	6	7	8	9	10	11
Tchao	1 b	2	3	4	5	6	7	8
Ts'i	21 c			1 d	2	3	4	5
Han	35	36	37	38 e	39g	40h	41	42
Yen	35	36	37	38	39	40	41	42
<u>Han</u>	26	27	28	29	30	31	32	33

- a) *Han Sin*, général de *Han*, attaque et tue *Long Kiu*.
- b) Début du roi *Tchang Eul* ; il est mis sur le trône par *Han*.
- c) *Han Sin*, général de *Han*, attaque et fait prisonnier (*T'ien*) *Koang* ; son royaume est rattaché à celui de *Han* et constitue des commanderies.
- d) Début du roi *Han Sin* ; il est mis sur le trône par *Han*.
- e) (Le roi de *Han*) nomme (*Han*) *Sin* roi de *Ts'i*.
- f) *Tcheou Ho*, *yu-che* de *Han*, se rend auprès (du roi) de *Tch'ou*.
- g) *Tcheou Ho* se rend auprès (du roi) de *Tch'ou*.
- h) Le roi sort de *Yong-yang* ; mort de (*Wei*) *Pao*.

IX

(N. B. — Dans cette période figure un nouveau royaume, celui de *Hoai-nan*.)

[Mois (1 ^{er} , 2 ^e , etc...)]	4 août 1 ^{er} sept. 203	2 sept. 30sept. 203	1er oct. 30 oct. 203	31 oct. 28 nov. 203	29 nov. 27 déc. 203	28 déc. 26janv. 202
Tch'ou	43	44	45	46	47	48
Heng-chan	43	44	45	46	47	48
Lin-kiang	12	13	14	15	16	17
Hoai-nan	1	2	3	4	5	6
Tchao	9	10	11	12	13	14
Ts'i	6	7	8	9	10	11
Han	43	44	45	46	47	48
Yen	43	44	45	46	47	48
<u>Han</u>	34	35	36	37	38	39

- a) Début du roi *Yng Pou* ; il est mis sur le trône par *Han*.
- b) (Le roi de *Han*) nomme (*Yng*) *Pou* roi de *Hoai-nan*.
- c) *T'ai-kong* et l'impératrice *Lu* reviennent de *Tch'ou*.
- d) (Le roi de *Han*) met à mort (*Hiang*) *Tsi*.
- e) (Le roi de) *Han* fait prisonnier (*Kong*) *Hoan*.

CHAPITRE XVII

CINQUIÈME TABLEAU

TABLEAU PAR ANNÉES DES SEIGNEURS
DEPUIS L'AVÈNEMENT DES *HAN* JUSQU'À NOS JOURS

@

p.86 Le duc grand astrologue dit : L'époque des *Yn* et les époques qui la précédèrent sont la haute antiquité (101). Les *Tcheou* eurent cinq degrés de noblesse apanagée : ducs, marquis, comtes, vicomtes, barons. Cependant les fiefs de *Lou* et de *Wei* (102) qui furent attribués à *Po-k'in* et à *K'ang-chou* avaient chacun quatre cents *li* ; (s'il en fut ainsi), c'est que, suivant la règle de justice applicable aux plus proches parents, (les *Tcheou*) encourageaient ceux qui étaient vertueux. *T'ai-kong*, avec son fief de *Ts'i* (103), embrassait un territoire de cinq marquisats ; (s'il en fut ainsi), c'est que (les *Tcheou*) honoraient ceux qui s'étaient donné beaucoup de peine. Ceux p.87 à qui les rois *Ou*, *Tch'eng* et *K'ang* (104) conférèrent des fiefs furent au nombre de plusieurs centaines ; cinquante-cinq (105) d'entre eux portaient le même nom de clan (que les *Tcheou*). Les territoires avec lesquels ils devaient soutenir et défendre la maison royale étaient au maximum de cent *li*, et au minimum de trente ; les puînés (princes de) *Koan*, de *Ts'ai* et de *Kang*, ainsi que (les princes) de *Ts'ao* et de *Tcheng* (106), dépassèrent parfois (ces dimensions) ou parfois restèrent au dessous. Après (les rois) *Yeou* (781-771 av. J.-C.) et *Li* (878 (?)-842 av. J.-C.), la maison royale eut ses forces brisées ; les hégémons et les royaumes puissants fleurirent. Les Fils du Ciel étaient sans autorité et ne pouvaient corriger (cet état de choses) ; ce n'est pas que leur vertu ne fût pas excellente, mais c'est que les circonstances les affaiblissaient.

Quand les *Han* prirent le pouvoir, ils distinguèrent deux rangs (de noblesse) (107). Dans les dernières années de *Kao-tsou*, (il fut convenu que) ceux qui prendraient le titre de roi sans appartenir à la famille *Lieou*, et ceux qui prendraient le titre de seigneurs sans avoir rendu de

vastes ^{p.90} domaines et une grande puissance aux enfants des femmes de second rang afin qu'ils maintinssent le calme dans les quatre mers et qu'ils aidassent et protégeassent le Fils du Ciel (122).

Dans les cent années qui suivirent la conquête de *Han*, les membres de la famille impériale multiplièrent en nombre et leur parenté devint plus éloignée. Certains seigneurs furent arrogants et fastueux : ils s'habituaient aux conseils de mauvais ministres et eurent une conduite désordonnée ; les plus puissants se révoltèrent ; les plus faibles n'obéirent pas aux lois ; par là ils mirent en danger le mandat qui leur avait été donné ; ils causèrent la perte de leurs personnes et la destruction de leurs royaumes.

Le Fils du Ciel compara (cette situation à celle) de la haute antiquité et, après cela, redoubla de compassion (123). Il fit que les seigneurs pussent propager leurs bienfaits et distribuer des royaumes et des places aux cadets de leurs familles ; c'est ainsi que (le royaume de) *Ts'i* fut partagé en sept ; (le royaume de) *Tchao*, en six ; (le royaume de) *Leang*, en cinq ; (le royaume de) *Hoai-nan*, en trois. Puis les fils de frères de moindre naissance du Fils du Ciel devinrent rois et les frères de moindre naissance des fils de rois devinrent seigneurs ; ils furent plus de cent (à être ennoblis de la sorte). (Les royaumes de) *Ou* et *Tch'ou* eurent alors par devant et par derrière des ^{p.91} seigneurs. Parfois on diminua le territoire (des rois) en manière de réprimande. C'est ainsi que (les royaumes de) *Yen* et de *Tai* ne furent plus les commanderies de la frontière du nord et que (les royaumes de) *Ou*, de *Hoai-nan* et de *Tch'ang-cha* ne furent plus les commanderies de la frontière du sud (124). Dans les commanderies dépendant (des royaumes) de *Ts'i*, *Tchao*, *Leang* et *Tchou*, les montagnes illustres et les mers côtières furent toutes en la possession des *Han*.

Les seigneurs furent graduellement affaiblis et les grands royaumes n'eurent pas plus d'une dizaine de villes, tandis que les petites seigneuries ne dépassaient pas quelques dizaines de *li*. En premier lieu, ils avaient de quoi s'acquitter du tribut et de leurs obligations ; en

§ 2. La 15^e année (165 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen* est la première du règne de *Lieou Fou*, roi *Ngai*, fils du précédent. Il meurt en cette même année sans laisser de descendants et son royaume est supprimé.

§ 3. La 2^e année de la première période de l'empereur *King*, le 3^e mois, au jour *kia-yn* (12 mai 155), le royaume de *Ho-kien* est rétabli au profit de *Lieou Té*, roi *Hien*, fils de l'empereur *King*. En 130 avant J.-C., après 26 ans de règne, *Lieou Té* meurt.

§ 4. La 6^e année *yuen-koang* (129 av. J.-C.) est la première de *Lieou Pou-hai* (129), roi *Kong*, fils du précédent. *Lieou Pou-hai* meurt en 126 avant J.-C., après un règne de 4 ans.

§ 5. La 4^e année *yuen-cho* (125 av. J.-C.) est la première de *Lieou K'an* (130), roi *Kang*, fils du précédent. *Lieou K'an* meurt en 114, après 12 ans de règne.

§ 6. La 4^e année *yuen-ting* (113 av. J.-C.) est la première du règne de *Lieou Cheou* (131), roi *K'ing*, fils du précédent. (*Lieou Cheou* meurt en 98 av. J.-C.).

IV. — p.⁹⁵ Royaume de *Hoai-nan* ; capitale : *Cheou-tch'oén* (132),
puis royaume de *Leou-ngan* ; capitale : *Tch'en* (133)

§ 1. La 4^e année de *Kao-tsou* (203 av. J.-C.), *Yng Pou* (134) (cf. X, § 1) échange le titre de roi de *King* contre celui de roi de *Hoai-nan*. En 197 avant J.-C., il se révolte et est mis à mort.

§ 2. La 11^e année de *Kao-tsou* (196 av. J.-C.), le 12^e mois, au jour *keng-ou* (135), commence la première année du règne de *Lieou Tchang*, roi *Li*, fils de *Kao-tsou*. La 6^e année (174 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen*, après 23 ans de règne, *Lieou Tchang* est dégradé et exilé dans le pays de *Chou* ; son royaume devient une commanderie.

§ 3. La 12^e année (168 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen*, le royaume de *Hoai-nan* est rétabli au profit de l'ex-roi

de *Tch'eng-yang, Lieou Hi* (cf. XXVIII, § 2). En 165, après 4 ans de règne, *Lieou Hi* est de nouveau nommé roi de *Tch'eng-yang*.

§ 4. La 16^e année de la première période de l'empereur *Wen*, le 4^e mois, au jour *ping-yn* (11 mai 164), commence la première année du règne de *Lieou Ngan*, fils de *Lieou Tchang* (cf. plus haut, § 2). En 122 avant J.-C., après 43 ans de règne, *Lieou Ngan* se révolte et doit se tuer ; son royaume est supprimé et devient la commanderie de *Leou-ngan*.

§ 5. ^{p.96} La 2^e année *yuen-cheou*, le 7^e mois, au jour *ping-tse* (136) (3 août 121), on érige ce territoire en royaume de *Leou-ngan*, ayant sa capitale dans l'ancienne ville de *Tch'en*. Ce royaume est conféré à *Lieou K'ing*, roi *Kong*, fils de *Lieou Ki* (cf. IX, § 3). (*Lieou K'ing* meurt en 84 av. J.-C., après 38 ans de règne).

V. — Royaume de *Hoai-yang* ; capitale : *Tch'en* (137)

§ 1. La 11^e année de *Kao-tsou*, le 3^e mois, au jour *ping yn* (29 avril 196), le titre de roi de *Hoai-yang* est donné à *Lieou Yeou*, fils de *Kao-tsou*. En 194, *Lieou Yeou* est nommé roi de *Tchao* (cf. XXVI, § 4) et le royaume de *Hoai-yang* devient une commanderie.

§ 2. La 1^e année de l'impératrice *Lu*, le 4^e mois, au jour *sin-mao* (6 juin 187), le royaume de *Hoai-yang* est rétabli au profit de *Kiang*, roi *Hoai*, fils supposé de l'empereur *Hoei*. *Kiang* meurt en 183 avant J.-C.

§ 3. En 182 avant J.-C., le titre de roi de *Hoai-yang* est donné à *Ou*, fils supposé de l'empereur *Hoei*. *Ou* est mis à mort en l'an 179, et son royaume est supprimé.

§ 4. La 4^e année (176 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen*, le royaume de *Hoai-yang* est rétabli au profit de *Lieou Ou*, ex-roi de *Tai*. En 169, *Lieou Ou* est nommé roi de *Leang* (cf. XIV, § 5) et le royaume de *Hoai-yang* est supprimé.

§ 5. La 2^e année de la première période de l'empereur *King*, le 3^e mois, au jour *kia yn* (12 mai 155), le royaume de *Hoai-yang* est rétabli

§ 2. p.98 La 4^e année de la première période de l'empereur *King*, le 4^e mois, au jour *i-se* (22 avril 153), commence la première année du règne de *Lieou Tch'e*, fils de l'empereur *King*. La 7^e année de la première période de l'empereur *King*, le 4^e mois, au jour *ting-se* (18 juin 150), *Lieou Tch'e*, après avoir été 4 ans roi de *Kiao-tong*, est nommé héritier présomptif du trône impérial ; ce fut plus tard l'empereur *Ou*.

§ 3. La 2^e année de la seconde période de l'empereur *King*, le 4^e mois, au jour *i-se* (26 mai 148), le royaume de *Kiao-tong* est rétabli au profit de *Lieou Ki*, roi *K'ang*, fils de l'empereur *King*. *Lieou Ki* meurt en 121 avant J.-C., après 28 ans de règne.

§ 4. La 3^e année *yuen-cheou* (120 av. J.-C.) est la première du règne de *Lieou Hien*, roi *Ngai*, fils du précédent. Il meurt en 107 avant J.-C., après 14 ans de règne.

§ 5. La 5^e année *yuen-fong* (106 av. J.-C.) est la première du règne de *Lieou T'ong-p'ing*, roi *Tai*, fils du précédent. (Il meurt en 83 av. J.-C.).

X. — Royaume de *King*, puis de *Ou*, puis de *Kiang-tou* puis de
Koang-ling

§ 1. Ce royaume est d'abord appelé *King*. Le premier roi de *King* est *Yng Pou* (cf. IV, § 1), qui porte ce titre jusqu'en 203 avant J.-C.

§ 2. La 6^e année de *Kao-tsou*, le 1^{er} mois, au jour *ping-ou* (6 mars 201), le royaume de *King* est conféré à *Lieou Kia*, cousin germain de *Kao-tsou*. En 196 avant J.-C., après 6 ans de règne, *Lieou Kia* est attaqué et mis à mort par *Yng Pou*, qui s'est révolté contre l'empereur.

§ 3. La 12^e année de *Kao-tsou*, le 10^e mois, au jour *sin-tch'eu* (30 nov. 196), ce royaume est rétabli sous le nom de royaume de *Ou*, au profit de *Lieou Pi*, fils du frère aîné de *Kao-tsou*, *Lieou Hi* (cf. XXII, § 2). En 151 avant J.-C., après 42 ans de règne, *Lieou Pi* se révolte et est mis à mort.

l'empereur *Wen* nomme *Lieou Tsé* roi de *Yen* (cf. XXXIX, § 4) et supprime le royaume de *Lang-ya*.

XIV. — Royaume de *Leang* ; capitale : *Hoai-yang* ⁽¹⁴¹⁾

§ 1. La 5^e année (202 av. J.-C.) de *Kao-tsou* est la première du règne de *P'ong Yue*. En 197, *P'ong Yue* se révolte : il est mis à mort.

§ 2. La 11^e année de *Kao-tsou* (196 av. J.-C.), le 3^e mois, au jour *ping-ou* ⁽¹⁴²⁾, le titre de roi de *Leang* est donné à *Lieou K'oei*, fils de *Kao-tsou*. En 181, *Lieou K'oei* est nommé roi de *Tchao* (cf. XXVI, § 5).

§ 3. La 7^e année (181 av. J.-C.) de l'impératrice *Lu*, le titre de roi de *Leang* est donné à *Lu Tch'an*, neveu de l'impératrice *Lu*. En 180, *Lu Tch'an* est mis à mort et son royaume est supprimé.

§ 4. La 2^e année de la première période de l'empereur *Wen*, le 2^e mois, au jour *i-mao* (15 mars 178), le royaume de *Leang* est rétabli au profit de *Lieou I* ⁽¹⁴³⁾, roi *Hoai*, fils de l'empereur *Wen*. *Lieou I* meurt en 169, sans laisser de descendants.

§ 5. La 12^e année (168 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen*, le titre de roi de *Leang* est donné à *Lieou Ou*, roi *Hiao*, fils de l'empereur *Wen* et ex-roi de *Tai* (cf. XXII, § 4), puis de *Hoai-yang* (cf. V, § 4). *Lieou Ou* meurt en 144 avant J.-C.

§ 6. ^{p.101} La 1^e année (143 av. J.-C.) de la dernière période de l'empereur *King* est la première de *Lieou Mai*, roi *Kong*, fils du précédent, *Lieou Mai* meurt en 137, après 7 ans de règne.

§ 7. La 5^e année *kien-yuen* (136 av. J.-C.) est la première de *Lieou Siang*, roi *P'ing*, fils du précédent. (*Lieou Siang* meurt en 97 av. J.-C.).

XV. — Royaume de *Leou-ngan*. (Cf. Roy. de *Hoai-nan*, n° IV.)

après 12 ans de règne, *Lieou Se* est nommé roi de *Heng-chan* (cf. II, § 2). Le royaume de *Lou-kiang* est supprimé.

XIX. — Royaume de Lu

§ 1. La 16^e année de l'impératrice *Lu*, le 4^e mois, au jour *sin-mao* (6 juin 187), le royaume de *Lu* est constitué au profit de *Lu T'ai*, roi *Sou*, neveu de l'impératrice *Lu*. *Lu T'ai* meurt en cette même année.

§ 2. La 2^e année (186 av. J.-C.) de l'impératrice *Lu*, le 11^e mois, au jour *koei-hai*, le titre de roi de *Lu* est donné à *Lu Kia*, fils du précédent. En 182 avant J.-C., *Lu Kia* est dégradé.

§ 3. La 6^e année (182 av. J.-C.) de l'impératrice *Lu*, le 7^e mois, au jour *ping-tch'en*, le titre de roi de *Lu* est donné à *Lu Tch'an*, frère cadet de *Lu T'ai* (cf. plus haut, § 1). En 181, *Lu Tch'an* est nommé roi de *Leang* (cf. XIV, § 3).

§ 4. La 7^e année de l'impératrice *Lu*, le 7^e mois, au jour *ting-se* (30 juillet 181), le titre de roi de *Lu* est donné à *T'ai*, fils supposé de l'empereur *Hoei*. En 180, *T'ai* est mis à mort.

XX. — Royaume de Ou. (Cf. Roy. de *King*, n° X.)

XXI. — Royaume de Se-choei ; capitale : *T'an* ⁽¹⁴⁵⁾

§ 1. ^{p.103} La 4^e année *yuen-cheou* (113 av. J.-C.), ce royaume est constitué au profit de *Lieou Chang*, roi *Se*, fils cadet de *Lieou Choen*, roi de *Tch'ang-chan* (cf. XXV, § 4). *Lieou Chang* meurt en 104 avant J.-C., après 10 ans de règne.

§ 2. Son fils, *Lieou Ngan-che*, roi *Ngai*, lui succède ; il meurt en 103 avant J.-C. sans laisser de descendants.

§ 3. D'après le tableau des *Mémoires historiques*, en cette même année 103 avant J.-C., le royaume de *Se-choei* aurait été donné à *Lieou*

Tao-hoei, fils de *Kao-tsou*. Il meurt en 189 avant J.-C., après 13 années de règne.

§ 3. La septième année (188 av. J.-C.) de l'empereur *Hoei* est la première du règne de *Lieou Siang*, roi *Ngai*, fils du précédent. Il meurt en 179 avant J.-C., après 10 ans de règne.

§ 4. La deuxième année (178 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen* est la première du règne de *Lieou Tso*, roi *Wen*, fils du précédent. Il meurt en 165 avant J.C., après 14 ans de règne ; il ne laisse pas de descendants.

§ 5. La seizième année de l'empereur *Wen*, le 4^e mois, au jour *ping-yn* (11 mai 164), commence la première année du règne de *Lieou Tsian-lu*, roi *Hiao*, fils du premier roi *Lieou Fei*. Il meurt en 154 avant J.-C., après 11 ans de règne.

§ 6. La 4^e année (153 av. J.-C.) de la première période de p.113 l'empereur *King* est la première du règne de *Lieou Cheou*, roi *I*, fils du précédent. Il meurt en 132 avant J.-C., après 22 années de règne.

§ 7. La 4^e année (131 av. J.-C.) *yuen-koang* est la première du règne de *Lieou Ts'e-tch'ang*, roi *Li*, fils du précédent ; il se tue en 127 avant J.-C., après cinq années de règne. Comme il ne laisse pas de descendants, son royaume est supprimé.

§ 8. La 6^e année *yuen-cheou*, le 4^e mois au jour *i-se* (12 juin 117), le royaume de *Ts'i* est rétabli au profit de *Lieou Hong*, roi *Hoai*, fils de l'empereur *Ou*. Il meurt en 110 avant J.-C. après 8 ans de règne ; il ne laisse pas de descendants et son royaume est supprimé.

XXXVIII. — Royaume de Ts'ing-ho ; capitale : *Tsi-yang* ⁽¹⁶⁴⁾

§ 1. La 3^e année de la seconde période de l'empereur *King*, le 3^e mois, au jour *ting-yeou* ⁽¹⁶⁵⁾ (13 mai 147), le royaume de *Ts'ing-ho* est institué au profit de *Lieou Tch'eng*, roi *Ngai*, fils de l'empereur *King*. En 136, *Lieou Tch'eng* meurt sans descendants ; son royaume est supprimé.

§ 2. La 4^e année *yuen-ting* (113 av. J.-C.), le royaume de *Ts'ing-ho* est rétabli au profit de *Lieou I*, roi *Kang*, fils de *Lieou Teng* (cf. XXII, § 6) et ex-roi de *Tai*. (*Lieou I* meurt en 95 avant J.-C.).

XXXIX. — Royaume de Yen ; capitale *Ki* (166)

§ 1. La 5^e année de *Kao-tsou*, le 9^e mois intercalaire, au jour *jen-tse* (13 nov. 202), commence le règne de *Lou Koan*. En 196, p.114 après 7 ans de règne, *Lou Koan* passe aux *Hiong-nou* et son titre de roi lui est enlevé.

§ 2. La 12^e année de *Kao-tsou*, le 2^e mois (168), au jour *kia-ou* (23 mars 195), *Lieou Kien*, roi *Ling*, fils de *Kao-tsou*, est nommé roi de *Yen*. En 181 avant J.-C., il meurt, après 15 ans de règne ; l'impératrice *Lu* fait périr son fils afin que le royaume de *Yen* tombe en déshérence.

§ 3. La 8^e année de l'impératrice *Lu*, le 10^e mois, au jour *sin-se* (21 décembre 181), le titre de roi de *Yen* est donné à *Lu T'ong*, fils de *Lu T'ai* et petit-neveu de l'impératrice *Lu*. Le 9^e mois de la même année (169), *Lu T'ong* est mis à mort et son royaume est supprimé.

§ 4. La 1^e année de la première période de l'empereur *Wen*, le 10^e mois, au jour *keng-siu* (15 novembre 180), le titre de roi de *Yen* est donné à *Lieou Tsé*, roi *King*, ex-roi de *Lang-ya* (cf. XIII, § 1) et cousin de *Kao-tsou*. En 178, *Lieou Tsé* meurt après deux années de règne.

§ 5. La 3^e année (177 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen* est la première du règne de *Lieou Kia*, roi *K'ang*, fils du précédent, Il meurt en 152 avant J.-C., après 26 ans de règne.

§ 6. La 6^e année (151 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *King* est la première du règne de *Lieou Ting-kouo*, fils du précédent. Il se tue en 128 avant J.-C., son royaume est supprimé.

§ 7. La 6^e année *yuen-cheou*, le 4^e mois, au jour *i-se* (12 juin 117), *Lieou Tan*, roi *Ts'e*, fils de l'empereur *Ou*, est nommé roi de *Yen*. Il meurt en 80 avant J.-C.

- Lieou Yen, roi *King*, fils du précédent, roi de *Tch'eng-yang* (143-118).
- Lieou I, roi *King*, fils du précédent, roi de *Tch'eng-yang* (117-109).
- Lieou Ou, roi *Hoei*, fils du précédent, roi de *Tch'eng-yang* (108-97).
- d) Lieou Hing-kiu, fils de *Lieou Fei*, roi de *Tsi-pei* (178-177).
- e) Lieou Tche, roi *I*, fils de *Lieou Fei*, roi de *Tsi-pei* (164-154), puis roi de *Tse-tch'oan* (154-130).
- Lieou Kien, roi *Tsing*, fils du précédent, roi de *Tse-tch'oan* (129-110).
- Lieou I, roi *K'ing*, fils du précédent, roi de *Tse-tch'oan* (109-75).
- f) Lieou Pi-koang, fils de *Lieou Fei*, roi de *Tsi-nan* (11 mai 164-154).
- g) Lieou Hien, fils de *Lieou Fei*, roi de *Tse-tch'oan* (11 mai 164-154).
- h) Lieou K'iong, fils de *Lieou Fei*, roi de *Kiao-si* (11 mai 164-154).
- i) Lieou Hiong-k'iu, fils de *Lieou Fei*, roi de *Kiao-tong* (11 mai 164-154).
5. — Lieou Tchang, roi *Li*, fils de *Kao-tsou*, roi de *Hoai-nan* (196-174).
- a) Lieou Ngan, fils du précédent, roi de *Hoai-nan* (11 mai 164-122).
- b) Lieou Se, fils de *Lieou Tchang*, roi de *Lou-kiang* (11 mai 164-153), puis roi de *Heng-chan* (153-122).
- c) Lieou P'o, roi *Tcheng*, fils de *Lieou Tchang*, roi de *Heng-chan* (11 mai 164-153), puis roi de *Tsi-pei* (153-152).
- Lieou Hou, roi *Tch'eng*, fils du précédent, roi de *Tsi-pei* (151-98).
6. — Lieou Jou-i, roi *Yn*, roi de *Kao-tsou*, roi de *Tchao* (198-195).
7. — ^{p.117} Lieou Heng, fils de *Kao-tsou*, roi de *Tai* (10 mars 196-14 nov. 180), puis empereur ; ce fut l'empereur *Wen*.
8. — Lieou K'oei, roi *Kong*, fils de *Kao-tsou*, roi de *Leang* (196-182), puis roi de *Tchao* (181)

9. — Lieou Yeou, roi *Yeou*, fils de *Kao-tsou*, roi de *Hoai-yang* (29 avril 196-195), puis roi de *Tchao* (194-181).
a) Lieou Soei, fils du précédent, roi de *Tchao* (15 nov. 180-154).
b) Lieou Pi-kiang, roi *Wen*, fils de *Lieou Yeou*, roi de *Ho-kien* (15 mars 178-166).
Lieou Fou, roi *Ngai*, fils du précédent, roi de *Ho-kien* (165).
10. — Lieou Kien, roi *Ling*, fils de *Kao-tsou*, roi de *Yen* (23 mars 195-181).
11. — Lieou Tsé, roi *King*, cousin de *Kao-tsou*, roi de *Lang-ya* (181), puis roi de *Yen* (15 nov. 180-178).
Lieou Kia, roi *K'ang*, fils du précédent, roi de *Yen* (177-152).
Lieou Ting-kouo, fils du précédent, roi de *Yen* (151-128).

II. — Fils de l'empereur *Wen*

1. — Lieou I, roi *Hoai*, fils de l'empereur *Wen*, roi de *Leang* (15 mars 178-169).
2. — Lieou Ou, roi *Hiao*, fils de l'empereur *Wen*, roi de *Tai* (15 mars 178-177), puis roi de *Hoai-yang* (176-170), puis roi de *Leang* (168-144).
a) Lieou Mai, roi *Kong*, fils du précédent, roi de *Leang* (143-137).
Lieou Siang, roi *P'ing*, fils du précédent, roi de *Leang* (136-97).
b) Lieou Ming, fils de *Lieou Ou*, roi de *Tsi-tch'oan* (15 juin 144-138).
c) Lieou P'ong-li, fils de *Lieou Ou*, roi de *Tsi-tong* (15 juin 144-116).
d) Lieou Ting, roi *Ngai*, fils de *Lieou Ou*, roi de *Chan-yang* (15 juin 144-136).
e) Lieou Pou-che, roi *Ngai*, fils de *Lieou Ou*, roi de *Tsi-yn* (15 juin 144-143).
3. — Lieou Ts'an, roi *Hiao*, fils de l'empereur *Wen*, roi de *T'ai-yuen* (15 mars 178-177), puis roi de *Tai* (176-162).

8. — Lieou Cheng, roi *Tsing*, fils de l'empereur *King*, roi de *Tchong-chan* (27 juil. 154-113).
Lieou Tch'ang, roi *Ngai*, fils du précédent, roi de *Tchong-chan* (112).
Lieou Koen-tch'e, roi *K'ang*, fils du précédent, roi de *Tchong-chan* (111-90).
9. — Lieou Tch'e, fils de l'empereur *King*, roi de *Kiao-tong* (22 avril 153-18 juin 150), puis empereur ; ce fut l'empereur *Ou*.
10. — ^{p.119} Lieou Yong, roi *Min*, fils de l'empereur *King*, roi de *Lin-kiang* (28 déc. 151-147).
11. — Lieou Yue, roi *Hoëi*, fils de l'empereur *King*, roi de *Koang-tch'oan* (26 mai 148-137).
Lieou Ts'i, roi *Mou*, fils du précédent, roi de *Koang-tch'oan* (136-92).
12. — Lieou Ki, roi *K'ang*, fils de l'empereur *King*, roi de *Kiao-tong* (26 mai 148-121).
a) Lieou Hien, roi *Ngai*, fils du précédent, roi de *Kiao-tong* (120-107).
Lieou Tong-p'ing, roi *Tai*, fils du précédent, roi de *Kiao-tong* (119-83).
b) Lieou K'ing, roi *Kong*, fils de *Lieou Ki*, roi de *Leou-ngan* (3 août 121-84).
13. — Lieou Tch'eng, roi *Ngai*, fils de l'empereur *King*, roi de *Ts'ing-ho* (13 mai 147-136).
14. — Lieou Choen, roi *Hien*, fils de l'empereur *King*, roi de *Tch'ang-chan* (145-114).
a) Lieou P'ing, roi *K'ing*, fils du précédent, roi de *Tchen-ting* (113-90).
b) Lieou Chang, roi *Se*, fils cadet de *Lieou Choen*, roi de *Se-choëi* (113-104).
Lieou Ngan-che, roi *Ngai*, fils du précédent, roi de *Se-choëi* (103).

IV. — Fils de l'empereur *Ou*

1. — Lieou Hong, roi *Hoai*, fils de l'empereur *Ou*, roi de *Ts'i* (12 juin 117-110).
2. — Lieou Tan, roi *Ts'e*, fils de l'empereur *Ou*, roi de *Yen* (12 juin 117-80).
3. — Lieou Siu, roi *Li*, fils de l'empereur *Ou*, roi de *Koang-ling* (12 juin 117-54).
4. — Lieou Po, roi *Ngai*, fils de l'empereur *Ou*, roi de *Tch'ang-i* (17 juillet 97-87).

@

3. (14) Che¹-yang. — *Hiang Tch'an* (125), 6 mars 201 ; il meurt en 192 ; son héritier, *Lieou Soei*, est accusé d'un crime et ce marquisat est supprimé.
4. (75) Chen-tsé. — *Tchao Tsiang-ye* (126), **Ts'i*, 200 (127) ; dégradé p.128 en 187 ; renommé en 186 ; dégradé en 184 ; renommé en 166. — *Tchao T'eou*, **Tai*, 162. — *Tchao Siun* (128), dégradé en 148. — *Tchao Hou*, **I*, nommé en 145 marquis de *Yu* ; meurt en 124 sans laisser de descendants.
5. (107) Chen-yang. — *Loan* (129) *Yue*, 16 février 196. — *Loan Yuen*, **Tsing*, 144. — *Loan Mai-tche*, 140 ; mis à mort en 118.
6. (98) Fan (130). — *Kiang Tchan* (131), **Tchoang*, 17 décembre 199 (132). — *Kiang Hiu* (133), **K'ang*, 190. — *Kiang Ki*, 153. — *Kiang Ngan-kouo*, 147 ; assassiné en 122.
7. (24) Fei (134). — *Tch'en Ho*, **Yu*, 6 mars 201. — *Tch'en Tch'ang*, **Kong*, 179. — *Tch'en Yen*, 155 ; dégradé en 148. — *Tch'en Tsoei*, fils de *Tch'en Ho*, est nommé marquis de *Tch'ao*, en 144 ; il meurt en 141 (135) sans laisser de descendants.
8. (37) Fei-jou. — *Ts'ai Yn*, **King*, 29 avril 201. — *Ts'ai Tch'eng* (136), **Yen*, 177. — *Ts'ai-nou*, 163 ; meurt en 156 sans laisser de descendants.
9. (120) Fen-yang. — *Kin Kiang* (137), 14 avril 196. — *Kin Kie*, **Kong*, 185. — *Kin Hou*, **K'ang*, meurt en 141 avant d'être parvenu à l'âge viril. — *Kin Che* est nommé marquis de *Kiang-tseou* en 112 ; il est dégradé le 28 juin 93.
10. (20) Fen-yn. — *Tcheou Tch'ang*, **Tao*, 6 mars 201. — *Tcheou K'ai-fang*, **Ngai*, 191. — *Tcheou I*, 175 ; dégradé en 163. — p.129 *Tcheou Tso-kiu* (138), petit-fils de *Tcheou-tch'ang*, est nommé marquis de *Ngan-yang* en 148 ; il est dégradé en 140.
11. (68) Fou-yang. — *Tch'en Siu*, **Kang*, 19 novembre 201. — *Tch'en Kia*, **Kong*, 169. — *Tch'en Che*, **K'ang*, 151. — *Tch'en K'iang*, 128 ; dégradé en 121.
12. (35) Hai-yang. — *Yao Ou-yu*, **Ts'i-sin*, 29 avril 201. — *Yao Tchao-siang*, **Ngai*, 192. — *Yao Kien*, **K'ang*, 183. — *Yao Cheng*, **Ngai*, 153 ; meurt en 144 sans laisser de descendants.
13. (128) Hia-siang. — *Leng* (139) *Eul*, **Tchoang*, 8 décembre 196 (140). — *Leng Chen* (141), 177 ; il est mis à mort en 154.

¹ D'après *Se-ma Tch'eng*, le mot pourrait aussi se prononcer *Tche*.

51. (7) Koang-p'ing. — *Sie Ngeou*, *King, 13 février 201. — *Sie Chan*, *Tsing, 187. — *Sie Tsé*, *Tsie, 161 ; dégradé en 148 (194) ; renommé en 145 ; en 131, devient *tch'eng-siang*. — *Sie Jang*, 125 ; dégradé en 122.
52. (92) Kong. — *Lou* (195) *Pa-che*, *Tchoang, 199 (196). — *Lou Tang*, *Hoëi, 173. — *Lou Chang*, *Hoai, 165 ; meurt en 160 sans laisser de descendants.
53. (42) Kou-che (197). — *Yen Tsé-tch'e*, 11 juin 206. — *Yen Ou-hai*, *I, 198. — *Yen Siu*, *Tai, 160. — *Yen Kou*, 152 ; dégradé en 112.
54. (132) Kou-ling (198). — *Fong K'i*, *Ting, 22 février 195. — *Fong Hiong*, *Kong, 173. — *Fong Ang*, *Yn, 154 (199). — *Fong Kie*, *Hien (200), 152. — *Fong Yen*, 137.
55. (48) p.135 Kou-tch'eng (201). — *Yn K'oei*, *Tchoang, 201. — *Yn K'ai-fang*, 192 ; il est nommé en 185 marquis à l'intérieur des passes, c'est-à-dire que son fief lui est retiré.
56. (21) Leang-tseou. — *Ou Jou* (202), *Hiao, 6 mars 201. — *Ou Tsoei*, 190. — *Ou Yng-ts'i*, *K'ing, 134 (203). — *Ou Chan-fou*, 131 (204) ; dégradé en 112.
57. (23) Leao. — *K'ong Ts'ong*, *I, 6 mars 201. — *K'ong Ts'ang*, 171 ; dégradé en 126.
58. (82) Li. — *Tch'eng Hei*, *Kien, 199 (205). — *Tch'eng Li*, *Hiao, 185. — *Tch'eng Tsao*, 163 ; dégradé en 149.
59. (101) Li. — *Teng Jo*, 28 mai 198 ; on ne connaît pas la cause de son ennoblement et on ignore quand et comment finit sa lignée.
60. (13) Lieou. — *Tchang Leang*, *Wen-tch'eng, 6 mars 201. — *Tchang Pou-i*, 185 ; dégradé en 175.
61. (43) Lieou-k'ieou. — *Jong Ts'e*, *Ts'i, 201 (206). — *Jong Ngan-kouo*, *Ting, 183. — *Jong Kia-tch'eng*, *King, 153. — *Jong Kio*, 143 ; dégradé en cette même année.
62. (117) Lin-yuen. — *Ts'i Se*, *Kien, 18 mai 196 (207). — *Ts'i Tch'ou-long*, *I, 190. — *Ts'i Tchong*, *Kong, 153. — *Ts'i Hien*, 137 ; dégradé en 192.
63. (97) Long (208). — *Tch'en Chou*, *King, 4 novembre 199 (209). — *Tch'en Kien*, 181 ; dégradé en 163.
64. (26) p.136 Long-lu. — *Tcheou Tsao*, *Ngai (210), 7 mars 201. — *Tcheou T'ong*, 162 ; dégradé en 149.

77. (89) Ou-fang. — *Yang Ou*, *Tchoang, 31 mars 199 (228). — *Yang K'iu-ts'i*, 168 (229) ; dégradé en 143 (230).
78. (33) Ou-kiang. — *Tchoang Pou-tche*, *Tchoang, 29 avril 201. — *Tchoang Yng*, *Kien, 181. — *Tchoang Ts'ing-ti*, 162 ; dégradé en 115.
79. (18) Ou-yang. — *Fan K'oi*, *Ou, 6 mars 201. — *Fan K'ang*, 188 ; la mère de *Fan K'ang* étant *Lu Siu*, *Fan K'ang* est mis à mort p.138 en 180 en même temps que les membres de la famille *Lu*. — *Fan Che-jen*, *Hoang, autre fils de *Fan K'oi*, est nommé marquis de *Ou-yang* en 179. — *Fan T'o-koang*, 150 ; dégradé en 145 comme n'étant pas réellement fils de *Fan Che-jen*.
80. (81) Ou-yuen. — *Kein K'iu*, *Tsing, 199 (231). — *Kein Ki*, *Kong, 191. — *Kein Pou-hai*, 153 (232) ; dégradé en 142.
81. (76) Pe-tche. — *Hiu Wen* (233), *Tsing, 21 novembre 201 (234) ; dégradé en 186 ; renommé en 185. — *Hiu Lou*, *Kein, 179. — *Hiu Tch'ang*, *Ngai, 165. — *Hiu Jou-ngan* (235), *Kong, 133. — *Hiu Fou*, 120 ; dégradé en 115.
82. (64) Pei-p'ing. — *Tchang Ts'ang*, *Wen, 2 octobre 201 ; est nommé *tch'eng siang* en 153 ; doit donner sa démission en 152. — *Tchang Fong*, *K'ang, 151. — *Tchang Lei*, 143 ; dégradé en 136.
83. (106) P'ei. — *Lieou Pi*, fils du frère aîné de *Kao-tsou*, 27 mars 196 ; le 30 novembre 196, *Lieou Pi* est nommé roi de *Ou*.
84. (61) Pi-yang. — *Chen I-ki*, *Yeou, 20 septembre 201. — *Chen P'ing*, 176 ; se tue en 155.
85. (46) P'ing. — *P'ei Kia* (236), *Tao, 201 (237). — *P'ei Nou*, *Tsing, 195. — *P'ei Tche*, 164 ; dégradé en 145.
86. (73) P'ing-ki. — ? *Tche* (238), *I, 200. — ? *Pi-k'iang*, 181 (239) ; dégradé en 174.
87. (67) P'ing-kao. — *Lieou T'o*, *Yang, 18 novembre 201 (240). — *Lieou Yuen*, *Kong, 175. — *Lieou Koang*, *Tsie, 156. — *Lieou Cheng*, 140 ; dégradé en 112.
88. (123) P'ing-tcheou. — *Tchao-che Tiao* (241), *Kong, 4 octobre 196. — p.139 *Tchao-che Fou* (242), *Tai, 178. — *Tchao-che T'o jen*, *Hoai, 175. — *Tchao-che Ma-t'ong*, *Hiao, 171. — *Tchao-che Mei*, 142 ; dégradé en 118.
89. (1) P'ing-yang. — *Ts'ao Ts'an*, *I, 13 février 201 ; est nommé conseiller d'État en 193. — Son fils, *Ts'ao Tchou*, *Tsing, lui succède entre le 7 novembre

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome III

115. (11) Tcheou-lu. — *Lu Tsé*, **Ling-ou*, 15 février 201. — *Lu T'ai*, fils du précédent, est nommé en 198 marquis de *Li* ; il est dégradé en 188.
116. (134) Tchoang. — *Hui Ts'ien* (285), **King*, 22 février 195. — *Hui K'oei*, **Kong*, 155. — *Hui Tso*, **Chang* (286), 139. — *Hui Koang-tsong* (287), 130 ; dégradé en 116 (288).
117. (77) Tchong-choei. — *Lu Ma-t'ong*, **Tchoang*, 4 mars 200. — *Lu Kia* (289), **I*, 170. — *Lu Ts'ing-mei*, **Kong*, 167. — *Lu Té*, **Tsing*, 135. — *Lu I-tch'eng*, 134 ; dégradé en 112.
118. (124) Tchong-meou. — *Tan-fou Cheng* (290), **Kong*, 24 novembre 196. — *Tan-fou Tseng*, **King*, 172. — *Tan-fou Tchong-ken*, **Tai*, 168. — *Tan-fou Choén*, 130 (291) ; dégradé en 112.
119. (110) Tchou-ngo. — *Kao I* (292), **Hiao*, 21 février 196 (293). — *Ka'o Tch'eng*, 175 ; dégradé en 141.
120. (140) Tchou Tsao. — p.143 ? *Tch'e*, **Tsing* (294), 19 juillet 195. — ? *Ou* (295), **K'ang*, 178. — ? *Tch'ang*, 148 ; dégradé en 146.
121. (129) Té. — *Lieou Koang*, **Ngai*, 8 janvier 195. — *Lieou T'ong*, **King*, 185. — *Lieou He*, 152. — *Lieou Ho*, 113 ; dégradé en 112.
122. (56) Tong-meou. — *Lieou Tchao* (296), **King*, 12 septembre 201. — *Lieou Ki* (297), 177 ; dégradé en 164.
123. (29) Tong-ou. — *Kou Mong*, **Tcheng*, 201 (298). — *Kouo T'o*, 182 ; mis à mort en 151.
124. (104) Tong-yang. — *Tchang Siang-jou*, **Ou*, 26 janvier 196. — *Tchang Yn*, **Kong*, 164. — *Tchang Ngan-kouo*, **Tai*, 159. — *Tchang Kiang*, **Ngai*, 153 ; meurt en 140 sans laisser de descendants.
125. (32) Tou-tch'ang. — *Tchou Tchen*, **Tchoang*, 29 avril 201. — *Tou Choai*, **Kang*, 187. — *Tou K'iu*, **I*, 174 (299). — *Tou Yen*, **Kong*, 156. — *Tou Pi-kiang*, 154 ; meurt en 149 sans laisser de descendants.
126. (78) Tou-yen. — *Wang I* (300), **Tchoang*, 4 mars 200. — *Wang Fou*, **Kong*, 182. — *Wang Che-tch'en*, 175. — *Wang Hi* (301), 168 ; dégradé en 145. — *Wang Yng-jen*, **Kiang*, fils du précédent, est nommé marquis de *Tou-yen* en 143. — *Wang Ngan-kouo*, 131 ; dégradé en 119 (302).
127. (114) T'ou-kiun. — *Siuen I*, **Ou*, 21 mars 196. — *Siuen Mo-jou*, **Hiao*, 189. — *Siuen P'ing*, **K'ang*, 154 (303). — *Siuen Cheng*, 135 ; dégradé en 127.

ennoblissements (111). Pour tous j'ai dressé le tableau des illustres exemples dans lesquels la bonté et la justice ont réalisé à cette époque leurs œuvres glorieuses.

*

p.149 LISTE ALPHABÉTIQUE DES MARQUISATS CRÉÉS DEPUIS
L'EMPEREUR HOEI JUSQU'À L'EMPEREUR KING

I. — Marquisats institués sous le règne de l'empereur Hoei

1. (1) Pien. — *Ou Ts'ien*, **K'ing* (fils de *Ou Joei* roi de *Tch'ang cha*), 23 septembre 194 (112). — *Ou Sin*, **Kong*, 157. — *Ou Koang-tche*, 151. — *Ou Ts'ien-ts'ieou* lui succède à une date qui n'est pas indiquée ; il est dégradé en 112.
2. (3) P'ing-tou. — *Lieou Tao*, **Hiao*, 5 août 194. — *Lieou Tch'eng*, 177 ; dégradé en 142 (113).
3. (2) Ta. — *Li Ts'ang* (114), 17 mai 193. — *Li Hi*, 185. — *Li P'ong-tsou*, 164. — *Li Tche* (115) lui succède à une date qui n'est pas indiquée ; il est dégradé en 110.

II. — Marquisats institués sous le règne de l'impératrice Lu

1. (18) Chan-tou. — *Wang Tien-k'ai* (116), **Tchen*, 26 mai 184. — *Wang Tchong-koang*, **Hoei* (117), 176. — *Wang Tch'ou-long*, **King*, 153. — *Wang Tang*, 118 ; dégradé en 110.
2. (12) Chang-p'ei. — *Lieou Yng-k'o* (fils de *Lieou Kiao*, roi de *Tch'ou*), 6 juin 186 ; est nommé roi de *Tch'ou* en 179.
- 3 (21) Chou. — *Lu T'o* (fils de *Lu Yng*), 26 mai 184 ; mis à mort en 180 avec les membres de la famille *Lu*.
4. (1) Fou-leou. — p.150 *Tch'ang P'ing* (118) (fils de *Tchang-hiu*, sœur aînée de l'impératrice *Lu*), 5 juin 187 (119) ; mis à mort en 180 avec les membres de la famille *Lu*.
5. (10) Hou-koan. — *Ou* (fils supposé de l'empereur *Hoei*), 6 juin 187 ; nommé en 183 roi de *Hoai-yang*.

19. (24) Ngo-kou. — *Lou T'o-fou* (fils de l'ex-roi de *Yen*, *Lou Koan* ; s'était réfugié chez les *Hiong-nou* ; reçoit ce fief quand il se soumet à la Chine), 22 mai 145. — *Lou Tchong*, **Ngan*, 143. — *Lou P'ien*, **K'ang*, 140 (162). — *Lou Ho*, 129 ; dégradé le 26 août 90.
20. (30) Ou-ngan. — *T'ien Fen* (frère cadet de l'impératrice femme de l'empereur *King*), 141. — *T'ien-Ou*, 131 (163) ; dégradé en 126.
21. (11) P'ing-k'iu. — p.157 *Kong-suen Koen-sie* (164), 151 (165) ; dégradé en 146 (166).
22. (1) P'ing-lou. — *Lieou Li* (fils de *Lieou Kiao*, roi de *Tch'ou*), 8 mai 156 ; devient roi de *Tch'ou* en 176.
23. (29) Sai. — *Tche Pou-i*, 143. — *Tche Siang-jou*, 137. — *Tche Kien*, 125 ; dégradé en 112.
24. (14) Sin-che. — ? *K'ang* (167), 26 mai 148. — ? *Che-tch'ang*, **Chang*, 143 ; assassiné en 131.
25. (3) Tch'en-yeou. — *Lieou Wei* (fils de *Lieou Kiao*, roi de *Tch'ou*), 8 mai 156. — *Lieou Cheou*, 136 ; dégradé en 118.
26. (26) Tch'eng-che. — *Lieou Mai* (fils de *Lieou Ou*, roi de *Leang*), 1^{er} juin 145 ; devient roi de *Leang* en 144.
27. (31) Tcheou-yang. — *T'ien Cheng*, **I*, 141 (168). — *T'ien P'ong-tsou*, 129 ; dégradé en 121.
28. (19) Tsieou. — ? *Long-kiang* (169) (roi *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 147 (170). — Le nom de son successeur est ignoré de l'historien. — ? *Tso* ; est mis à mort le 10 mai 88 (171).
29. (6) Wei-k'i. — *Teou Yng*, 154 (172) ; mis à mort en 131.
30. (18) Yuan (173). — ? *Ts'e* (roi *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 147 (174) ; meurt en 145 ; ses descendants n'héritent pas de son titre.
31. (5) Yuan-k'iu. — *Lieou I* (fils de *Lieou Kiao*, roi de *Tch'ou*), 8 mai 156 ; mis à mort en 154.

@

12. (13) Ho-k'i. — *Kong-suen Ngao* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 22 mai 121 ; dégradé en 121.
13. (32) Ho-k'i. — *Ou-li*, **Kang* (roi de droite des *Hiong-nou*), 9 août 121. — *Yu-li-ti*, 114 (124).
14. (27) Hoei-k'iu. — *Pou To* (125), **Tchong*, 25 mars 121. — *Pou Tien* (126), 113.
15. (31) Hoei-k'iu (127). — *Pien-tse* (128), **Tao* (roi *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 9 août 121 ; meurt en 115 sans laisser de descendants.
16. (71) Hou-tché. — *Han-tché* (roi des petits *Yue-tche* ayant fait sa soumission à la Chine), 31 janvier 107. — *Cheng*, 105 (129).
17. (68) Houo-ts'ing. — *Ts'an* (conseiller *ni-k'i* du royaume de *Tch'ao-kien*, fit assassiner son roi *Yeou-k'iu* et se soumit à la Chine), 6 juillet 108 (130).
18. (26) I-koan. — p.163 *Kao Pou-che* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 4 février 121 ; dégradé en 119.
19. (19) I-tch'oén. — *Wei K'ang* (fils du général *Wei Ts'ing*), 22 mai 124 ; dégradé en 116. Cf. plus loin, n° 53.
20. (38) I-yang. — *Wei Chan* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 15 juillet 119 (131).
21. (4) Jo-yang. — *Mong* (conseiller des *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 25 novembre 128 ; mis à mort en 124.
22. (61) K'ai-ling. — *Kien-tch'eng* (ex-marquis de *Kien-tch'ang* dans le royaume de *Nan-yue*), 1^{er} novembre 110 (132).
- 23.(72) Ki. — *Tchang-ko* (fils du roi de *Tch'ao-kien*), 30 mars 107 ; mis à mort en 105.
24. (48) K'i. — *Kiu Ki* (officier ayant fait prisonnier le frère aîné du *chen-yu*), 112 (133).
25. (23) Koan-kiun. — *Houo K'iu-p'ing*, **King-hoan* (134) (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 11 juin 123. — *Houo Chan*, **Ngai*, 116 (135).
26. (47) Koen. — *K'iu-fou-lei* (136) (officier ayant combattu les *Hiong-nou*) ; 9 juillet 112.

27. (49) Leang-k'i. — *Jen P'o-hou* (officier ayant combattu les *Hiong-nou*), 21 août 112 (137).
28. (25) Leao. — Le roi *Tchao, K'oan-tse, *Tao* (ex roi *Tchao* des *Hiong-nou*), 15 août 112 ; meurt en 121 sans laisser de descendants.
29. (43) Leao. — p.164 *Ts'e-kong* (roi *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 22 juillet 113 ; dégradé en 112.
30. (51) Leao. — *Pi-ts'in* (général du royaume de *Nan-yue* ayant fait sa soumission à la Chine), 22 avril 111 (138).
31. (59) Leao-yng. — *Lieou Fou* (général ayant combattu le royaume de *Tong-yue*), 110 (139) ; dégradé en 109.
32. (62) Lin-tch'a. — *Suen Tou* (ex-officier du royaume de *Nan-yue*), 1^{er} novembre 110 (140).
33. (49) Long-k'ang. — *Kieou Koang-té* (dont le père *Kieou Che-yo* (141) était mort en combattant les troupes du *Nan-yue*), 24 avril 112 ; dégradé en 105 (142).
34. (15) Long-ngo. — *Han Yue* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 22 mai 124 ; dégradé en 112 ; nommé, le 29 mai 110, marquis de Ngan-tao. — *Han Tchang*, 91 ; il est dégradé ; son fils *Ts'eng* est nommé derechef marquis de *Long-ngo*.
35. (50) Mou-k'ieou. — *Che K'ing, *Ko* (143), 16 octobre 112. — *Che Té*, 102 (144).
36. (12) Nan-p'ao (145). — *Kong-suen Ho*, 22 mai 124 ; dégradé en 112 ; nommé, le 22 avril 103, marquis de *Ko-i*. — *Kong-suen King-chang* aurait dû lui succéder en 91 ; mais il est accusé d'un crime et est dégradé.
37. (53) Ngan-tao. — *Kie-yang ling Ting* (c'est-à-dire : *Ting*, qui était préfet de *Kie-yang*, dans le royaume de *Nan-yue* ; il avait fait sa soumission à la Chine), 22 avril 111 (146).
38. (7) Ngan-t'euou. — p.165 *Ts'e-kong* (147), **Tchang* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 22 juillet 127 (148) ; dégradé en 122.
39. (73) Nie-yang. — *Tse-tsoei* (149), **K'ang* (fils de *Lou-jen*, conseiller du roi de *Tchao-sien* qui s'était soumis aux Chinois), 18 avril 107 ; meurt en 103 sans laisser de descendants.

54. (33) Tch'ang-yo. — *Tch'eou-tiao* (avait la charge de *ta-tang-hou* chez les *Hiong-nou* ; s'était soumis à la Chine), 9 août 121. — *Koang-han*, 102 (167).
55. (2) Tch'e-tchoang (168). — *Yo* (officier *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 3 novembre 129 (169) ; meurt en 110 (170) sans laisser de descendants.
56. (46) Tch'eng-ngan. — *Han Yen-nien* (est nommé marquis parce que son père, *Han Ts'ien-ts'ieou*, était mort en combattant les troupes du *Nan-yue*), 24 avril 112 ; dégradé en 105.
57. (35) Tchoang (171). — *Fou-lou-tche* (ex-roi *Hiong-nou*), 15 juillet 119. — *Yen*, 114.
58. (24) Tchong-li. — *Ho Hien* (administrateur de la commanderie de *Chang-kou*, combattit les *Hiong-nou*), 1^{er} juillet 123 ; dégradé en 121.
59. (36) Tchong-li (172). — *I-ki-hien*, **Tche* (ex-roi *Hiong-nou*), 15 juillet 119. — *Tang*, 105.
60. (67) Ti-ts'iu. — *Han Yn* (173) (ex-conseiller du roi de *Tch'ao-kien*), 18 mai 108 (174).
61. (69) T'i-tse. — *Ki-kou-kou* (roi *Jo-tsiu* des petits *Yue-tche* p.168 se soumit à la Chine avec les siens), 24 décembre 108 (175) ; meurt en 104 sans laisser de descendants.
62. (30) T'o-yn. — *Hoën-sie* (ex-roi de *Hoën-sie*), 9 août 121. — *Sou*, **Wei*, 116 ; meurt en 106 sans laisser de descendants.
63. (63) Tong-tch'eng. — *Kiu Fou* (ex-roi de *Yao*, dans l'État de *Tong-yue*), 1^{er} novembre 110 (176).
64. (40) Tsang-ma. — *Yen-nien*, **K'ang* (ex-roi *Hiong-nou*), 15 juillet 119 (177) ; meurt en 118 (178) sans avoir de successeur.
65. (41) Tse-nan (prince *Tcheou*, de —) (179). — *Ki Kia* (descendant de la dynastie *Tcheou*) 16 décembre 114. — *Ki Mai*, 107.
66. (52) Tsiang-leang. — *Yang-Pou* (général ayant combattu le royaume de *Nan-yue*), 22 avril 111 ; dégradé en 107.
67. (3) Ts'in-yang. — *Yue-tche* (ex-conseiller des *Hiong-nou*), 25 novembre 128 ; mis à mort en 124.

68. (28) Ts'ong-piao. — *Tchao P'o-nou* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 5 juin 121 ; dégradé en 112 ; nommé marquis de *Tchouo-ye* en 108 ; est fait prisonnier par les *Hiong-nou* en 103 ; son royaume est alors supprimé.
69. (17) Ts'ong-p'ing. — *Kong-suen Jong-nou* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 31 mai 124 ; dégradé en 121.
70. (20) Yn-ngan. — *Kein Pou-i* (fils de *Kein Ts'ing*), 22 mai 124 ; dégradé en 112.
71. (14) Yo-ngan. — *Li Ts'ai* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 22 mai 124 ; se tue en 118.
72. (42) Yo-t'ong. — *Loan-ta* (célèbre magicien), 22 mai 113 ; mis à mort en 112.
73. (60) Yu-eul. — *Yuen Tchong-kou*, **Tchoung* (soldat qui tua un des généraux du roi de *Tong-yue*), 1^{er} novembre 110 ; meurt en 104 sans laisser de descendants.

N. B. — Ce tableau est suivi, dans les éditions des *Mémoires historiques*, d'une longue addition de *Tch'ou Chao-suen* ; ces pages p.169 énumèrent quatre marquis qui furent créés à la fin du règne de l'empereur *Ou*, douze marquisats institués sous le règne de l'empereur *Tchao* (86-74 av. J.-C.), vingt-neuf marquisats institués sous le règne de l'empereur *Siuén* (73-49 av. J.-C.) et un marquisat institué en 48 avant J.-C., sous le règne de l'empereur *Yuen*. Cette interpolation de *Tch'ou Chao-suen* n'a d'intérêt que si on la rapproche des récits du *Ts'ien Han chou* ; elle sort entièrement du cadre des *Mémoires historiques* ; je la supprime donc, tout en la signalant aux futurs traducteurs du *Ts'ien Han chou*.

@

87. (78) Ning-yang. — *Lieou K'oei* (170), **Tsie* (fils de *Lieou Yu*, roi *Kong* de *Lou*), 11 avril 126.
88. (85) Ou-che. — *Lieou Tch'ong* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 6 mai 126 (171) ; devient roi de *Tchao* en 92.
89. (61) Ou-kiu. — *Lieou Ouo-k'ieou* (172) (fils de *Lieou P'o*, roi *Tcheng* de *Tsi-peï*), 31 octobre 127 ; dégradé en 112.
90. (63) P'ei. — *Lieou Ming* (173), **Mou* (fils de *Lieou P'o*, roi *Tcheng* de *Tsi-peï*), 31 octobre 127. — *Lieou I*, 114 (174) ; dégradé en 112.
91. (57) P'ei-ngan (175). — *Lieou Pou-hai*, **Kang* (fils de *Lieou P'o*, roi *Tcheng* de *Tsi-peï*), 31 octobre 127. — *Lieou Ts'in-k'o*, 115 ; meurt en 114 sans laisser de descendants.
92. (30) Pi (176). — *Lieou Tchoang*, **Tsie* (fils de *Lieou I*, roi *Kong* de *Tch'eng-yang*), 4 juillet 127. — *Lieou P'ong*, 124 ; dégradé en 112.
93. (47) Pi-leang. — *Lieou Yng* (fils de *Lieou Yen*, roi *Hoei* de *Koang-tch'oan*), 31 octobre 127 ; dégradé en 107.
94. (109) P'i-yang. — *Lieou Yen*, **King* (fils de *Lieou Tsiang-lu*, roi *Hiao* de *Ts'ï*), 4 juin 125. — *Lieou Yu* (177), 112.
95. (156) Ping. — *Lieou Tch'eng* (fils de *Lieou Kien*, roi *Tsing* de *Tse-tch'oan*), 122 (178).
96. (65) P'ing. — *Lieou Soei* (fils de *Lieou P'o*, roi *Tcheng* de *Tsi-peï*), 31 octobre 127 ; dégradé en 122.
97. (22) P'ing-tcho. — *Lieou Kiang*, **Tai* (fils de *Lieou Tche*, roi *I* de *Tse-tch'oan*), 5 juin 127. — *Lieou Tchong-che*, **Se*, 116 (179).
98. (25) P'ing-tou. — ^{p.181} *Lieou Yen* (180) (fils de *Lieou Tche*, roi *I* de *Tse-tch'oan*), 5 juin 127.
99. (18) P'ing-wang. — *Lieou Chang*, **I* (fils de *Lieou Tche*, roi *I* de *Tse-tch'oan*), 5 juin 127. — *Lieou Tch'ou-jen*, 120.
100. (118) Po-tch'ang. — *Lieou Tong-kou* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 7 décembre 125.
101. (77) Po-yang. — *Lieou Tsieou*, **K'ang* (181) (fils de *Lieou Tsiang-lu*, roi *Hiao* de *Ts'ï*), 11 avril 126. *Lieou Tchong-ki*, 114 ; dégradé en 112.

102. (148) Pong. — *Lieou Yen* (182) (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*), 122 (183) ; dégradé en 112.
103. (44) Pou-ling. — *Lieou Kia* (fils de *Lieou Yue*, roi *Hoei* de *Koang-tch'oan*), 31 octobre 127 (184).
104. (120) Sang-k'ieou (185). — *Lieou Yang* (186), **Tsie* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 7 décembre 125. — *Lieou Té*, 113.
105. (45) Si-hiong. — *Lieou Ming* (fils de *Lieou Yue*, roi *Hoei* de *Koang-tch'oan*), 31 octobre 127 (187).
106. (82) Si-tch'ang. — *Lieou King* (fils de *Lieou Yu*, roi *Kong* de *Lou*), 11 avril 126 ; dégradé en 112.
107. (73) Si-tch'eng (188). — *Lieou Tchong* (fils de *Lieou Teng*, roi *Kong* de *Tai*), 17 février 126.
108. (86) Siang-che. — *Lieou Ho*, **Tsie* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 6 mai 126 (189). — *Lieou Ngan-té* (190), 108.
109. (159) Siang-ling. — *Lieou Cheng* (fils de *Lieou Ts'i*, roi *Mou* de *Koang-tch'oan*), 122 (191).
110. (34) Siang-tch'an. — *Lieou Yen* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 24 juillet 127 ; dégradé en 112.
111. (41) Sin-koan. — p.182 *Lieou Wei-yang* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 24 juillet 127 ; dégradé en 112.
112. (42) Sin-tch'ou. — *Lieou Kia* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 24 juillet 127 ; dégradé en 112.
113. (152) Siun (192). — *Lieou Mai* (193), (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*), 122 (194) ; dégradé en 112.
114. (9) Tan-yang. — *Lieou Kan*, **Ngai* (fils de *Lieou Fei*, roi *I* de *Kiang-tou*), 9 février 128 ; meurt en 122 sans laisser de descendants.
115. (111) Tao. — *Lieou Ting*, **I* (fils de *Lieou Tsiang-lu*, roi *Hiao* de *Ts'i*), 4 juin 125. — *Lieou Tou-yang* (195), 114.
116. (132) T'ao-yang. — *Lieou Keou-tche* (196), **Tsing* (fils de *Lieou Fa*, roi *Ting* de *Tch'ang-chan*), 26 juillet 124 ; meurt en 117 sans laisser de descendants.
117. (117) Tch'ai. — *Lieou Tai*, **Yuen* (fils de *Lieou Tsiang-lu*, roi *Hiao* de *Ts'i*), 4 juin 125 (197).

118. (15) Tchang-leang. — *Lieou Jen*, **Ngai* (fils de *Lieou Fei*, roi *I* de *Kiang-tou*), 5 juin 127 (198). — *Lieou Choén*, 114.
119. (137) Tch'ang. — *Lieou Tch'a* (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*), 122 (199) ; dégradé en 112.
120. (36) Tch'ao. — *Lieou I* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 24 juillet 127. — *Lieou Lou*, 115.
121. (12) Tche-yang. — *Lieou Lien*, **Tchong* (fils de *Lieou Fei*, roi *I* de *Kiang-tou*), 4 mars 128 ; meurt en 113 sans laisser de descendants.
122. (147) Tchen. — *Lieou Yng* (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*), 122 (199) ; dégradé en 112.
123. (54) Tch'eng-p'ing (200). — *Lieou Li* (fils de *Lieou Té*, roi *Hien* de *Ho-kien*), 31 octobre 127 ; dégradé en 120.
124. (53) Tcheou-hiang. — p.183 *Lieou Tsin*, **Tsie* (fils de *Lieou Té*, roi *Hien* de *Ho-kien*), 31 octobre 127. — *Lieou Hoei* (201), 105.
125. (59) Tcheou-k'ien (202). — *Lieou Ho* (fils de *Lieou P'o*, roi *Tcheng* de *Tsi-peï*), 31 octobre 127. — *Lieou Tang che*, 118 ; dégradé en 112.
126. (103) Tchoang-yuen (203). — *Lieou Kao* (fils de *Lieou Hi*, roi *Kong* de *Tch'eng yang*), 15 avril 125 ; dégradé en 112.
127. (134) Tchong-i. — *Lieou Koang-tche* (fils de *Lieou Se*, roi de *Heng-chan*), 16 juin 123 ; dégradé en 112.
128. (130) Tch'ong-ling. — *Lieou Mai* (fils de *Lieou Fa*, roi *Ting* de *Tch'ang-cha*), 26 juillet 124 (204).
129. (162) Tchou-tse. — *Lieou Yen* (205) (fils de *Lieou Ki*, roi *K'ang* de *Kiao-tong*), 116 (206) ; dégradé en 112.
130. (146) Ti. — *Lieou Cheou*, (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*, 122 (206), dégradé en 112.
131. (110) Ting. — *Lieou Yue*, **Ting* (207) (fils de *Lieou Tsiang-lu*, roi *Hiao* de *Ts'ï*), 4 juin 125. — *Lieou Té*, 113.
132. (151) Tong-hoai. — *Lieou Lei* (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*), 122 ; dégradé en 112.
133. (29) Tong-hoan. — *Lieou Ki* (fils de *Lieou I*, roi *Kong* de *Tch'eng-yang*), 4 juillet 127 ; dégradé en 124.

Tcheou Ché et le *lang-tchong-ling Tchang Ou* sont tous deux nommés généraux et campent auprès de *Tch'ang-ngan*.

15^e année (165) :

§ A. Un dragon jaune apparaît à *Tch'eng-ki*. L'empereur, pour la première fois, fait en personne le sacrifice *kiao* en l'honneur des Cinq empereurs.

16^e année (164) :

§ A. L'empereur va en personne rendre hommage aux Cinq empereurs au nord de la rivière *Wei*.

1^e année de la 2^e période (163) :

§ A. *Sin Yuen-p'ing* raconte des choses fausses sur les magiciens ; il est convaincu de mensonge et mis à mort.

2^e année (162) :

§ A. Les *Hiong-nou* font un traité d'amitié et d'apparentage. — Il y a un tremblement de terre. — Le 31 août 162, (*Tchang*) *Ts'ang* donne sa démission de conseiller.

§ B. Le 2 septembre 162, le *yu-che-ta-fou Chen-t'ou Kia* est nommé grand conseiller ; on lui confère le marquisat de *Kou-ngan*.

§ D. Le *yu-che-ta-fou* est *T'ao Ts'ing*.

3^e année (161) :

§ A. On établit la ville de *Kou-k'ou*.

4^e année (160).

5^e année (159) :

§ A. L'empereur se rend à *Yong*.

6^e année (158) :

§ A. Les *Hiong-nou* entrent au nombre de trente ^{p.193} mille dans la commanderie de *Chang*, et au nombre de vingt mille dans celle de *Yun-tchong*.

§ C. Le *tchong-ta-fou Ling Mien* est nommé général des chars et des cavaliers et campe à *Fei-kou* ; l'ex-conseiller (du roi) de

- § A. Le 5^e mois, il y a un tremblement de terre. — Le 28 août 143, il y a une éclipse de soleil. — (*Lieou*) *Ché* donne sa démission de conseiller.
- § B. Le 8^e mois, au jour *jen-tch'en*, le *yu-che-ta-fou Wei Koan*, marquis de *Kien-ling*, est nommé grand conseiller.
- § D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Tche*) *Pou-i*.

20 année (142) :

- § C. Le 26 juillet 142, le *yu-che-ta-fou Tch'en Mai* meurt.

3^e année (141) :

- § A. Le 9 mars 141, l'empereur *Hiao-king* meurt. Le 21 mars 141, l'héritier présomptif prend le pouvoir.

VI. — RÈGNE DE L'EMPEREUR HIAO-OU

1^e année *kien-yuen* (140) :

- § A. (*Weï*) *Koan* donne sa démission de conseiller.
- § B. *Teou Yng*, marquis de *Wei-k'i*, est nommé grand conseiller. — On institue la charge de *t'ai-wei*.
- § C. *T'ien Fen*, marquis de *Ou-ngan*, est nommé *t'ai-wei*. — Le *yu-che-ta-fou* est *Ti*.

2^e année (139) :

- § A. On établit la sépulture de *Meou*. — (*Teou*) *Yng* donne sa démission de conseiller.
- § B. Le 30 mars 139, le *t'ai-tch'ang Hiu Tch'ang*, marquis de *Pe-tche*, est nommé grand conseiller. — (*T'ien*) *Fen* donne sa démission de *t'ai-wei*. On supprime la charge de *t'ai-wei*. — Le *yu-che-ta-fou* est *Tchao Koan*.

3^e année (138) :

- § A. *Wang*, roi de *Tong-ngeou* et marquis de *Koang-ou*, vient se soumettre avec les siens au nombre de plus de 40.000 hommes. On les place dans la commanderie de *Lou-kiang*.

4^e année (137) :

- § D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Tchoang*) *Ts'ing-ti*.

§ A. Le 12 juin 117, sont nommés rois les fils de l'empereur dont les noms suivent : (*Lieou*) *Hong* est nommé roi de *Ts'i* ; (*Lieou*) *Tan*, roi de *Yen* ; (*Lieou*) *Siu*, roi de *Koang-ling* (115).

1^e année *yuen-ting* (116).

2^e année (115) :

- § A. (*Tchoang*) *Ts'ing-ti* est coupable d'un crime ; il se tue.
- § B. Le premier maître (*t'ai-fou*) de l'héritier présomptif, *Tchao Tcheou*, marquis de *Kao-ling*, est nommé grand conseiller.
- § C. (*Tchang*) *T'ang* est coupable d'un crime ; il se tue. — Le *yu-che ta-fou* est (*Che*) *King*.

3^e année (114).

4^e année (113) :

- § A. (*Lieou*) *P'ing*, fils du roi *Hien* de *Tch'ang-chan*, est nommé roi de *Tchen-ting*, et (son frère *Lieou*) *Chang* est nommé roi de *Se-choei* (116). — Dans le courant du sixième mois, on trouve un trépied précieux à *Fen-yn* (117), dans le *Ho-tong*.

5^e année (112) :

- § A. Dans le courant du troisième mois, (*Lu*) *Kia*, conseiller (du roi) de *Nan-yue*, se révolte ; il tue son roi, ainsi que les ambassadeurs chinois (118). — Le huitième mois, (*Tchao*) *Tcheou* est inculpé dans l'affaire de l'or du vin *tcheou* (119) ; il se tue.
- § B. Le 20 octobre 127 (120) le *yu-che-ta-fou* *Che K'ing* est nommé grand conseiller ; on lui confère le titre de marquis de *Mou k'ieou*. —
- § C. Le *wei-wei Lou Po-té* est nommé général dompteur des flots ; il sort (du territoire de l'empire) par le *Koei-yang*. Le *tchou-tsio Yang Pou* est nommé général des bateaux à étages ; il sort par le *Yu-tchang*. Tous deux triomphent du *Nan yue*.

6^e année (111) :

- § A. Le 12^e mois, le *Tong yue* se révolte (121).

- § C. *Han Yue*, ex-marquis de *Long-ngo* (122), est nommé général traverseur de la mer ; il sort par le *Koei-ki*. Le général des bateaux à étages, *Yang Pou*, sort par le *Yu-tchang*. Le *tchong-wei Wang Wen-chou* sort par le *Koei-ki*. Tous ensemble triomphent du *Tong-yue*.
- 1^e année *yuen-fong* (110) :
- § D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Ni*) *K'ooan*.
- 2^e année (109) :
- § C. En automne, le général des bateaux à étages, *Yang Pou*, et le général de gauche *Siun Tche* sortent par le *Leao-tong* et attaquent le *Tch'ao-sien* (123).
- 3^e année (108).
- 4^e année (107).
- 5^e année (106).
- 6^e année (105).
- 1^e année *t'ai-tch'ou* (104).
- § A. On modifie le calendrier ; on fait du premier mois le commencement de l'année (124).
- 2^e année (103) :
- § A. Le 4 mars 103 (125), (*Che*) *K'ing* meurt.
- § B. Le 22 avril 103 (126), le *t'ai-pou Kong-suen Ho* est nommé grand conseiller ; on lui confère le titre de marquis de *Ko-i*.
- 3^e année (102) :
- § D. Le *yu-che-ta-fou* est *Yen Koang*.
- 4^e année (101).
- 1^e année *t'ien-han* (100) :
- § D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Wang*) *K'ing*.
- 2^e année (99).
- 3^e année (98) :
- § D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Tou*) *Tcheou*.

choses ^{p.205} de prix ; c'est pourquoi on a taillé et poli les insignes de jade droits et ronds afin d'agréer à ses pensées. — Donc, dans le char de cérémonie (111) les nattes de jonc (112) ; ^{p.206} avec le bonnet en peau (113), le vêtement de toile ; la guitare creuse aux cordes rouges (114) ; dans le grand bouillon, le breuvage sombre (115), voilà ce par quoi on l'empêchait de se livrer à des excès et par quoi on prévenait sa corruption. — Ainsi, la hiérarchie établie entre le prince et les sujets, dans les réceptions et les audiences à la cour, entre le noble et le vil, entre l'honoré et le méprisé, et pour aller jusqu'à ce qu'il y a de plus infime, les distinctions admises dans le peuple et la foule, dans les chars et les véhicules, dans les vêtements et les habillements, dans les bâtiments et les demeures, dans le boire et le manger, dans le mariage de la femme et dans celui ^{p.207} de l'homme, dans les funérailles et les sacrifices, (cette hiérarchie et ces distinctions faisaient que) toutes choses avaient une opportunité et une convenance, tous les êtres avaient une règle et une perfection.

Tchong-ni a dit :

« Dans le grand sacrifice, tout ce qui se passe à partir du moment où la libation a été faite, je ne désire point le voir (116).

Les *Tcheou* s'étaient pervertis ; les rites avaient été négligés ; la musique s'était altérée ; le grand et le petit empiétaient l'un sur l'autre. Dans la famille de *Koan Tchong* (117), il y avait en même temps trois épouses. Ceux qui se conformaient à la règle et qui observaient la droiture se voyaient méprisés de leurs contemporains ; ceux qui se montraient extravagants et s'arrogeaient de faux privilèges, on les appelait illustres et glorieux. Même *Tse-hia* (118), bien qu'il fût un des plus ^{p.208} éminents entre les disciples (de Confucius), disait cependant :

— Quand je sors et que je vois des beautés compliquées et des élégances achevées, j'y prends plaisir ; quand je rentre et que j'écoute la doctrine du maître, je me réjouis.

n'y avait rien à redire à la réforme de la personne elle-même (127), il repoussa donc cette proposition.

Au temps (de l'empereur) *Hiao-king*, le *yu-che-ta-fou Tch'ao Ts'o* (128) se rendit célèbre parmi ses contemporains en s'occupant des châtiments et des dénominations (129) ; à mainte reprise il reprit ouvertement (l'empereur) *Hiao-king* et lui dit :

— Les seigneurs sont des barrières et des appuis ; telle est la règle unique qui convient à des sujets et à des fils ; telle est la loi de l'antiquité et des temps modernes. Maintenant cependant, les grands royaumes exercent un pouvoir absolu et un gouvernement distinct ; ils ne prennent pas leurs instructions à la capitale. Je crains qu'ils ne puissent pas transmettre (leur autorité) à leurs descendants.

(L'empereur) ^{p.211} *Hiao-king* ayant suivi ses avis, les six royaumes se révoltèrent en prétextant qu'ils voulaient la tête de (*Tch'ao*) *Ts'o*. Le Fils du Ciel mit à mort (*Tch'ao*) *Ts'o* afin de se tirer d'embarras. Ces choses sont racontées dans le chapitre sur *Yuen Ang* (130). A partir de cet événement, ceux qui étaient en charge se bornèrent à entretenir de bonnes relations (avec tout le monde) et à jouir de leurs appointements, mais ils n'osèrent plus rien mettre en délibération.

Quand l'empereur actuel eut pris le pouvoir, il manda auprès de lui les hommes initiés aux doctrines des lettrés et leur ordonna de déterminer en commun ce qu'il convenait de faire ; ils furent plus de dix ans sans aboutir (131). Quelqu'un dit :

« Dans l'antiquité il y avait une grande paix ; la foule du peuple vivait dans l'harmonie et dans la joie ; les heureux présages se produisaient de toute part. C'est qu'en effet (le souverain) tenait compte des mœurs en vigueur pour déterminer les règles à observer et la conduite à suivre.

L'empereur en fut informé ; il adressa alors au *yu-che* un décret en ces ^{p.212} termes :

« Pour ce qui est du mandat que l'on reçoit (du Ciel) et par lequel on règne, chaque (dynastie) a un principe particulier qui la rend florissante ; ce sont des chemins divers qui mènent à un but unique. En d'autres termes, c'est pour le bien du peuple qu'on gouverne (132), c'est en se conformant aux mœurs qu'on établit des ordonnances. Ceux qui ont délibéré ont tous parlé des espérances qu'entretenait le peuple dans la haute antiquité ; mais les *Han* sont aussi une dynastie ; s'ils ne transmettent pas des règles et des lois, quelle excuse auront-ils auprès de la postérité ? Ceux qui font de nobles réformes sont éminents et grands ; ceux qui gouvernent d'une façon mesquine sont bas et étroits. C'est bien inévitable !

Alors (l'empereur) changea, au moyen du commencement *t'ai tch'ou*, le premier jour du premier mois (de l'année) (133) ; il modifia la couleur des vêtements ; il accomplit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan* ; il détermina ce qui convenait au temple ancestral et aux divers fonctionnaires ; il fit ainsi des règles et des principes immuables pour les transmettre aux générations à venir (134).

[Les rites ont leur origine dans l'homme. L'homme, dès sa naissance, a des désirs ; si ses désirs ne sont pas satisfaits, il ne peut pas ne pas s'irriter ; s'il s'irrite sans aucune mesure, il y a des contestations, et les contestations produisent le désordre. Les anciens rois détestaient ces désordres ; c'est pourquoi ils ont institué les rites et les convenances pour établir des séparations, et, par là, ils ont rassasié les désirs de l'homme, ils ont subvenu aux demandes de l'homme. Ainsi, ils ont fait p.213 que les désirs ne se sont pas appliqués aux choses d'une manière immodérée, et que les choses n'ont pas été épuisées par les désirs ; ces deux termes (à savoir, les désirs et leurs objets) se sont développés d'une manière parallèle. Telle est l'origine des rites. C'est pourquoi les rites sont ce qui satisfait.

Le riz, le sorgho et les cinq saveurs sont ce par quoi on satisfait la bouche ; l'orchis odoriférant (135) et l'iris parfumé sont ce par quoi on

satisfait le nez ; les cloches et les tambours, les flûtes et les instruments à corde sont ce par quoi on satisfait l'oreille ; les ciselures et les métaux gravés, les ornements et les emblèmes sont ce par quoi on satisfait l'œil ; les habitations avec des fenêtres, les bois de lits, les tables à thé et les nattes sont ce par quoi on satisfait le corps. Ainsi, les rites sont ce qui satisfait.

Lorsque le sage eut obtenu sa satisfaction, il se plut à distinguer. On dit qu'il y a distinction quand le noble et le vil ont leurs rangs, quand le grand et le petit sont classés, quand le pauvre et le riche, le léger et le lourd sont estimés à leur valeur. Ainsi le Fils du Ciel avait dans le char d'apparat les nattes en jonc pour satisfaire son corps ; il portait à la main (136) les iris parfumés pour satisfaire son nez ; en avant, il y avait le joug orné pour satisfaire ses yeux ; le bruit des clochettes *ho* et *loan* (137) qui, p.214 lorsque le char allait au pas, s'accordait avec la musique et la danse du roi *Ou*, et qui, lorsque le char allait vite, s'accordait avec les musiques de *Choen* et de *T'ang*, ce bruit était destiné à satisfaire ses oreilles ; les neuf festons de l'étendard rouge orné de dragons servaient à l'accréditer (auprès de la multitude) ; les rhinocéros couchés et les tigres uniques (138) (peints sur les roues des chars), les caparaçons sur lesquels étaient représentés des requins (139), les dragons qui formaient les extrémités (du joug) (140), étaient ce qui entretenait son prestige. Et de même, si les chevaux du char d'apparat sont d'une docilité parfaite et sont instruits à l'obéissance jusqu'à ce que (le Fils du Ciel) soit monté en char, c'est ce qui sert à lui assurer le calme.

Qui ne sait que, si un homme, soutien de l'État, s'expose à la mort et s'obstine dans son devoir, c'est afin de conserver sa vie (141) ? Qui ne sait que, si un homme dépense p.215 peu, c'est afin de conserver ses richesses ? Qui ne sait que, si un homme est respectueux et complaisant, c'est afin de conserver le calme ? Qui ne sait que, si un homme observe les rites et les convenances, la politesse et la raison, c'est afin de conserver ce qui constitue sa nature ?

des guêpes et des scorpions ; légers et agiles, ardents et rapides, ils étaient prompts comme l'ouragan. Cependant leurs soldats furent en danger de mort à *Tch'oei-che* et *T'ang Mei* (149) mourut ; *Tchoang Kiao* (150) se souleva, et (le royaume de) *Tch'ou* fut divisé en quatre (151). Est-ce à dire que (le royaume de *Tch'ou*) n'avait ni fortes cuirasses ni armes aiguës ? (Non, mais) ce qui fut le principe (de sa p.218 ruine), c'est qu'il ne suivit pas la conduite prescrite par les rites. — Les rivières *Jou* et *Yng* (152) formaient ses lignes de défense ; le *Kiang* et le *Han* (153) étaient ses fossés ; il se protégeait derrière la forêt de *Teng* et se bordait avec la muraille de *Fang* (154). Cependant les soldats de *Ts'in* arrivèrent jusqu'à *Yen* et *Yng* (155) et les prirent avec autant de facilité que s'ils avaient secoué un arbre mort. Est-ce à dire que (les gens de *Tch'ou*) n'avaient pas de frontière fortifiée et qu'ils n'opposaient pas à l'ennemi de difficiles obstacles ? (Non, mais) ce qui fut le principe (de leur ruine), c'est qu'ils ne suivirent pas la conduite prescrite par les rites.

Tcheou ouvrit le corps de *Pi-kan*, emprisonna le p.219 vicomte de *Ki* (156), fit la poutre de métal placée sur le feu (157), tortura et tua les innocents. En ce temps, ses ministres et ses sujets étaient saisis de terreur et il n'y avait aucun d'eux qui fût sûr de rester en vie. Cependant, lorsque les soldats de *Tcheou* (158) arrivèrent, ses ordres ne furent pas obéis par ses sujets et il ne put se servir de son peuple. Est-ce à dire que ses ordres n'étaient pas sévères et que ses châtements n'étaient pas terribles ? (Non, mais) ce qui fut le principe (de sa ruine), c'est qu'il ne suivit pas la conduite prescrite par les rites.

Les armes d'autrefois étaient la lance et la pique, l'arc et la flèche. Cependant le royaume en lutte contre les autres n'avait pas besoin de s'en servir pour soumettre (ses rivaux). Sans entasser des remparts intérieurs et extérieurs, sans creuser des fossés, sans planter des fortifications à la frontière, sans tendre les ressorts des machines de guerre, ce royaume n'en jouissait pas moins du calme. S'il ne craignait pas l'étranger et s'il était inébranlable, il n'y en a pas d'autre raison sinon qu'il avait compris la voie à suivre, qu'il pratiquait la justice et

qu'il distinguait son devoir. En ce temps, (le prince) donnait des ordres et était plein de sincérité et d'affection (pour ceux) à qui il commandait ; aussi ses sujets répondaient-ils (à ses ordres) comme l'ombre (répond au corps) et l'écho (au son) ; s'il y avait quelqu'un qui ne se conformât pas à ses ordres, il était attendu par le châtement, et ainsi le peuple savait ce que c'était que le crime ; c'est pourquoi, après qu'un seul homme eut été châtié, l'empire entier fut soumis ; le coupable n'accusait pas son souverain, car il savait ^{p.220} que la faute était en lui-même. Ainsi les châtements et les crimes diminuaient et le prestige (du souverain) se répandait comme une eau qui coule. Il n'y avait pas d'autre cause à cela, sinon que (le prince) se conformait à la conduite qu'il devait suivre. Ainsi, lorsqu'on se conforme à la conduite qu'on doit suivre, on réussit ; lorsqu'on ne s'y conforme pas, on se perd.

Dans l'antiquité, lorsque l'empereur Yao gouvernait l'empire, il lui suffit de mettre à mort un seul homme et de punir deux hommes pour que l'empire fût bien gouverné. Un livre dit :

« Il était majestueux et sévère, mais n'avait pas à appliquer (sa sévérité) ; les châtements étaient délaissés et on ne s'en servait pas.]

[(159) Le Ciel et la Terre sont le principe de l'être ; les premiers ancêtres sont le principe des diverses familles ; (160) les princes et les chefs sont le principe du gouvernement. S'il n'y avait ni Ciel ni Terre, comment y aurait-il de l'être ? S'il n'y avait pas de premiers ancêtres, comment y aurait-il des descendances (161) ? S'il n'y avait ni princes ni maîtres, comment y aurait-il gouvernement ? Que l'un de ces trois termes viennent à manquer (162), il n'y a plus de calme pour l'homme. C'est pourquoi les rites en haut vénèrent le Ciel, et en bas vénèrent la Terre, honorent les premiers ancêtres et exaltent les princes et les chefs. Tels sont en effet les trois principes des rites.

Les rois associent donc à leur sacrifice au Ciel ^{p.221} l'illustre fondateur ; les seigneurs n'oseraient songer à le faire (163) ; les grands

Ainsi, parmi les vases, mettre en premier lieu le vase de breuvage sombre ; parmi les étals, mettre en premier lieu celui qui supporte le poisson cru ; parmi les vases en bois (174), mettre en premier lieu celui qui contient le grand bouillon. C'est là une seule et même idée (175).

Lorsque la coupe est offerte pour marquer le p.224 bénéfice (176) (obtenu par le sacrifice), on n'en absorbe point le contenu. Au sacrifice pour marquer la fin des lamentations (177), on ne goûte pas (des viandes qui sont sur) l'étal. (Le représentant du mort) est exhorté par trois fois à manger ; (mais, en dehors de ces trois fois), il ne mange pas (178).

On célèbre le rite du mariage avant que (le fiancé) ait été envoyé (par son père au-devant de sa fiancée) et avant qu'on se soit purifié (179). On célèbre le rite du temple ancestral avant d'avoir fait entrer le représentant du mort. On célèbre le rite du moment où la mort vient de se produire, avant d'avoir fait la première toilette (180) (du défunt). C'est là une seule et même idée.

p.225 Le dais du char *ta-lou* est en étoffe non teinte. Au sacrifice *kiao*, le bonnet de cérémonie est en chanvre (181). Lorsqu'on prend les habits de deuil, on commence par laisser retomber la ceinture de chanvre. C'est là une seule et même idée.

Dans les lamentations de trois ans (182), les lamentations ne sont pas modulées (183). Dans le chant où on célèbre le pur temple ancestral (184), un seul chanteur mène le chant et trois autres l'accompagnent. On suspend une cloche et on frappe en haut la traverse qui la supporte (185). La guitare aux cordes rouges est percée d'un trou (186). C'est là une seule et même idée.

Tout rite commence à la négligence, atteint sa perfection à la politesse et se termine à la satisfaction (187). C'est pourquoi, quand le rite est au complet, les sentiments p.226 et la politesse ont atteint leurs dernières limites ; un degré secondaire (du rite) est atteint lorsque les sentiments et la politesse triomphent tour à tour ; le dernier degré (du rite) est atteint lorsqu'on revient aux sentiments (primitifs) et qu'on

retourne à la grande unité (188). — Par là (189), le Ciel et la Terre sont unis ; par là, le soleil et la lune sont éclatants ; par là, les quatre saisons observent leur ordre de succession ; par là, les astres évoluent ; par là, le *Kiang* et le *Ho* suivent leur cours ; par là, les dix mille sortes d'êtres sont prospères ; par là, le bien et le mal sont distingués ; par là, la joie et l'irritation sont à leur place. Si on considère (cette perfection des rites) dans les êtres subordonnés, c'est l'obéissance ; si on la considère chez les êtres supérieurs, c'est l'intelligence éclairée (190)].

Le duc grand astrologue (191) dit : Telle est cette perfection.

[(192) Si on établit la plus haute (perfection du rite) pour en faire la faite (des sentiments humains), il n'est personne dans l'empire qui puisse rien y ajouter ou en retrancher. Le principe et l'extrémité sont conformes l'un à l'autre (193) ; la fin et le commencement se répondent. La politesse extrême permet de distinguer (194) ; l'observation rigoureuse (du rite) permet de produire la satisfaction.

p.227 Dans l'empire, (les royaumes) qui observent les rites sont bien gouvernés ; ceux qui ne les observent pas sont plongés dans le désordre. Ceux qui les observent sont tranquilles ; ceux qui ne les observent pas sont en danger. L'homme médiocre ne peut les prendre pour règles (de ses actes).

La forme du rite est une réelle profondeur ; (les sophistes qui excellent aux) distinctions par lesquelles on donne comme solide ce qui est vide, et comme identique ce qui est différent, lorsqu'ils entrent (dans le rite) deviennent faibles. La forme du rite est une réelle grandeur ; ceux qui s'arrogent le droit de faire des théories qui règlent tout d'une manière mesquine, lorsqu'ils entrent (dans le rite) deviennent insuffisants. La forme du rite est une réelle élévation ; ceux qui veulent se faire passer pour gens d'un caractère élevé, tout en étant arrogants, médisants et de mœurs légères, lorsqu'ils entrent (dans le rite), tombent (à leur vrai niveau).

CHAPITRE XXIV

Deuxième Traité : La musique

@

p.230 Le duc grand astrologue dit :

Toutes les fois que je lis le livre de Yu (*Choen*), lorsque j'arrive au passage où il est dit que, si le prince et ses sujets s'entr'aident dans leurs efforts, il y aura le calme dans toute affaire, et que, si les jambes et les bras ne sont pas excellents, toutes choses vont à leur ruine, — je ne peux jamais m'empêcher de verser des larmes (101). — Le roi *Tch'eng* fit une ode (102) pour s'infliger à lui-même un avertissement et une réprimande et pour s'attrister des difficultés dont souffrait son royaume. N'est-il pas celui dont on peut dire : saisi de tremblement et plein de crainte, il observa bien (son devoir), et le pratiqua jusqu'au bout ?

Si le sage pratique la vertu, ce n'est pas parce qu'il y est contraint ; lorsqu'il rejette les rites, ce n'est pas par négligence ; quoique restant en repos, il sait penser aux (affaires dès leur) début ; quoique immobile, il sait p.231 réfléchir aux (affaires dès leur) commencement ; il produit la purification (du peuple) et est grandement bienfaisant ; les chants (103) célèbrent ses efforts et sa peine. Qui d'autre que l'homme doué d'une grande vertu pourrait être tel ? Un livre dit :

« Quand le bon gouvernement est établi et que l'œuvre méritoire est accomplie, alors les rites et la musique sont en honneur. (Dans le pays situé à) l'intérieur des mers, la conduite des hommes devient plus profondément (excellente) ; leur vertu devient de plus en plus parfaite ; ce à quoi ils se plaisent devient de plus en plus différent.

Ce qui est rempli, et dont on ne retranche rien, déborde ; ce qui est plein, et n'est pas soutenu, se renverse (104). Tous ceux qui instituèrent des musiques le firent pour modérer la joie (105). Le sage fait les rites

le gouvernement (150), et c'est alors que la méthode pour bien diriger est acquise. Ainsi donc, à celui qui ne connaît pas les sons, on ne peut expliquer les notes ; à celui qui ne connaît pas les notes, on ne peut expliquer la musique ; mais celui qui connaît la musique est proche des rites (151). Quand les rites et la musique ont été entièrement obtenus, c'est ce qu'on appelle posséder la vertu ; car vertu, c'est obtenir (152).

C'est pourquoi la musique la plus noble ne consiste pas en notes exquises ; le rite des offrandes de nourriture (aux souverains morts) ne consiste pas en saveurs exquises. Le luth dont on se sert en chantant, « le pur temple ancestral » (153), a des cordes rouges et a le fond percé (154) ; un homme chante tandis que trois autres p.243 l'accompagnent de la voix et il y a des notes qu'on néglige (155). Lors du rite de la grande offrande, on met en honneur le breuvage sombre (156) ; sur les étals il y a du poisson cru ; le grand bouillon n'est pas assaisonné et il y a des saveurs qu'on néglige.

Ainsi, quand les anciens rois ont fait leurs ordonnances relatives aux rites et à la musique, ils n'ont pas cherché à satisfaire au plus haut point les désirs de la bouche et du ventre, des oreilles et des yeux, mais ils ont voulu enseigner au peuple à être juste dans ce qu'il aime et dans ce qu'il hait, et le faire revenir dans la droite voie humaine.

L'homme, à sa naissance, est en repos (157) ; telle est la nature qui lui vient du Ciel. Quand il est ému par les objets extérieurs, il entre en mouvement ; ainsi se produisent les désirs propres à sa nature. A mesure que les objets extérieurs se présentent, il en prend connaissance et c'est à la suite de cela que les affections et les haines se forment. Lorsque les affections et les haines ne trouvent pas une règle à l'intérieur (de l'homme) et lorsque celui-ci se laisse entraîner au dehors par ses p.244 connaissances (158), il devient incapable de se ressaisir lui-même et son principe céleste est détruit.

Or, les objets qui émeuvent l'homme sont en nombre infini ; si donc les affections et les haines de l'homme n'ont pas une règle, alors il arrivera qu'à mesure que les objets se présenteront, l'homme se

transformera (conformément à) ces objets (159). Ce sera l'extinction du principe céleste qui est en lui et l'abandon complet aux passions humaines. Alors on trouve des cœurs rebelles et fourbes, des actions de débauche et de désordre ; c'est pourquoi les puissants oppriment les faibles ; les majorités sont cruelles pour les minorités ; les habiles trompent les sots ; les hardis sont durs pour les timides ; les malades ne sont pas soignés ; les vieillards et les enfants, les orphelins et les abandonnés ne savent que devenir : tel est l'état de grande perturbation où l'on se trouve.

Ainsi donc les anciens rois, quand ils ont réglementé les rites et la musique, ont fait des principes modérateurs pour les hommes. Le pectoral et le vêtement de chanvre, les lamentations et les pleurs (160) étaient ce par quoi on réglait les lois du deuil ; les cloches et les tambours, les boucliers et les haches étaient ce par quoi on maintenait l'harmonie dans les moments de calme et de réjouissance ; le mariage de la femme et celui de l'homme, p.245 la prise du bonnet viril et la prise de l'épingle de tête (161) étaient ce par quoi on distinguait l'homme de la femme ; le tir à l'arc et le banquet de village ; les offrandes de nourriture et de boisson étaient ce par quoi on rendait correctes les relations et les réceptions.

Les rites règlent les cœurs du peuple ; la musique harmonise les sons du peuple ; le gouvernement le fait agir ; les châtiments le retiennent. Quand les rites, la musique, les châtiments et le gouvernement s'étendent dans les quatre directions sans rencontrer aucun obstacle, alors la méthode de règne est prête].

[(162) La musique est ce qui unifie ; les rites sont ce qui différencie ; par l'unification il y a amitié des uns pour les autres ; par la différenciation, il y a respect des uns pour les autres. Quand la musique est trop prédominante, il y a négligence ; quand les rites sont trop prédominants, il y a séparation (163). Unir les sentiments et embellir les formes, telle est l'œuvre des rites et de la musique.

Les convenances des rites étant instituées, le noble et le vil ont leurs rangs ; la beauté de la musique produisant l'unité, le haut et le bas

que la musique n'est autre chose que l'harmonie qui est établie entre le Ciel et la Terre.

p.254 Si les transformations ne s'accomplissent pas aux temps voulus, alors il n'y a plus de vie ; si les hommes et les femmes ne sont pas séparés, alors le désordre se produit. Telle est la nature du Ciel et de la Terre (186).

Ainsi donc, pour ce qui est des rites et de la musique, ils s'élèvent jusqu'au Ciel et descendent jusqu'à la Terre ; ils pénètrent les principes *yn* et *yang* et communiquent avec les mânes et les dieux ; ils atteignent jusqu'à ce qui est le plus haut et le plus lointain (187) et ils s'enfoncent dans ce qui est profond et épais (188).

La musique se manifeste dans le grand commencement (189) et les rites se trouvent dans les êtres produits. Ce qui manifeste ce qui ne cesse pas, c'est le Ciel ; ce qui manifeste ce qui ne remue pas, c'est la Terre. Un des termes étant ce qui remue, l'autre étant ce qui est immobile, (on en dérive) tout ce qui est entre le Ciel et la Terre. C'est pourquoi les hommes saints se sont bornés à parler des rites et de la musique (190).]

[(191) Dans l'antiquité, *Choen* fit le luth à cinq cordes pour chanter le (chant intitulé) « le Vent du sud » (192). *K'oei* le p.255 premier fixa la musique afin d'en faire une récompense pour les seigneurs (193).

Ainsi, lorsque le Fils du Ciel instituait une musique, c'était afin de récompenser ceux des seigneurs qui s'étaient montrés vertueux. Lorsque leur vertu était accomplie, que leurs instructions étaient tenues en honneur et que les cinq céréales mûrissaient au temps voulu, alors on les récompensait en leur accordant une musique. C'est pourquoi, chez ceux sous le gouvernement desquels le peuple était accablé, les rangs des danseurs étaient éclaircis ; chez ceux sous le gouvernement desquels le peuple était à son aise, les rangs des danseurs étaient serrés (194). Ainsi, en considérant leurs danseurs, on connaissait leur vertu ; en entendant leur nom posthume, on savait quelle avait été leur conduite.

les rites reviennent à ce qui est leur principe. La musique manifeste la vertu ; les rites paient de retour les sentiments d'autrui et reviennent à ce qui est leur principe (204).

Ce qu'on appelait le char d'apparat était le char donné par le Fils du Ciel ; l'étendard orné de dragons et découpé en neuf festons était l'étendard donné par le Fils du Ciel ; (la tortue dont la carapace avait sur les bords) une barbe verte et noire était la tortue précieuse donnée par le Fils du Ciel ; de nombreux bœufs et moutons accompagnaient ces dons qui étaient les présents accordés aux seigneurs (205).]

[(206) La musique concerne ce qui dans les sentiments intérieurs est invariable ; les rites concernent ce qui dans l'ordre extérieur ne peut être modifié. La musique embrasse tout ce qui est harmonie ; les rites distinguent tout ce qui est différence ; la théorie des rites et de la musique domine donc tous les sentiments humains.

Aller jusqu'au fond (du cœur humain) et en connaître les changements, c'est l'essence de la musique ; manifester la sincérité et repousser ce qui est faux, c'est le p.259 principe constant des rites. Les rites et la musique manifestent la nature du Ciel et de la Terre ; ils pénètrent jusqu'aux vertus des intelligences surnaturelles (207) ; ils font descendre les esprits d'en haut et font sortir les esprits d'en bas ; ils réalisent la substance de tous les êtres menus et gros ; ils président aux devoirs des pères et des fils, du prince et des sujets.

C'est pourquoi, lorsque le grand homme (208) met en vigueur les rites et la musique, alors le Ciel et la Terre en réponse resplendiront ; le Ciel et la Terre se réjouiront dans l'harmonie ; le *yn* et le *yang* seront en accord mutuel ; l'influence réchauffante d'en haut couvrira tous les êtres et l'influence réchauffante d'en bas les nourrira ; puis les plantes et les arbres seront luxuriants ; les pousses et les bourgeons perceront ; les êtres qui ont des plumes et des ailes prendront leur essor ; ceux qui ont des cornes et des ramures naîtront ; les insectes apparaîtront au jour et revivront. Les femelles qui ont des plumes couveront ; les femelles qui ont des poils seront grosses et enfanteront. Les vivipares n'avorteront pas ; les ovipares ne verront pas leurs œufs

brisés. Ainsi tout cela se ramène à la direction imprimée par la musique.

La musique suivant notre définition ne consiste pas dans les tuyaux *hoang-tchong* et *ta-lu*, dans les instruments à cordes et les chants, dans les boucliers et les ^{p.260} haches (qu'on brandit dans les pantomimes) ; (ces accessoires ne constituent que) la dernière partie de la musique ; aussi sont-ce des jeunes garçons qui en jouent. (De même), si l'on fait rentrer dans les rites les actes qui consistent à étaler la natte inférieure et la natte supérieure, à disposer les coupes pour le vin et les étales pour les viandes, à ranger les vases en bambou et en bois, et aussi à monter et à descendre, (ces actes cependant ne constituent que) la dernière partie des rites ; aussi sont-ce des fonctionnaires subalternes qui s'en occupent. Le maître de musique ne sait que distinguer les notes et les paroles (des chants) et c'est pourquoi il se tourne vers le nord en jouant des instruments à cordes (209) ; le prieur ancestral ne sait que distinguer les rites du temple ancestral et c'est pourquoi il vient après le représentant du mort (210) ; le prieur suivant les rites de la dynastie *Chang* ne sait que distinguer les rites funéraires et c'est pourquoi il vient après celui qui mène le deuil.

Ainsi donc, celui qui réalise la vertu est placé au haut (de la salle) ; celui qui réalise la technique (des rites et de la musique) est placé au bas (de la salle) ; celui qui accomplit la conduite vertueuse passe le premier ; celui qui accomplit les actes (des rites et de la musique) passe le dernier. C'est pourquoi les anciens rois ^{p.261} distinguaient ceux qui étaient en haut et ceux qui étaient en bas, ceux qui étaient en avant et ceux qui étaient en arrière, et, en conséquence, ils pouvaient appliquer leur réglementation (des rites et de la musique) dans tout l'empire.]

[(211) La musique est ce en quoi l'homme saint se complait et elle est capable de perfectionner les cœurs des hommes. Comme elle émeut profondément les hommes, comme elle produit le changement des

jusqu'à la colère ; l'influence faible n'allait pas jusqu'à la crainte. Ces quatre principes universels (217) s'accordaient dans le cœur de l'homme et se manifestaient dans ses actes extérieurs ; ils étaient calmes à leurs places et n'empiétaient pas les uns sur les autres.

p.263 C'est pourquoi les anciens rois instituèrent l'étude de la musique suivant les capacités des gens (218). Ils multiplièrent les morceaux (de musique) ; ils en examinèrent avec soin les élégances ; et, de cette manière, ils réglementèrent la réalité de la vertu. Ils discernèrent (dans la musique) les proportions du petit et du grand ; ils firent une classification suivant l'ordre de ce qui est à la fin et de ce qui vient en premier ; et, de cette manière, ils symbolisèrent l'accomplissement des actes (219). Ils firent donc que les relations normales entre le proche et l'éloigné, le noble et le vil, l'aîné et le plus jeune, l'homme et la femme, prirent toutes forme et figure dans la musique. C'est pourquoi on dit : La musique fait voir la profondeur (des émotions humaines).

Lorsqu'un sol est épuisé, les herbes et les arbres n'y poussent pas haut ; lorsqu'une eau est troublée, les poissons et les tortues n'y grandissent pas ; lorsque les influences (vitales) sont altérées, les êtres doués de vie ne prospèrent pas ; dans une époque de désordre, les rites tombent en désuétude et la musique se corrompt.

C'est pourquoi, (dans une pareille époque,) lorsque les sons musicaux sont tristes, ils le sont cependant sans dignité ; lorsqu'ils sont joyeux, ils ne causent cependant pas le calme. On s'abandonne et on se laisse aller (à la douleur) au point de violer les règles ; on se livre au plaisir et à la débauche au point d'oublier les devoirs fondamentaux. Cette musique est-elle d'inspiration large, elle pousse l'homme à tolérer le désordre ; p.264 est-elle d'inspiration étroite, elle le pousse à ne songer qu'à réaliser ses désirs égoïstes. Elle ébranle l'énergie qui le ferait monter et se développer ; elle détruit la vertu qui produirait en lui l'égalité et l'harmonie. Aussi le sage méprise-t-il (une telle musique).]

[(220) Toutes les fois que des sons désordonnés viennent émouvoir l'homme, l'énergie d'opposition (à la vertu) leur répond (dans le cœur de l'homme) ; lorsque l'énergie d'opposition se manifeste, la musique débauchée se produit. Quand des sons corrects viennent émouvoir l'homme, l'énergie de conformité (à la vertu) leur répond ; quand l'énergie de conformité se manifeste, la musique harmonieuse se produit. Ainsi, celui qui entonne le chant et celui qui l'accompagne se répondent. Le rond et l'oblique, le courbe et le droit vont se classer chacun dans la catégorie qui lui convient, et, telle est la loi de toutes choses, qu'elles subissent l'action (de la musique) suivant la nature qui leur est propre (221).

C'est pourquoi le sage revient aux bons sentiments fondamentaux afin de rendre sa volonté harmonieuse ; il compare les mérites respectifs afin de rendre sa conduite parfaite. Les sons désordonnés et les spectacles mauvais, il ne les laisse pas atteindre son ouïe et sa vue ; la musique débauchée et les rites corrompus, il ne les admet pas dans les affections de son cœur ; les influences de négligence et d'indifférence, de méchanceté et de perversité, il ne les reçoit pas dans sa personne ; il a soin que ses oreilles, ses yeux, son nez, sa bouche, p.265 son cœur, son intelligence et toutes les parties de son être soient uniquement inspirés par la conformité au bien et par la correction, afin d'accomplir ce qui est leur devoir.

Après cela (222), (le sage) manifeste au dehors (sa vertu) au moyen des sons et des notes ; il l'orne avec les luths *k'in* et *che* ; il y joint les mouvements des boucliers et des haches d'armes ; il la décore avec les plumes et les queues de bœuf ; il l'accompagne avec les flûtes *siao* et *koan*. Il excite l'éclat de la vertu parfaite ; il anime l'harmonie des influences des quatre saisons ; et de cette manière il rend manifestes les lois qui régissent toutes choses.

Quand il en est ainsi, la pureté et la clarté (des chants) symbolisent le Ciel ; l'ampleur (du son des cloches et des tambours) symbolise la Terre ; la succession du commencement d'un air à la fin d'un autre symbolise les quatre saisons ; les évolutions (des danseurs)

sa constance le fait ressembler au Ciel ; étant semblable au Ciel, il est semblable à un dieu. Étant comme le Ciel, sans même qu'il parle, il inspire confiance (231) ; étant comme un dieu, sans même qu'il s'irrite, il inspire la crainte. Tel est celui qui pénètre si profondément la musique que son cœur est par là même soumis à la règle.

Pour ce qui est de l'homme qui a si profondément p.269 pénétré les rites qu'il a soumis toute sa personne à la règle, ayant soumis sa personne à la règle, il est grave et respectueux ; étant grave et respectueux, il est majestueux et imposant. — Si, à l'intérieur du cœur, l'harmonie et la joie font un instant défaut, les sentiments de bassesse et de tromperie font aussitôt leur entrée ; si, dans la contenance extérieure, la gravité et le respect font un instant défaut, les sentiments de négligence et de laisser-aller font aussitôt leur entrée.

Ainsi, pour ce qui est de la musique, son action s'exerce à l'intérieur ; pour ce qui est des rites, leur action s'exerce à l'extérieur. La musique produit la parfaite harmonie ; les rites produisent la parfaite conformité (aux convenances). Quand un homme possède en lui l'harmonie et manifeste au dehors la conformité, le peuple n'a qu'à considérer son air pour ne pas lui résister ; le peuple n'a qu'à contempler ses façons d'air pour ne plus concevoir aucun sentiment de négligence et de mépris. Quand la vertu brille et agit à l'intérieur (de cet homme), il n'est personne dans le peuple qui n'accepte de l'écouter ; quand sa conduite raisonnable se manifeste au dehors, il n'est personne dans le peuple qui n'accepte de lui obéir. C'est pourquoi on dit :

« Celui qui connaît la théorie des rites et de la musique, celui qui les met en vigueur et qui les établit fermement, pour celui-là, dans tout l'empire, il n'existe aucune difficulté.

Pour ce qui est de la musique, son action s'exerce à l'intérieur ; pour ce qui est des rites, leur action s'exerce à l'extérieur. Ainsi, l'essentiel des rites est dans la modestie ; l'essentiel de la musique est dans l'abondance. Les rites, se caractérisant par la modestie, doivent

lorsque cette musique est jouée dans les assemblées de clans par arrondissements et par districts, jeunes et vieux l'entendent ensemble et il n'est aucun d'eux qui n'obéisse à l'harmonie en éprouvant de la docilité ; lorsque cette musique est jouée dans l'intérieur d'une demeure familiale, père et fils, frères aînés et frères cadets l'entendent ensemble et il n'est aucun d'eux qui n'obéisse à l'harmonie en éprouvant de l'affection. La musique examine l'unique voix humaine) de manière à en fixer l'harmonie ; elle classe les divers instruments de musique de manière à embellir les morceaux de musique ; les arrêts et les reprises sont combinés de manière à réaliser la beauté ; c'est par là que la musique produit l'union et l'harmonie entre les pères et les fils, le prince et les sujets, entre les ^{p.272} parents et dans la multitude du peuple. Telle est la manière dont les anciens rois instituèrent la musique.

Ainsi, à l'audition des sons du *ya* et du *song* (235), les volontés et les pensées s'élargissent ; à la vue des danseurs qui brandissent le bouclier et la hache, qui pratiquent les inclinations et les redressements, les reculs et les avancements, les attitudes deviennent dignes ; (en voyant les danseurs qui) se tiennent à leurs rangs et à leurs places, (et en entendant les chanteurs qui) connaissent les arrêts et les reprises, les hommes observent la correction dans l'ordre hiérarchique, et la régularité dans les cas où il faut s'avancer et dans ceux où il faut se retirer. La musique est en effet le principe régulateur du Ciel et de la Terre, le fondement de l'équilibre et de l'harmonie, et les sentiments humains ne peuvent échapper à son influence.

La musique est ce dont se servaient les anciens rois pour manifester leur contentement ; les bataillons et les haches d'armes sont ce dont se servaient les anciens rois pour manifester leur colère. Ainsi le contentement et la colère des anciens rois avaient des manifestations bien réglées. Quand ils étaient contents, tout l'empire en éprouvait de l'harmonie ; quand ils étaient irrités, les cruels et les pervers en concevaient de la crainte. Dans la conduite que suivirent les anciens rois, on peut dire que les rites et la musique furent parfaits).

« En outre, quand (la musique et la danse du roi) *Ou* commencent, cela représente la marche vers le nord (262) ; à la seconde reprise, c'est la destruction de (l'empire des) *Chang* ; la troisième reprise, c'est la marche vers le sud (263) ; à la quatrième reprise, on représente les royaumes du sud devenus pays-frontières (264) ; à la cinquième reprise, on p.281 représente le pays partagé, à partir de *Chàn*, entre le duc de *Tcheou* qui eut la gauche (c'est-à-dire l'orient) et le duc de *Chao* qui eut la droite (c'est-à-dire l'occident) ; à la sixième reprise, les danseurs reviennent à leurs rangs pour représenter l'honneur rendu au Fils du Ciel.

Ceux qui flanquent (les bandes de danseurs) en agitant (des sonnettes) dont ils font entendre quatre sonneries (à chaque reprise (265), représentent la vertu du roi *Ou*) faisant éclater son prestige sur tout le royaume du Milieu. Quand ceux qui flanquent ainsi les bandes (de danseurs) s'avancent, cela indique que l'entreprise a été promptement achevée. Quand les danseurs restent longtemps p.282 immobiles sur leurs rangs, cela indique que (le roi *Ou*) attend l'arrivée des seigneurs.

« D'ailleurs, seriez-vous seul à n'avoir point encore entendu le récit de (la bataille de) la plaine de *Mou* (266) ? Le roi *Ou*, ayant triomphé du (dernier souverain de la dynastie) *Yn*, arriva à (la capitale des) *Chang*. Avant qu'il fût descendu de son char, il conféra au descendant de *Hoang-ti* le fief de *Ki* ; au descendant de l'empereur *Yao*, le fief de *Tchou* ; au descendant de l'empereur *Choen*, le fief de *Tch'en* ; après être descendu de son char, il conféra au descendant des princes de *Hia* le fief de *K'i* (267) ; au descendant des *Yn*, le fief de *Song* (268), il éleva un tertre sur la tombe du fils de roi, *Pi-kan* (269) ; il délivra le vicomte de *Ki* de prison (270) ; il l'envoya rechercher *Chang Yong* (271) pour le rétablir dans ses dignités. La foule du peuple vit se relâcher la sévérité du

« Ce qu'on appelle *Chang*, ce sont les airs qui nous viennent des cinq empereurs ; des hommes du pays de *Chang* (284) les retinrent dans leur mémoire et c'est pourquoi on les nomme *Chang*. Ce qu'on appelle *Ts'i*, ce sont les airs qui nous viennent des trois (premières) dynasties ; des hommes du pays de *Ts'i* les retinrent dans leur mémoire et c'est pourquoi on les nomme *Ts'i*. Celui qui comprend bien les poésies du *Chang*, lorsqu'il sera aux p.286 prises avec des affaires, souvent cependant manifester de la décision ; celui qui comprend bien les poésies du *Ts'i*, lorsqu'il verra son avantage particulier, s'effacera cependant devant autrui. Quand on est aux prises avec des affaires, manifester souvent de la décision, c'est du courage ; quand on voit son avantage particulier, s'effacer devant autrui, c'est de la justice. Le courage, la justice, quel est l'homme qui, sans chanter ces chants, pourrait garantir qu'il les possède ?

« Ainsi, dans le chant, les parties hautes rendent l'homme comme soulevé ; les parties basses le rendent comme abattu ; les parties sinueuses le rendent comme courbé ; les parties où il y a arrêt le rendent (immobile) comme un arbre mort ; les parties fières le rendent exactement rigoureux comme une équerre ; les parties qui se recourbent (285) le rendent exactement replié comme un crochet ; les séries de sons produisent en lui une beauté comparable à celle des perles enfilées (286). — Le chant consiste en paroles, c'est-à-dire en paroles prolongées. Quand l'homme éprouve une joie, il l'exprime par la parole ; la parole ne suffisant pas, il prolonge la parole ; la prolongation de la parole ne suffisant pas, il y fait un accompagnement ; l'accompagnement ne suffisant pas, il se met inconsciemment à faire mouvoir ses mains et à faire bondir ses pieds.

Telle fut (la réponse faite à) la question de *Tse-kong* sur la musique.]

p.287 Tout son musical a son origine dans le cœur de l'homme. Entre le Ciel et l'homme, il y a communication réciproque ; c'est comme l'image réfléchie par l'ombre, c'est comme le son renvoyé par l'écho ; c'est pourquoi ceux qui font le bien, le Ciel les récompense par des félicités ; ceux qui font le mal, le Ciel leur donne des infortunes. C'est là une chose toute naturelle. — Ainsi, lorsque *Choen* touchait du luth à cinq cordes et chantait la poésie du Vent du sud (287), l'empire était bien gouverné ; quand *Tcheou* eut composé l'air de la Région-frontière au nord de *Tchao-ko* (288), il périt lui-même et son royaume fut détruit. Pourquoi la conduite de *Choen* le mena-t-elle à la grandeur ? pourquoi la conduite de *Tcheou* le précipita-t-elle dans la détresse ? La poésie du Vent du sud est un chant de naissance et de croissance ; la musique de *Choen* s'y plaisait ; cette musique était ainsi unanime avec le Ciel et la Terre et s'attirait l'affection des dix mille royaumes ; c'est pourquoi l'empire fut bien gouverné. D'autre part, « *Tchao-ko* » (éveille l'idée de) « pas en temps opportun » ; « nord » (éveille l'idée de) « défaite » ; « région-frontière » (éveille l'idée de) « méprisable » ; la musique de *Tcheou* se plaisait à (ces idées) et était en dissentiment avec les dix mille royaumes ; les seigneurs ne furent pas soumis (à *Tcheou*) ; les cent familles ne lui furent pas attachées ; l'empire se détacha de lui ; c'est pourquoi il périt lui-même et son royaume fut détruit.

C'était au temps du duc *Ling* (534-493 av. J.-C.) du pays de *Wei* (289) ; le duc se proposait de se rendre dans le p.288 pays de *Tsin* ; arrivé au bord de la rivière *Pou* (290), il y fit halte. Vers le milieu de la nuit, il entendit un luth dont quelqu'un jouait ; il interrogea ceux qui étaient auprès de lui, mais tous répondirent qu'ils n'avaient pas entendu. Alors (le duc) donna l'ordre suivant au maître de musique *Kiuen* :

— J'ai entendu les notes d'un luth dont quelqu'un jouait ; j'ai interrogé ceux qui étaient auprès de moi, mais aucun d'eux n'avait entendu ; cela a toute l'apparence de venir de l'esprit d'un mort ou d'un dieu ; écoutez à ma place et notez par écrit (cet air).

Le maître de musique *Kiuen* y consentit ; il s'assit donc d'une manière correcte en attirant à lui son luth ; il entendit (l'air) et le nota par écrit ; le lendemain, il dit :

— Je l'ai ; mais je ne m'y suis point encore exercé ; je vous prie de vous arrêter encore une nuit pour que je m'y exerce.

Le duc *Ling* y consentit ; on passa donc de nouveau la nuit (dans cet endroit) ; le lendemain (le maître de musique *Kiuen*) annonça qu'il s'était exercé (à jouer cet air). (Le duc et sa suite) partirent alors et arrivèrent dans le pays de *Tsin*.

Ils furent reçus en audience par le duc *P'ing* (557-532 av. J.-C.) du pays de *Tsin* ; le duc *P'ing* leur donna un banquet sur la terrasse de *Che-hoei* (291). Quand on fut échauffé par le vin, le duc *Ling* dit :

— En venant, j'ai entendu ^{p.289} un air nouveau ; je vous demande la permission de vous le jouer.

Le duc *P'ing* y consentit. On ordonna alors au maître de musique *Kiuen* de s'asseoir à côté du maître de musique *K'oang*, d'attirer à lui son luth et d'en jouer ; avant qu'il eût fini, maître *K'oang* posa la main sur lui et l'arrêta, disant :

— Ceci est un air de musique d'un royaume détruit ; il ne faut pas l'écouter.

Le duc *P'ing* dit :

— De quelle manière (cet air) s'est-il produit ?

Maître *K'oang* dit :

— C'est le maître de musique *Yen* qui l'a composé ; il fit pour *Tcheou* une musique de perdition ; lorsque le roi *Ou* eût vaincu *Tcheou*, maître *Yen* s'enfuit vers l'est et se jeta dans la rivière *Pou*, C'est pourquoi c'est certainement au bord de la rivière *Pou* que vous avez dû entendre cet air. Celui qui le premier entend cet air, son royaume sera diminué.

Le duc *P'ing* dit :

chang rend les hommes rigides et corrects et leur fait aimer la justice ; l'audition de la note *kio* rend les hommes compatissants et affectueux envers autrui ; l'audition de la note *tche* fait que les hommes se réjouissent de ce qui est bien et se plaisent à la bienfaisance ; l'audition de la note *yu* fait que les hommes restent dans l'ordre et aiment les rites.

Les rites entrent du dehors ; la musique sort du dedans. C'est pourquoi le sage ne saurait un seul instant s'écarter des rites ; s'il s'écarterait des rites pendant un seul instant, il n'y aurait plus au dehors que des actes de cruauté et d'arrogance ; (le sage) ne saurait un seul instant s'écarter de la musique ; s'il s'écarterait de la musique pendant un seul instant, il n'y aurait plus au dedans que des actes de débauche et de perversité. Ainsi, les airs musicaux sont ce par quoi le sage entretient la justice.

p.292 Dans l'antiquité, le Fils du Ciel et les seigneurs écoutaient les cloches et les pierres sonores et se gardaient de les éloigner de leur cour ; les hauts dignitaires et les grands officiers écoutaient les airs des luths *k'in* et *che* et se gardaient de les éloigner de leur présence ; par là, ils s'entretenaient dans la pratique de la justice et se prémunissaient contre la licence et les excès. La licence et les excès naissent de l'absence des rites. Ainsi les saints rois faisaient que les oreilles des hommes entendaient les airs du *ya* et du *song* (292), que leurs yeux voyaient les rites de la dignité et de la convenance, que leurs pieds prenaient la démarche du respect et de la vénération, que leurs bouches prononçaient des explications de bonté et de justice. Ainsi le sage parlait durant tout le jour, et le mal et la perversité n'avaient aucune issue par où ils pussent entrer.

@

CHAPITRE XXV

Troisième Traité : Les tuyaux sonores ⁽¹⁰¹⁾

@

^{p.293} (Pour ce qui est de) la détermination des affaires et de l'institution des lois par les rois (et quant à ce qui concerne) les règles et les normes des êtres et des mesures, tout cela reçoit (son principe) des six tuyaux sonores ⁽¹⁰²⁾. Les six tuyaux sonores sont la tige première de toutes choses. Ils sont aussi à tenir pour importants en ce qui regarde les armes de guerre. C'est pourquoi il y ^{p.294} a ce dicton : En regardant de loin l'ennemi ⁽¹⁰³⁾, on sait si l'événement sera favorable ou néfaste ; en entendant le son, on apprend s'il y aura victoire ou défaite. Telle est la méthode qui n'a pas varié sous cent rois.

Quand le roi *Ou* attaqua *Tcheou*, il souffla dans les tuyaux et écouta les sons ; en parcourant toute la série depuis le premier mois du printemps jusqu'au dernier mois de l'hiver ⁽¹⁰⁴⁾, ce fut l'émanation de mort violente ⁽¹⁰⁵⁾, qui d'un bout à l'autre fut constante et la note prédominante fut *kong* ⁽¹⁰⁶⁾ ; que les sons d'accord (avec la situation) se soient produits en conséquence, c'est ce qui est dans la nature des choses. Qu'y a-t-il là d'étonnant ?

Les armes de guerre sont ce par quoi l'homme saint punit les violents et les cruels, rend le calme à une époque troublée, aplanit les obstacles, secourt ceux qui sont en danger. Tout animal doué de vie personnelle et portant des cornes sur la tête, dès qu'on l'attaque livre bataille ; à combien plus forte raison cela arrive-t-il quand il s'agit de l'homme. (L'homme) porte en lui les influences du bien et du mal, du plaisir et de l'irritation ; quand il éprouve du plaisir, les sentiments d'affection ^{p.295} se produisent ; quand il est irrité, sa piqûre empoisonnée s'applique (à celui qui l'irrite). C'est là l'ordre normal des sentiments et du naturel.

Autrefois *Hoang-ti* eut à combattre à *Tchouo-lou* (107) pour arrêter la calamité du feu (108) ; *Tchoan-hiu* eut à livrer bataille contre *Kong-kong* pour apaiser le fléau de l'eau (109) ; *T'ang* le victorieux eut à infliger le châtement de *Nan-tch'ao* (110) afin de mettre fin aux troubles des *Hia*. La prospérité et la décadence se succédèrent alternativement. Ceux qui furent vainqueurs et dirigèrent les affaires, c'est du Ciel qu'ils en reçurent (le mandat). A partir de ce moment, les hommes illustres fleurirent les uns après les autres : *Tsin* se servit de *Kieou Fan* (111) et *Ts'i* employa *Wang-tse* (112) ; *Ou* employa *Suen Ou* (113). (Ces royaumes) développèrent et éclaircirent les lois de la guerre ; les récompenses et les châtements furent d'une absolue certitude ; en définitive, (ces royaumes eurent l'hégémonie parmi les seigneurs ; ils réunirent dans leurs mains les hommes de valeur des divers États ; quoiqu'ils n'aient pas atteint à (la hauteur que révèlent) les proclamations et les harangues (114) des trois dynasties, cependant ils étaient, personnellement p.296 estimés et leurs princes étaient honorés ; de leurs temps ils furent illustres et exaltés. N'est-ce pas là ce qu'on peut appeler la gloire (115) ?

Que dire donc de ces lettrés de notre temps qui sont aveugles sur les grandes questions, qui n'apprécient pas justement ce qui est léger et ce qui est lourd, qui ne savent qu'aboyer les mots de vertu et de transformation et dire qu'il ne faut pas se servir des armes de guerre ? En mettant les choses au pire, ils amèneront la détresse et la honte et la perte du (pays confié à) notre garde ; à tout le moins ils produiront les invasions et les révoltes ; ils nous diminueront et nous affaibliront. Et cependant ils se tiennent fermes à la position invariable (qu'ils ont adoptée) (116) ! Ainsi on ne peut négliger dans la famille l'instruction et les verges, on ne peut renoncer dans le royaume aux supplices et aux châtements ; on ne peut faire cesser dans l'empire les exterminations et les répressions. Parmi ceux qui dirigent les affaires, il y a les habiles et les maladroits ; parmi ceux qui agissent, il y a les soumis et les rebelles.

Kie de (la dynastie) *Hia*, et *Tcheou* de (la dynastie) *Yn* maîtrisaient avec la main les loups (117) ; ils poursuivaient en courant à pied un quadriges ; leur bravoure n'était pas mince ; en cent combats ils remportèrent la victoire.

Les seigneurs les craignaient et leur étaient soumis. p.297 Leur autorité n'était pas méprisable (118). *Eul-che* de (la dynastie) *Ts'in* fit tenir garnison à ses armées dans les territoires inutiles (119) ; il combattit constamment sur les marches-frontières ; ses forces n'étaient point faibles. Il fut en haine déclarée avec les *Hiong-nou* ; il mit des obstacles et suscita des malheurs à *Yue* ; sa situation n'était point celle d'un homme abandonné. Mais son prestige s'épuisa et sa situation devint critique ; un homme (120) sorti de la ruelle d'un village constitua un royaume rival ; l'infortune lui vint de ce qu'il alla jusqu'au bout des guerres sans savoir s'arrêter, de ce que son désir d'agréables conquêtes fut insatiable (121).

Kao-tsou prit possession de l'empire ; sur trois des frontières il y eut des révoltes au dehors ; les rois des grands États, tout en se proclamant les barrières et les appuis (de l'empire), n'observèrent point absolument le devoir de sujets. Il se trouva que *Kao-tsou* haïssait les choses militaires et qu'il eut d'autre part les conseils de *Siao (Ho)* et de *Tchang (Leang)* ; c'est pourquoi il fit cesser la guerre et y mit entièrement fin ; il mit le licou (à l'empire) sans avoir à faire de préparatifs de (guerre).

Arrivons ensuite aux temps où (l'empereur) *Hiao-wen* eut pris le pouvoir. Le général *Tch'en Ou* et d'autres dirent dans une délibération :

« (Les États de) *Nan Yue* (122) p.298 et *Tch'ao-sien* (123), à l'époque où les *Ts'in* avaient toute leur puissance, dépendaient de l'empire et étaient des sujets et des fils ; ensuite, au contraire, ils ont pris en main les armes et ont suscité des obstacles ; tourbillonnant et se démenant comme des insectes, ils nous ont observés et regardés de loin. Au temps de *Kao-tsou*, l'empire venait d'être raffermi ; les

hommes et le peuple avaient peu de tranquillité ; il ne fut point encore possible d'entrer en campagne. Maintenant, Votre Majesté par sa bonté et sa compassion a rassuré les cent familles ; ses bienfaits se sont étendus (sur le pays) à l'intérieur des mers ; il faudra donc que les officiers et le peuple soient heureux d'être employés à corriger et à punir ces partis de rebelles, afin d'unifier le territoire.

(L'empereur *Hiao-wen* répondit :

— Lorsque j'ai pu prendre possession de la robe et du bonnet viril, mes pensées ne s'étaient point élevées jusqu'à ceci (124). Il est arrivé que, lors des troubles de la famille *Lu*, les ministres illustres et les membres de la famille impériale m'ont tous, sans (songer à la) honte (qu'ils encouraient), mis par erreur à la place suprême. — Si sans cesse on combat et l'on est sur le qui-vive, je crains que cette manière de faire ne finisse pas bien. — En outre les armes de guerre sont des instruments néfastes ; même si l'on obtient par la victoire ce qu'on désire, (le simple fait) qu'on les a mises en mouvement n'en est pas moins fâcheux et nuisible. Quelle excuse donnerai-je aux cent familles et aux contrées éloignées ? — D'ailleurs, les empereurs, mes prédécesseurs, savaient que les fatigues du peuple ne doivent pas être multipliées. C'est p.299 pourquoi ils n'entretenaient point de telles pensées (125) ; moi, comment dirai-je spontanément que j'en suis capable ?

« Maintenant les *Hiong-nou* font des incursions dans l'empire ; mes armées et mes officiers n'ont pas remporté de succès ; parmi le peuple de la frontière, jeunes et vieux (126) souffrent de la guerre depuis de longs jours. C'est là ce qui émeut incessamment mon cœur et ce qui m'afflige ; il n'est pas de jour où je l'oublie.

« Maintenant, puisque je n'ai point encore pu dissiper et repousser (ce fléau), je désire du moins fortifier la frontière et y établir une garde, nouer des relations d'amitié (avec les

— Parmi les tuyaux sonores, c'est le *kia-tchong* ; l'expression *kia-tchong* signifie que le *yn* et le *yang* se pressent (*kia*) et s'enserrent mutuellement.

— Parmi les douze caractères de la série secondaire, (ce tube correspond au caractère) *mao* ; *mao* a le même sens que le mot « abondant »* ; cela signifie que les dix mille sortes d'êtres abondent.

— Parmi les dix caractères de la série primaire, ce sont les caractères *kia* et *i*. Le mot *kia* signifie que les dix mille sortes d'êtres rompent et forcent leurs enveloppes (*kia*) et sortent au dehors. Le mot *i* signifie que les dix mille sortes d'êtres naissent et sont bruyants comme des chars*.

— Plus au sud, on arrive à (la mansion) *Ti*. Ce nom de *ti* signifie que les dix mille sortes d'êtres sont toutes arrivées (à leur but). — Plus au sud, on arrive à (la mansion) *K'ang*. Ce nom de ^{p.308} *k'ang* signifie que les dix mille sortes d'êtres sont montées au plus haut degré (*k'ang*) et sont visibles. — Plus au sud, on arrive à (la mansion) *Kio*. Ce nom de *kio* signifie que les dix mille sortes d'êtres ont toutes des branches et des ramures semblables à des cornes (*kio*).

— C'est le troisième mois.

— # Parmi les tuyaux sonores, c'est le *hou-sien*. Ce nom de *hou-sien* signifie que les dix mille sortes d'êtres naissent pures.

— Parmi les douze caractères de la série secondaire, (ce tuyau correspond au caractère) *tch'en* ; le mot *tch'en* signifie que les femelles des dix mille sortes d'êtres sont enceintes*.

Le vent *Ts'ing-ming* réside dans la direction du sud-est (149). Il préside au vent qui souffle sur les dix mille sortes d'êtres ;

— à l'ouest, il va jusqu'à (la mansion) *Tchen*. Ce nom de *tchen* signifie que tous les êtres divers deviennent de plus en

plus grands et ont des mouvements sinueux (*tchen*). — Plus à l'ouest, on arrive à (la mansion) *I*. Ce nom de *I* signifie que tous les êtres divers ont des plumes et des ailes.

— C'est le quatrième mois.

— Parmi les tuyaux sonores, c'est le *tchong-lu*. Ce nom de *tchong-lu* signifie que tous les êtres divers se mettent en route (*lu**) et se dirigent vers l'ouest.

— Parmi les douze caractères de la série secondaire, (ce tuyau correspond au caractère) *se*. Le mot *se* signifie que le commencement (*se*) de l'influence du *yang* est terminé.

— Plus à l'ouest, on arrive à (la mansion) *Ts'i-sing* (150). Ce nom de ^{p.309} *ts'i-sing* vient de ce que les nombres du *yang* atteignent leur perfection à sept ; c'est pourquoi on dit : « les sept étoiles » (*Ts'i-sing*). — Plus à l'ouest, on arrive à (la mansion) *Tchang*. Ce nom de *Tchang* signifie que tous les êtres divers s'allongent (*tchang*). — Plus à l'ouest, on arrive à (la mansion) *Tchou* (151). Ce nom de *tchou* signifie que tous les êtres divers commencent à déchoir ; l'influence du *yang* s'affaisse et se déverse (*tchou*) ; c'est de là que vient le nom de *Tchou*.

— C'est le cinquième mois.

— Parmi les tuyaux sonores, c'est le *joei-pin*. Ce nom de *joei-pin* signifie que l'influence du *yn* est jeune et petite et c'est pourquoi (on la compare à la plante) *joei* ; le *yang* est paralysé et n'agit plus ; c'est pourquoi on l'appelle « l'hôte » (*pin*).

Le vent *King* réside au sud. Le mot *King* signifie que la course de l'influence du *yang* est accomplie (*King*)* ; c'est de là que vient le nom du vent *King*.

de *Ho* (126) ; il rendit claires les saisons et rectifia les mesures ; alors le *yn* et le *yang* furent en harmonie ; le vent et la pluie ^{p.326} furent bien réglés ; l'abondance et les bonnes influences survinrent ; le peuple ne souffrit plus de morts prématurées ni de maladies. (*Yao*) étant devenu vieux céda (l'empire) à *Choen* et lui donna cet avertissement (dans le temple de) *Wen-tsou* (127) : « Les nombres du calendrier du ciel vous sont confiés. » *Choen* à son tour remit le décret (céleste) à *Yu*.

Par là on voit ce qui était tenu pour important par ceux qui furent rois.

Le principe des *Hia* fut le premier mois ; celui des *Yn* fut le douzième mois ; celui des *Tcheou* fut le onzième mois (128). Ainsi les principes des trois dynasties furent comme un cycle qui, une fois terminé, revient à son point de départ. Lorsque l'empire était dans la droite voie, on ne perdait point la règle ni l'ordre de succession ; lorsqu'il n'était pas dans la droite voie, le premier mois et le premier jour du mois n'étaient pas observés par les seigneurs.

Après (les rois) *Yeou* et *Li* (129), la maison des *Tcheou* se pervertit ; ceux qui étaient doublement sujets exercèrent le gouvernement ; les astrologues ne tinrent plus le compte des saisons, les princes ne déclarèrent plus le premier jour du mois (130). C'est pourquoi les descendants des hommes dont la fonction était héréditaire (131) se ^{p.327} dispersèrent : les uns restèrent en Chine (132), les autres se rendirent chez (les barbares) *I* et *Ti* ; aussi les pronostics surnaturels dont ils s'occupaient furent-ils négligés et on ne les coordonna plus. La vingt-sixième année (626 av. J.-C.) du roi *Siang* de (la dynastie) *tcheou*, il y eut un troisième mois intercalaire et le *Tch'oén-ts'ieou* condamne cela (133) (en disant) :

« D'après la méthode suivie par les anciens rois pour régler les saisons, on plaçait le début au commencement ; on établissait l'exactitude au milieu ; on renvoyait les surplus à la fin (134). Quand on avait placé le début au commencement, l'ordre de succession n'était pas en défaut ; lorsqu'on avait

ils adoptèrent le principe du calendrier et la couleur des vêtements des *Ts'in*.

Au temps de (l'empereur) *Hiao-wen*, un homme du pays de *Lou*, *Kong-suen Tch'en* (144), fit, au sujet du cycle des cinq vertus, une requête au trône dans laquelle il disait :

« Les *Han* ont obtenu la vertu de la terre ; il faut modifier l'origine, changer le premier jour du premier mois, transformer la couleur des vêtements ; il doit y avoir un présage favorable ; le présage favorable sera l'apparition d'un dragon jaune.

L'affaire fut déferée au grand conseiller *Tchang Ts'ang*. *Tchang Ts'ang* avait lui-même étudié les tuyaux sonores et le calendrier ; estimant que (la théorie de *Kong-suen Tch'en*) était contraire à la vérité, il la repoussa. Dans la suite, un dragon jaune parut à *Tch'eng-ki* (145). *Tchang Ts'ang* donna de lui-même sa démission ; ce qu'il avait désiré prouver ne s'était pas confirmé. Puis *Sin-yuen P'ing* (146), à cause qu'il percevait de loin les émanations, fut reçu en audience (par l'empereur) ; il ne laissa pas que de discuter sur les matières concernant le calendrier correct et la couleur des vêtements ; il fut honoré et jouit de la faveur impériale ; dans la suite, il fit des troubles ; c'est pourquoi l'empereur *Hiao-wen* le renvoya et ne l'interrogea plus.

Quand l'empereur actuel eut pris le pouvoir, il manda p.330 auprès de lui le savant *T'ang Tou* (147) et lui assigna le ministère du ciel. Puis *Lo-hia Hong* (148), originaire (du pays) de *Pa*, fit avancer les calculs et progresser le calendrier. Alors les mesures du soleil et des constellations zodiacales coïncidèrent avec le principe des *Hia* ; (l'empereur) modifia donc l'origine ; il changea les titres des fonctionnaires ; il accomplit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan* ; puis il adressa au *yu-che* un édit en ces termes :

« Il est de fait que des officiers ont déclaré que les mesures des étoiles n'étaient point encore certaines ; j'ai mandé de nombreuses personnes et j'ai fait une enquête étendue, afin

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome III

Tableau de la méthode du calendrier disposé d'après le cycle *kia-tse*

La première année *t'ai-tch'ou*, le nom de l'année est *Yen-fong Cho-t'i-ko* ;
le nom du mois est *Pi-tsiu* ; quand le jour *kia-tse* est arrivé, au milieu de
la nuit qui est le matin du premier jour du mois, c'est le solstice d'hiver.

	M o i s	Grand Reste	Petit reste	Grand Reste	Petit reste			Date avant J.-C.	Année de la période <i>pou</i>
Nord	12	0	0	0	0	Yen-fong Cho-t'i-ko	1 ^e année <i>t'ai-tch'ou</i>	104	1
	12	54	348	5	8	Toan-mong Tan-ngo	2 ^e	103	2
	13	48	696	10	16	Yeou-tchao Tche-siu	3 ^e	102	3
	12	12	603	15	24	Kiang-ou Ta-hoang-lo	4 ^e	101	4
	12	7	11	21	0	T'ou-wei Toen-tsang	1 ^e année <i>t'ien-han</i>	100	5
	13	1	359	16	8	Tchou li Hie-hia	2 ^e	99	6
	12	25	266	31	16	Chang-Heng T'o'en-t'an	3 ^e	98	7
	12	19	614	36	24	Tchao-yang Tso-ngo	4 ^e	97	8
	13	14	22	42	0	Heng-ngai Yen-meou	1 ^e année <i>t'ai-che</i>	96	9
	12	37	869	47	8	Chang-tchang Ta-yuen-hien	2 ^e	95	10
	13	32	277	52	16	Yen-fong K'o'en-toen	3 ^e	94	11
	12	56	184	57	24	Toan-mong Tch'e-fen-jo	4 ^e	93	12
	12	50	532	3	0	Yeou-tchao Cho-t'i-ko	1 ^e année <i>tcheng-ho</i>	92	13
	13	44	880	8	8	Kiang-ou Tan-ngo	2 ^e	91	14
	12	8	787	13	16	T'ou-wei Tche-siu	3 ^e	90	15
	12	3	195	18	24	Tchou-li Ta-hoang-to	4 ^e	89	16
	13	57	543	24	0	Chang-Heng Toen-tsang	1 ^e année <i>heou-yuen</i>	88	17
	12	21	450	29	8	Tchao-yang Hie-hia	2 ^e	87	18
	13	15	798	34	16	Heng-ngai T'o'en-t'an	1 ^e année <i>che-yuen</i>	86	19
	Ouest	12	39	705	39	24	Chang-tchang Tso-ngo	2 ^e	85
12		34	113	45	0	Yen-fong Yen-meou	3 ^e	84	21
13		28	461	50	8	Toan-mong Ta-yuen-hien	4 ^e	83	22
12		52	368	55	16	Yeou-tchao K'o'en-toen	5 ^e	82	23
12		46	716	0	24	Kiang-ou Tch'e-fen-jo	6 ^e	81	24
13		41	124	6	0	T'ou-wei Cho-t'i-ko	1 ^e année <i>yuen-fong</i>	80	25
12		5	31	11	8	Tchou-li Tan-ngo	2 ^e	79	26
12		59	379	16	16	Chang-Heng Tche-siu	3 ^e	78	27
13		53	727	21	24	Tchao-yang Ta-hoang-lo	4 ^e	77	28
12		17	634	27	0	Heng-ngai Toen-tsang	5 ^e	76	29
13		12	42	32	8	Chang-tchang Hie-hia	6 ^e	75	30
12		35	889	37	16	Yen-fong T'o'en-t'an	1 ^e année <i>yuen-p'ing</i>	74	31
12		30	297	42	24	Toan-mong Tso-ngo	1 ^e année <i>pen-che</i>	73	32
13		24	645	48	0	Yeou-tchao Yen-meou	2 ^e	72	33
12		48	552	53	8	Kiang-ou Ta-yuen-hien	3 ^e	71	34
12		42	900	58	16	T'ou-wei K'o'en-toen	4 ^e	70	35
13		37	308	3	24	Tchou-li Tch'e-fen-jo	1 ^e année <i>t'i-tsie</i>	69	36
12		1	215	9	0	Chang-Heng Cho-t'i-ko	2 ^e	68	37
13		55	563	14	8	Tchao-yang Tan-ngo	3 ^e	67	38
Sud		12	19	470	19	16	Heng-ngai Tche-siu	4 ^e	66
	12	13	818	24	24	Chang-tchang Ta-hoang-lo	1 ^e année <i>yuen-k'ang</i>	65	40
	13	8	226	30	0	Yen-fong Toen-tsang	2 ^e	64	41
	12	32	133	35	8	Toan-mong Hie-hia	3 ^e	63	42
	12	26	481	40	16	Yeou-tchao T'o'en-t'an	4 ^e	62	43
	13	20	829	45	24	Kiang-ou Tso-ngo	1 ^e année <i>chen-tsiou</i>	61	44

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome III

	M o i s	Grand Reste	Petit reste	Grand Reste	Petit reste			Date avant J.-C.	Année de la période <i>pou</i>
Est	12	44	736	51	0	T'ou-wei Yen-meou	2 ^e	60	45
	12	39	144	56	8	Tchou-li Ta-yuen-hien	3 ^e	59	46
	13	32	492	1	16	Chang-Heng K'oen-toen	4 ^e	58	47
	12	57	399	6	24	Tchao-yang Tch'e-fen-jo	1 ^e année <i>ou-fong</i>	57	48
	13	51	747	12	0	Heng-ngai Cho-t'i-ko	2 ^e	56	49
	12	15	654	17	8	Chang-tchang Tan-ngo	3 ^e	55	50
	12	10	62	22	16	Yen-fong Tche-siu	4 ^e	54	51
	13	4	410	27	24	Toan-mong Ta-hoang-lo	1 ^e année <i>kan-lou</i>	53	52
	12	28	317	33	0	Yen-tchao Toen-tsang	2 ^e	52	53
	12	22	665	38	8	Kiang-ou Hie-hia	3 ^e	51	54
	13	17	73	43	16	T'ou-wei T'oen-t'an	4 ^e	50	55
	12	40	920	48	24	Tchou-li Tso-ngo	1 ^e année <i>hoang-long</i>	49	56
	13	35	328	54	0	Chang-Heng Yen-meou	1 ^e année <i>tch'ou-yuen</i>	48	57
	12	59	225	59	8	Tchao-yang Ta-yuen-hien	2 ^e	47	58
	12	53	583	4	16	Heng-ngai K'oen-toen	3 ^e	46	59
	13	47	931	9	24	Chang-tchang Tch'e-fen-jo	4 ^e	45	60
	12	11	838	15	0	Yen-fong Cho-t'i-ko	5 ^e	44	61
	12	6	246	20	8	Toan-mong Tan-ngo	1 ^e année <i>yong-koang</i>	43	62
	13	0	594	25	16	Yeou-tchao Tche-siu	2 ^e	42	63
	12	24	501	30	24	Kiang-ou Ta-hoang-lo	3 ^e	41	64
	12	18	849	36	0	T'ou-wei Toen-tsang	4 ^e	40	65
	13	13	257	41	8	Tchou-li Hie-hia	5 ^e	39	66
	12	37	164	46	16	Chang-Heng T'oen-t'an	1 ^e année <i>kien-tchao</i>	38	67
	13	31	512	51	24	Tchao-yang Tso-ngo	2 ^e	37	68
	12	55	419	57	0	Heng-ngai Yen-meou	3 ^e	36	69
	12	49	767	2	8	Chang tchang Ta-yuen-hien	4 ^e	35	70
	13	44	175	7	16	Yen-fong K'oen-toen	5 ^e	34	71
	12	8	82	12	24	Toan-mong Tch'e-fen-jo	1 ^e année <i>king-ming</i>	33	72
	12	2	430	18	0	Yeou-tchao Cho-t'i-ko	1 ^e année <i>kien-che</i>	32	73
	13	56	778	23	8	Kiang-ou Tan-ngo	2 ^e	31	74
	12	20	685	28	16	T'ou-wei Tche-siu	3 ^e	30	75
	13	15	93	33	24	Tchou-li Ta-hoang-lo	4 ^e	29	76

p.338 Dans le tableau ci-dessus du calendrier, les grands restes sont des jours, les petits restes sont des mois (162). *Toan* (-mong) ou *Tchan-mong* est le nom d'une année. Parmi les branches (terrestres), *tch'eu* a pour nom *tch'e-fen-jo* et *yn* a pour nom *cho-t'i-ko*. Parmi les troncs (célestes), *ping* a pour nom *yeou-tchao*. — Nord franc ; Ouest franc ; Sud franc ; Est franc (163).

@

CHAPITRE XXVII

Cinquième Traité : Les gouverneurs du ciel ⁽¹⁰¹⁾

@

(I. Les cinq palais)

(1. Le Palais central)

(§ 1. *L'étoile polaire et Les étoiles voisines*)

^{p.339} Dans le Palais central, l'étoile *Tien-ki* ⁽¹⁰²⁾ (Faîte du ciel) est la plus brillante ; elle est la résidence constante de *T'ai-i* (l'Unité suprême). — A côté, trois étoiles sont ^{p.340} les *San-kong* (les trois Ducs) ⁽¹⁰³⁾ ; on les appelle aussi *Tse-chou* (les Fils). — Derrière, en ligne courbe, sont quatre étoiles ; la dernière, qui est la plus grande, est la *Tcheng-fei* (l'Épouse principale) ; les trois autres étoiles appartiennent au sérail. — Tout autour, douze étoiles qui forment une garde du corps rangée en carré, sont les *Fan-tch'en* (les sujets-barrières). — L'ensemble (de ces quatre astérismes) est appelé le Palais *Tse* (palais pourpre).

En avant ⁽¹⁰⁴⁾, en ligne droite de la cavité de *Teou* (le Boisseau) sont trois étoiles qui forment un cône dont la pointe est tournée vers le nord ; tantôt elles sont visibles, tantôt non ; on les appelle *Yn-té* (Vertu cachée) ⁽¹⁰⁵⁾, ou aussi *Tien-i* (l'Unité céleste) ⁽¹⁰⁶⁾. — A gauche ⁽¹⁰⁷⁾ du palais *Tse* (palais pourpre) sont trois étoiles qu'on appelle *T'ien-ts'iang* (la Pique céleste). — A droite ⁽¹⁰⁸⁾ sont trois étoiles ^{p.341} qu'on appelle *T'ien-pei* (le Fléau céleste). — En arrière ⁽¹⁰⁹⁾ sont six étoiles qui traversent la voie lactée, et arrivent jusqu'à (la mansion) *Yng-che* ⁽¹¹⁰⁾ ; on les appelle *Ko-tao* (le Chemin suspendu).

(§ 2. *La Grande-Ourse et les étoiles voisines*)

Les sept étoiles de *Pei-teou* (le Boisseau septentrional) ⁽¹¹¹⁾ sont celles dont il est dit : « (Choen observa) le mécanisme de l'évolution et la balance de jade pour vérifier l'accord entre les sept

A l'extrémité des (étoiles) *Piao* sont deux astérismes ; l'un est à l'intérieur, c'est *Mao* (la Lance) ou *Tchao-yao* ; l'autre est à l'extérieur, c'est *Toen* (le Bouclier) ou *T'ien-fong* (la Pointe céleste) (128).

Il y a quinze étoiles qui se replient de manière à former un cercle ; elles se rattachent à l'(étoile) *Piao* ; on les appelle *Ts'ien-jen-tche-lao* (la Prison des hommes de peu) ; dans cette prison, quand l'étoile qui est au centre (129) est intense, alors les prisonniers sont nombreux ; quand elle est faible, (les prisons) s'ouvrent et laissent sortir.

Lorsque *T'ien-i*, (*T'ien-*)*ts'iang*, (*T'ien-*)*pei*, *Mao* et *Toen* scintillent et dardent (leurs rayons), de grandes guerres s'élèvent.

(2. Le Palais oriental)

Le Palais oriental, (symbolisé par) le Dragon vert, (est caractérisé par les mansions) *Fang* (Maison) et *Sin* (Cœur).

(La mansion) *Sin* (Cœur) (130) est le *Ming-t'ang* (Salle de distinction). La plus grande des étoiles (qui la composent) est *T'ien-wang* (le Roi céleste) (131) ; l'étoile qui est devant celle-ci et celle qui est derrière sont ses fils ; il n'est pas désirable qu'elles soient en ligne droite ; si p.344 elles sont en ligne droite, c'est que *Tien-wang* (le Roi céleste) est en désaccord avec les calculs.

(La mansion) *Fang* (Maison) (132) est le magasin (*fou*). On l'appelle aussi *T'ien-se* (le Quadrigé céleste). L'étoile qui est le plus au nord est le cheval le plus à droite (de l'attelage). — A côté se trouvent deux étoiles qui sont appelées *K'ien* (133). — Au nord est une étoile qui est p.345 appelée *Hia* (Ferrure à l'extrémité d'un essieu de char). — Au nord-est, douze étoiles disposées en ligne courbe sont appelées *K'i* (l'Étendard). — Les quatre étoiles au milieu de *Ki* sont appelées *T'ien-che* (la Place du marché céleste). — Les six étoiles au centre sont appelées *Che-leou* (la Tour du marché). — Lorsque dans le (*T'ien-*)*che* les étoiles sont nombreuses, il y a bénéfice réel ; lorsqu'elles sont rares, il y a perte. — Au sud de (la mansion) *Fang*, de nombreuses étoiles sont appelées *Ki-koan* (les Officiers à cheval) (134).

céleste qui se voit dans les étoiles du Manche du Boisseau ; quand (les planètes) demeurent ensemble, il y a union ; quand elles se heurtent mutuellement, il y a lutte ; à moins de sept pouces de distance, la chose est certaine.

Pour ce qui est de la couleur des cinq planètes, s'il y a un cercle blanc, c'est deuil et sécheresse ; s'il y a un cercle rouge, alors le centre (du royaume) n'est pas calme et c'est la guerre ; s'il y a un cercle vert, c'est désolation et inondation ; s'il y a un cercle noir, c'est maladie et morts nombreuses ; s'il y a un cercle jaune, alors c'est propice. S'il y a des rayons rouges, des rebelles attaquent nos murs ; s'il y a des rayons jaunes, on conteste au sujet d'un territoire ; s'il y a des rayons blancs le son des lamentations et des pleurs se fait entendre ; s'il y a des rayons verts, il y a guerre et affliction ; s'il y a des rayons noirs, alors on est en souci des eaux et c'est la fin pour les soldats épuisés de marcher. — Si les cinq planètes ont la même couleur, dans tout l'empire on cache les armes et les cent familles sont calmes et florissantes. — Au printemps le vent, en automne la pluie, en hiver le froid, en été la chaleur, c'est toujours à cause de ces choses que (les cinq planètes) remuent.

La planète *Tchen* (Saturne) apparaît ; au bout de cent ^{p.371} vingt jours, elle rétrograde vers l'ouest ; après avoir marché vers l'ouest pendant cent vingt jours, elle marche en sens contraire vers l'est. Elle est visible pendant trois cent trente jours, puis disparaît ; après avoir disparu pendant trente jours, elle reparait à l'est. Quand la grande année est dans *kia-yn* (281), la planète *Tchen* (Saturne) se trouve dans (la mansion) *Tong pi* (282), et, par conséquent, dans (la mansion) *Yng-che* (283).

(4. La planète Vénus)

On observe la marche du Soleil pour localiser et situer (la planète) *T'ai-pe* (la Grande Blanche). On dit (qu'elle correspond au) côté de l'ouest et à l'automne. Elle veille aux armes, à la marche de la Lune (284) et aux Flèches célestes (*T'ien-che*) (285). Les jours (qui lui sont affectés) sont *keng* et *sin*. Elle préside aux tueries ; quand on tue

à tort, le châtement vient de *T'ai-pe* (Vénus). — Quand *T'ai-pe* (Vénus) manque à sa route régulière, la mansion où elle se trouve détermine la destinée du royaume (qui lui correspond).

Après s'être levée, elle franchit dix-huit mansions ; ^{p.372} au bout de deux cent quarante jours, elle se couche ; après s'être couchée à l'est, elle parcourt invisible onze mansions en cent trente jours ; quand elle se couche à l'ouest, elle parcourt invisible trois mansions en seize jours, puis elle se lève. — Lorsque, devant se lever, elle ne se lève pas, ou que, devant se coucher, elle ne se couche pas, on dit qu'elle manque à sa mansion ; s'il n'y a pas destruction d'une armée, il y a certainement usurpation au détriment du prince du royaume. Le calcul dont elle est le point de départ est celui de la Haute origine (286). En l'année *Cho-t'i-ko*, elle se lève au matin du côté de l'Est dans (la mansion) *Yng-che* (287) et, arrivée à (la mansion) *Kio* (288), elle se couche ; (puis) elle se lève le soir du côté de l'ouest, dans (la mansion) *Yng-che*, et, arrivée à la mansion *Kio*, elle se couche ; (puis) elle se lève le matin dans (la mansion) *Kio* et se couche dans (la mansion) *Pi* (289) ; (puis) elle se lève le soir dans (la mansion) *Kio* et se couche dans (la mansion) *Pi* ; (puis elle se lève le matin dans (la mansion) *Pi* et se couche dans (la mansion) *Kio* ; (puis) elle se lève le soir dans (la mansion) *Pi* et se couche dans (la mansion) *Ki* (290) ; (puis) elle se lève le matin dans (la mansion) *Ki* et se couche dans (la mansion) *Lieou* (291) ; puis elle se lève le soir dans (la mansion) *Ki* et se couche dans (la mansion) *Lieou* ; (puis) elle se lève le matin dans (la mansion) *Lieou* et se couche dans (la mansion) *Yng-che* ; puis elle se lève le soir dans (la mansion) *Lieou* et se couche dans (la mansion) ^{p.373} *Yng-che*. L'ensemble de ses levers et de ses couchers est de cinq du côté de l'est et de cinq du côté de l'ouest ; elle les accomplit en huit années et deux cent vingt jours (292), laps de temps au bout duquel elle reparaît de nouveau le matin du côté de l'est dans (la mansion) *Yng-che*. A prendre les choses en gros, elle accomplit par année une révolution complète autour du ciel.

Lorsqu'elle commence par se lever du côté de l'est, elle marche lentement, faisant en moyenne un demi-degré par jour ; au bout de

méridien ; si elle passe au méridien, l'empire change de gouvernement. Si elle est petite et branle à ses pointes, des guerres s'élèvent. — Quand elle commence par apparaître grande et devient ensuite petite, les soldats sont faibles ; quand elle apparaît petite et devient ensuite grande, les soldats sont forts. — Quand elle apparaît haute, à la guerre on a beaucoup de chance et peu d'infortune ; (quand elle apparaît) basse, on a peu de chance et beaucoup d'infortune.

Quand le Soleil se trouve au sud et que (la planète du) Métal (Vénus) est plus au sud, ou quand le Soleil se trouve au nord et que (la planète du) Métal (Vénus) est plus au nord, c'est ce qu'on appelle « l'avance » ; (alors) ^{p.375} les seigneurs et les rois ne sont pas tranquilles ; à la guerre, il est bon d'avancer et mauvais de se retirer. Quand le Soleil se trouve au sud et que (la planète du) Métal (Vénus) est plus au nord, ou quand le Soleil se trouve au nord et que (la planète du) Métal (Vénus) est plus au sud, c'est ce qu'on appelle « le retard » ; (alors) les seigneurs et les rois ont de l'affliction ; à la guerre, il est bon de se retirer et mauvais d'avancer.

Quand on fait la guerre, on prend modèle sur *T'ai-pe* (Vénus) ; si *T'ai-pe* (Vénus) marche vite, on marche vite ; si elle est lente, on marche lentement ; si elle darde ses rayons, on ose combattre ; si elle scintille et est impétueuse, on est impétueux ; si elle est ronde et calme, on est calme. Si on suit la direction qu'indiquent les rayons, on est heureux ; si on va en sens contraire, on est toujours malheureux. Quand elle apparaît, on fait sortir les soldats ; quand elle disparaît, on fait rentrer les soldats.

Quand elle a des rayons rouges, il y a combat ; quand elle a des rayons blancs, il a deuil. Quand elle est noire, ronde et darde des rayons, il y a affliction, il y a des événements qui concernent l'eau. Quand elle est verte, ronde et darde de petits rayons, il y a affliction, il y a des événements qui concernent le bois. Quand elle est jaune, ronde et a de doux rayons, il y a des événements qui concernent la terre, il y a une bonne moisson. — Quand trois jours après son apparition, elle redevient petite et disparaît et qu'après avoir disparu pendant trois

de lune ; si elle apparaît le soir, il y a une Flèche céleste ou une Étoile-balai qui va se détacher contre le royaume correspondant.

Quand elle apparaît à l'est, c'est la vertu ; si l'on entreprend quelque chose, qu'on l'ait à gauche et qu'on aille à sa rencontre, ce sera favorable. Quand elle apparaît à l'ouest, c'est le châtement ; si l'on entreprend quelque chose, qu'on l'ait à droite et qu'on lui tourne le dos, p.379 ce sera favorable. Le contraire est funeste dans les deux cas.

Si l'éclat de *T'ai-pe* (Vénus) est visible comme une ombre, on sera vainqueur dans la bataille ; s'il est visible comme un objet en plein jour et qu'il soit au méridien (301), c'est ce qu'on appelle « l'éclat qui rivalise » (*tcheng-ming*) ; les royaumes puissants sont faibles ; les royaumes faibles sont puissants ; la souveraine est prospère.

(La mansion) *Kang* (302) est le Temple extérieur ; *T'ai-pe* (Vénus) en est le Temple ancestral.

T'ai-pe (Vénus) est le grand ministre ; son surnom est *Chang-kong* ; ses autres noms sont *Yn-sing*, *T'ai-tcheng* (grand régulateur), *Yng-sing*, *Koan-sing*, *Kong-sing*, *Ming-sing*, *Ta-choai*, *Ta-tsé*, *Tchong-sing*, *Ta-siang*, *T'ien-hao*, *Siu-sing*, *Yue-wei*, *Ta-se-ma-wei* : — Qu'on observe avec soin cela.

(5. La planète Mercure)

On observe le Soleil aux syzygies de conjonction pour fixer la place de la planète *Tch'en* (Mercure). Elle est dite (correspondre au) nord et (à l'élément) Eau. C'est l'essence du *Yn* suprême (*t'ai yn*). Elle préside à l'hiver. Les jours (qui lui sont affectés) sont *jen* et *koei*. Quand on se trompe en châtant, la punition vient de la planète *Tch'en*. Suivant la mansion où elle se trouve, elle décide la destinée d'un État.

C'est elle qui détermine les quatre saisons : au second mois du printemps, à l'équinoxe du printemps, elle p.380 apparaît le soir en contiguïté (303) avec les mansions *K'oei*, *Leou* et *Wei*, et les cinq mansions qui sont à l'est de celles-ci, et elle correspond au pays de *Ts'i* ; au second mois de l'été, au solstice d'été, elle apparaît le soir en

rouge ; elle remue souvent ; en l'examinant, on voit qu'elle est verte au centre. — Telles sont les étoiles des quatre régions (320) ; là où elles apparaissent, si elles apparaissent au côté qui n'est pas le leur, dans le pays situé au-dessous il y a guerre ; à l'attaque on n'a pas l'avantage.

L'étoile *Se-tchen* (l'étoile des Quatre dominations) a pour lieux d'apparition les quatre angles (321) ; elle est ^{p.391} distante de la terre d'environ quatre *tchang*. — L'étoile *Ti-wei hien-koang* (Éclat universel des points cardinaux de la terre) apparaît aussi aux quatre angles ; elle est distante de la terre d'environ trois *tchang* ; si la Lune paraît d'abord, là où elle est visible, la région qui est au-dessous est troublée ; ceux qui sont dans le trouble se perdent ; ceux qui possèdent la vertu prospèrent. — L'étoile *Tchou* (Flambeau) a une forme comme celle de *T'ai-pe* (Vénus) ; quand elle est apparue, elle ne marche pas ; elle se montre, puis s'éteint ; dans les lieux qu'elle illumine, les villes sont troublées.

Ce qui est comme une étoile sans être une étoile ; ce qui est comme une vapeur sans être une vapeur, le nom en est *Koei-che* ; quand *Koei-che* apparaît, il y a certainement des gens qui font leur soumission au royaume.

Les étoiles sont l'émanation dispersée du métal ; leur origine s'appelle le feu ; quand les étoiles sont nombreuses, le royaume est heureux ; quand elles sont en petit nombre, il est malheureux. — La voie lactée est aussi l'émanation dispersée du métal ; son origine s'appelle l'eau. Quand les étoiles de la voie lactée sont nombreuses, il y a beaucoup d'eau ; quand elles sont en petit nombre, il y a sécheresse. Telle est la grande règle qui les concerne.

T'ien-kou (le Tambour céleste) a le son du tonnerre, mais n'est pas le tonnerre ; le son est dans la terre et descend jusqu'à la terre ; là où il va, dans la région qui est au-dessous, les soldats sont mis en campagne. — *T'ien-keou* (le Chien céleste) a une forme comme celle d'une grande étoile filante ; elle rend un son ; quand elle descend et s'arrête à la terre, elle ressemble à ce que ^{p.392} fait tomber un chien et à un feu brûlant ; quand on la regarde de loin, elle est comme l'éclat du

feu ; enflammée, elle fait irruption dans le ciel ; sa partie inférieure est ronde et ressemble à la surface d'un champ de plusieurs *k'ing* ; la partie pointue supérieure a une couleur jaune ; à mille *li* de là, il y a une armée défaite et un général tué. — L'étoile *Ho-to* a la forme d'un feu brûlant ; elle est jaune et blanche ; elle s'élève de terre et monte ; en bas, elle est grande ; en haut, elle est pointue ; quand elle apparaît, sans avoir semé on moissonne ; s'il n'y a pas de travaux importants relatifs à la terre, il y aura certainement quelque chose de grandement nuisible. — L'Étendard de *Tch'e-yeou* ressemble à une comète, mais est courbe en arrière ; il figure un étendard ; quand il apparaît, celui qui règne soumet et punit les quatre côtés (du monde). — *Siun-che* apparaît à côté de *Pei-leou* (la Grande-Ourse) ; sa forme est celle d'un faisan mâle ; quand elle est irritée, elle est verte et noire ; elle figure une tortue tapie. — # *Wang-che* (la Flèche courbée) ressemble à une grande étoile filante ; elle marche en serpentant et elle est d'un noir verdâtre ; si on la regarde de loin il semble qu'elle ait comme des poils ou des plumes. — *Tch'ang-keng* est comme une pièce de toile qui serait appliquée sur le ciel ; quand ce météore apparaît, la guerre s'élève.

Des étoiles tombent et arrivent à terre ; ce sont alors des pierres ; dans la région comprise entre le (*Hoang*)-*ho* et (la rivière) *Tsi*, il y a parfois des étoiles qui tombent.

Quand le ciel est serein, alors apparaît l'Étoile resplendissante (*King sing*) ; l'Étoile resplendissante est l'étoile de la vertu ; sa forme n'est pas constante ; elle apparaît toujours dans le royaume qui est doué de sagesse (322).

(VII. Des nuées et des vapeurs)

p.393 Pour ce qui est en général de l'observation des nuées et des vapeurs, si on lève la tête pour les observer, elles sont à trois ou quatre cents *li* ; si on les observe à l'horizon, au-dessus des mûriers et des ormeaux, elles sont à plus de deux mille *li* ; si on monte sur une hauteur pour les observer, celles qui se rattachent par en bas à la terre

et que, par devant, elles s'effilent au loin, il faut combattre. Quand elles sont vertes et blanches, et pendantes par devant, on est vainqueur dans la bataille. Quand elles sont rouges par devant et qu'elles montent, on n'est pas vainqueur dans la bataille.

La nuée *Tch'en* est comme un mur debout ; la nuée *Tch'ou* (Navette) ressemble à la navette (d'un tisserand). — La nuée *Tchou* (Ensouple) forme un arc de cercle et est pointue aux deux extrémités. La nuée *Cho*, qui est ^{p.395} comme une corde, remplit tout le ciel quand elle se trouve en avant, ou la moitié du ciel quand elle n'apparaît qu'à moitié. (La nuée) *I* ressemble aux étendards des portes du palais ; de même, la nuée *Keou* est recourbée.

A l'apparition de toutes ces diverses nuées, on tire l'augure en tenant compte de leur conformité aux cinq couleurs et on s'empare en récompense de ce qui est mystérieux. — Quand leur apparition émeut les hommes, il y a lieu à pronostic ; les soldats ne manqueront pas de se lever ; ils en viendront aux mains avec ceux qui sont droit devant eux. — Ce qu'observe le roi au premier jour du mois, c'est exclusivement ce qui est à côté du soleil ; les nuées à côté du soleil symbolisent le souverain.

Pour toutes les nuées, l'augure est tiré de leur forme ; ainsi les vapeurs qui concernent les barbares du nord sont comme des troupes d'animaux domestiques et comme des tentes ; les vapeurs qui concernent les barbares du sud ressemblent à des barques et à des oriflammes. — Dans les lieux où il y a de grandes eaux, dans les champs de bataille où il y a défaite d'armée, dans les régions où il y a destruction de royaume, au-dessous il y a de l'argent accumulé. Au-dessus de l'or et des objets précieux, il y a toujours des vapeurs ; on ne peut pas se dispenser de les examiner.

Au bord de la mer, les mirages figurent des tours et des terrasses. Dans les plaines, les vapeurs forment des palais et des portails.

D'ailleurs les nuées et les vapeurs figurent, chacune dans ce qui leur correspond, ce qui s'accumule de montagnes et de cours d'eau,

cela se rattache ; pour ce qui concerne les greniers, les magasins, les écuries, les lieux de dépôt, les chemins dans les quatre directions de l'espace, les six sortes d'animaux domestiques, les êtres ailés et les quadrupèdes, ce qui s'en va et ce qui se produit parmi les êtres soumis à l'enfantement, les poissons, les tortues, les oiseaux et les rats, on observe où ils se trouvent. — Les démons se lamentent et semblent appeler ; les hommes qui les rencontrent sont saisis de terreur. Ce sont là des paroles fausses, en vérité.

(VIII. De divers pronostics relatifs à la moisson)

Toutes les fois qu'on observe pour savoir si la moisson sera bonne ou mauvaise, on observe avec soin le commencement de l'année. — Le commencement de l'année peut être le jour du solstice d'hiver ; (alors) l'influence productive pour la première fois se manifeste ; le lendemain du (sacrifice) *la*, les hommes se rassemblent en une réunion de fin d'année pour boire et pour manger ; l'influence du (principe) *yang* est délivrée ; c'est pourquoi on appelle (cette époque) le début de l'année. — Le matin du premier jour du premier mois ^{p.398} est le commencement de l'année pour les rois. Le jour du premier printemps est la fin des quatre saisons (de l'année précédente) et le commencement (des quatre saisons de l'année nouvelle). Le jour qui est le principe des quatre commencements (330) est celui qu'on observe.

Or, sous les *Han*, *Wei Sien* combina le lendemain du sacrifice *la* et le premier jour du premier mois pour déterminer les huit vents : si le vent vient du côté sud, il y a grande sécheresse ; — s'il vient du sud-ouest, il y a petite sécheresse ; — s'il vient de l'ouest, il y a guerre ; — s'il vient du nord-ouest, les haricots des *Jong* arrivent à maturité ; il y a une petite pluie ; on s'empresse de s'armer ; — s'il vient du nord, il y a une moisson moyenne ; — s'il vient du nord-est, il y a une moisson supérieure ; — s'il vient de l'est, il y a de grandes eaux ; — s'il vient du sud-est, le peuple est atteint de maladies épidémiques et la moisson est mauvaise. — Ainsi, pour ce qui est des huit vents, si l'on compare chacun d'eux avec celui qui lui est opposé, celui (des deux vents ainsi

p.400 On compte jusqu'au douzième jour ; chaque jour présage pour le mois qui lui correspond (331) l'humidité ou la sécheresse. — Telle est la règle de la divination pour un espace de mille *li* tout autour de la ville.

Ceux qui tirent les augures pour tout l'empire vont jusqu'à la fin du premier mois. Les diverses mansions que traverse la Lune servent à augurer pour le royaume correspondant ce qui concerne le soleil, le vent et la pluie.

Cependant il faut (aussi) observer la situation de *T'ai-soei* ; si elle est dans le Métal, il y a fertilité ; si elle est dans l'Eau, il y ruine ; si elle est dans le Bois, il y a famine ; si elle est dans le Feu, il y a sécheresse, Telle est la règle essentielle à ce sujet.

Si, au premier jour *kia* du premier mois, le vent vient de l'est, cela est bon pour les vers à soie ; si le vent vient de l'ouest et qu'au point du jour il y ait des nuages jaunes, cela est mauvais.

Le solstice d'hiver est (le jour) le plus court. On suspend de la terre et du charbon (332) ; quand le charbon l'emporte, quand les cerfs perdent leurs cornes, quand les tiges des orchidées apparaissent, quand les sources tressaillent, ce sont des moyens de connaître approximativement que le jour (du solstice d'hiver) est arrivé. Mais le témoignage le plus important et le plus précis est l'ombre du gnomon.

p.401 Là où se trouve la planète de l'année (Jupiter), les cinq sortes de céréales prospèrent. Le lieu situé en face est en opposition avec l'année et souffre donc de calamités.

(IX. Réflexions de l'historien)

Le duc grand astrologue dit : Dès le moment où le peuple, pour la première fois, exista, y eut-il jamais un moment où, de génération en génération, les souverains n'observèrent pas le soleil et la lune, les planètes et les étoiles ? Puis, au temps des cinq empereurs et des trois dynasties, on continua (ces observations) et on les rendit claires ; au dedans, il y eut ceux qui revêtent le bonnet et la ceinture (333) ; au

Quand le ciel a évolué pendant trente années, c'est une « petite transformation » ; pendant cent années, une « moyenne transformation » ; pendant cinq cents ans, une « grande transformation » ; trois grandes transformations font un *ki* (344) ; trois *ki* font un *ta pei* (345) ; telles sont les principales unités numériques. Ceux qui règnent ne manquent pas de tenir en honneur les nombres trois et cinq. Si l'on ajoute mille ans avant et mille ans après, alors les époques célestes et humaines seront continuées et au complet.

Le duc grand astrologue a passé en revue les anciens changements célestes et n'a point trouvé qu'ils pussent être contrôlés par les faits actuels. Voici donc en gros (ce qu'il se bornera à rappeler) : Pendant les deux cent quarante-deux années (346) de la période *Tch'o'en-tsi'eou*, il y eut trente-six éclipses de soleil (347) et trois apparitions de comètes (348) ; au temps du duc *Siang*, de *Song*, des étoiles tombèrent comme une pluie ; le Fils du Ciel était affaibli ; les seigneurs gouvernaient par la force ; les cinq p.404 hégémons (349) l'un après l'autre furent puissants et substituèrent leurs ordres à ceux du souverain. Après cela, la majorité opprima la minorité ; les grands s'emparèrent des petits ; *Ts'in*, *Tch'ou*, *Ou* et *Yue*, bien que n'étant que des barbares, eurent la suprématie dans leur région ; la famille *T'ien* usurpa le pouvoir dans le pays de *Ts'i* (350) ; les trois familles se partagèrent l'État de *Tsin* (351) ; partout ce ne furent que « royaumes combattants » ; on lutta pour la gloire et pour les conquêtes ; les armes offensives et défensives entrèrent en jeu de plus belle ; les villes et les places furent à plusieurs reprises saccagées ; c'est pourquoi il y eut des famines, des maladies et des douleurs ; les sujets et les souverains furent tous plongés dans la désolation ; en ce temps, l'examen des présages favorables ou défavorables et l'observation des étoiles et des vapeurs furent faits d'une manière encore plus hâtive. Dans les temps récents, les douze seigneurs et les sept royaumes (352) se nommèrent rois les uns les autres ; ceux qui parlèrent des systèmes de l'alliance du nord au sud et de l'extension de l'est à l'ouest se succédèrent sans interruption ; alors (*Yn*) *Kao*, *T'ang* (*Mei*), (le

observé profondément les changements qui se produisent à époques fixes et si ^{p.411} on en a examiné les détails et l'ensemble, alors (la science des) Gouverneurs du ciel est complète.

Quand l'Empereur vert exerce son influence, *T'ien men* (la Porte céleste) (381) à cause de cela s'ouvre. — Quand l'Empereur rouge exerce son influence, *T'ien-lao* (la Prison céleste) (382) à cause de cela se vide. — Quand l'Empereur jaune exerce son influence, *T'ien-che* (la Flèche céleste) à cause de cela s'élève. Le vent vient du nord ouest et sans faute (aux jours) *keng* et *sin* ; si, pendant un automne, (ce vent) survient cinq fois, il y a grande amnistie ; s'il survient trois fois, il y a petite amnistie. — Quand l'Empereur blanc exerce son influence, au vingtième et au vingt et unième jours du premier mois, il y a un cercle formé par un halo lunaire ; c'est toujours une année de grande amnistie ; on déclare qu'il y a le *yang* suprême. Un auteur dit : Quand l'Empereur blanc exerce son influence, (les mansions) *Pi* et *Mao* à cause de cela sont entourées ; si elles sont entourées pendant trois soirs, l'influence est parfaite ; si elles sont entourées pendant moins de trois soirs ou si le cercle n'est pas complet, l'influence n'est pas parfaite. Un autre auteur dit : Si le halo se produit (au jour) *tch'en*, qu'on ne sorte pas de toute la décade. — Quand l'Empereur noir exerce son influence, *Tien-koan* (la Barrière céleste) (383) à cause de cela est ébranlée. — Quand le ciel exerce son influence vertueuse, le Fils du Ciel inaugure une nouvelle année ; quand il n'exerce pas son influence vertueuse, le vent et la pluie brisent les pierres. — Les trois *T'ai* (384) et les ^{p.412} trois *Heng* (385), constituent la cour céleste ; quand une étoile étrangère sort de la cour céleste, il y a quelque décret extraordinaire.

@

sacrifice *yn* aux six Vénérables, le sacrifice *wang* aux montagnes et aux cours d'eau, et rendit hommage à tous les dieux. Il recueillit les cinq insignes ; il choisit un mois et un jour fastes pour donner audience aux (chefs des) quatre montagnes et aux pasteurs (des peuples) et leur rendit les insignes. Le deuxième mois de l'année, il parcourut les fiefs dans l'est ; arrivé au *Tai-tsong*, — le *Tai-tsong* n'est autre que le *T'ai-chan* (108), — il alluma un bûcher ; il fit le sacrifice *wang* aux montagnes et aux cours d'eau suivant l'ordre fixé. Puis il donna audience aux princes de l'est — les princes de l'est sont les seigneurs. — Il mit l'accord dans les saisons et dans les mois et rectifia les jours ; il rendit uniformes les tubes musicaux et les mesures de longueur, de capacité et de poids ; il restaura ^{p.416} les cinq rites ; les cinq (insignes de) jade, les trois pièces de soie, les deux animaux vivants et l'animal mort lui furent apportés en offrande. Le cinquième mois, il parcourut les fiefs et parvint au Pic du sud — le Pic du sud n'est autre que le *Heng-chan* (109). — Le huitième mois, il parcourut les fiefs et arriva jusqu'au Pic de l'ouest — le Pic de l'ouest n'est autre que le *Hoa-chan* (110). — Le onzième mois, il parcourut les fiefs et arriva jusqu'au Pic du nord — le Pic du nord n'est autre que le *Heng-chan* (111). — En tous ces lieux, il accomplit les mêmes rites que sur le *Tai-tsong*. — Le Pic du milieu n'est autre que le *Song-kao* (112). — En cinq ans il y avait une inspection des fiefs.

Yu se conforma à cet exemple.

Quatorze générations plus tard vécut l'empereur *K'ong-kia* ; il perdit sa vertu dans la débauche et se plut aux (choses qui concernent les) dieux ; les dieux le méprisèrent ; les deux dragons le quittèrent (113).

Trois générations plus tard, *T'ang* vainquit *Kie* ; il voulut changer le dieu de la terre des *Hia* ; mais ne le put pas ; on fit « Le dieu de la terre des *Hia* (114). »

p.417 Huit générations plus tard régna l'empereur *T'ai-meou* (115) ; il y eut deux mûriers qui poussèrent dans le palais et en une soirée devinrent si gros qu'on les embrassait à peine à deux mains. (L'empereur) fut effrayé. *I Tche* lui dit :

— Un prodige n'est pas plus fort que la vertu.

T'ai-meou réforma sa conduite et les mûriers périrent. *I Tche* informa *Ou Hien* (de cette affaire) et c'est ainsi que commença la fortune de *Ou Hien*.

Quatorze générations plus tard, l'empereur *Ou-ting* eut *Fou Yue* pour conseiller (116). (La dynastie) *Yn* fut de nouveau prospère. (*Ou-ting*) reçut le nom de *Kao-tsong* (117). Il arriva qu'un faisan monta sur l'anse du trépied et cria (118). *Ou-ting* eut peur ; mais *Tsou-ki* lui dit :

— Soyez plus vertueux.

Ou-ting suivit cet avis et régna dans une paix constante.

Cinq générations plus tard, l'empereur *Ou-i* traita les dieux avec mépris et mourut foudroyé (119).

Trois générations plus tard, l'empereur *Tcheou* vécut dans la débauche et le désordre ; le roi *Ou* le vainquit.

Ces faits montrent bien que (toutes les dynasties) sans exception furent à leur début pleines de piété et de respect, mais qu'ensuite elles se relâchèrent peu à peu et furent négligentes.

Le livre intitulé « Les fonctionnaires des *Tcheou* (120) » dit :

« Au solstice d'hiver on sacrifie au Ciel dans la banlieue méridionale et on accueille ainsi la venue des jours p.418 qui vont grandir. Au solstice d'été, on sacrifie aux divinités de la terre. Dans ces deux occasions on exécute de la musique et des danses ; de cette manière on peut atteindre les dieux et leur rendre les honneurs rituels.

Le Fils du Ciel sacrifie aux montagnes illustres et aux grands fleuves de l'empire ; les cinq pics (121) sont traités comme les trois ducs du palais ;

mont) *Yun-yun* ; l'empereur *Kou* fit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, et le sacrifice *chan* sur (le mont) *Yun-yun* ; *Yao* fit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, et le sacrifice *chan* sur (le mont) *Yun-yun* ; *Choen* fit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, et le sacrifice *chan* sur (le mont) *Yun-yun* ; *Yu* fit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, et le sacrifice *chan* sur (le mont) *Koei-ki* (155) ; *T'ang* fit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, et le sacrifice *chan* sur (le mont) *Yun-yun* ; le roi *Tch'eng*, de la dynastie *Tcheou*, fit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, et le sacrifice *chan* sur (le mont) *Ché-cheou* (156). Tous ces personnages avaient reçu le décret et ce n'est qu'après l'avoir obtenu qu'ils purent faire les sacrifices *fong* et *chan* (157).

Le duc ^{p.425} *Hoan* répondit :

— Au nord, j'ai vaincu (158) les *Jong* des montagnes et j'ai traversé (le pays de) *Kou-tchou* (159) ; à l'ouest, j'ai vaincu le *Ta-hia* (160) et j'ai franchi les sables mouvants ; j'ai fortement sanglé mes chevaux, j'ai suspendu mes chars à des crochets (161) et je suis monté sur le mont *Pei-eul* (162) ; au sud, j'ai porté mes victoires jusqu'à *Chao-ling* (163) et je suis monté sur la montagne *Hiong-eul* (164) afin de faire le sacrifice *wang* au *Kiang* et au *Han*. J'ai réuni les vassaux trois fois avec les chars de guerre et six fois avec les chars ordinaires (165) ; en tout, j'ai donc ^{p.426} rassemblé neuf fois les seigneurs ; j'ai rétabli une fois l'ordre dans l'empire (166). Parmi les seigneurs, il n'en est aucun qui se soit opposé à moi. Si les (souverains des) trois dynasties ont autrefois reçu le mandat, quelle différence y a-t-il cependant entre eux et moi ?

Alors *Koan Tchong*, voyant qu'il ne pouvait venir à bout du duc *Hoan* avec des raisonnements, lui cita des faits, disant :

— Ceux qui autrefois ont accompli les cérémonies *fong* et *chan* avaient le millet de *Ho-chang* (167) et le blé du *Pei-li*, et ils s'en servaient pour remplir (les vases) (168) ; ils avaient

aux pratiques qui assurent l'immortalité magique ; leurs corps se désagrégeaient, se dissolvaient et se transformaient ; ils s'appuyaient sur le culte qu'ils rendaient aux mânes et aux dieux. *Tseou Yen* (215) fut célèbre chez les seigneurs par (son traité sur) « l'évolution maîtresse du *Yn* et du *Yang*. » Les magiciens qui habitaient le rivage de la mer dans les pays de *Yen* et de *Ts'i* se transmettaient ces enseignements, mais sans parvenir à les comprendre. A partir de ce moment cependant, les gens habiles aux extraordinaires prodiges, aux flatteries trompeuses et sachant se concilier les gens par de vils moyens (216) se produisirent en nombre plus grand qu'on ne saurait dire.

C'est à partir de (l'époque des rois) *Wei* (378-343) et *Siuen* (342-324) et (du roi) *Tchao* (311-279) de *Yen* qu'on p.437 envoya des hommes en mer à la recherche de *P'ong-lai*, *Fang-tchang* et *Yng-tcheou* (217). Ces trois montagnes saintes, on rapporte qu'elles se trouvent au milieu du *P'o-hai* ; elles ne sont pas éloignées des hommes, mais, par malheur, lorsqu'on est sur le point d'y arriver, alors le bateau est ramené en arrière par le vent et s'en écarte. Autrefois, à vrai dire, des gens purent y parvenir : c'est là que se trouvent les hommes bienheureux et la drogue qui empêche de mourir ; là, tous les êtres, les oiseaux et les quadrupèdes sont blancs ; les palais et les portes y sont faits d'or jaune et d'argent ; lorsque (ces gens) n'y étaient point encore, ils les voyaient de loin comme un nuage ; quand ils y arrivèrent, les trois montagnes saintes se trouvèrent renversées sous l'eau ; quand ils en furent tout près, le vent ramena soudain leur bateau au large ; en définitive, il n'est personne qui ait pu y aborder. Il n'est aucun des souverains qui n'ait désiré (s'y rendre).

Puis, au temps de *Ts'in Che-hoang*, quand celui-ci eut réuni l'empire dans sa main, il vint au bord de la mer. Alors des magiciens en nombre plus grand qu'on ne saurait dire débitèrent des récits à ce sujet. *Che-hoang* considéra que, s'il allait lui-même en mer, il était à p.438 craindre qu'il ne réussît pas ; c'est pourquoi il ordonna à un homme de s'embarquer avec une bande de jeunes gens, garçons et filles, qu'il lui fournit, pour rechercher (ces îles). Leur bateau croisa en pleine mer ;

ils s'excusèrent en alléguant le vent (contraire) et dirent qu'ils n'avaient pu atteindre (les îles), mais qu'ils les avaient vues de loin.

L'année suivante (218 av. J.-C.), *Che-hoang* revint se promener au bord de la mer et arriva à *Lang-ya* ; il passa par la montagne *Heng* et revint en traversant (la commanderie de) *Chang-tang*.

Trois ans plus tard (215 av. J.-C.), il se rendit à *Kie-che* (219) et fit subir un interrogatoire aux magiciens qui naviguaient sur la mer. Il revint en passant par la commanderie de Chang.

Cinq ans plus tard (210 av. J.-C.), *Che-hoang* alla au sud jusqu'à la montagne *Siang* (220) ; puis il monta sur le *Koei ki* (221). Il longea le bord de la mer dans l'espoir de trouver la drogue merveilleuse des trois montagnes saintes qui sont au milieu de la mer ; il ne l'obtint pas. A son retour, il mourut à *Cha-k'ieou*.

La première année de son règne (209 av. J.-C.), *Eul-che* visita à l'est *Kie-che* ; il longea le bord de la mer, puis, se dirigeant vers le sud, passa par le *T'ai-chan* et arriva au *Koei-ki*. Dans tous ces lieux il fit les sacrifices rituels ; puis, pour célébrer les mérites de *Che-hoang*, il grava (quelques phrases) à côté des inscriptions sur pierre que *Che-hoang* avait érigées (222).

p.439 L'automne de cette même année, les seigneurs se révoltaient contre (la maison de) *Ts'in*. La troisième année de son règne (207 av. J.-C.), *Eul-che* mourait assassiné. Ainsi les *Ts'in* s'éteignirent douze ans après (223) que *Che-hoang* eût fait les sacrifices *fong* et *chan* (224).

Les lettrés et les maîtres avaient pris en haine (l'empereur) *Ts'in* parce qu'il avait brûlé le *Che* (*King*) et le *Chou* (*King*) et parce qu'il avait exterminé les hommes instruits ; le peuple haïssait la sévérité de ses lois ; l'empire s'était révolté contre lui. Tous le calomniaient, disant :

— Quand *Che-hoang* est monté sur le *T'ai-chan*, il a été assailli par un orage de vent et de pluie et il n'a pu accomplir les sacrifices *fong* et *chan*.

montagne *Hoa*, la montagne *Po* (232) — qui p.441 n'est autre que la montagne *Siang* —, la montagne *Yo* (233), la montagne *K'i* (234), le *Ou-
yo* (235), le *Hong-tchong* (236), la montagne *Tou* — qui n'est autre que la
montagne *Min* (237) du pays de *Chou*. Les (quatre) fleuves sont : le *Ho*,
auquel on sacrifiait à *Lin-tsin* (238) ; le *Mien* (239), auquel on sacrifiait à
Han-tchong ; le gouffre du *Tsieou*, auquel on sacrifiait à *Tch'ao-
no* (240) ; le fleuve *Kiang* (241) auquel on sacrifiait dans le p.442 pays de
Chou. Comme aux montagnes et aux fleuves illustres du côté oriental,
on leur sacrifiait au printemps et en automne, pour la fonte des glaces
et pour le gel, et on leur faisait des prières d'actions de grâces. Les
victimes étaient un taureau et un veau ; les victimes étaient identiques
pour tous ces sacrifices, mais les tablettes de jade et les pièces de soie
différentes pour chacun d'eux. En outre, aux quatre grands
sommets (242), le *Hong*, le *Ki*, le *Ou* et le *Yo* (243), on offrait les prémices
des céréales ; dans les sacrifices qu'on faisait au Joyau de *Tch'en* (244)
quand il venait, et dans ceux qu'on faisait au (*Hoang*)-*ho*, on ajoutait
les prémices des boissons. Tous ces sacrifices s'accomplissaient sur le
territoire de la province de *Yong* et dans le voisinage de la capitale du
Fils du Ciel ; c'est pourquoi on ajoutait (aux offrandes) un char et
quatre poulains rouges à crinière noire.

Les rivières *Pa*, *Tch'an* (245), *Tch'ang-choei*, *Fong*, *Lao* (246), *King*,
Wei (247) ne sont pas de grands cours d'eau ; mais, parce qu'elles
étaient proches de *Hien-yang*, toutes p.443 recevaient les sacrifices
qu'on faisait aux montagnes et aux fleuves ; cependant on ne leur
accordait aucune offrande supplémentaire (248).

Les rivières *K'ien* (249) et *Lo* (250), les deux *Yuen* (251), le *Ming-
tse* (252), la montagne *P'ou*, la montagne *Yo-siu* et d'autres du même
genre sont des montagnes ou rivières peu importantes ; à tous on leur
faisait aussi des sacrifices annuels pour remercier de la moisson et pour
célébrer la fonte des glaces ou le gel. Les rites n'étaient pas
nécessairement identiques.

Or, à *Yong*, il y avait plus de cent temples qui étaient consacrés au
Soleil, à la Lune, à *Chen*, à *Tchen* (253), à p.444 *Nan-teou* (254), à *Pei-*

teou (255), à *Yong-ho* (Mars), à *T'ai-pe* (Vénus), à la planète de l'année (Jupiter), à la planète *Tchen* (Saturne), aux vingt-huit mansions, au Comte du vent, au Maître de la pluie (256), aux quatre mers, aux neuf ministres, p.445 aux quatorze ministres (257), aux divers lieux consacrés aux étoiles (258), à toute majesté, à toute union (259), etc. — A *Si* (260), il y avait aussi plusieurs dizaines de sacrifices. — A *Hou* (261), il y avait les sacrifices en l'honneur des Fils du Ciel (de la dynastie) *Tcheou*. — A *Hia-koei* (262), il y avait (le sacrifice au) dieu du ciel. — A *Fong* et à *Hao* (263), il y avait (le sacrifice à) *Tchao-ming* (264) et l'étang circulaire du Fils du Ciel (265). — A *Cho* et à *Po*, il y avait trois sacrifices au maître p.446 du génie du sol (266) et à la constellation de la longévité (267). — D'ailleurs, à *Yong*, dans le temple couvert de chaume, on sacrifiait aussi au Maître de *Tou* ; le maître de *Tou* est l'ancien général de droite des *Tcheou* (268) ; il est dans le pays de *Ts'in* le plus petit génie qui ait une influence surnaturelle. A chacun de ces dieux on offrait des sacrifices aux diverses saisons de l'année.

Or les Empereurs d'en haut des quatre lieux saints (269) de *Yong* étaient les plus honorés ; mais (le dieu dont l'éclat émouvait le plus le peuple, c'était le Joyau de *Tch'en* (270). Ainsi, dans les quatre lieux saints de *Tong*, on p.447 faisait au printemps des prières pour la moisson, à l'occasion de la fonte des glaces ; en automne, on sacrifiait pour le gel ; en hiver, on faisait un sacrifice d'actions de grâces. Au cinquième mois, on offrait les prémices des hardes de chevaux ; puis au second mois des quatre saisons, à chacun de ces mois on sacrifiait. Quant au Joyau de *Tch'en*, on lui offrait un sacrifice chaque fois qu'il venait ; au printemps et en été, on prenait comme victime un cheval roux ; en automne et en hiver, on prenait un cheval rouge à crinière noire. _ Sur les lieux saints on sacrifiait quatre poulains et les simulacres en bois d'un char à sonnettes attelé de quatre dragons et d'un char attelé de quatre chevaux ; chacune de ces offrandes était de la couleur de l'Empereur auquel elle était consacrée. (On offrait en outre sur les lieux saints) quatre veaux jaunes et quatre béliers, des tablettes de jade et des pièces de soie en nombre déterminé. Toutes les

La dixième année (197 av. J.-C.) de *Kao-tsou*, au printemps, un officier proposa qu'on ordonnât aux préfets de sacrifier régulièrement un mouton et un porc aux dieux du sol (291) et des moissons, au printemps le p.454 troisième mois (292), et à l'époque du sacrifice *la* (293). Quant aux dieux du sol, le peuple leur sacrifierait dans chaque canton suivant ses ressources. L'empereur donna son approbation par un décret.

Dix-huit ans plus tard (179 av. J.-C.), l'empereur *Hiao-wen* prit le pouvoir. Treize ans après qu'il eut pris le pouvoir (167 av. J.-C.), il rendit un décret où il disait :

« Maintenant le prier secret détourne les calamités sur des inférieurs ; c'est là ce que je ne saurais aucunement admettre ; à partir de maintenant je supprime (cette fonction) (294).

Au début, pour ce qui était des montagnes illustres et des grands cours d'eau qui se trouvaient chez les seigneurs, c'étaient les priers des seigneurs qui s'acquittaient eux-mêmes des sacrifices dus à leurs divinités respectives ; les officiers du Fils du Ciel ne s'en occupaient pas. Mais, lorsque les royaumes de *Ts'i* et de *Hoai-nan* (295) furent supprimés, le grand prier reçut l'ordre d'y accomplir aux saisons de l'année tous les rites autrefois en usage.

Cette même année (167 av. J.-C.) (296), (l'empereur rendit) le décret suivant :

« Voici treize ans que je suis au pouvoir ; grâce à l'appui surnaturel que m'a prêté le temple ancestral et au bonheur que m'ont envoyé les dieux du p.455 sol et des moissons, l'empire est bien gouverné et paisible, le peuple est exempt de calamités ; pendant tout ce temps, d'année en année, la moisson est toujours venue à maturité. Vu mon manque de vertu, comment ferais-je des offrandes (proportionnées) à cela ? tout cela est une faveur des Empereurs d'en haut et de tous les dieux. Or j'ai entendu dire que les anciens, lorsqu'ils

Quelqu'un dit :

— Le nord-est est la demeure des clartés divines (304) ; le côté occidental est leur tombeau. Le gage précieux du Ciel est descendu jusqu'à Votre Majesté ; aussi faut-il que vous éleviez un temple aux Empereurs d'en haut, afin de reconnaître ce signe de faveur.

Alors p.458 l'empereur fit construire au nord de la rivière *Wei* le temple des cinq Empereurs ; ce bâtiment n'avait qu'une seule enceinte (305) ; mais chaque Empereur avait un pavillon qui lui était réservé ; sur chaque façade (de l'enceinte), il y avait cinq portes et chaque porte avait la couleur de l'Empereur auquel elle correspondait ; dans les sacrifices qu'on y faisait, les victimes et les cérémonies étaient les mêmes qu'aux cinq lieux saints de *Yong*. — Le quatrième mois, en été, l'empereur *Wen* alla en personne se prosterner au confluent des rivières *Pa* et *Wei* (306) et fit le sacrifice *kiao* aux cinq Empereurs du nord de (la rivière) *Wei*. Le temple des cinq Empereurs était, au sud, voisin de (la rivière) *Wei* ; au nord, on avait ouvert un passage à l'eau du canal qui alimentait l'étang de *P'ou* (307). Les feux destinés à être élevés en l'air furent soulevés et on sacrifia ; ce fut comme un éclat et une illumination qui montèrent jusqu'au ciel.

A la suite de cela, l'empereur éleva (*Sin-yuen*) *P'ing* à la dignité de *ta-fou* du premier rang ; il lui donna à plusieurs reprises mille livres d'or. Puis il chargea les lettrés au vaste savoir et les maîtres de compiler les Ordonnances royales (308) — avec des matériaux tirés des six p.459 livres canoniques, et de délibérer sur la manière dont se faisaient l'inspection des fiefs et les sacrifices *fong* et *chan*.

L'empereur *Wen* étant sorti de *Tch'ang-ngan-men* (309) crut voir cinq hommes au nord de la route ; alors, sur le lieu même où ils étaient, il éleva au nord un autel aux cinq Empereurs ; on leur sacrifiait un ensemble de cinq victimes.

L'année suivante (163 av. J.-C.), *Sin-yuen P'ing* envoya à l'empereur un homme porteur d'une tasse de jade et adressa un

vous ne mourrez pas. C'est là ce qui est arrivé à *Hoang-ti*. Votre sujet, en naviguant incessamment sur les mers, a vu maître *Ngan-k'i* (330) ; maître *Ngan-k'i* mangeait des jujubes grands comme des courges ; maître *Ngan-k'i* est un bienheureux qui p.466 parcourt (l'île) *P'ong-lai* ; lorsqu'il lui plaît, il se fait voir aux hommes ; lorsqu'il ne lui plaît pas, il reste invisible.

C'est après ce discours que le Fils du Ciel fit en personne pour la première fois le sacrifice au fourneau. Il envoya sur mer des magiciens à la recherche de (l'île) de *P'ong-lai* et de maître *Ngan-k'i*. Puis il s'occupa de transmuier la poudre de cinabre et des morceaux de toutes sortes de drogues pour obtenir de l'or jaune.

Quelque temps après *Li Chao-kiun* tomba malade et mourut. Le Fils du Ciel pensa qu'il était parti en se transfigurant et qu'il n'était pas mort (331) ; aussi chargea-t-il *K'oaan Chou* qui était scribe dans les préfectures de *Hoang* et de *Tch'oei* (332), de continuer les arts magiques (de *Li Chao-kiun*) et d'aller rechercher (l'île) *P'ong-lai* et maître *Ngan-k'i*. On ne put les trouver. Mais dans les pays de *Yen* et de *Ts'i*, sur le bord de la mer, les magiciens aux pratiques étranges vinrent en nombre toujours plus considérable discourir sur ce qui concerne les dieux.

Mieou Ki, qui était originaire de *Po* (333), adressa une p.467 requête à l'empereur pour présenter la recette magique du sacrifice à *T'ai-i*.

« Parmi les dieux du ciel, disait-il en effet, le plus noble est *T'ai-i* (334) ; les assistants de *T'ai-i* s'appellent les cinq Empereurs. Autrefois, au printemps et à l'automne, le Fils du Ciel sacrifiait à *T'ai-i* dans la banlieue, au sud-est ; pendant sept jours il immolait des victimes de grande taille (335) ; il élevait un autel avec huit issues par où pouvaient pénétrer les esprits.

montagnes illustres dont trois se trouvaient chez les barbares *Man* et *I* et cinq dans le royaume du Milieu ; celles du royaume du Milieu étaient le *Hoa-chan*, le *Cheou-chan*, le *T'ai-che*, le *T'ai-chan* et le *Tong-lai* (405). Ces cinq montagnes étaient les lieux que ^{p.488} fréquentait *Hoang-ti* et où il se rencontrait avec les esprits. *Hoang-ti* passait son temps à guerroyer ou à étudier (l'art des) bienheureux ; il n'aimait pas les gens qui blâmaient cette conduite et faisait juger et mettre à mort ceux qui parlaient mal des génies et des dieux (406). Au bout de plus de cent années, il obtint d'entrer en communication avec les dieux. *Hoang-ti* était allé faire à *Yong* le sacrifice *kiao* en l'honneur des Empereurs d'en haut ; il y séjournait depuis trois mois lorsque *Koei Yu-k'iu*, dont le surnom était *Ta-hong*, mourut ; on l'enterra à *Yong* et c'est de là que vient le nom « de tombeau de *Hong* » (407). Après cet événement, *Hoang-ti* réunit dix mille esprits dans l'Illustre palais ; l'Illustre palais n'est autre que *Kan-ts'iu* et le lieu qu'on appelait *Han-men* est aujourd'hui *Kou-k'eou* (408). *Hoang-ti* prit du cuivre du mont *Cheou-chan* (409) et fonda un trépied au bas du mont *King* (410). Lorsque le trépied fut achevé, un dragon, à la barbe du fanon pendante, descendit pour venir ^{p.489} chercher *Hoang-ti* ; *Hoang-ti* monta sur lui, ses ministres et ses femmes montèrent à sa suite au nombre de plus de soixante-dix personnes ; le dragon alors s'éleva ; les autres officiers subalternes, qui n'avaient pu monter sur lui, se cramponnèrent aux poils de sa barbe ; ces poils furent arrachés et ils tombèrent ; ils firent tomber l'arc de *Hoang-ti*. La foule levait les yeux et regardait de loin (l'apothéose) ; lorsque *Hoang-ti* fut monté au ciel, elle ramassa son arc et les poils du fanon en criant ; c'est pourquoi les générations suivantes nommèrent ce lieu « le lac du trépied » (411) et l'arc fut appelé « le cri de corbeau » (412).

Le Fils du Ciel dit alors :

Le onzième mois, au jour *sin-se* (24 décembre 113), qui était le premier du mois, au matin, se produisit le solstice d'hiver ; à l'aube, le Fils du Ciel commença par faire le sacrifice *kiao* et les prosternations en l'honneur de *T'ai-i* ; le matin, il fit le sacrifice *tchao* au soleil ; le soir, le sacrifice *si* à la lune, et dans ces deux occasions il salua (420) ; mais en présence de *T'ai-i* il accomplit les ^{p.492} rites qu'on observe à *Yong* pendant le sacrifice *kiao*.

Puis celui qui aidait l'empereur à offrir le sacrifice dit :

— Le Ciel vient de donner à l'empereur les tiges d'achillée magiques du précieux trépied. Le premier du mois est redevenu le premier du mois ; la série est épuisée et elle recommence. L'empereur avec respect se prosterne en présence (du Ciel) (421).

— Puis (l'empereur) revêtit des habits de couleur jaune ; dans ce sacrifice, les feux rangés en ordre remplissaient les autels ; à côté des autels, il y avait tout l'appareil de la cuisson des offrandes.

Un officier s'écria :

« Au-dessus du sacrifice une clarté luit.

Les ducs du palais et les hauts dignitaires déclarèrent que, lorsque l'empereur fit pour la première fois à *Yun-yang* (422) le sacrifice *kiao* en l'honneur de *T'ai-i*, que les officiers offraient des anneaux en jade et que des victimes de choix étaient présentées en offrande, il y eut pendant la nuit une clarté merveilleuse et que, quand le jour parut, une nuée jaune monta jusqu'au ciel (423).

Le duc grand astrologue (424), le ministre des sacrifices *K'oan Chou* et leurs collègues dirent :

— Il y a la protection d'une influence surnaturelle ; il y a le présage favorable d'un bonheur avantageux. Il faut prendre dans ce lieu ^{p.493} l'endroit où est apparue la clarté pour y établir l'autel d'un lieu saint éminent, afin de rendre illustre cet heureux augure.

loisir, les dieux ne viennent pas ; lorsque je parle des dieux, ces choses semblent des singularités et des exagérations ; consacrez-y cependant plusieurs années de suite et vous pourrez faire venir les dieux.

Alors dans toutes les commanderies et dans tous les royaumes on nettoya les routes et on répara et remit en état les bâtiments impériaux (431) et les lieux où on sacrifiait aux dieux des montagnes illustres, car on attendait la venue de l'empereur.

_ Au printemps de cette année (111 av. J.-C.), après avoir triomphé du *Nan Yue*, l'empereur eut un favori nommé *Li Yen-nien* qui avait été admis en sa présence parce qu'il s'entendait bien aux airs musicaux ; l'empereur l'aimait fort ; il invita les ducs du palais et les hauts dignitaires à délibérer, en leur disant : p.495

— Dans les sacrifices populaires il y a aussi des tambours, des danses et de la musique ; or, lorsque j'accomplis le sacrifice *kiao*, on ne fait pas de musique. Comment serait-ce convenable ?

Les ducs du palais et les hauts dignitaires répondirent :

— Lorsque les anciens sacrifiaient au Ciel et à la Terre, ils avaient toujours de la musique ; les dieux du ciel et de la terre pouvaient alors être atteints et on remplissait les rites à leur égard.

Quelqu'un dit :

— L'Empereur éminent (432) chargea *Sou-niu* (433) de jouer du luth à cinquante cordes ; (le son était) triste et l'empereur voulut la faire cesser ; comme elle ne s'arrêtait pas, il brisa son luth et n'y laissa que vingt-cinq cordes.

A la suite de cette délibération, on institua une cérémonie d'actions de grâces pour célébrer la défaite du *Nan Yue* ; on fit des prières et des sacrifices à *T'ai-i* et à la souveraine Terre, et, pour la première fois, on se servit de musiciens et de danseurs ; on fit appeler en grand

Le troisième mois (31 mars-29 avril 110), il alla dans l'est visiter (la ville de) *Keou-che* (448). Suivant les rites, il monta sur (le sommet) *T'ai-che* du Pic du centre (449). Des officiers de l'escorte restèrent au bas de la montagne ; p.499 ils entendirent comme une voix qui souhaitait à l'empereur dix mille années de vie ; on interrogea ceux qui étaient en haut de la montagne ; ils n'avaient pas parlé ; on interrogea ceux qui étaient au pied ; ils n'avaient pas parlé. C'est pourquoi (l'empereur) conféra une terre de trois cents foyers au *T'ai-che* pour y entretenir des sacrifices ; ce lieu reçut le nom de *Tch'ong-kao* (450).

Plus à l'est encore, (l'empereur) alla vers le *T'ai-chan* (451) ; comme les plantes et les arbres du *T'ai-chan* n'avaient pas encore de feuilles, il ordonna qu'on montât une pierre au sommet du *T'ai-chan* et qu'on l'y dressât (452).

L'empereur, allant toujours vers l'orient, parcourut le rivage de la mer. Il accomplit en passant les sacrifices rituels aux huit dieux (453). Des habitants du pays de *Ts'i* au nombre de plus de dix mille lui remirent des écrits où ils exposaient des choses extraordinaires touchant les dieux et des recettes merveilleuses ; mais aucun d'eux n'apportait des preuves de son dire. Alors, on fit partir des bateaux en grand nombre et (l'empereur) ordonna que ceux qui avaient parlé des saintes montagnes de la mer et qui étaient au nombre de plusieurs milliers, allassent rechercher les hommes divins du mont *P'ong-lai*. *Kong-suen K'ing* allait toujours en avant, portant son sceptre de délégation ; il se mettait en observation sur les montagnes illustres ; parvenu au mont *Tong-lai* (454), il p.500 prétendit avoir vu pendant la nuit un homme grand de plusieurs dizaines de pieds ; il s'était approché de lui mais (le géant) avait disparu ; cependant on voyait ses traces qui étaient fort grandes et pareilles à celles que laisse un animal. — Parmi les officiers, il y en eut qui dirent qu'ils avaient vu un vieillard qui tenait un chien en laisse et qui disait : « Je veux voir le grand vénérable (455). » Soudain l'apparition s'était évanouie. — L'empereur vit les grandes empreintes, mais ne fut pas persuadé. Toutefois il fut grandement disposé à croire que le vieillard dont lui avaient parlé les

le sacrifice *chan* sur la montagne *Fan*, et à vérifier les insignes (536). Ensuite, il devint immortel.

Le Fils du Ciel, ayant donné l'ordre qu'on disposât tous les apprêts du sacrifice, se rendit au *T'ai-chan* de l'est ; mais ce *T'ai-chan* était bas et petit et ne répondait pas à sa renommée ; aussi (l'empereur) commanda-t-il aux ministres des sacrifices d'y accomplir les rites, mais il n'y fit point les sacrifices *fong* et *chan*. Quelque temps après, il manda à (*Kong-yu*) *Tai* de s'occuper de ce sacrifice et d'attendre là les êtres divins.

L'été venu (102 av. J.-C.), il retourna au *T'ai-chan* ; il recommença comme auparavant les rites quinquennaux. Il y ajouta le sacrifice *chan* à *Che-lu* ; ce *Che-lu* se trouve au pied du *T'ai-chan*, du côté méridional ; les magiciens répétaient souvent que là était la porte (537) des hommes divins ; c'est pourquoi l'empereur y fit en personne le sacrifice *chan*.

Cinq ans plus tard (98 av. J.-C.), il retourna au *T'ai-chan* pour y accomplir le sacrifice *fong*. En revenant, il passa par la montagne *Heng* et y sacrifia (538).

Les sacrifices que le Fils du Ciel actuel a institués sont ceux à *T'ai-i* et à la souveraine Terre. Tous les trois ans, il fait en personne le sacrifice *kiao*. Il a accompli le premier pour la maison des *Han* les cérémonies *fong* et ^{p.518} *chan* et tous les cinq ans il recommence la cérémonie *fong*. Quant aux sacrifices à *T'ai-i* tels que les a établis (*Mieou*) *Ki* (539), originaire de *Po*, quant aux sacrifices aux Trois unités (540), quant à ceux qui sont faits en l'honneur du Mouton caché, de l'activité du coursier et des Étoiles rouges (541), et quant aux sacrifices sur les cinq autels (542) auxquels est préposé *K'oan Chou*, on y accomplit les rites aux saisons de l'année ; ces six sacrifices, c'est le grand prier qui en avait la surveillance. Pour ce qui est des sacrifices aux huit dieux (543), et à tous les dieux, (des sacrifices qui s'accomplissent dans l'édifice) *Ming-nien* (544) et sur la montagne *Fan*, et pour ce qui est des autres sacrifices renommés, (l'empereur) les célèbre lorsqu'il traverse l'endroit où ils se font ; lorsqu'il a passé, tout

Puis des gens qui faisaient profession d'inspecter les émanations et de manipuler les nombres furent aussi du même avis ; c'est pourquoi le Fils du Ciel pendant longtemps ne s'occupa plus de fermer de nouveau la brèche.

En ce temps, *Tcheng Tang-che* était ministre de l'agriculture (128). Il tint ce discours :

« Auparavant, les transports de grain venant de l'est des passes remontaient le cours de la rivière *Wei* ; on estime à six mois le temps qu'il fallait pour arriver au terme ; la route du transport par eau était longue d'environ neuf cents *li* et parfois il ^{p.527} s'y trouvait des passages difficiles, Si on amène les eaux de la rivière *Wei* dans un canal qu'on aura creusé et qui, partant de *Tch'ang-ngan*, longera le pied des montagnes du sud et arrivera au *Ho*, le trajet sera d'environ trois cents *li* et en ligne droite ; il sera facile d'y faire les transports ; on peut estimer qu'il faudra trois mois pour arriver au terme (129). En outre, les gens qui habitent au-dessous du canal auront plus de dix mille *k'ing* de terres cultivées qui pourront ainsi être irriguées. Par ce moyen, on raccourcira les transports par eau et on diminuera le nombre des hommes (qu'on y emploie) ; d'autre part, on augmentera la fertilité des terres situées à l'intérieur des passes et on y obtiendra de bonnes moissons.

Le Fils du Ciel approuva ce projet. Il chargea l'ingénieur hydrographe *Siu Po*, originaire du pays de *Ts'i*, d'indiquer le tracé du canal et de recruter tous les hommes disponibles, au nombre de plusieurs myriades, pour creuser le canal destiné aux transports. Au bout de trois ans, le percement était terminé ; quand le percement fut terminé, on se servit du canal pour les transports et on y trouva un grand avantage. Par la suite, les transports devinrent graduellement plus considérables et les gens qui demeuraient au-dessous du canal s'en servirent souvent pour irriguer leurs champs.

Plus tard, *P'o Hi*, administrateur du *Ho-tong* (130), dit :

on perce le chemin de *Pao* et de *Ye*, il y aura peu d'escarpements et la distance sera raccourcie de quatre cents *li* ; d'ailleurs, la rivière *Pao* communique avec la rivière *Mien* ; la rivière *Ye* communique avec la rivière *Wei* ; sur tous ces cours d'eau, on peut faire les transports de grain par bateaux. Les transports viendront de (la commanderie de) *Nan-yang* (138), remonteront la rivière *Mien*, puis entreront dans la rivière *Pao* ; depuis le point où la rivière *Pao* cesse d'avoir assez d'eau jusqu'à la rivière *Ye*, il y a un intervalle d'une centaine de *li* où les transports se feront par chars ; le grain descendra le cours de la rivière *Ye*, puis descendra la rivière *Wei* ; de cette manière les céréales du *Han-tchong* (139) pourront être amenées. Le grain qui vient de l'est des montagnes suivra ^{p.531} en quantité illimitée la route de la rivière *Mien*, qui sera plus avantageuse que le transport par *Ti-tchou*. Enfin l'abondance des bois de construction et des bambous gros et petits dans les vallées de *Pao* et de *Ye* sera comparable à celle qu'on trouve dans les régions de *Pa* et de *Chou*.

Le Fils du Ciel approuva ce projet. (*Tchang*) *Ang*, fils de (*Tchang*) *T'ang*, fut nommé administrateur du *Han-tchong* ; il recruta plusieurs myriades d'hommes pour frayer le chemin de *Pao* et de *Ye* sur une longueur d'environ cinq cents *li*. Le chemin était en effet commode et plus court ; mais les rivières étaient torrentueuses et encombrées de pierres ; on ne put s'en servir pour les transports de grain.

Après cela, *Tchoang Hiong p'i* déclara que le peuple de *Lin-tsin* désirait ouvrir un canal partant de la rivière *Lo*, pour irriguer les dix mille *k'ing* des terres qui s'étendaient à l'est de *Tchong-ts'iu*en (140) ; ces terres avaient été jusqu'ici couvertes de sel ; si on parvenait réellement à y avoir de l'eau, on pourrait obtenir des moissons de dix *che* par *meou*. Alors on recruta dans ce but environ dix mille travailleurs ; ils percèrent un canal qui, partant de *Tch'eng* (141), amenait les eaux de la rivière *Lo* jusqu'au bas du front de la montagne

Chang. Comme les berges (de la rivière Lo) s'éboulèrent aisément, on p.532 perça des puits dont les plus profonds avaient jusqu'à environ quatre cents pieds ; de distance en distance on pratiquait un puits ; les puits communiquaient entre eux par en bas et amenaient l'eau. L'eau descendit jusqu'à ce qu'elle vint s'arrêter au front de la montagne *Chang* (142) ; à l'est, (le canal) allait jusqu'à la chaîne de hauteurs et occupait un espace d'une dizaine de *li*. C'est là la première fois qu'on créa un canal avec puits. Pendant qu'on perçait le canal, on trouva un os de dragon ; c'est pourquoi le canal s'appela « canal de la tête du dragon ». Une dizaine d'années après qu'il eut été achevé, le canal était bien ouvert, mais on n'en avait tiré encore aucun profit pour la fertilisation des terres.

C'était plus de vingt ans après que le *Ho* avait rompu sa digue à *Hou-tse* (143) ; comme la moisson n'avait pas poussé pendant plusieurs années, et comme cette calamité s'était surtout faite sentir dans les pays de *Leang* et de *Tch'ou* (144), le Fils du Ciel alla donc célébrer les sacrifices *fong* et *chan* (145) (110 av. J.-C.) et fit une tournée dans laquelle il sacrifia aux montagnes et aux cours d'eau. L'année suivante (109 av. J.-C.), il y eut une sécheresse qui dessécha le (tertre du sacrifice) *fong* (146) et il y eut peu de pluie. Le Fils du Ciel chargea donc *Ki Jen* et *Kouo Tch'ang* de recruter plusieurs myriades de travailleurs et de boucher la brèche de *Hou-tse*. Puis le Fils du Ciel, après avoir été célébrer un sacrifice à *Wan-li-cha* (147), s'en revint p.533 et visita en personne le lieu où le *Ho* avait fait sa brèche ; il fit précipiter dans le Fleuve un cheval blanc et un anneau de jade (148). Il ordonna à tous ses sujets et aux fonctionnaires qui le suivaient, depuis le grade de général et au-dessous, de se charger de fascines pour les déposer sur la brèche. En ce temps, dans la commanderie de *Tong*, on avait incendié les broussailles ; C'est pourquoi il y avait peu de menu bois ; on abattit donc les bambous du parc de *K'i* pour en faire des barrages de pieux.

Le Fils du Ciel, s'étant approché de la brèche du Fleuve, s'affligea de ce que le travail n'était pas terminé et fit un chant ainsi conçu (149) :

« Il s'est produit une brèche à *Hou-tse* ; — que faut-il faire ?

quelques-uns allèrent même jusqu'à rassembler des bandes de gens audacieux (131) et s'imposèrent par la violence (132) aux bourgs et aux hameaux (133). p.548 — Ceux des membres de la famille impériale qui avaient des terres, les ducs du palais, les hauts dignitaires, les grands officiers et ceux qui étaient au-dessous d'eux rivalisaient de faste et de prodigalité ; dans leurs habitations, leurs villégiatures, leurs équipages et leurs vêtements ils usurpaient les privilèges de l'empereur. Il n'y avait plus aucune mesure ; toute chose parvenue à maturité dépérit, c'en est l'évolution nécessaire.

Sur ces entrefaites, *Yen Tchou* (134), *Tchou Mai-tch'en* (135) et d'autres firent venir (la population de) *Tong-ngeou* (136) et p.549 servirent les deux *Yue* (137) ; — le pays situé entre le *Kiang* et le *Hoai* se trouva épuisé et surchargé de dépenses. *T'ang Mong* et *Se-ma Siang-jou* ouvrirent une route chez les barbares du sud-ouest ; ils percèrent les montagnes et pratiquèrent un chemin sur un parcours de plus de mille *li*, afin de développer (les pays de) *Pa* et de *Chou* ; la population de *Pa* et de *Chou* fut à bout de forces (138). — *P'ong Ou-kia* (139) détruisit (le royaume de) *Tch'ao-sien* ; on établit la commanderie de *Ts'ang-hai* (140) ; alors, la région de *Yen* et de *Ts'i* (141) se trouva ruinée et il y eut des mouvements populaires. Puis *Wang K'oei* organisa un stratagème à *Ma-i* (142) ; les *Hiong-nou* rompèrent (le traité d') amitié et de parentage ; ils envahirent et ravagèrent la frontière du nord. Les hostilités se p.550 succédèrent sans jamais se relâcher ; l'empire souffrit de ces fatigues et les boucliers et les lances se multiplièrent de jour en jour. Ceux qui partaient emmenaient des bagages ; ceux qui restaient apportaient les approvisionnements ; au dedans et au dehors tous étaient dans la tristesse et la désolation et se communiquaient (ces sentiments) les uns aux autres. # Les cent familles étaient si appauvries qu'elles éludaient les lois. Les ressources et les dons ayant diminué et ne suffisant plus, ceux qui firent des présents remplirent les charges publiques et ceux qui livrèrent leurs richesses furent exemptés du châtement ; les principes de la promotion (aux offices) se pervertirent ; l'intégrité et le déshonneur se confondirent. — La

d'en recueillir un résidu qu'ils fondent (198) ; les monnaies deviennent de plus en plus légères et minces et les denrées renchérissent ; aussi lorsqu'on a des paiements à faire dans des régions lointaines, les dépenses excessives ne diminuent point. »

On prit alors la peau du cerf blanc, (on la découpa en ^{p.565} morceaux) d'un pied carré qui furent bordés de franges en forme d'herbes aquatiques (199), (et ces morceaux) devinrent « les valeurs le peau » ; (chacun d'eux) valait quatre cent mille pièces de monnaie. Les rois, les seigneurs et les membres de la famille impériale, quand ils venaient rendre solennellement hommage (200) et faire leurs présents à la cour, furent obligés de présenter leur insigne de jade sur une « valeur de peau » et c'est après cela seulement qu'ils pouvaient s'acquitter (des cérémonies pour lesquelles ils étaient venus) (201). En outre, on fabriqua un alliage d'argent et d'étain qui fut le métal blanc ; comme, pour le ciel, rien n'est plus approprié que le dragon, pour la terre rien n'est plus approprié que le cheval, pour l'homme, rien n'est plus approprié que la tortue, il y eut donc trois classes de (pièces (202) en) ^{p.566} métal blanc ; celles de la première s'appelaient (203) ... ; elles, étaient lourdes de huit *leang* (204) ; elles étaient rondes ; ^{p.567} elles portaient l'image d'un dragon ; leur nom était *po-siuen* (205) ; elles valaient trois mille (sapèques) ; celles de la seconde (classe) s'appelaient... ; leur poids était moindre ; elles étaient carrées ; elles portaient l'image d'un cheval ; elles valaient cinq cents (sapèques) ; celles de la troisième (classe) s'appelaient ... ; elles étaient encore moindres ; elles étaient oblongues ; elles portaient l'image d'une tortue ; elles valaient trois cents (sapèques).

— Les fonctionnaires provinciaux reçurent l'ordre de remettre à la fusion les pièces d'un demi-*leang* et de fondre à nouveau des pièces de trois *chou* dont l'inscription et le poids concordaient. Ceux qui fondaient clandestinement des monnaies en métal des diverses sortes étaient tous passibles de mort ; cependant le nombre était incalculable de ceux qui, soit parmi les fonctionnaires, soit parmi les gens du peuple,

Un officier dit que les monnaies de trois *chou* étaient légères et qu'il était facile de les contrefaire criminellement ; il proposa que dorénavant les diverses commanderies et les divers royaumes fondissent des monnaies ^{p.570} de cinq *chou* qui auraient un rebord circulaire à leur partie pleine (215) afin qu'on ne pût pas les limer et recueillir (la limaille) pour la fondre.

Les assistants du *ta-nong* préposés au sel et au fer (216), (à savoir) *Kong Kin* et (*Tong-kouo*) *Hien-yang* diront :

« Les montagnes et la mer sont les magasins du ciel et de la terre ; elles devraient relever entièrement du *chao-fou* (217) ; Votre Majesté n'est pas intéressée ; en les rattachant au *ta-nong*, vous avez favorisé les revenus publics. Nous désirons qu'on invite le peuple à contribuer lui-même aux dépenses : qu'il ait recours pour bouillir le sel aux fabriques officielles d'instruments ; les fonctionnaires lui fourniront des bassines de louage. — Des gens dont les moyens d'existence sont incertains et dont le métier n'est que provisoire (218) veulent cadenasser pour ^{p.571} leur seul usage les richesses des montagnes et de la mer afin d'arriver à la richesse et à l'opulence, de s'asservir le menu peuple et de tirer profit de lui. Les délibérations qu'on a entendues sur les moyens d'arrêter ces pratiques sont innombrables. Ceux qui oseront secrètement fondre des ustensiles de fer et produire du sel par évaporation porteront la chaîne au pied gauche et on confisquera leur outillage. Dans les commanderies qui ne produisent pas de fer, on établira des intendants de rang inférieur pour le fer (219) et il sera bon (220) de les subordonner au préfet du lieu où ils résideront.

— *K'ong Kin* et *Tong-kouo Hien-yang* reçurent la mission d'aller organiser dans tout l'empire, en se servant des relais de poste, (l'administration du) sel et du fer et de constituer le *koan-fou* (221). Ceux qui étaient auparavant les plus riches sauniers et maîtres de forges furent nommés fonctionnaires ; la carrière officielle reçut ainsi de

nouveaux éléments étrangers ; le mérite n'y fut plus le principe du choix, et les marchands y furent nombreux.

— Les négociants et les boutiquiers, à cause des variations des valeurs, se mirent en grand nombre à amasser des marchandises et à en tirer profit (222). Alors les ducs ^{p.572} du palais et les hauts dignitaires dirent (119 av. J.-C.) :

« Les commanderies et les royaumes ont été souvent éprouvés par les calamités ; ceux du pauvre peuple qui n'avaient pas de moyens d'existence, on les a invités à se transporter dans un territoire vaste et fertile. Votre Majesté a diminué les frais de sa table et restreint ses dépenses ; elle a sacrifié l'argent qui lui était réservé, afin de secourir la multitude du peuple (223) et de lui faire grâce de ses emprunts et de ses impôts (224). Cependant le peuple ne sort pas tout entier des rangs des agriculteurs (225) ; les négociants et les boutiquiers sont fort ^{p.573} nombreux. Les pauvres, en fait de provisions accumulées, n'en ont aucune ; tous attendent (leur subsistance) des fonctionnaires locaux (226). Autrefois, on levait une taxe (227) sur les chars de petite dimension (228) ; les fortunes (229) des ^{p.574} marchands étaient toutes moindres (230) ; — nous proposons de lever des taxes comme autrefois. Les divers boutiquiers et ceux qui se livrent à la dernière des occupations (231), ceux qui achètent à crédit et font des prêts, ceux qui achètent pour entasser dans les villes, ceux qui accumulent toutes sortes de denrées et ceux qui font le négoce pour en tirer profit, devront, même s'ils ne sont pas inscrits sur le rôle des commerçants, évaluer chacun ce qu'ils possèdent, en moyenne, sur deux mille sapèques de fortune, on prélèvera une taxe (232). Quant aux divers artisans qui ont pris en dépôt des matières premières qu'ils transforment (233), en moyenne sur quatre mille ^{p.575} sapèques de fortune, on prélèvera une taxe. — Ceux qui n'appartiennent pas à la classe des fonctionnaires et qui ne

venir en aide à (la défense de) la frontière ; un messager envoyé par le Fils du Ciel vint demander à (*Pou*) *Che* s'il désirait être fonctionnaire : (*Pou*) *Che* répondit :

— Je suis berger depuis ma jeunesse et ne suis point habitué à remplir une fonction. Je ne souhaite pas cela.

L'envoyé lui demanda :

— A-t-on fait quelque tort à votre famille et désirez-vous déclarer votre affaire ?

(*Pou*) *Che* dit :

— Depuis ma naissance, je n'ai eu de contestation avec personne ; ceux de mes concitoyens qui sont pauvres, je leur prête ; ceux qui ne sont pas bons, je les exhorte et les mets dans le droit chemin ; là où je demeure, tous les hommes sont d'accord avec moi ; pourquoi m'aurait-on fait tort ? il n'y a rien que je désire déclarer.

L'envoyé lui dit :

— S'il en est ainsi, que désirez-vous donc ?

(*Pou*) *Che* dit :

— Le ^{p.577} Fils du Ciel extermine les *Hiong-nou* ; à mon humble avis, j'estime que les sages doivent remplir leur devoir jusqu'à la mort sur la frontière et que les riches doivent faire des donations. Si on agit ainsi, les *Hiong-nou* pourront être anéantis.

L'envoyé rapporta toutes ses paroles ; on fit entrer (*Pou*) *Che* à la cour) afin qu'il informât (l'empereur) ; le Fils du Ciel en parla au grand conseiller (*Kong-suen*) *Hong* ; (*Kong-suen*) *Hong* dit :

— Ce ne sont pas là des sentiments naturels à l'homme ; c'est un sujet qui ne se conforme pas à la règle ; on ne saurait opérer une transformation à cause de lui et troubler les lois ; je désire que Votre Majesté n'autorise pas sa requête.

Alors l'empereur s'abstint pendant longtemps de répondre à (*Pou*) *Che* ; au bout de plusieurs années, il le renvoya. (*Pou*) *Che* s'en retourna ; il se remit à cultiver ses champs et à élever ses troupeaux. Plus d'une année après cela, il arriva que les armées firent de nombreuses sorties, que le roi de *Ho-en-sie* et les siens se soumirent, que les dépenses des fonctionnaires provinciaux furent très grandes, que les greniers et les magasins se vidèrent. L'année suivante (120 av. J.-C.), de pauvres gens furent transférés en masse ; ils attendaient tous leur entretien des fonctionnaires provinciaux, mais on n'avait pas de quoi subvenir à tout. *Pou Che* prit deux cent mille pièces de monnaie et les remit à l'administrateur du *Ho-nan* pour les distribuer aux émigrants ; (les autorités du) *Ho-nan* envoyèrent à l'empereur la liste des gens riches qui avaient secouru les pauvres ; le Fils du Ciel y vit le nom de *Pou Che* ; il le reconnut et dit :

« C'est bien le même homme qui voulait naguère donner la moitié de sa fortune pour venir en aide à (la défense de) la frontière.

Alors il fit présent à (*Pou*) *Che* d'une exemption de corvée pour ⁵⁷⁸ quatre cents hommes (238). (*Pou*) *Che* donna derechef tout ce qu'il avait aux fonctionnaires provinciaux. En ce temps, les gens riches et notables dissimulaient à l'envi leurs biens ; seul (*Pou*) *Che* désirait même livrer les siens pour subvenir aux dépenses. Alors le Fils du Ciel, considérant que (*Pou*) *Che* avait été jusqu'au bout un homme supérieur, le rendit honoré et illustre pour donner une leçon au peuple. (*Pou*) *Che* ne désirait point d'abord être *lang* ; l'empereur lui dit :

— J'ai des moutons dans (le parc) *Chang-lin* ; je veux vous ordonner de les garder.

(*Pou*) *Che* reçut alors le titre de *lang* ; revêtu d'habits de toile et chaussé de sandales, il garda les moutons. Au bout d'une année environ, les moutons étaient devenus gras et s'étaient multipliés. L'empereur passa pour voir ses moutons ; il trouva tout fort bien. (*Pou*) *Che* lui dit :

« Ce ne sont pas seulement les moutons (qui prospèrent de cette manière) ; pour diriger le peuple, il en va de même ; on le fait se lever et se reposer en temps opportun ; ceux qui sont mauvais, on les élimine aussitôt pour les empêcher de contaminer le troupeau.

L'empereur, considérant que (*Pou*) *Che* était un homme rare, le nomma préfet de *Heou-che* (239) p.579 pour le mettre à l'essai ; (les gens de) *Heou-che* y trouvèrent leur avantage ; il fut ensuite nommé préfet de *Tch'eng-kao* et s'occupa des transports par eau avec le plus grand succès. L'empereur, estimant que (*Pou*) *Che* était sincère et fidèle, le nomma grand précepteur du roi de *Ts'i* (240).

Cependant, après que (241) *K'ong Kin* eut été envoyé dans tout l'empire pour fondre et fabriquer les ustensiles (de fer), en l'espace de trois ans il fut nommé *ta-nong* et son rang fut celui d'un des neuf hauts dignitaires (242). Quant à *Sang Hong-yang*, en sa qualité de *ta-nong-tch'eng*, il dirigea toute la comptabilité. — Petit à petit (ces deux hommes) instituèrent des *kiun-chou* (243), afin de faire circuler les denrées commerciales. Pour la première fois on ordonna que les officiers subalternes eussent le droit, en donnant du grain à l'État, de remplir des charges, et que les *lang* arrivassent au grade de fonctionnaires payés six cents *che* (244).

p.580 — Cinq ans après qu'on eut institué le métal blanc et les monnaies de cinq *chou* (245), on amnistia ceux des officiers subalternes et du peuple qui étaient inculpés d'avoir fondu clandestinement du métal (blanc) et des monnaies ; il en était mort plusieurs centaines de mille ; parmi eux, ceux qui s'étaient entretenus sans qu'on s'en aperçût étaient en nombre incalculable ; — ceux qui furent amnistiés et libérés étaient au nombre d'environ un million et cependant ces libérés ne représentaient pas la moitié (de ceux qui avaient été emprisonnés) (246). Presque tout le monde dans l'empire s'était mis inconsidérément à fondre du métal (blanc) et des monnaies ; les coupables étaient si nombreux que les officiers ne parvenaient pas à les punir et à les arrêter tous ; — alors (l'empereur) envoya les *po che*

Tch'ou Ta, Siu Yen et d'autres (247), répartis p.581 en diverses commissions, _ parcourir les commanderies et les royaumes pour supprimer les membres des associations illégales (248) ainsi que les administrateurs, les conseillers et les officiers (qui étaient coupables) (249). Or le *yu-che-ta-fou Tchang T'ang* se trouvait alors au faite des honneurs et était influent ; _ *Kien Siuen* et *Tou Tcheou* étaient *tchong-tch'eng* (250) ; 1 *Tsong, Yn Ts'i,* p.582 *Wang Wen-chou* (251) et d'autres, à cause de leur impitoyable cruauté et de leur extrême rigueur, furent mis au rang des neuf hauts dignitaires et les *tche-tche* (252) tels que *Hia Lan* apparurent pour la première fois.

Puis le *ta-nong Yen I* fut mis à mort (117 av. J.-C.) (253). Au début, (*Yen*) 1 avait été chef d'un *t'ing* (254) dans le *Tsi-nan* ; à cause de son désintéressement et de sa droiture, il fut graduellement élevé jusqu'au rang d'un des neuf hauts dignitaires. Quand l'empereur eut imaginé avec *Tchang T'ang* la valeur faite avec la peau du cerf blanc, il demanda son avis à (*Yen*) 1 qui répondit :

— Maintenant, quand les rois et les seigneurs viennent à la cour, ils apportent en guise de félicitations un jade vert qui vaut quelques milliers de pièces de monnaie ; d'autre part, le support en peau qui y est joint représente au contraire quatre cent mille pièces de monnaie ; l'essentiel et l'accessoire ne sont pas proportionnés l'un à l'autre.

Le Fils du Ciel ne fut pas content. En outre, *Tchang T'ang* eut de l'inimitié contre (*Yen*) 1. Puis un homme porta une accusation contre (*Yen*) 1 à un autre propos ; l'affaire fut déférée à *Tchang T'ang* pour qu'il jugeât (*Yen*) 1. (*Yen*) 1 avait eu une conversation avec un visiteur ; le visiteur avait dit que, dans une ordonnance rendue auparavant, il y avait quelque chose de mauvais ; (*Yen*) 1 n'approuva pas, mais fit une légère moue. (*Tchang*) *T'ang* fit un rapport pour dire que (*Yen*) 1, alors qu'il p.583 avait la charge d'un des neuf hauts dignitaires, ayant vu qu'une ordonnance était mauvaise, n'était pas entré (à la cour) pour le déclarer, mais avait désapprouvé dans son for intérieur ; on conclut à la peine de mort. C'est à partir de ce moment qu'il y eut la loi concernant

s'agissait d'acheter des chevaux, ils avaient peine à s'en procurer ; alors on publia une ordonnance aux termes de laquelle tous les officiers, depuis les princes apanagés et au-dessous jusqu'aux fonctionnaires payés trois cents *che* et au dessus, devaient livrer des juments en nombre proportionnel à leur grade ; dans tous les *t'ing* de l'empire il y eut des juments qu'on entretenait (292) ; les chevaux d'année en année furent de meilleure qualité et se multiplièrent.

— _ *Pou Che*, conseiller de *Ts'i*, adressa au trône une requête où il disait :

« Votre sujet a entendu dire que lorsque le souverain est dans l'affliction, c'est une honte pour les sujets (293). Le *Nan-yue* s'est révolté ; votre sujet désire, lui le père, et ses enfants, avec ceux du pays de *Ts'i* qui sont exercés au maniement des bateaux, aller mourir (en combattant contre l'ennemi).

Le Fils du Ciel rendit un décret en ces termes :

« *Pou Che*, quoique ayant lui-même labouré et gardé le bétail, n'a point recherché en cela son intérêt personnel ; ce qu'il avait de superflu, il l'a aussitôt (donné pour) subvenir aux dépenses des fonctionnaires provinciaux. Maintenant, par malheur, l'empire est dans une situation critique. *Pou Che*, pris d'enthousiasme, a voulu aller mourir lui et ses enfants (en combattant contre l'ennemi). Quoique la bataille n'ait point encore été livrée, on peut dire que la justice a fait son apparition dans notre pays. Je donne ^{p.595} (à *Pou Che*) le titre de marquis à l'intérieur des passes, soixante livres d'or (294), dix *k'ing* de champs.

On publia cela dans tout l'empire ; mais, dans l'empire il ne se trouva personne pour répondre (au désir de l'empereur) ; entre tous les seigneurs qui se comptaient par centaines, il n'y en eut aucun qui demandât à suivre l'armée pour combattre les *K'iang* et le (*Nan-*)*yue*. Lorsque arriva l'époque où l'on offrait le vin *Tcheou* (295) (112 av. J.-C.), le *chao-fou* examina l'or ; il y eut alors plus de cent seigneurs qui

glorifia et mérita son nom d'hégémon. (Le prince de) *Wei* suivit les avis de *Li K'o* ; il employa toutes les forces de son territoire et devint un puissant prince. — A partir de ce moment, l'empire fut en proie aux discordes des royaumes combattants ; on estima la tromperie et la violence et on méprisa la bonté et la justice ; on mit au premier rang la richesse et la possession, et au dernier rang la modestie et l'humilité. C'est pourquoi, parmi les gens de commerce, ceux qui étaient riches avaient parfois des fortunes de plusieurs centaines de millions, tandis que les pauvres n'avaient parfois même pas de la lie de vin et de l'écorce de grain pour se nourrir. Parmi les princes régnants, ceux qui étaient puissants en arrivaient parfois à réunir (dans leur main) une foule de ^{p.603} petits de manière à s'asservir les seigneurs ; les princes faibles voyaient parfois leurs sacrifices s'interrompre et leur dynastie s'éteindre. On arriva ainsi jusqu'aux *Ts'in* qui en définitive s'emparèrent de tout ce qui est à l'intérieur des mers.

Pour ce qui est des valeurs (en usage à l'époque) de *Yu* et des *Hia*, il y avait les métaux des trois catégories, l'un jaune, l'autre blanc et l'autre rouge ; (on se servait aussi) tantôt de pièces de monnaie, tantôt de toiles, tantôt de couteaux (316), tantôt d'écailles de tortue et de coquillages (317). Lorsqu'on fut arrivé à l'époque des *Ts'in*, les valeurs furent dans tout le royaume de trois (318) degrés — l'or jaune, qu'on désignait sous le nom de *i* (319), était la valeur supérieure ; les monnaies de cuivre, dont la suscription était « un demi-*leang* » et qui avaient un poids conforme à l'inscription, étaient la valeur inférieure. Quant aux objets tels que les perles, les jades, les écailles de tortue, les coquillages, l'argent, l'étain, on en faisait des ustensiles et des ornements, ou on les gardait comme des trésors ; ils ne servaient point de valeurs d'échange, mais chacun d'eux suivait (les fluctuations de) l'époque et il n'y avait rien de fixe dans leur plus ou moins grande importance. — Puis au dehors on repoussa les barbares *I* et *Ti* ; au dedans on fit fleurir les actions méritoires (320). Dans tout le pays à l'intérieur des mers, les hommes peinèrent au labour sans pouvoir fournir des vivres en suffisance, les femmes tissèrent sans arriver à

faire assez ^{p.604} de vêtements. Dans l'antiquité on avait épuisé les richesses et les ressources de l'empire pour les offrir au souverain ; il n'est pas extraordinaire que celui-ci à son tour ait jugé qu'il n'y avait plus assez. C'est pourquoi on dit : Les états (successifs) du monde dans leur cours s'entrechoquent ⁽³²¹⁾. S'il en est ainsi, qu'y a-t-il là d'étonnant ?

@

Les hymnes de l'intérieur de la maison.

Hymne II

C'est le commencement fleuri des sept commencements (107) ; — les chanteurs attentifs harmonisent leurs sons.

Les esprits viennent se réjouir (108) ; — sans doute c'est qu'ils ont entendu.

Très doux, les sons reconduisent (les esprits) — et subtilement purifient les sentiments des hommes.

Soudain (les esprits) s'élèvent dans l'abîme azuré ; — la cérémonie qui procure le bonheur est bien accomplie.

Les pensées pures sont plongées dans le silence ; — la chaîne et la trame (109) sont pleines d'un profond mystère.

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison.

Hymne VI

*La grande mer tumultueuse, — c'est là que les eaux se
rendent ;*

*La haute sainteté très aimable, — c'est là ce que le
peuple chérit.* p.608

*La grande montagne étant très élevée, toutes les plantes
y prospèrent ;*

*Qu'estime le peuple? — Il estime celui qui est doué de
vertu.*

Les hymnes de l'intérieur de la maison.

Hymne IX

*Comme les fracas redoublés du tonnerre, — comme les
lueurs répétées de l'éclair,*

*(L'empereur) a fait resplendir le domaine de la vertu, —
et gouverne suivant le pacte (118) essentiel ;*

*Il gouverne suivant le pacte essentiel ; — sa bienfaisance
est vaste et grande. p.609*

*Ceux à qui il applique (son gouvernement) et à qui il
dispense ses faveurs, — se portent tous un mutuel
secours.*

*La vertu s'étend en grandeur, — les générations se
prolongent en longévité.*

Les hymnes de l'intérieur de la maison.

Hymne X

*La belle plante li exhale son parfum ; — sinueuse est la
fleur du cannelier (119).*

*La piété filiale est offerte en présent au Ciel ; — il y a un
éclat semblable à ceux du soleil et de la lune (120).*

*Montant dans l'azur, tiré par quatre dragons, — (le dieu)
s'en retourne au galop et va vers le nord.*

*Les guidons en plumes sont abondants et nombreux ; —
leur foule s'étend au loin.*

*La pratique de la piété filiale accompagne cette
génération ; — nous l'avons montré dans cette
composition littéraire.*

La fleur du cannelier (121).

Les hymnes de l'intérieur de la maison.

Hymne XI

*Très florissants et très nombreux, — nous avons reçu la
règle du Ciel ;*

*Nos (frontières) se sont transformées en devenant plus
fermes et plus lointaines ; — nous avons illuminé
les quatre extrémités du monde.*

*La bonté et l'affection (de l'empereur) sont ce qu'on
aime ; — on trouve belle son admirable vertu et on
s'y conforme.*

*O mystérieuse profondeur ! — triomphante et vaste est
cette félicité perpétuelle.*

Mei fang (122).

Les hymnes de l'intérieur de la maison.

Hymne XIII

*L'offrande qui porte bonheur est parfumée ; — on invite
la divinité à s'en nourrir.*

*La divinité invitée s'en étant nourrie, — la renommée de
la vertu (impériale) est très excellente (126).*

*Étant données l'excellence de sa vertu — et sa conformité
à la règle dans l'établissement des seigneurs (127),*

*(L'empereur) reçoit et conserve la belle chose (128) venue
du Ciel ; — sa renommée parfaite ne s'oubliera
jamais.*

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

I. Hymne au ciel (131).

p.612 *Ayant choisi la saison et le jour (propices), — nous attendons pleins d'espoir.*

On fait chauffer la graisse des entrailles (des victimes) et l'armoise aromatique — pour inviter les (dieux à venir des) quatre côtés de l'espace.

Les neuf étages (des cieux) se sont ouverts ; — voici les étendards de la divinité.

(Le dieu) fait descendre sa compassion et sa bienfaisance ; — grande est l'excellence de ce bonheur.

Le char de la divinité — est fait d'un rassemblement de sombres nuages ;

Il est attelé de dragons ailés ; — les guidons de plumes sont en grand nombre.

La descente de la divinité — est semblable (pour la rapidité à la course des) chevaux du vent.

A gauche est le dragon vert ; — à droite est le tigre blanc (132).

p.613 *La venue de la divinité — est d'une promptitude surnaturelle,*

Elle se fait précéder de la pluie — qui se répand en ondée.

L'arrivée de la divinité — (produit) une obscurité propice.

De l'un à l'autre il semble que se transmette — une commotion au cœur.

Après que la divinité s'est assise, — les cinq notes (133) (se font entendre) d'une manière harmonieuse.

La réjouissance dure jusqu'à l'aube ; — on offre à la divinité ce qui la satisfait.

La victime a des cornes grosses comme un cocon ou une châtaigne (134) ; — le millet placé dans le vase sacrificatoire (135) est parfumé.

On présente dans la coupe tsuen le vin où on a mis de la cannelle ; — on reçoit comme des hôtes les (dieux des) huit régions de l'espace.

*La divinité reste ici avec plaisir ; — on chante les chants
du printemps et de l'automne (136).*

*Regardez tout à l'entour ceci ; — contemplez la salle
ornée de jade vert.*

*Une foule de belles femmes (137) sont réunies ; — c'est
une élégance abondante et suprême.*

*Leurs visages sont (blancs) comme la fleur du laitern ;
— un million de personnes s'empressent et se
poussent (pour mieux voir).*

*(Les musiciennes) sont revêtues de vêtements ornés et
de gazes multicolores légères comme un
brouillard.*

*Elles ont des traînes de fine soie et de fine toile ; — elles
ont des pendeloques de perles et de jade.*

*Elles tiennent dans leurs bras des fleurs kia-ye, — des iris
et des orchis parfumés. p.614*

*Dans des dispositions calmes et heureuses, nous offrons
la coupe de félicitation.*

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

IV. Hymne à l'Été

La splendeur rouge est la croissance accomplie (147) ; — elle développe et rend heureux les dix mille sortes d'êtres.

(Les germes) percent et viennent à la vie belle et joyeuse ; — il n'est rien qui reste comprimé.

Les fleurs qui se développent atteignent la plénitude de leur épanouissement ; — quelle grandeur! quelle prospérité !

(Le millet offert au sacrifice) a poussé et a mûri sur un vaste champ (148) ; — les cent dieux s'approchent pour en jouir,

D'une manière large et grande a été institué le sacrifice ; — la gravité et la bienveillance ne laissent place à aucune négligence. p.616

Les dieux approuvent (ce sacrifice) et le favorisent, — et (ce bonheur) se transmettra de génération en génération sans limites.

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

V. Hymne à l'Automne

*L'éclat occidental est comme une blanche vapeur ; —
l'influence de l'automne contracte et fait périr.*

*Les extrémités pleines des céréales et les épis
retombants — continuent les anciennes (moissons)
et ne feront pas défaut.*

*Le vice et la fausseté ne fleurissent plus ; — les mauvais
présages se cachent et ont pris fin.*

*Des lieux retirés aux extrémités (du monde) et des lieux
les plus lointains, — les barbares des quatre points
cardinaux se sont tous soumis.*

*Comme ils craignent le prestige, — ils prennent pour
unique modèle la pure vertu ;*

*Ils sont humbles et ne sont pas arrogants ; — leurs
cœurs corrects sont attentifs (à leurs devoirs).*

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

Hymne VIII

Le Ciel et la Terre ont une libéralité universelle ; — c'est là pour nous le modèle à imiter.

Or nous avons élevé cet autel violet, — songeant à rechercher cette voie (pour faire descendre les dieux).

Nous accomplissons avec respect le sacrifice yn (155) — les ornements rassemblés sont en profusion.

Les broderies qui représentent des haches (156) s'étalent tout à l'entour — pour recevoir le plus vénérable entre les dieux.

Mille jeunes garçons dansent en bon ordre — et forment huit escouades.

L'union et l'excellence produisent la félicité — et réjouissent T'ai-i (157).

On a fini de jouer les neuf chants ; — c'est une élégance absolue.

On fait résonner le luth k'in, la flûte yu et le luth che — qui se réunissent à la barrière rouge (158).

Les pierres sonores, les trompettes et les tambours, — la divinité y trouve son plaisir.

Les cent fonctionnaires sont très attentifs ; — chacun veille à sa tâche.

La grande victime remplit l'étal ; — l'odeur de sa graisse vient (jusqu'à la divinité).

Le dieu s'attarde et reste ; — il est présent pendant un moment.

(L'oiseau) Tch'ang-li (159) étend son éclat devant (le dieu) ; — sa lueur est resplendissante. p.619

Le froid et le chaud ne se trompent pas (d'époque) ; — (le dieu) donne au souverain la sagesse.

On déroule les odes aux accords des tubes musicaux ; — les pierres sonores résonnent comme le jade.

L'ample note hong, l'expansive note hio, — la vive note tche sont pures ;

On lance jusqu'aux poutres du toit la note yu élevée, — qui est prolongée par la note chang.

*On a fait cette nouvelle musique — pour qu'elle dure
perpétuellement.*

*L'influence de ces sons se répand au loin ; — les phénix
accourent en volant.*

*Le dieu reste toute la nuit à se réjouir ; — c'est donc qu'il
agrée grandement les offrandes.*

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

Hymne X

1.

p.620 *En présent de T'ai-i, — le cheval céleste est venu ;
Sur lui perle une sueur rouge ; — son écume coule
écarlate ;
Son ardeur est grande ; — sa force naturelle est
extrême.
Il marche sur des nuages flottants ; — d'une manière
mystérieuse il galope dans les airs.
Son corps a des mouvements aisés ; — il franchit dix
mille li.
Maintenant, qui lui égalera-t-on? — Le dragon est son
ami (164).*

2.

*Le cheval céleste est arrivé, — venant de l'extrême
occident ;
Il a franchi les sables mouvants ; — les neuf (sortes de)
barbares se soumettent.
Le cheval céleste est arrivé ; — il est sorti d'une eau de
source ;
Semblable au tigre, il a une double épine dorsale ; — il
est changeant comme un démon.
Le cheval céleste est venu ; — il a passé les lieux où il n'y
a pas d'herbe ;
Il a franchi mille li ; — il est venu jusqu'au district
oriental.
Le cheval céleste est venu ; — tche-siu (165) était bien
l'époque (à laquelle il devait arriver). p.621
Quand il va bondir et se dresser, — qui peut prévoir à
quel moment (il le fera) ?
Le cheval céleste est venu ; — on a ouvert les portes
lointaines (166).
(Je voudrais) monter sur lui (167) — et pénétrer jusqu'au
Koen-loen.
Le cheval céleste est venu ; — il est l'entremetteur (qui
promet la venue) du dragon.
Il va par la porte Tch'ang-ho ; — il contemple la
Terrasse de jade (168).*

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

Hymne XI

*La porte du ciel s'est ouverte ; — c'est une immensité
ferme et pure.*

*(Les dieux) majestueusement galopent tous ensemble —
pour s'approcher de l'offrande.*

*De leur clarté la nuit est illuminée ; — la vertu et la
bonne foi sont éclatantes (169).*

*La divinité est bienfaisante, juste et grande ; — la longue
vie et la joie (sont obtenues par les hommes).*

*La grande route rouge (170) est large et plane ; — de
pierre est faite la salle.*

*La baguette ornée de jade (171) sert aux danses et aux
chants ; — les corps se meuvent en cadence et
semblent un spectacle éternel.*

*Les étoiles retiennent (les dieux) pour qu'ils nous
récompensent (172) ; — l'éclat qu'elles font
descendre remplit tout ;*

*Elles illuminent la tente pourpre (173) ; — (c'est un éclat
pareil au) jaune ardent de la perle.*

*(Les danseurs) évoluent comme des ailes jumelles qui se
réunissent* p.622

*et se rassemblent par paires, — et qui, en volant, vont et
viennent.*

*La lune est très sereine par sa nappe d'argent ; —
le soleil étincelle et éblouit par son éclat universel.*

*Grâce au souffle continu et lointain, vif et prolongé du
vent pur, — (les dieux) arrivent jusqu'aux
offrandes multipliées.*

*Les dieux, dans leurs allées et leurs venues, semblent
s'arrêter ici ; — je leur rends visite et j'espère que
mon affection ainsi que la manifestation (de ma
sincérité) seront éclatantes.*

*Je suis enveloppé et couvert de leurs bénédictions — qui
ne manquent pas de venir au temps voulu.*

*Malgré son silence et son éloignement, le Ciel suprême —
connaît ce moment (de l'offrande) ;*

*Flottant dans l'espace et parfait, — il vient le long du
haut étendard.*

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

Hymne XII

L'Étoile resplendissante (174) est apparue ; — la planète de la bonne foi (175) est éclatante et se trouve à sa place.

Les astres ont soin d'illuminer la cour impériale ; — le soleil en personne vient pour faire la lumière. p.623

De même que (dans l'antiquité, le trépied) s'est frayé une ouverture ; — on remonte aux calculs primitifs (176).

A Choei (177) (,sur la rivière) Fen, est sorti le trépied ; — d'un grand bonheur c'est le premier commencement.

Les cinq notes et les six tubes musicaux — grâce à leur accord produisent un son éclatant.

Avec des modulations variées ils s'harmonisent ensemble ; — le beau son monte au loin.

Les luths k'in et che de Kong-sang (178) — affermissent la bonne foi et la perfection.

Les quatre floraisons (179), se succèdent en alternant — et les huit vents naissent.

Très harmonieuses, sont les cloches et les pierres sonores ; — les plumes et les flûtes résonnent (180).

La carpe (offerte au sacrifice) est comme le dragon du Fleuve ; — les victimes sont d'une seule couleur.

Le vin excellent (dans lequel on a fait infuser) les cent extrémités (des fleurs) — répand (son parfum semblable à celui) des orchidées naissantes.

Le bouillon fait avec le mûrier tche dans la grande coupe — dissipe l'ivresse au matin.

La subtile influence émeut jusqu'au plus profond des cœurs — et propage une renommée durable.

Vaguant à la ronde à son aise, — la pensée est en union (avec les dieux).

(Les félicités obtenues étant) très nombreuses, on revient à la droite voie ; — c'est exactement ce qu'on désirait autrefois.

La tortue, envoyée de Fong (181), a promptement réuni (tous les dieux p.624

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

Hymne XIV

Voici les autels bienheureux de la Souveraine et du Souverain (185) — on prend les vêtements sombres et les vêtements jaunes.

Un objet s'est montré dans la province de Ki (186) ; — ce présage enveloppe une félicité.

(Le bonheur) se répand sur les quatre frontières ; — au loin, les barbares Ti restent en amitié (avec nous).

Je gouverne bien les myriades et les centaines de mille — et tous se tiennent à leur place.

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

Hymne XIX

Le serpent rouge est en repos ; — une vapeur jaune le couvre.

La rosée tombe pendant la nuit ; — le jour il y a une rosée.

Les cent princes (206) se conforment aux rites ; — les six dragons sont à leurs places.

En prenant, avec la cuiller, du vin de riz parfumé, — la divinité s'est déjà égayée ;

La divinité, ayant joui de nos offrandes, — nous donnera du bonheur.

Très grande et très élevée, — elle descend sur les coupes de félicitation.

La divinité est très accomplie ; — d'une manière lumineuse elle élève son éclat.

Elle prolongera notre longévité — qui éternellement sera inachevée.

Une immensité mystérieuse — remplit les six directions (de l'espace) ; p.629

Les bienfaits sont vastes et profonds — et réunissent les dix mille royaumes.

Les dieux s'agitent (pour partir) ; — leurs chars sont prêts ;

Soudain ils sont partis ; — leurs étendards au loin serpentent.

Les rites et la musique ont été accomplis ; — la divinité va s'en retourner.

Grâce à la vertu sombre (207), — la longévité sera produite et n'aura pas de défectuosité.

APPENDICE II ⁽¹⁰¹⁾

Des rapports de la musique grecque avec la musique chinoise

@

^{p.630} Dans son célèbre traité *De la Musique des Chinois* ⁽¹⁰²⁾, le P. Amiot arrive à cette conclusion que les Grecs ont dû emprunter aux Chinois les principes de leur art musical,

« Il pourrait bien être, dit-il (p. 173), que le fameux Pythagore, qui voyageait chez les nations pour s'instruire, et qu'on sait sûrement avoir été dans les Indes, fût venu jusqu'à la Chine, où les savants et les lettrés, en le mettant au fait des sciences et des arts en honneur dans le pays, n'auront pas manqué de lui faire connaître celle des sciences qu'ils regardaient comme la première de toutes, je veux dire la musique ; et que Pythagore, de retour en Grèce, aura médité sur ce qu'il avait appris en Chine sur la musique, et en aura arrangé le système à sa manière d'où sera venu ce qu'on appelle le système de Pythagore.

L'abbé Roussier, qui a publié et annoté le mémoire du P. Amiot, et qui faisait lui-même autorité en matière de musique ancienne, se prononce en faveur de la même opinion (p. 9, note *l*).

Cette manière de voir s'est conservée jusqu'à nos jours. En 1890, M. J. A. Van Aalst écrivait encore (*Écho musical*, 1890, p. 258-259)

« Il n'est pas douteux que les vues émises par Pythagore ne soient d'origine asiatique, et il se pourrait très bien qu'il ait pris les idées de sa philosophie, correspondant à celles des Chinois, chez ces zélés observateurs des phénomènes matériels de la nature.

Ne pourrait-on pas, avec plus de vraisemblance, soutenir la thèse ^{p.631} contraire et dire que les Chinois ont emprunté aux Grecs certains éléments de théorie musicale? C'est la question que je me propose de discuter.

ère, des systèmes de douze cloches rangées suivant la progression par quintes.

Si d'ailleurs on fait abstraction de tout ce que les commentateurs surajoutent aux textes, il semble bien résulter des passages que nous avons signalés dans le *Kouo yu* et le *Tso tchoan* que les cloches étaient indépendantes les unes des autres. Dans le *Kouo yu*, la même note *kong* est attribuée successivement aux cloches *i-tso*, *hoang-tchong*, *t'ai-ts'eu* et *ou-i* (117) ; ces quatre cloches pouvaient donc rendre la même ^{p.641} note, tandis que, dans le système des tuyaux, c'est le *hoang-tchong* seul qui émettra la note *kong*. D'autre part, dans le texte du *Tso tchoan* (506 av. J.-C.) où il est question des cloches *ta-lu* et *kou-sien*, on voit que ces cloches sont conférées par le roi à deux seigneurs distincts ; chacun d'eux n'a qu'une seule cloche, ce qui prouve tout au moins que les cloches ne formaient pas un ensemble indivisible comme celui des douze tuyaux.

Ainsi donc, les *lu* de la haute antiquité sont des cloches ; ces cloches sont indépendantes les unes des autres ; si elles sont au nombre de douze, c'est parce qu'elles symbolisent les douze mois de l'année ; chez le roi, qui les possédait toutes, on les rangeait peut-être en série suivant le plus ou moins de gravité de leur son, mais rien n'autorise à penser que cet ordre fût celui de la progression par quintes. Brusquement, au III^e siècle avant notre ère, le sens du mot *lu* est changé, cette dénomination s'applique à des tuyaux sonores et nous trouvons énoncée par *Lu Pou-wei* la loi de la progression par quintes ; il semble qu'un système musical tout nouveau soit venu se substituer aux carillons rudimentaires auxquels la Chine s'était jusqu'alors complu. Et, comme ce système est exactement celui des Pythagoriciens, comme il fait son apparition en Extrême-Orient après l'expédition d'Alexandre, on doit être porté à croire qu'il fut un apport de la civilisation hellénique en Chine.

D'autres considérations tendent à la même conclusion. Les Chinois ^{p.642} ne se sont jamais ingénies à former des airs musicaux avec la gamme de douze demi-tons non tempérés que leur fournissait la

APPENDICE III

Le calendrier des Mémoires historiques ⁽¹⁰¹⁾

A

@

§ 1. — ^{p.646} Le tableau placé à la fin du traité sur le calendrier comprend une période de 76 années. Cette période de 76 ans est ce qu'on appelle la période *pou* ; elle est la période la plus courte qui, dans le calendrier lunisolaire des Chinois, mette l'accord entre les trois éléments qu'il s'agit de concilier, à savoir les jours, les lunaisons et les années solaires ; en d'autres termes, c'est au bout de 76 ans seulement, et c'est tous les 76 ans, que le nombre des jours écoulés, celui des lunaisons et celui des années sont exprimés tous trois par des nombres entiers. Pour le faire comprendre, il est nécessaire de montrer comment était constitué le calendrier qui nous est exposé dans les *Mémoires historiques*.

§ 2. — *Explication de la seconde colonne du tableau.* En premier lieu les lunaisons et les années sont mises d'accord par l'institution des mois intercalaires. La durée de la lunaison étant évaluée à 29 jours et 499/940, douze lunaisons ne faisaient que 354 jours et 1/4 ; or l'année solaire était estimée à 365 jours et 1/4 ; au bout de moins de trois ans, la différence entre l'année lunaire et l'année solaire devenait supérieure à la durée d'une lunaison, et alors on ajoutait un mois intercalaire. Or, en partant des valeurs attribuées plus haut à l'année et à la lunaison, si en 19 années on admet 7 mois intercalaires, à la fin de ^{p.647} la dix-neuvième année ; les lunaisons et les années seront toutes deux exprimées par des nombres entiers et embrasseront le même espace de temps. En effet :

$$\begin{aligned} 19 \text{ années solaires} &= (365 + 1/4) \times 19 = 6939 + 3/4 \text{ jours ;} \\ 19 \text{ années lunaires} &= [(29 + 499/940) \times 12 \times 19] + [(29 + 499/940) \times 7] \\ &= (6733 + 32/940) + (206 + 673/940) \\ &= 6939 + 3/4 \text{ jours.} \end{aligned}$$

Cette période de 19 années au bout de laquelle l'accord était rétabli entre les temps de la lune et ceux du soleil s'appelait une période *tchang*. Elle est l'équivalent exact de *l'ennéadécatéride* que Méton introduisit en 432 avant notre ère dans le calendrier grec.

La deuxième colonne du tableau des *Mémoires historiques* nous montre comment les sept années embolismiques étaient réparties dans la période *tchang*. En désignant par *a* les années de 12 mois et par *b* les années de 13 mois, la période *tchang*, supposée commençant en 104 avant J.-C., sera exprimée par la formule :

$$a a b a a b a a b a b a a b a a b a b.$$

§ 3. — *Explication de la première colonne du tableau.* Le début de chaque période *tchang* est marqué par la coïncidence entre les commencements de la lunaison et de l'année, c'est-à-dire dans le système chinois, entre la syzygie de conjonction et le solstice d'hiver. Cette coïncidence ne se produit pas toujours à la même heure. En effet, l'année comprend 365 jours et 4 ; si donc, au début de la première année du premier *tchang*, la coïncidence s'est produite à minuit, la première année du second *tchang* commencera après le temps suivant :

$$19 \times (365 + 1/4) = n + 3/4 \text{ jours ;}$$

en d'autres termes, la syzygie de conjonction et le solstice d'hiver coïncideront à 6 heures avant minuit. La première année du troisième *tchang* commencera après le temps suivant :

$$38 \times (365 + 1/4) = n + 2/4 \text{ jours ;}$$

p.648 en d'autres termes la syzygie de conjonction et le solstice d'hiver coïncideront à midi. Enfin la première année du quatrième *tchang* commencera après le temps suivant :

$$57 \times (365 + 1/4) = n + 3/4 \text{ jours ;}$$

en d'autres termes, la syzygie de conjonction et le solstice d'hiver coïncideront à 6 heures du matin.

— Nous abordons la dernière phase du problème : il faut concilier les jours avec l'année tropique ; celle-ci compte 365 jours et $1/4$; comme les *Mémoires historiques* supposent une division du jour en 32 parties, ils expriment la valeur en jours de l'année tropique par le nombre $365 + 8/32$.

Puisque la fraction de jour qui se répète chaque année est $1/4$, il est évident qu'au bout de 4 ans le nombre des jours sera un nombre entier. Plus tard, les Chinois s'aperçurent que cette fraction n'était pas aussi simple, et l'ancienne méthode, qui est celle que nous trouvons dans les *Mémoires historiques*, resta connue sous le nom de « Méthode de la division par quarts ».

On ne peut pas cependant s'arrêter après la quatrième année, puisque, à ce moment, si les nombres des jours et des années sont des nombres entiers, il n'en est pas de même du nombre des lunaisons. On poursuivra donc l'addition des jours que l'année tropique renferme en plus d'un nombre exact de cycles de 60 jours, jusqu'à ce qu'on arrive à une époque où les nombres des jours, des lunaisons et des années soient des nombres entiers. La première année compte 365 jours et $8/32$, c'est-à-dire 6 cycles de 60 jours, plus 5 jours et $8/32$; 5 est le *grand reste* (5^e colonne du tableau) ; $8/32$ est le *petit reste* (6^e colonne du p.651 tableau, où le numérateur seul est exprimé ; ; ce surplus s'ajoutera à l'année suivante qui comptera donc :

$$(365 + 8/32) + 5 + 8/32 = 370 \text{ jours et } 16/32.$$

c'est-à-dire 6 cycles de 60 jours, plus 10 jours et $16/32$; ce surplus s'ajoutera à l'année suivante qui comptera 375 jours et $24/32$, c'est-à-dire 6 cycles de 60 jours, plus 15 jours et $24/32$; la quatrième année aura un surplus de 21 jours exactement, puisque la fraction sera devenue $32/32 = 1$. On continue ces opérations jusqu'à ce que le surplus des jours dépasse 60 (ce qui arrive après la 12^e année), et on ne compte alors comme surplus que les jours au-delà du soixantième.

Il est évident qu'à la soixante-seizième année le surplus des jours sera un nombre entier, puisque tous les 4 ans ce nombre est entier et

que 76 est un multiple de 4. Il est certain d'autre part que ce surplus sera le même que le surplus des jours par rapport aux lunaisons (cf. p. 650, lignes 1-2), puisque ces deux surplus sont le nombre qui s'ajoute à une quantité déterminée de cycles de 60 jours pour former le total des jours d'un seul et même laps de temps. Ces deux surplus sont tous deux de 39 jours. En effet, la 76^e année est grevée d'un surplus de 33 jours et 24/32 (p. 337, colonnes 5 et 6, dernière ligne), à la fin de cette année, il restera donc un surplus de :

$$(33 + 24/32) + (5 + 8/32) = 39 \text{ jours.}$$

La période *pou* de 76 ans est ainsi celle au bout de laquelle on obtient des nombres entiers de jours, de lunaisons et d'années, c'est-à-dire au bout de laquelle on trouve des quantités exactes des trois unités qu'il s'agissait de concilier. Cette période comprend :

76 années

$$(12 \times 6) + (4 \times 7) = 940 \text{ lunaisons.}$$

$$(462 \times 60) + 39 = 27759 \text{ jours.}$$

Cette période est celle même par laquelle l'astronome grec Callippe compléta en 330 avant J.C. le système des cycles de Méton.

B

§ 5. — p.652 Chaque année, dans le tableau des *Mémoires historiques*, est affectée de deux dénominations, dont l'une fait partie d'un cycle de dix, et l'autre d'un cycle de douze noms ; ces deux cycles sont combinés ensemble de manière à former un cycle de soixante termes doubles.

Considérons d'abord le cycle de dix noms.

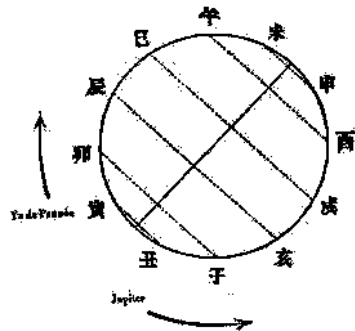
On le trouve mentionné, non seulement dans le tableau des *Mémoires historiques*, mais encore dans le chapitre *Che t'ien* du *Eul ya*, qui indique les équivalences de ces dix noms avec les dix caractères

cycliques *kia, i, ping, ting, etc.* On relève entre le texte du *Eul ya* et celui des *Mémoires historiques* des différences notables, comme le montre le tableau ci-dessous :

	Notation du <i>Eul ya</i>	Notation des Mémoires historiques
1	ngo-fong	yen-fong
2	tchan-mong	toan-mong
3	jeou-tchao	yeou-tchao
4	k'iang-yu	k'iang-ou
5	tchou-yong	t'ou-wei
6	t'ou-wei	tchou-li
7	chang-tchang	chang-heng
8	tch'ong-koang	tchao-yang
9	hiuen-i	heng-ngai
10	tchao-yang	chang-tchang

L'ordre des termes n'est point le même dans les deux énumérations ; pour ne parler que de ce qui est incontestable, il est évident que le 5^e, p.653 le 8^e et le 10^e termes des *Mémoires historiques* sont identiques respectivement au 6^e, au 10^e et au 7^e termes du *Eul ya*. Si ce cycle avait été d'un usage réel et fréquent pour la numération des années, on ne comprendrait guère qu'il s'y fût introduit de pareilles interversions ; de fait, si on excepte les lettrés qui, pour faire preuve de bel esprit, se sont servis de la notation indiquée par le *Eul ya*, on ne trouve aucun monument où le cycle de dix noms soit employé ; les inscriptions de l'époque des *Han* qui, comme nous le verrons plus loin, se servent volontiers du cycle duodénaire dont le premier terme est *cho-t'i-ko*, ne font jamais usage du cycle dénaire *ngo-fong, tchan-mong, etc.* D'autre part, même quand les termes sont identiques dans le *Eul ya* et dans les *Mémoires historiques*, comme cela est le cas par exemple pour les quatre premiers termes des deux séries, on remarquera que les caractères chinois affectés à ces termes diffèrent grandement dans les deux textes. Il semble qu'on soit en présence de noms étrangers pour la

dans le firmament, et d'attribuer un nom particulier à chacune des années correspondantes (cycle A du tableau ci-dessus). Nous verrons au § 7 que cette notation des années est en effet la plus ancienne dont il soit possible de retrouver la trace dans la littérature chinoise.



Ce système offrait cependant un inconvénient. Tandis que le mouvement apparent du soleil va de l'orient à l'occident, celui des planètes, et par conséquent de Jupiter, va de l'occident à l'orient. Or les douze caractères du cycle *tse, tch'eu, yn, mao, etc.*, sont distribués sur l'horizon suivant la marche du soleil, c'est-à-dire en allant de l'est au midi, puis à l'ouest ; par conséquent lorsqu'on suivait l'évolution de la planète de l'année, on allait en sens inverse de l'ordre adopté dans ce cycle. Pour concilier le cycle de Jupiter et celui de la série *tse, tch'eu, yn, mao, etc.*, on imagina un point qui occuperait toujours une position symétrique à celle de Jupiter par rapport à un diamètre de la circonférence céleste. Ce point qui s'appelait le *yn* de l'année, c'est-à-dire le principe antithétique de Jupiter ou du principe *yang*, avait sa marche réglée par celle de Jupiter, mais il est évident qu'il se mouvait en sens inverse, c'est-à-dire dans ^{p.656} le sens même suivant lequel sont ordonnés les caractères cycliques (cf. cycle B du tableau de la p. 654). C'était la position de ce point qui indiquait l'année.

La figure de la page précédente exprime cette relation constante entre Jupiter et le *yn* de l'année, relation qui est d'ailleurs exposée tout au long dans le XXVII^e chapitre des *Mémoires historiques* :

« Dans l'année *cho-t'i-ko*, le *yn* de l'année se meut vers la gauche et est dans *yn* ; la planète de l'année (Jupiter) tourne vers la droite et est dans *tch'eu* Dans l'année *tan-ngo*, le

année qui est désignée dans la notation actuelle par les caractères *ting tch'euou*. — Passons à la seconde partie de la phrase : *Choen-wei* (p. 654, cycle A) est la position de Jupiter qui correspond au caractère *se* ; quand Jupiter est en *se*, le *yn* de l'année est en *siu* (cf. la figure de la p. 655) ; ajoutons 2 années à l'année marquée du signe *siu* ; nous obtenons une année marquée du signe *tse* ; c'est donc à la 27^e année du duc *Hi* (633 av. J.-C.), marquée des signes *ou-tse* que devrait se rapporter la prédiction relative à la prise du territoire de *Ou-lou* ; si le *Tso tchoan* rapporte cet événement à la 28^e année du duc *Hi*, au 6^e jour du 1^{er} mois, c'est parce que le *Tso tchoan* se sert de la computation des *Tcheou* qui considérait comme le 1^{er} mois d'une année nouvelle, le mois qui était le 11^e de l'année précédente dans la computation des *Hia* ; si l'on s'en tient à la computation des *Hia*, c'est bien en l'année marquée des signes *ou-tse* qu'est survenue la prise de *Ou-lou*.

Nous passerons plus rapidement sur les autres textes :

Dans le *Kouo yu*, section *Tsin yu* (chap. IV, p. 15 r°), nous trouvons les indications suivantes : la 23^e année du duc *Hi* (637 av. J.-C.), marquée des signes *kia chen*, est dite se trouver en *Ta-leang* c'est-à-dire en *yeou* ; or *yeou* correspond à *ou* dans le cycle B ; en ajoutant 2 ans, on obtient une année marquée du signe *chen*, ce qui est le cas de l'année 637 avant J.-C. — p.658 Dans ce même passage, la 24^e année du duc *Hi* (636 av. J.-C.), marquée des signes *i yeou*, est dite se trouver en *Che-tch'en*. La 5^e année du duc *Hi* (655 av. J.-C.), marquée des signes *ping-yn*, est dite se trouver en *Ta-ho*.

Dans le *Tso tchoan*, à la 28^e année du duc *Siang* (545 av. J.-C.), marquée des signes *ping tch'en* on lit que l'année aurait dû être en *Sing-ki*, mais qu'elle était allée irrégulièrement en *Hiuen-hiao*. *Sing-ki* équivaut au signe *tch'euou* qui correspond lui-même au signe *yn* dans le cycle B (page 654) ; ajoutons 2 années, nous obtenons une année marquée du signe *tch'en*, ce qui est le cas de l'année 545 avant J.-C.

Dans le *Tso tchoan*, à la 30^e année du duc *Siang*, nous lisons une prédiction qui fut prononcée la 19^e année du duc *Siang* (554 av. J.-C.), marquée des signes *ting-wei* ; l'année était alors en *Hiang-leou* ;

fautes et blâma sa propre conduite ; alors *I Yn* alla le chercher et lui rendit le pouvoir ». — Cf. tome I, n. 03.162.

13.(123) « Frère cadet de *T'ai-keng* ; la conduite des *Yn* se pervertit ; il y eut des seigneurs qui ne vinrent pas. » — D'après les Annales principales (tome I, p. 189), *Siao-kia* était le fils de *T'ai-keng*.

13.(124) « Frère cadet de *Yong-ki* ; à cause de la naissance du mûrier, il reçut le titre de *Tchong-tsong* ». — Cf. tome I, p. 190-191.

13.(125) « Frère cadet de *Yang-kia* ; il se transporta au sud du Fleuve. »

13.(126) « Un faisan monta sur l'anse d'un trépied et chanta. (L'empereur) trouva *Fou Yue*. Il reçut le titre de *Kao-tsong* ». — Cf. tome I, pp. 195-197.

13.(127) « Frère cadet de *Lin-sin* ; les *Yn* se transportèrent au nord du Fleuve».

13.(128) « Il méprisa les dieux ; il mourut foudroyé. »

13.(129) « Les *Yn* se pervertirent encore davantage. »

13.(130) « Il n'est autre que *Tcheou* ; il fut mis à mort. » — « Depuis *Tang* jusqu'à *Tcheou*, il y eut 29 générations ; depuis *Hoang-ti* jusqu'à *Tcheou*, il y eut 46 générations. » — Ce nombre de 29 générations qui est ici attribué à la dynastie *Yn* est inexplicable ; *Se-ma Ts'ien* compte en réalité 30 souverains de la dynastie *Yn* ; le *T'ong kien kang mou* n'en compte que 28 ; mais le nombre de 29 ne cadre avec aucun système chronologique. Cf. tome I, Introduction, p. CXC-CXCIII.

13.(131) Cf. plus haut, la généalogie de l'empereur *K'ou*.

13.(132) Ce nom est ici écrit [ab] ; on trouve une autre orthographe du second caractère dans les Annales principales. Cf. tome I, Index, n° 126.

13.(133) Cf. tome I, n. 04.116.

13.(134) *Tan-fou* est ici appelé l'auguste roi : c'est en effet le titre que le roi *Wen* avait décerné à son père. Cf. tome I, p. 222.

13.(135) Cf. tome I, p. 221.

13.(136) Dans ce qui suit, *Se-ma Ts'ien* donne la liste des rois de la dynastie *Tcheou* jusqu'en 841, puis les listes des princes qui régnèrent jusqu'à cette date dans les onze États de *Lou*, *Ts'i*, *Tsin*, *Ts'in*, *Tch'ou*, *Song*, *Wei*, *Tch'en*, *Ts'ai*, *Ts'ao* et *Yen*. J'ai rassemblé toutes ces données dans les tables que j'ai dressées à la suite du préambule au chapitre XV.

suen cherche à se concilier les bonnes grâces de quelques fils ou petit-fils de *Houo Koang* en rattachant, par des raisons fort contestables, la généalogie de ce personnage à *Hoang-ti*.

13.(161) *Tch'ou* est le huitième des dix fils du roi *Wen* (cf. *Mémoires historiques*, chap. XXXV, p. 12).

13.(162) En 685 avant J.-C. ; cf. tome II, n. 05.168.

13.(163) Aujourd'hui, préfecture de *P'in-yang*, dans la province de *Ch n-si*. — La famille de *Houo Koang* était établie dans cette ville (cf. *Ts'ien Han chou*, chap. LXVIII, p. 1 r°) et on la regardait comme issue des anciens princes de *Houo*.

13.(164) Je ne vois pas quel passage du Livre des Vers *Tch'ou Chao-suen* a ici en vue ; cet argument est cependant le point essentiel de la démonstration par laquelle il prétendait prouver que le général *Houo Koang* descendait en définitive de *Hoang-ti*.

13.(165) D'après *Se-ma Tch'eng*, cet ouvrage aurait été intitulé [] « L'appendice sur la divination par les cinq éléments ». Sur le sens du mot [], cf. tome I, n. 00.165.

13.(166) C'est-à-dire que son pouvoir sera tel qu'il pourra s'opposer aux volontés du souverain et, par exemple, empêcher son char d'avancer. La prédiction visait *Houo Koang*, comme l'indique la phrase suivante ; dès lors le souverain enfant dont il est question n'est autre que l'empereur *Tchao*, qui régna de 86 à 74 avant J.-C.

13.(167) Le bourg de *Po-yen* est inconnu des commentateurs qui proposent de lire *Po-tche* ; le bourg de *Po-tche* se serait trouvé sur l'emplacement de l'ancienne principauté de *Houo*.

13.(168) *Tch'ou Chao-suen*, comme on le verra dans les diverses interpolations qui lui sont dues, ne manque jamais de rappeler qu'il eut le titre de *lang*.

13.(169) La tour du marché était surmontée d'un drapeau et c'est pourquoi on l'appelait parfois le Pavillon de l'étendard.

CHAPITRE XIV : Tableau par années des douze seigneurs.

@

14.(101) En réalité, le tableau comprend, outre la liste des rois de la dynastie *Tcheou* à partir de l'année 841, les listes des princes de *treize* États féodaux. à

savoir ceux de *Lou*, de *Ts'i*, de *Tsin*, de *Ts'in*, de *Tch'ou*, de *Song*, de *Wei*, de *Tch'en*, de *Ts'ai*, de *Ts'ao*, de *Tcheng*, de *Yen*, et de *Ou*. Si *Se-ma Ts'ien* a donné à ce chapitre le titre de Tableau des douze seigneurs, c'est parce que l'État de *Ou*, dit *Se-ma Tcheng*, était regardé comme un royaume barbare et que l'historien, pour témoigner son mépris, néglige de le faire entrer en ligne de compte. Cependant cette explication est peu vraisemblable ; dans les Annotations critiques de l'époque de *K'ien-long*, le commentateur *Té Ling* (cf. *Che ki*, chap. XIV, annot. crit., p. 1 r°) me paraît soutenir une opinion plus fondée quand il dit : Le Tableau chronologique des douze seigneurs a pour objet principal la période *tch'o'en-t'sieou* (722-481 av. J.-C.), or le royaume de *Ou* ne fait son apparition qu'en 585 avant J.-C. et, à cette époque, l'expression « les douze seigneurs » était déjà consacrée par l'usage ; *Se-ma Ts'ien* a donc suivi la phraséologie communément acceptée en parlant des douze seigneurs de la période *tch'o'en-t'sieou*, quoiqu'il y ait eu treize États féodaux à la fin de cette période.

14.(102) Dès l'antiquité, les érudits qui s'occupèrent du *Tchoen ts'ieou* avaient cherché à établir sur ce texte une chronologie et des généalogies qui servent à *Se-ma Ts'ien* pour composer son tableau. Quoique ce tableau commence à l'année 841, c'est-à-dire cent dix-neuf ans avant la période *tch'o'en-t'sieou* (722-481 av. J.-C), il se fonde en dernière analyse sur la chronologie du *Tcho'en ts'ieou* qu'il se borne à compléter au moyen des durées connues des règnes des ducs de *Lou* jusqu'à l'époque du roi *Li*.

14.(103) C'est après la fuite du roi *Li* à *Tche* (cf. tome I, p. 274) que commence en 841 la régence *kong-ho* ; comme *Se-ma Ts'ien* ouvre son tableau à cette date, il est naturel qu'il appelle dès le début l'attention du lecteur sur l'époque du roi *Li*.

14.(104) *Tche* était grand maître de la musique dans le pays de *Lou* ; M. Legge (*Chinese Classics*, vol. I, p. 201, note et vol. IV, *Prolégomènes*, p. 6, note) croit qu'il était contemporain de Confucius, mais cette opinion est sujette à controverse. Ce qui est certain, c'est que *Tche* passait pour avoir merveilleusement compris certaines odes du Livre des Vers (cf. *Luen yu*, chap. VIII, § 15). La réflexion de *Se-ma Ts'ien* me paraît avoir le sens suivant : maître *Tche* avait vu les systèmes chronologiques qu'on édifiait sur le *tch'o'en-t'sieou*, mais il n'avait point donné son avis à leur sujet ; en effet, maître *Tche* ne s'était occupé que des poésies ; or comme l'historien va le rappeler lui-même quelques lignes plus bas, on cessa de composer des poésies à l'époque

- 14.(115) Cf. tome II, n. 08.240, et p. 535, n° 10, 11, 13.
- 14.(116) Cf. tome II, n. 06.505. — *Se-ma Ts'ien* explique comment ces quatre États, quoique faibles au début, purent devenir tout-puissants.
- 14.(117) Cf. tome I, *Introduction*, n. 175.
- 14.(118) C'est-à-dire que ce furent les règnes des ducs de *Lou* qui servirent de trame au *tch'o'en-ts'ieou*.
- 14.(119) Le terme dont se sert ici *Se-ma Ts'ien* n'implique pas que Confucius ait écrit la chronique qui lui est attribuée ; ce terme conviendrait plutôt à une simple recension de documents déjà existants.
- 14.(120) En l'année 481 avant J.-C.
- 14.(121) Cf. tome I, *Introduction*, p. CXLVII-CXLIX.
- 14.(122) Je ne sais si cet ouvrage a été conservé.
- 14.(123) Même remarque que pour l'ouvrage précédent.
- 14.(124) Cet ouvrage est fréquemment réimprimé dans les collections (ou *ts'ong chou*) modernes. Sur *Lu Pou-wei*, cf. *Mém. hist.*, chap. LXXXV.
- 14.(125) Sur *Siun K'ing* et *Mong-tse* (ou Mencius), cf. *Mém. hist.*, chap. LXXIV. — D'après *Se-ma Tcheng*, *Kong-suen Kou* était du pays de *Song*, mais il n'écrivit rien ; le personnage que *Se-ma Ts'ien* a en vue doit être *Han Kou*, du pays de *Ts'i*, qui fut un des transmetteurs du *Che king*. — Sur *Han Fei-tse*, cf. *Mém. hist.*, chap. LXIII.
- 14.(126) Sur *Tchang Ts'an*, cf. *Mém. hist.*, chap. XCVI. L'ouvrage qu'il composa était intitulé « Traité sur les cinq vertus considérées sous le rapport de leur évolution ». Cf. tome I, *Introduction*, p. CXLIV, et n. 242.
- 14.(127) L'ouvrage de *Tong Tchong-chou* est intitulé *Tch'o'en ts'ieou fan lou*. On le trouve, de même que le livre de *Lu Pou-wei*, dans les collections d'auteurs non canoniques. Cf. tome I, *Introduction*, p. CVI et p. CLL.
- 14.(128) C'est-à-dire : les lettrés sont concis à dessein ; des commentateurs cherchent à éclaircir le sens de leurs phrases : mais ni les uns ni les autres ne font œuvre d'historien.
- 14.(129) Le tableau de *Se-ma Ts'ien* est dressé d'une manière synoptique ; il présente, de 841 à 477 avant J.-C., les concordances, année par année, des règnes des rois de 1^a dynastie *Tcheou* et des princes de *Lou*, de *Ts'i*, de *Tsin*, de *Ts'in*, de *Tch'ou*, de *Song*, de *Wei*, de *Tch'en*, de *Ts'ai*, de *Ts'ao*, de *Tcheng*,

trouvent dans les tableaux chronologiques (cf. tome I, n. 04.500), j'ai rangé par ordre alphabétique les divers royaumes féodaux dont les souverains sont énumérés par *Se-ma Ts'ien*.

15.(129) *Se-ma Ts'ien* ne donne pas de dates antérieurement à l'année 841 ; mais, des indications chronologiques qu'il nous fournit sur les ducs de *Lou*, on peut conclure que l'avènement du roi *Tch'eng* aurait eu lieu en 1044 avant J.-C., ce qui est en conformité avec la chronologie des Annales écrites sur bambou. Pour *Pan Kou*, au contraire, et pour le *T'ong kien kang mou*, l'avènement du roi *Tch'eng* daterait de l'année 1115. Cf. tome I, Introduction, p. CXCIII-CXCIV.

CHAPITRE XVI : 4^e Tableau.

@

16.(101) Ce tableau comprend en réalité deux périodes : en premier lieu, la période de *Ts'in* et de *Tch'ou* (209-206), qui est celle où la dynastie *Ts'in* est renversée par les révoltés qui prennent leur mot d'ordre dans le pays de *Tch'ou* ; en second lieu, la période de *Tch'ou* et de *Han* (206-202 av. J.-C.), est celle où le roi de *Tch'ou*, *Hiang Yu*, et le roi de *Han*, *Lieou Pang*, se livrèrent le long duel qui devait aboutir à l'établissement de la dynastie *Han*.

16.(102) *Hiang Yu*.

16.(103) A *Tch'en Ché*, à *Hiang Yu* et à *Han Kao-tsou*.

16.(104) Cf. tome I, n. 01.224 *ad fin*.

16.(105) Cette phrase ne signifie pas que *Sie*, ancêtre des *Yn* et *Heou-tsi*, ancêtre des *Tcheou*, vécut pendant dix générations, mais bien que leur vertu se transmet à leurs descendants pendant dix générations.

16.(106) Cf. tome I, p. 226.

16.(107) *Tang* le vainqueur exila *Kie*, dernier souverain de la dynastie *Hia* ; le roi *Ou* mit à mort *Tcheou*, dernier souverain de la dynastie *Yn*.

16.(108) « Ceux-là » sont les premiers ancêtres dont la vertu fut cause que leurs descendants devinrent puissants ; « ceux-ci » sont les fondateurs de dynasties qui durent faire usage de la force pour s'emparer du pouvoir.

16.(109) C'est-à-dire la difficulté d'établir une dynastie. *Se-ma Ts'ien* oppose les débuts longs et difficiles des anciennes dynasties à la soudaine élévation

étaient ses frères ; quarante royaumes avaient des princes dont le nom de clan était *Ki*.

Le nom de clan *Ki* était celui de la dynastie *Tcheou* ; au total, il y avait donc bien, comme le dit *Se-ma Ts'ien*, cinquante-cinq princes qui se rattachaient à la famille souveraine des *Tcheou*.

17.(106) Cf. p. 37, n° VIII, et p. 34, n° V.

17.(107) Les rois et les marquis.

17.(108) Cf. tome II, p. 414.

17.(109) Dans les premières lignes du paragraphe suivant, *Se-ma Ts'ien* énumère huit de ces royaumes (à savoir *Yen*, *Tai*, *Ts'i*, *Tchao*, *Leang*, *Tch'ou*, *Ou*, *Hoai-nan*) ; il faut ajouter à cette liste le royaume de *Hoai-yang* que l'historien omet par erreur.

17.(110) Outre les neuf royaumes précités, il y avait encore celui de *Tch'angcha*, dont le premier roi fut *Ou Joéi*, prince de *P'ouo* (cf. tome II, p. 381-382).

17.(111) *Yen-men* et *T'ai-yuen* étaient deux commanderies dans la province actuelle de *Ch n-si*. Cf. tome II, p. 540, n° 66 (lisez *Ch n-si*, au lieu de *Chàn-sî*), et p. 542, n° 100.

17.(112) Aujourd'hui, préfecture secondaire de *Leao-yang*, préfecture de *Fong-t'ien*, province mandchoue de *Cheng-King*.

17.(113) Commanderie dans le *Tche-li* central. Cf. tome II, p. 540, n° 71.

17.(114) Cf. tome I, n. 02.223.

17.(115) *Ngo* ou *Tong-ngo* est une ville du *Chan-tong* (cf. tome II, n. 07.147). — *Kiuen* se trouvait dans la même province (cf. tome II, n. 05.171).

17.(116) Cf. tome II, n. 05.450.

17.(117) Cf. tome I, n. 01.343.

17.(118) Sur les rivières *Kou* et *Se*, cf. tome II, n. 07.295 et 07.296.

17.(119) Cf. tome I, n. 02.301.

17.(120) En d'autres termes, l'empereur n'avait pas sous son autorité directe les territoires situés sur la frontière ; c'étaient des rois-vassaux qui étaient voisins des barbares *Hou* dans le nord et des barbares du pays de *Yue* dans le sud. Cette situation ne laissait pas que d'être périlleuse puisque, si un roi se

révoltait, il était tenté de s'allier aux barbares et de leur ouvrir les portes de l'empire.

17.(121) Sur les commanderies énumérées ici, cf. tome II, Appendice II.

17.(122) Après avoir montré que, sous le règne du fondateur de la dynastie *Han*, le territoire impérial était fort restreint tandis que des territoires étendus se trouvaient dévolus à des rois peu nombreux et très puissants, *Se-ma Ts'ien* va exposer par quels moyens les empereurs parvinrent graduellement à morceler ces grands fiefs et à étendre leur propre autorité. Cf. tome II, p. 530, § 3.

17.(123) Cf. tome I, *Introduction*, p. XCI, lignes 1-6.

17.(124) En d'autres termes, on enleva à ces divers royaumes les portions de territoire qui étaient situées à la frontière de l'empire et on en fit des commanderies placées sous l'autorité directe du Fils du Ciel. En effet, il importait fort à l'empereur d'avoir entre ses mains tous les pays situés sur la frontière, afin de pouvoir surveiller les agissements des barbares et prévenir leurs attaques. Cf. n. 120.

17.(125) Cf. tome II, n. 10.107.

17.(126) Ce texte est le seul où *Se-ma Ts'ien* se désigne lui-même par son nom personnel.

17.(127) Soit depuis 206 jusqu'à 101 avant J.-C.

17.(128) Au sud-est de la sous-préfecture actuelle de *Hien*, préfecture de *Ho-kien*, province de *Tche-li*.

17.(129) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 11 v°) appelle ce roi *Lieou Poutch'eu*.

17.(130) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 11 v°) appelle ce roi *Lieou Ki*.

17.(131) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 11 v°) appelle ce roi *Lieou Hoan*.

17.(132) Cf. tome II, n. 07.354.

17.(133) Cette ville de *Tch'en* (qui ne doit pas être confondue avec la ville de même nom, capitale du royaume de *Hoai-yang*) se trouvait dans la province actuelle de *Ngan-hoei*.

17.(134) *Se-ma Ts'ien* appelle d'habitude ce personnage *K'ing Pou* (cf. tome II, n. 07.128).

ennobli le 1^{er} décembre 196, il est évident que la leçon du *Ts'ien Han chou* est seule exacte.

18.(141) B (n° 123) : *Ling Choen*.

18.(142) B (n° 103) : *Kong-suen Ts'o*.

18.(143) Les *Mémoires historiques* et le *Ts'ien Han chou* donnent tous deux la date de cette investiture comme étant le jour *ping-siu* du 3^e mois de la 3^e année de *Kao-tsou* ; mais cela ne s'accorde pas avec ma chronologie.

18.(144) B (n° 82) : *Tch'en Tche*.

18.(145) B (n° 82) : *Tch'en Kiang*.

18.(146) B (n° 98) : *Ou Yng*.

18.(147) B (n° 98) : 9^e année, 9^e mois, jour *ping-tse*, ce qui est faux.

18.(148) Si l'on s'en tenait au texte des *Mémoires historiques*, il semble que le nom de ce marquisat fût, non pas *Jen*, mais *Jen-heou* ; cependant le texte du *Ts'ien Han chou* (n° 47), quoique lui-même fautif, donne à entendre que le mot *Jen* représente à lui seul le nom de ce marquisat.

18.(149) B (n° 102) : *T'ao Heou-soei* aurait pris le pouvoir en 130 (ce qui est exact) et aurait été dégradé en 118 (ce qui est faux).

18.(150) B (n° 133) : ce marquisat est appelé *King*.

18.(151) B (n° 133) : *Wang Tchen-nien*.

18.(152) B (n° 133) : *Wang Hing*.

18.(153) B (n° 63) : **Yang*.

18.(154) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (n° 96). Les *Mémoires historiques* donnent la leçon : « la 9^e année, le 4^e mois, au jour *ping-yn* », ce qui est faux.

18.(155) B (n° 96) : 118 avant J.-C.

18.(156) B (n° 131) : « 12^e année, 2^e mois, jour *ping-yn* », ce qui est faux.

18.(157) D'après B (n° 131), le dernier marquis de *Kao-leang* serait *Li P'ing*, successeur de *Li P'o* ; mais la date de son accession au pouvoir n'est pas donnée.

18.(158) B (n° 124) : *Tcheou Yu-jen*.

- 18.(202) B (n° 19) : *Ou Hou*.
- 18.(203) B (n° 19) : 132 avant J.-C.
- 18.(204) B (n° 19) : *Ou Chan-fou* prend le pouvoir en 113 ; il est dégradé en 112.
- 18.(205) La date de « la 8^e année, le 10^e mois, au jour *koei-yeou* » est inexacte.
- 18.(206) La date de « la 6^e année, le 6^e mois, au jour *ting-hai* » est inexacte.
- 18.(207) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (n° 112) ; les *Mémoires historiques* donnent la leçon inexacte « le 2^e mois ».
- 18.(208) B (n° 93) : *Long-yang*.
- 18.(209) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (n° 93) ; au lieu du « 9^e mois », les *Mémoires historiques* écrivent « le 9^e mois intercalaire », ce qui est inexact, car il n'y a pas de mois intercalaire dans la 8^e année de *Kao-tsou*.
- 18.(210) B (n° 24) : **K'o*.
- 18.(211) B (n° 45) appelle ce marquis *Ki Kiuen* et ne lui donne pas de nom posthume ; il dit, en outre, qu'à sa mort on nomma *Ou-ti* marquis de *Tchong-p'ing*.
- 18.(212) Cette date est celle des *Mémoires historiques* ; celle du *Ts'ien Han chou* est inexacte.
- 18.(213) *Siu Koang* dit que d'autres textes donnent la leçon *K'i*. — Le *Ts'ien Han chou* (n° 39) appelle ce marquis *Nai-tche* ; il le fait mourir sans descendants en 198 ; ? *Tchao* lui aurait succédé et aurait été dégradé en 195.
- 18.(214) La date de « la 8^e année, le 7^e mois, au jour *koei-yeou* » est inexacte.
- 18.(215) B (n° 91) : *Tchang Sin*.
- 18.(216) B (n° 91) : *Tchang Che*.
- 18.(217) B (n° 61) : *Ngo Ts'ieou*.
- 18.(218) B (n° 61) : 142 avant J.-C.
- 18.(219) B (n° 90) : *Fong Kie-san*.
- 18.(220) La date de « la 8^e année, le 6^e mois, au jour *jen-tse* » est inexacte.
- 18.(221) B (n° 49) : *Ho-ling*.
- 18.(222) B (n° 49) : 112 avant J.-C.

- 18.(247) B (n° 26) : *Yang-sin*.
- 18.(248) B (n° 26) : **Hou*.
- 18.(249) Cette date est celle des *Mémoires historiques* ; la date indiquée par le *Ts'ien Han chou* (n° 26) est inexacte.
- 18.(250) B (n° 26) : *Lu Tch'en*.
- 18.(251) Cette date est celle des *Mémoires historiques* ; la date indiquée par le *Ts'ien Han chou* (n° 111) est inexacte.
- 18.(252) B (n° 99) : 186 avant J.-C. ; mais c'est une erreur.
- 18.(253) B (n° 99) : 179 avant J.-C.
- 18.(254) B (n° 99) : 174 avant J.-C.
- 18.(255) B (n° 99) : *Tchao Koang-kouo*.
- 18.(256) B (n° 99) : 103 avant J.-C.
- 18.(257) B (n° 77) : *Kiong*.
- 18.(258) La date de « la 8^e année, le 10^e mois, au jour *ping-tch'en* », – est inexacte.
- 18.(259) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* ; la date donnée par les *Mémoires historiques* est inexacte.
- 18.(260) B (n° 81) : *Hiu Lieou*.
- 18.(261) *Se-ma Ts'ien* ne donne pas le nom de famille de ce marquis et de ses descendants. — Je le prends dans le *Ts'ien Han chou* (n° 116).
- 18.(262) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (n° 116) ; la date donnée par les *Mémoires historiques* est inexacte.
- 18.(263) B (n° 116) : *Tan*.
- 18.(264) B (n° 116) : *Tchen, Ngan*.
- 18.(265) B (n° 116) : 113 avant J.-C.
- 18.(266) Les *Mémoires historiques* ne donnent pas le nom de famille de ce marquis ; je le prends dans le *Ts'ien Han chou* (n° 130).
- 18.(267) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (n° 130) ; celle des *Mémoires historiques* est inexacte.
- 18.(268) B (n° 130) : **I*.

- 18.(269) B (n° 130) : *Lieou Kia*.
- 18.(270) B (n° 134) : *Mao Che-tche*.
- 18.(271) B (n° 134) : *Mao Lou*.
- 18.(272) B (n° 88) : *Lu King*, *Yu.
- 18.(273) La date de « la 8^e année, le 6^e jour *ou-chen* » est inexacte.
- 18.(274) B (n° 50) : *Tan Kieou*.
- 18.(275) B (n° 50) : *Hoei.
- 18.(276) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (n° 106) ; la date donnée par les *Mémoires historiques* est inexacte.
- 18.(277) B (n° 106) : *Tou I*.
- 18.(278) B (n° 106) : 108 avant J.-C.
- 18.(279) Cette date est celle des *Mémoires historiques* ; la date donnée par le *Ts'ien Han chou* (n° 72) est inexacte.
- 18.(280) B (n° 55) : *T'ang Tch'ao*.
- 18.(281) B (n° 55) : 114 avant J.-C.
- 18.(282) B (n° 71) : *Yang Fou*.
- 18.(283) Les *Mémoires historiques* omettent ce nom de famille ; je le rétablis d'après le *Ts'ien Han chou* (n° 129).
- 18.(284) Cette date est celle des *Mémoires historiques*. La date donnée par le *Ts'ien Han chou* (n° 129) est inexacte.
- 18.(285) B (n° 128) : *Hiu Ts'ai*.
- 18.(286) B (n° 12) : *Hiu Tcheou*, *Yang.
- 18.(287) B (n° 128) : En 130 arrive au pouvoir *Hiu Tcheou*, *Tsie ; en 127, *Hiu Koang-tsong* lui succède.
- 18.(288) B (n° 128) : 112 avant J.-C.
- 18.(289) B (n° 69) : *Lu Hia*.
- 18.(290) B (n° 119) : *Tan Yeou-kiu*.
- 18.(291) B (n° 119) : 133 avant J.-C.
- 18.(292) B (n° 105) : *Kao So*.

- 18.(293) Cette date est celle des *Mémoires historiques* ; la date indiquée par le *Ts'ien Han chou* (n° 105) correspondrait au 13 mars 196.
- 18.(294) B (n° 315) : *Ko Tchou*, **Toan*.
- 18.(295) B (n° 135) : *Ko Che*.
- 18.(296) B (n° 54) : *Lieou Tao*.
- 18.(297) B (n° 54) : *Lieou Kao*.
- 18.(298) La date de « la 6^e année, le 1^{er} mois, au jour *ou-ou* » est inexacte.
- 18.(299) B (n° 30) : 172 avant J.-C.
- 18.(300) B (n° 70) : *Wang Tchou*.
- 18.(301) B (n° 70) : *Wang Cho*.
- 18.(302) B (n° 70) : 118 avant J.-C.
- 18.(303) B (n° 109) : 155 avant J.-C.
- 18.(304) Le *Ts'ien Han chou* (n° 126) nomme le marquis *Ki Tch'ang*, **Fen*, qui prend le pouvoir en 179, et le marquis *Ki Hia*, **Tsao*, qui prend le pouvoir en 176.
- 18.(305) B (n° 83) : *Che Tchong*.
- 18.(306) La date de « la 8^e année, le 3^e mois, au jour *ping-siu* » est inexacte.
- 18.(307) B (n° 83) : *Che Kou*.
- 18.(308) D'après *Se-ma Tcheng*, le *Tch'ou Han tch'o'en ts'ieou* appellerait ce marquis *Wang Long*.
- 18.(309) B (n° 13) : arrière-petit-fils.
- 18.(310) B (n° 42) : *Tcheou Tche*.
- 18.(311) La date de « la 6^e année, le 6^e mois, au jour *ting-hai* », — est inexacte.
- 18.(312) B (n° 67) : *Ho-yang*.
- 18.(313) Ce nom est ajouté d'après le *Ts'ien Han chou* (n° 67).
- 18.(314) B (n° 671) : *Ts'i*.
- 18.(315) Cette date est celle des *Mémoires historiques* ; la date donnée par le *Ts'ien Han chou* (n° 67) est inexacte.
- 18.(316) Cf. tome II, n. 07.346.

- 19.(106) *Ou Ts'ien*, marquis de *Pien* (cf. p. 146, n. 1) et *Ou Yang* marquis de *Yuen-ling*, fils de *Ou Tch'en*, roi *Tch'eng*, de *Tch'ang-cha* (5^e tableau, n° XXIV, § 2).
- 19.(107) Cf. tome II, p. 459.
- 19.(108) Cf. tome II, pp. 458-459.
- 19.(109) La fameuse révolte des sept rois en 154 avant J.-C. Cf. tome II, pp. 498-499.
- 19.(110) Les chefs *Hiong-nou* qui vinrent se soumettre à la Chine la 16^e année de l'empereur *Wen* (164 av. J.-C.) et la 3^e année de la seconde période de l'empereur *King* (147 av. J.-C., cf. tome II, p. 504).
- 19.(111) Dans le tableau qui suit, on trouvera 3 marquisats institués par l'empereur *Hiao-hoei*, 31 institués par l'impératrice *Lu*, 28 institués par l'empereur *Wen*, 31 institués par l'empereur *King* ; au total 93 marquisats, ce qui justifie la phrase de *Se-ma Ts'ien*, qu'il y eut plus de 90 ennoblissements. Comme pour le tableau précédent, j'ai omis, dans le tableau qu'on va lire, de donner les caractères chinois ; on les retrouvera aisément dans le texte chinois en numérotant, dans un exemplaire de *Se-ma Ts'ien*, les marquisats de 1 à 3 pour le temps de l'empereur *Hoei*, de 1 à 31 pour le temps de l'impératrice *Lu*, de 1 à 28 pour le temps de l'empereur *Wen*, de 1 à 31 pour le temps de l'empereur *King*, et en confrontant ces numéros d'ordre avec ceux que j'indique entre parenthèses.
- 19.(112) Cette date est celle qui est indiquée par le *Ts'ien Han chou* ; les *Mémoires historiques* se bornent à dire que l'institution de ce marquisat eut lieu le 9^e mois de la 1^e année de l'empereur *Hoei*.
- 19.(113) B : 143 av. J.-C.
- 19.(114) B : *Tchou Ts'ang*, **Li*.
- 19.(115) B : *Tchou Fou*. D'après la date indiquée pour la mort de son prédécesseur, son avènement aurait eu lieu en 130 av. J.-C.
- 19.(116) B : *Wang T'ien-k'i*.
- 19.(117) B : **Hien*.
- 19.(118) B (chap. XVIII, p. 3 r^o) appelle ce personnage *Lu P'ing* ; mais c'est une erreur car il doit porter le nom de famille de son père et non celui de sa mère.

- 19.(137) B (chap. XVI, p. 53 r°) : *Suen Yn*.
- 19.(138) B (chap. XVI, p. 52 r°) : *Tche-ling*.
- 19.(139) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (chap. XVI, p. 52 r°) ; les *Mémoires historiques* donnent la date de « la 7^e année, le 3^e mois, au jour *kia-yn* » qui est inexacte.
- 19.(140) B (chap. XVIII, p. 5 r°) : *Teou Ting*.
- 19.(141) B (chap. XVIII, p. 5 r°) : *Teou Tch'ang-cheng*.
- 19.(142) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (chap. XVIII, p. 5 r°) ; les *Mémoires historiques* indiquent la date de « la 1^e année, le 4^e mois, au jour *i-se* » qui est inexacte.
- 19.(143) Ce marquisat est appelé *Ts'ing-ou* par le *Ts'ien Han chou* (chap. XVIII, p. 4 v°) ; *Se-ma Ts'ien* l'appelle ailleurs *Ts'ing-kouo* (cf. tome II, p. 460).
- 19.(144) Le dernier caractère de ce nom est orthographié d'une autre manière dans le chapitre XVII des *Mémoires historiques* (cf. plus haut, p. 112, n° XXXVII, § 5).
- 19.(145) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (chap. XVI, p. 51 v°) ; les *Mémoires historiques* donnent la date de « la 1^e année, le 2^e mois, au jour *sintch'eu* » qui est inexacte.
- 19.(146) D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XVII, p. 1 v°), *Loan Pi* aurait immédiatement succédé en 144 à son père, *Loan Pou*.
- 19.(147) D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XVII, p. 4 r°), le nom de famille de ce marquis et de ses descendants serait *Fan* ; les *Mémoires historiques* n'indiquent aucun nom de famille.
- 19.(148) La date de « la 3^e année, le 12^e mois, au jour *ting-tch'eu* » est inexacte.
- 19.(149) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XV, 1^e partie, p. 5 v°) réunit avec raison dans un seul paragraphe les marquisats de *Hieou* et de *Hong* ; *Se-ma Ts'ien* a tort de les classer sous deux rubriques distinctes, puisque le titulaire de ces deux marquisats est en réalité un seul et même personnage.
- 19.(150) En réalité, *Lieou Fou* ne fut marquis de *Hong* qu'à partir de l'année 154.
- 19.(151) B. (chap. XV, 1^e partie, p. 5 v°) ; **Hoai*.

- 19.(172) La date de « la 3^e année, le 6^e mois, au jour *i-se* » est inexacte.
19.(173) B (chap. XVII, p. 3 r°) : *Hoan*.
19.(174) Cf. p. 155, n. 3.

CHAPITRE XX : 8^e tableau.

@

- 20.(101) Ce rempart n'est autre que la grande muraille.
20.(102) En 138 av. J.-C., le roi de *Min-yue* attaqua le roi de *Yue Tong-hai* dont la capitale était la ville de *Tong-ngeou*. Cf. tome I, *Introduction*, p. LXXX.
20.(103) Ceux du nord et ceux du sud.
20.(104) Littéralement : « en se croisant ».
20.(105) Ce début est destiné à expliquer pourquoi l'empereur *Ou* créa des marquis en aussi grand nombre que ceux qui avaient été nommés par son père et son aïeul ; il fut en effet obligé de soutenir de nombreuses guerres contre les barbares, et, pour récompenser ceux qui avaient accompli des actions d'éclat, il dut instituer des marquisats nouveaux.
20.(106) Les barbares du Nord.
20.(107) L'expression [] doit s'opposer à l'expression [] et désigner les barbares du Sud ; le mot *King* ne fait pas de difficulté, car on sait qu'il est l'équivalent du mot *Tch'ou* ; le royaume de *King* n'est autre que le puissant royaume de *Tch'ou* (cf. tome II, n. 06.190). Le mot [] est plus embarrassant ; le commentateur *Se-ma Tcheng* dit que ce mot se prononce ici comme le mot *Chou* ; on trouve en effet mentionnées dans le *Tch'o'en ts'ieou* plusieurs petites principautés portant le nom de *Chou* et groupées dans la préfecture de *Lu-tcheou*, province de *Ngan-hoei* ; M. Legge (*Chinese Classics*, vol. V, p. 918) suppose qu'elles formaient une sorte de confédération ; c'est vraisemblablement à cet ensemble de petits États que *Se-ma Ts'ien* fait ici allusion.
20.(108) L'historien veut montrer que, dès l'époque des trois premières dynasties (*Hia*, *Yn*, *Tcheou*), les Chinois eurent à combattre les barbares du Nord et ceux du Sud.
20.(109) Sur ce sens du mot [], cf. *Chou king*, chap. *K'ang kao* (Legge, *Chinese Classics*, vol. III, p. 383) : « il fonda et établit notre petite possession dans l'empire ».

- 20.(147) B (chap. XVI, r, p. 5 v°), *Tchang Ts'e-kong*.
- 20.(148) Le *Ts'ien Han chou* indique une date qui correspondrait au 5 juin 127, mais qui ne s'accorde qu'à un jour près avec le système chronologique que j'ai adopté.
- 20.(149) B (chap. XVII, p. 15 r°) : *Tsoei*.
- 20.(150) B (chap. XVII, p. 13 v°) : son successeur, *Mao*, fut dégradé en 89.
- 20.(151) B (chap. XVII, p. 12 v°) : *Wai-che*.
- 20.(152) B (chap. XVII, p. 12 v°) : mis à mort en 87 avant J.-C.
- 20.(153) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (chap. XVII, p. 5 v°) ; les *Mémoires historiques* donnent la leçon inexacte « le 2^e mois » au lieu de « le 3^e mois ».
- 20.(154) B (chap. XVII, p. 4 r°) : *Wang Kie*.
- 20.(155) B (chap. XVII, p. 10 r°) : *Tong-ché-ou*.
- 20.(156) B (chap. XVII, p. 10 r°) : 24 juillet 119. *Ngan-han* hérita du titre de marquis de *San* en 102 ; il eut pour successeur *Hien* qui mourut en prison en 90 avant J.-C.
- 20.(157) B (chap. XVII, p. 6 r°) : *Kie-long*.
- 20.(158) La date de « la 4^e année *yuen-cho*, le 7^e mois, au jour *keng-chen* » est inexacte.
- 20.(159) B (chap. XVII, p. 6 r°) : *Ping-se* succéda à son père en 103 ; il mourut en prison en 87 avant J.-C.
- 20.(160) Cette localité se trouvait dans la sous-préfecture de *Yang-tch'eng* (à 35 *li* au sud-est de la sous-préfecture actuelle de *Teng-fong*, préfecture et province de *Ho-nan*).
- 20.(161) B (chap. XVII, p. 9 v°) : 24 juillet 119.
- 20.(162) Cette localité se trouvait dans la sous-préfecture de *Tou-yang* (aujourd'hui à 6 *li* à l'est de la préfecture secondaire de *Yu*, préfecture de *Nan-yang*, province de *Ho-nan*).
- 20.(163) Cette date ne s'accorde qu'à un jour près avec mon système chronologique. — D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XVII, p. 12 r°), *I-tch'ang*, successeur de *Kiu Wong*, fut mis à mort en l'an 54.

21.(101) Cf. tome II, p. 514, n° III. Les décrets impériaux étaient, en général, remis aux *yu-che* qui étaient chargés de les publier et de les mettre en vigueur.

21.(102) Cf. tome II, p. 530.

21.(103) On sait que l'empereur *Ou*, afin de diviser les fiefs trop considérables, encouragea les seigneurs à répartir leurs terres entre leurs divers enfants. Par le décret dont nous avons ici une citation, il se réservait le droit de contrôler ce partage.

21.(104) Dans ce tableau, on trouve la mention de l'avènement de *Lieou K'oan*, marquis de *Ngo-ou*, en 102 av. J.-C. ; *Se-ma Ts'ien* écrivait donc après cette date. D'autre part, il paraît considérer comme vivants, au moment où il rédigeait son tableau, *Lieou Chen*, marquis de *Chao*, et *Lieou Koen-ou*, marquis de *Fou-tsin*, qui moururent tous deux en l'an 100 av. J.-C., et il ne mentionne pas la mort de *Lieou Tchang*, marquis de *Tong-ye*, en 101 av. J.-C. De ces faits on peut conclure que *Se-ma Ts'ien* a composé son tableau à la fin de l'année 102 ou au commencement de l'année 101 av. J.-C.

La première partie du chapitre XV du *Ts'ien Han chou*. reproduit ce tableau. J'indiquerai, comme dans les chapitres précédents, les variantes que présente ce second texte en les désignant par la lettre B. — Le *Ts'ien Han chou* distingue, dès le début de la dynastie *Han* ceux qui furent nommés marquis parce qu'ils étaient fils de roi et les classe dans un chapitre spécial (le chapitre XV). *Se-ma Ts'ien* ne fait cette distinction qu'à partir de l'empereur *Ou*. En apparence moins logique, le système qu'il adopte est cependant plus fondé en raison. Avant l'empereur *Ou*, en effet, les fils de roi qui furent nommés marquis le furent à titre exceptionnel et par une mesure spéciale de grâce ; ils étaient ennoblis pour les mêmes motifs que les autres marquis. L'empereur *Ou*, au contraire, sur les conseils de *Tchou-fou Yen*, donna systématiquement le titre de marquis aux fils de roi, afin d'affaiblir les familles seigneuriales trop puissantes en divisant leurs apanages ; c'est donc à partir de l'empereur *Ou* seulement que les fils de roi formèrent une classe spéciale de marquis bien différente de celle des marquis ordinaires. D'après le *Ts'ien Han chou*, voici les marquissats qui furent attribués à des fils de roi sous les prédécesseurs de l'empereur *Ou* :

1. sous le règne de *Kao-tsou*, les marquissats de *Keng-kie*, *Ho-yang* et *Té* (n° 30, 16 et 121 de notre liste dans le chapitre XVIII) ;

2. sous le règne de l'impératrice *Lu*, les marquisats de *Chang-p'ei*, *Tchou-hiu* et *Tong-meou* (n° 2, 24, 27 de notre liste II dans le chapitre XIX) ;
3. sous le règne de l'empereur *Wen*, les marquisats de *Koan*, *Che-k'ieou*, *Yng*, *Yang-k'ieou*, *Yang-hiu*, *Li*, *Ngan-tou*, *P'ing-tch'ang*, *Ou-tch'eng*, *Po-che*, *Feou-ling*, *Ngan-yang*, *Yang-tcheou*, *Tong-tch'eng* (n° 4, 3, 28, 25, 7, 11, 15, 13, 16, 2, 12, 27, 23 de notre liste III dans le chapitre XIX) ; *Se-ma Ts'ien* ne mentionne pas le marquisat de *Yang-k'ieou*, qui fut dévolu à *Lieou Ngan*, fils de *Lieou-Fei*, roi *Tao-hoei* de *Ts'ï*) ;
4. sous le règne de l'empereur *King*, les marquisats de *P'ing-lou*, *Hieou*, *Tch'en-yeou*, *Yuan-k'iu*, *Ki-yo*, *Tch'eng-che*, *Hoan-i* (n° 22, 6, 25, 31, 12, 26, 7 de notre liste IV dans le chapitre XIX). — Quoique le tableau du *Ts'ien Han chou* s'étende jusqu'à la fin de la dynastie *Han*, il cesse de fournir des dates précises à partir du règne de l'empereur *Ou* ; l'auteur de ce tableau a copié *Se-ma Ts'ien*, mais, lorsqu'il a voulu compléter son œuvre, il n'a pas pu le faire avec la même précision. Cela n'a rien de surprenant si l'on considère que le *Ts'ien Han chou* fut écrit près d'un siècle après que la dynastie des *Han* orientaux avait cessé d'exister, tandis que *Se-ma Ts'ien* parlait de ses contemporains.

21.(105) En se reportant au tableau des royaumes par ordre alphabétique (cf. plus haut, pp. 93-114), on retrouvera facilement les noms des divers rois dont il est question dans ce chapitre.

21.(106) B (p. 28 v°) : mort en 99 ; nom posthume : *Yuen*.

21.(107) B (p. 20 v°) : dégradé en 100 avant J.-C.

21.(108) B (p. 25 r°) : *Lieou Hi*, **P'ing*.

21.(109) B (p. 34 r°) : *Yuen-lo*.

21.(110) B (p. 34 r°) : *Lieou Kan*, successeur de *Lieou King*, fut mis à mort en 90 av. J.-C.

21.(111) Ce marquisat est au nombre des vingt-sept derniers dans la liste de *Se-ma Ts'ien* qui est dressée par ordre chronologique. Or, pour ces vingt-sept marquisats, on relève une discordance chronologique importante entre le *Ts'ien Han chou* (chap. XV, 1^e partie) et les *Mémoires historiques* ; d'une manière générale, le *Ts'ien Han chou* indique, pour ces vingt-sept marquisats, le même mois et le même jour que les *Mémoires historiques*, mais en les reportant à la période d'années qui suit celle qui est indiquée par les *Mémoires historiques*, c'est-à-dire en vieillissant la date de six années. Je vais exposer

mois, au jour *ping-ou*, soit le 8 juin 116. La date indiquée par le *Ts'ien Han chou* est « la 1^e année *yuen-fong* (110 av. J.-C.), le 5^e mois, au jour *ping-ou* », ce qui ne s'accorde pas avec ma chronologie.

— Malgré les erreurs qu'on relève dans le texte des *Mémoires historiques*, j'ai l'impression qu'il est ici plus exact que celui du *Ts'ien Han chou* ; en d'autres termes, les vingt-sept derniers marquisats dans la liste des *Mémoires historiques* furent bien institués dans les années qu'indique *Se-ma Ts'ien*, c'est-à-dire six ans avant les dates qu'indique le *Ts'ien Han chou*.

21.(112) B (p. 29 r°) : 107 av. J.-C.

21.(113) B (p. 31 r°) : son successeur, *Lieou Sieou*, meurt en 89 av. J.-C.

21.(114) B (p. 16 r°) : *P'ang-koang*.

21.(115) B (p. 8 r°) : *Lieou Pou-hai*, **Tsie*. — Cette leçon paraît plus exacte.

21.(116) B (p. 13 v°) : *Lieou Hou-chang*.

21.(117) B (p. 13 v°) : En 101 av. J.-C., *Lieou Jou-i* succède à son père.

21.(118) B (p. 19 v°) : *Lieou Long*.

21.(119) B (p. 35 r°) : *Wen-tch'eng*. — Cette leçon est la seule correcte.

21.(120) Cf. n. 111.

21.(121) B (p. 34 v°) : *Hie-chou* ou *Kia-chou*.

21.(122) B (p. 34 v°) : *Lieou Koën-king* ; mort sans descendants en 100 av. J.-C.

21.(123) Cf. n. 111.

21.(124) B (p. 23 v°) : 11 avril 126.

21.(125) B (p. 15 r°) : *Lou-tch'eng*. Cf. la note suivante.

21.(126) B (p. 23 r°) : *Lou-ti*. — Cette leçon du *Ts'ien Han chou* paraît préférable, car il est peu vraisemblable que deux fils du roi de *Tchong-chan* aient reçu en apanage la même ville de *Hing-tch'eng*.

21.(127) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (chap. XV, 1^e partie, p. 23 r°) ; la date des *Mémoires historiques* est inexacte.

21.(128) Cf. n. 111.

21.(129) B (p. 9 r°) : *Hoai-ling*.

21.(130) B (p. 10 r°) : *Hoai-tch'ang*.

dans un passage du chapitre *I* et *Tsi* du *Chou King* (Legge, *Chinese Classics*, vol. III, p. 80) :

« Je désire voir les emblèmes des hommes de l'antiquité : le soleil, la lune, la constellation, la montagne, les dragons, le faisan bigarré qui étaient représentés ; les coupes ancestrales, la plante aquatique, le feu, le riz en grains, la hache et le double méandre qui étaient brodés.

Nous donnons, aux pages 204 et 205, un dessin de ces douze emblèmes qui est emprunté aux prolégomènes du *K'in ting chou King tchoan chouo hoei tsoan*, p. 32 v° et 33 r°.

Au temps mythologique de l'empereur *Choen*, les six premiers de ces emblèmes passent pour avoir été peints sur le vêtement supérieur et les six derniers sur le vêtement inférieur. A l'époque des *Tcheou*, le soleil, la lune et la constellation furent représentés sur des étendards et il ne resta que neuf emblèmes pour les vêtements : la plante aquatique, le riz, la hache et le double méandre furent assignés au vêtement inférieur (cf. la planche donnée par les prolégomènes du *K'in ling che King tchoan chouo hoei tsoan*, p. 24 r°), tandis que les cinq autres emblèmes étaient attribués au vêtement supérieur.

23.(108) Cf. tome I, note 01.326.

23.(109) Pour la préparation du [], dit le *Tcheou li* (liv. IV, art. du *Chan fou* ; trad. Biot, tome I, p. 70), on emploie cent vingt sortes de condiments.

23.(110) Mot à mot : l'acide et le salé.

23.(111) Le char *ta-lou* était celui dans lequel montait le souverain quand il allait faire le sacrifice au Ciel. On trouve souvent dans le *Che King* (Legge, *Chinese Classics*, vol. V, p. 203, 260, 285, 401, 538, 548), l'expression désignant un char d'apparat.

23.(112) Le mot [] se prononce ici *houo*. On appelait *houo-si* des nattes faites avec des joncs tressés. Cf. un passage analogue dans le *Tso tchoan* (2^e année du duc *Hoan*) :

« C'est ainsi que les chambres couvertes de chaume dans le temple ancestral, les nattes de jonc dans le char de cérémonie, le grand bouillon sans assaisonnement, la bouillie faite de grain mal purifié, manifestent son économie.

23.(118) *Tse-hia* est l'appellation de *Pou Chang*, un des plus célèbres disciples de Confucius. Je n'ai pas trouvé ce propos de *Tse-hia* dans le *Luen yu*.

23.(119) L'expression [*tchong yong*] est embarrassante. Dans le traité intitulé *Tchong yong*, cette expression est définie comme désignant la vertu parfaite du sage ; mais ici la suite des idées demande qu'il soit parlé de gens inférieurs à *Tse-hia* et non de personnes d'une valeur éminente ; je crois donc qu'il ne faut pas voir dans l'expression *tchong yong* une allusion à la vertu célébrée dans le traité de *K'ong Ki*, mais qu'il faut prendre chacun des mots qui le composent dans son sens ordinaire ; or *tchong* signifie *milieu* ; quant au mot *yong*, il a souvent le sens de *mérite* (cf. les exemples tirés du *Chou King*, du *Kouo yu* et du *Tcheou li* dans le dictionnaire de *Kang hi*, au mot *yong*) ; *tchong-yong* peut donc fort bien désigner les gens de *mérite moyen*.

23.(120) Cf. *Luen yu*, liv. XIII, chap. III. Le duc de *Wei* détenait le pouvoir au détriment de son père ; sa conduite n'était pas conforme à celle que doit avoir un fils ; on l'appelait un fils et cependant il ne s'acquittait pas des devoirs qu'implique le nom de fils ; Confucius le blâmait donc et l'invitait à se corriger quand il disait qu'il fallait rendre les dénominations correctes. *Se-ma Ts'ien* cite ce texte pour montrer que, dès l'époque de Confucius, on avait cessé de se conformer aux rites.

Sur les dénominations correctes, cf. tome I, *Introduction*, p. XIV-XV et XVII.

23.(121) Ce passage qui montre la dispersion des disciples de Confucius est calqué sur un texte du *Luen yu* (XVIII, 9) où l'on raconte que les musiciens du pays de *Lou*, honteux de voir leur art se pervertir, se retirèrent en divers lieux :

« Le grand maître *Tche* se rendit dans le pays de *Ts'i* ; *Kan*, (le chef de la musique) au second repas, se rendit dans le pays de *Tch'ou* ; ... le maître des tambours, *Fang-chou*, se retira sur le Fleuve ; ... le maître des pierres sonores, *Siang*, se retira sur la mer.

23.(122) *Wei, Han, Tchao, Tch'ou, Yen* et *Ts'i*.

23.(123) C'est-à-dire : les règles promulguées par Confucius comme étant celles qui conduisent à la perfection.

23.(124) Ce sens de l'expression se retrouve souvent dans le *Che King* ; cf. *Siao ya*, 6^e décade, ode V, strophe 2 ; *Ta ya*, 1^e décade, ode IV, strophe 1, etc.

23.(125) Cf. *Mém. hist.*, chap. XCIX.

23.(134) A partir d'ici, tout le reste du chapitre se retrouve dans l'ouvrage attribué à *Siun-tse* : *Li luen*, § 1. Cf. tome I, *Introduction*, note 336.

23.(135) Le mot [] n'est évidemment pas pris ici dans son sens ordinaire de « poivre ». Il a l'acception de « qui a une odeur agréable » ; cf. *Che King*, odes sacrificatoires des *Tcheou*, 3^e décade, ode V ; Legge, *Chinese Classics*, vol. IV, p. 603.

23.(136) Suivant un autre commentaire, il faudrait traduire :

« ceux qui étaient à côté (du Fils du Ciel) plaçaient les iris parfumés pour satisfaire son nez.

23.(137) Ces clochettes étaient placées, la première sur le joug, la seconde sur le mors, au dire de *Fou K'ien*. D'après le *Han che nei tchoan*, la clochette *loan* aurait été placée sur le joug, et la clochette *ho* sur la barre d'appui.

23.(138) Quand l'empereur montait en char, on plaçait à droite et à gauche du char les seigneurs dont les chars avaient des roues rouges sur chacune desquelles étaient représentés deux rhinocéros couchés ; on plaçait en avant les seigneurs dont les chars avaient des roues rouges sur chacune desquelles était représenté un tigre unique. — Cette explication est donnée par le commentateur de *Siun-tse* ; elle se fonde sur un décret rendu en 97 avant J.-C. par l'empereur *Ou*, et sur un texte du *Po hou t'ong* ; elle paraît préférable aux interprétations proposées par *Siu Koang* et *Se-ma Tcheng*.

23.(139) D'après *Siu Koang*, il faudrait dire : « les caparaçons faits en peau de requin ».

23.(140) Les extrémités du joug avaient la forme de têtes de dragons. — Suivant une autre interprétation, [] ... désignerait des boucles en métal figurant des dragons.

23.(141) L'idée de l'auteur est que des hommes occupant une situation éminente dans l'État peuvent être obligés, pour sauver leur vie même, de s'exposer à la mort et d'accomplir de périlleux devoirs. S'ils n'avaient en vue que de vivre à tout prix, ce serait leur perte assurée ; telle est l'autre proposition qui sera soutenue dans le paragraphe suivant.

23.(142) Il semble qu'il y ait là une répétition, puisque l'idée de repos est déjà exprimée dans la phrase précédente ; aussi la leçon de *Siun tse* est-elle préférable : « Si un homme cherche sa joie dans les plaisirs des passions ».

23.(143) Ces deux choses sont, d'une part les rites et la justice, d'autre part les passions et le naturel. Sous une forme plus générale on retrouve ici l'idée exposée dans les deux paragraphes précédents, à savoir que la pratique du devoir est le plus sûr moyen de conserver la vie, tandis que le souci exclusif de sauver son existence mène un homme à sa perte.

23.(144) La théorie de l'amour universel de *Mé-tse* est ici donnée pour une philosophie qui conseille à l'homme de se livrer à ses passions naturelles et qui le mène à sa ruine. Ce n'est pas lui rendre suffisamment justice. Voyez, sur cette théorie, Legge, *Chinese Classics*, vol. II, proleg., pp. 120-125.

23.(145). A partir d'ici, *Se-ma Ts'ien* cite un fragment du chapitre *I ping* de *Siun-tse* (chap. X, p. 13 r°). Dans *Siun-tse*, ce fragment commence par les mots [ab] qui sont supprimés par *Se-ma Ts'ien*, mais que je rétablis dans ma traduction, parce qu'ils sont indispensables à la clarté du sens.

23.(146) *Siun-tse* écrit « ils sont le principe de la puissance d'un royaume ».

23.(147) *Yuan* est aujourd'hui la sous-préfecture de *Nan-yang*, préfecture de *Nan-yang*, province de *Ho-nan*.

23.(148) [a] est le terme dont on se servait dans le sud de la Chine pour désigner la lance appelée [b] dans le nord-ouest.

23.(149) Le texte de *Siun-tse* donne la leçon *Tch'oei-cha* ; on ne sait pas où se trouvait cette localité. Dans la bataille qui s'y livra en 301 avant J.-C., les troupes de *Ts'in*, de *Han*, de *Wei* et de *Ts'i* battirent et tuèrent *T'ang Mei*, général de *Tch'ou*. Dans les Annales principales des *Ts'in*, *Se-ma Ts'ien* rapporte cette bataille à l'an 299 avant J.-C. ; cf. t. II, p. 79, n. 6.

23.(150) *Tchoang Kiao* vécut au temps du roi *Wei* (339-329 av. J.-C.) ; il avait été chargé par le roi de pacifier la partie centrale du *Yun-nan* ; mais, après avoir été victorieux, il se tailla là un royaume ; cf. tome I, *Introduction*, p. LXXIX.

23.(151) En 504 avant J.-C., le roi *Tchao* émigra de *Yng* (près de *King-tcheou fou*, province de *Hou-pe*) à *Jo* qui était à une centaine de *li* au nord de la préfecture secondaire de *King-men*, province de *Hou-pe*. — Entre 339 et 329 avant J.-C., *Tchoang Kiao* se déclara indépendant dans le *Yun-nan*. — En 278 avant J.-C., le roi *Siang* dut transférer sa capitale à *Tch'en* (cf. tome II, n. 05.450). — En 241 avant J.-C., le roi *K'ao-lie* dut se transporter à *Cheou-tch'o'en* (cf. tome II, n. 07.354). — Tels furent les quatre démembrements du royaume de *Tch'ou*.

- 24.(117) L'édition de Shanghai omet par erreur les deux mots *chang tse*.
- 24.(118) *Lou-eul* est un des célèbres chevaux du roi *Mou* (cf. t. II, p. 5). La phrase de *Tchao Kao* signifie :
- Quand on a, comme les anciens rois, une musique qui transforme le monde entier et le rend heureux, il n'est pas besoin d'être tiré par un coursier rapide comme l'était *Lou-eul* pour exercer de l'influence au loin. Comme d'ailleurs chaque souverain eut une musique différente, il est clair qu'on peut être un fort bon roi sans imiter ses prédécesseurs ;
- Eul-che* n'a donc qu'à continuer à gouverner comme il l'entend.
- 24.(119) Cf. tome I, note 02.192.
- 24.(120) Cf. tome II, p. 396-397. Cette poésie est appelée ici le morceau des trois particules, parce que la particule [] s'y trouvait trois fois.
- 24.(121) Ces dix-neuf odes, qui étaient les odes des sacrifices [], nous ont été conservées dans le XXI^e chapitre du *Ts'ien Han chou*. Cf. Appendice I.
- 24.(122) C'est-à-dire intendant qui met l'accord entre les tubes musicaux.
- 24.(123) Le *I King*, le *Chou King*, le *Che King*, le livre des rites et le livre de la musique.
- 24.(124) Cette réflexion de *Se-ma Ts'ien* devrait décourager un traducteur européen ; je me suis cependant hasardé à expliquer, dans l'Appendice I annexé à ce volume, les odes du bureau de la musique.
- 24.(125) On sait que les jours sont notés au moyen des caractères des cycles dénaire et duodénaire. Le premier jour *sin* est le premier jour du mois dans la notation duquel apparaît le caractère *sin* du cycle dénaire.
- 24.(126) Cf. tome II, n. 06.154.
- 24.(127) Ces odes sont appelées d'après les deux premiers mots qui en forment le début. Elles sont au nombre des dix-neuf odes des sacrifices et se trouvent par conséquent dans le chapitre XXII du *Ts'ien Han chou* ; cf. Appendice I.
- 24.(128) En 120 avant J.-C.
- 24.(129) D'après le *T'ong kien tsi lan* (3^e année *yuen cheou*), la rivière *Yo-wa* était une ramification de la rivière *Ti-tche*, laquelle n'est autre que la rivière actuellement appelée *Tang*, au sud de la sous-préfecture de *Toen-hoang*. —

Voici comment on raconte que fut pris le cheval merveilleux : Un certain *Pao Li-tchang*, originaire de *Sin-ye*, dans la commanderie de *Nan-yang*, avait été envoyé en exil dans le territoire de *Toen-hoang* ; il vit souvent au bord de la rivière *Yo-wa* une troupe de chevaux sauvages qui venaient y boire ; parmi eux se trouvait un cheval singulier, fort différent de tous les autres ; *Pao Li-tchang* fabriqua un mannequin qui tenait un licou et des entraves et le plaça au bord de la rivière ; les chevaux s'accoutumèrent peu à peu à la vue de cet objet ; alors *Pao Li-tchang* se substitua au mannequin ; il réussit ainsi à s'emparer du cheval merveilleux ; il l'offrit à l'empereur et, pour rendre l'animal plus merveilleux encore, il prétendit qu'il l'avait trouvé dans l'eau même de la rivière.

24.(130) Cette ode et la suivante ne sont pas complètes. Cf. Appendice I.

24.(131) En 101 avant J.-C. Cf. tome I, *Introduction*, p. LXXVII-LXXVIII.

24.(132) C'est-à-dire l'empereur de Chine.

24.(133) Cf. *Mém. hist.*, chap. CXX. — *Ki Yen* étant mort en 112 avant J.-C., l'anecdote racontée ici par *Se-ma Ts'ien* doit se rapporter à l'ode composée en 120 avant J.-C., en l'honneur du cheval de la rivière *Yo-wa*.

24.(134) Cf. *Mém. hist.*, chap. CXII. La terrible sentence proposée par *Kong-suen Hong* ne fut d'ailleurs pas exécutée.

24.(135) *Li ki* : chap. *Yo ki*, § 1. Tout ce qui suit ce préambule se retrouve, avec quelques différences de plan, dans le chapitre *Yo ki* du *Li ki*. Certains critiques ont vu là une interpolation de *Tch'ou Chao-suen* ; mais on peut contester cette opinion. Cf. tome I, *Introduction*, p. CCV.

24.(136) Le mot [] est expliqué par les commentateurs du *Li ki* de deux manières différentes ; d'après *Tcheng K'ang-tch'eng*, ce mot désigne les cinq notes de la gamme chinoise ; c'est le sens que nous adoptons ; d'après *K'ong Yng-ta*, ce mot désignerait les modulations du chant []. — La note musicale se distingue du simple son en ce qu'elle n'est pas un son quelconque, mais un son qui a certains rapports harmoniques avec d'autres sons ; comme le dit fort bien l'auteur de ce texte, il n'y a donc notes musicales que lorsque plusieurs sons sont combinés entre eux, suivant certains rapports.

24.(137) Il faut donner ici au mot « objet » un sens philosophique ; est objet tout ce qui n'est pas sujet. Ainsi la musique n'a pas une origine toute subjective ; elle se produit à la suite de l'action de l'objet sur le sujet.

24.(138) L'expression [] désigne, d'après les commentateurs du *Li ki*, le fait d'ajouter aux notes musicales émises par la voix l'harmonie des instruments de musique.

24.(139) Les boucliers et les haches étaient employés dans la danse guerrière ; les plumes et les queues de bœuf, dans la danse pacifique. — La musique complète se compose ainsi de trois éléments : le chant l'orchestre, la danse.

24.(140) En d'autres termes, les six manifestations musicales dont il vient d'être question n'ont pas une origine purement subjective, mais résultent de l'action du monde extérieur sur le sujet.

24.(141) Les anciens rois avaient, parmi leurs attributions, celle de rendre la musique correcte ; la musique ayant son principe dans les émotions, ils veillaient à ce que ces émotions fussent bonnes et généreuses.

24.(142) D'après *Tchen-K'ang-tch'eng*, le mot [] aurait ici le sens qu'il a dans l'expression [] qui désigne les huit sortes d'instruments de musique (cf. tome I, note 01.326), Mais je ne vois aucune nécessité d'abandonner maintenant le sens que nous avons adopté d'abord (cf. note 136), car on peut très bien comprendre ce développement en admettant qu'il s'agit des cinq notes de la gamme et le paragraphe suivant prouve péremptoirement que ces cinq notes sont susceptibles d'exprimer les divers sentiments dont il est question ici.

24.(143) En d'autres termes : tel gouvernement, telle musique.

24.(144) C'est-à-dire que, si chacune des cinq notes, prise en elle-même, est de bon aloi, les airs qu'on formera avec ces notes seront aussi de bonne qualité.

24.(145) L'expression [] signifie, dit *Kong Yn-ta*, que l'événement arrivera dans l'espace de temps qui sépare le matin du soir et sans qu'il se soit écoulé un jour entier.

24.(146) On sait que Confucius condamnait la musique du pays de *Tcheng* comme licencieuse ; cf. *Luen yu*, chap. XV, § 10, et *Mencius*, VII, a, 37.

24.(147) Les royaumes de *Tcheng* et de *Wei* n'étaient pas entièrement perdus ; ils n'étaient donc pas encore réduits à cette condition dont la caractéristique est l'insolence, comme il a été dit au paragraphe précédent ; mais ils étaient près de cette condition.

24.(159) Si l'homme ne trouve pas dans sa propre nature une règle capable de dominer ses désirs, il deviendra le jouet de ses appétits ; si les objets qui se présentent à lui excitent en lui de bons désirs, il sera bon ; mais s'ils excitent en lui de mauvais désirs, il sera mauvais.

24.(160) C'est-à-dire les règles relatives au nombre des lamentations et à la durée des pleurs.

24.(161) Le jeune homme prenait le bonnet viril à vingt ans ; la jeune fille prenait l'épingle de tête à quinze ans.

24.(162) *Li ki*, chap. *Yo ki*, § 2.

24.(163) J'adopte le sens indiqué par *K'ong Ying-ta*. La musique et les rites doivent se faire équilibre, l'une produisant l'union des hommes entre eux par l'affection, les autres produisant la distinction des hommes par le respect. Mais si l'un des deux éléments l'emporte au détriment de l'autre, il en résulte des effets fâcheux : l'excès des sentiments affectueux créés par la musique tend à faire oublier aux hommes les devoirs qu'ils ont suivant leur rang dans le monde ; l'excès de la différenciation créée par les rites tend à séparer les hommes et à supprimer tout amour entre eux.

24.(164) On a vu plus haut que la musique et les rites les plus nobles étaient ceux du temple ancestral ; or cette musique se distingue par sa simplicité et ces rites sont dénués d'apparat.

24.(165) L'affection produite par la musique prévient la haine ; le respect produit par les rites empêche les querelles.

24.(166) Lorsque les rites et la musique sont parfaits, le souverain gouverne sans avoir besoin d'agir ; l'expression « saluer et céder » qui désigne cette bienheureuse inaction du prince peut être rapprochée de l'expression « les vêtements tombants à terre et les mains jointes pour saluer », qui est employée dans le même sens. Cf. tome II, n. 06.507.

24.(167) Suivant les idées du dualisme chinois primitif, le Ciel et la Terre sont les deux principes dont l'harmonie fait exister les êtres et dont les rapports mutuels créent chez les êtres une hiérarchie naturelle. La musique et les rites ont donc une action analogue à celle du Ciel et de la Terre.

24.(168) Les sacrifices au Ciel et à la Terre sont cités ici comme ce qu'il y a de plus important parmi les actes soumis à une règle. Puisque les rites permettent de faire comme il convient les sacrifices au Ciel et à la Terre, à plus forte

- 24.(188) A savoir les montagnes et les cours d'eau qui sont sur la terre.
- 24.(189) Le grand commencement représente ici le Ciel, de même que les êtres produits représentent la Terre.
- 24.(190) La musique symbolise le Ciel et le mouvement incessant ; les rites symbolisent la Terre et l'immobilité. Les rites et la musique suffisent donc à expliquer tout ce qui existe et c'est pourquoi les sages ont parlé de cela seulement.
- 24.(191) *Li ki*, chap. *Yo ki*, § 4.
- 24.(192) Les cinq cordes du luth devaient correspondre aux cinq notes de la gamme chinoise. Le *Nan fong* était une ode destinée à célébrer la piété filiale ; de même que, sous l'action bienfaisante du vent du sud, tous les êtres se développent, ainsi les enfants naissent et grandissent grâce à leurs pères et mères. Quatre vers de cette ode nous ont été conservés dans le *Kia yu* (chap. VIII, section *Pien yo kie*)
- « L'haleine parfumée du vent du sud
Peut dissiper les chagrins de mon peuple ;
L'arrivée opportune du vent du sud
Peut accroître la richesse de mon peuple.
- 24.(193) Sur *K'oei*, cf. tome I, p. 86. — D'après ce passage, *K'oei* aurait fixé la musique sur laquelle devait se chanter l'ode du Vent du sud, afin de conférer comme une récompense aux seigneurs vertueux le droit de chanter cette ode.
- 24.(194) Lorsqu'un seigneur gouvernait bien, le Fils du Ciel lui accordait une musique qui comportait un grand nombre de danseurs ; les danseurs étaient d'autant moins nombreux que le seigneur gouvernait moins bien. Suivant donc que les rangs des danseurs étaient éclaircis ou serrés, c'est-à-dire suivant qu'il y avait peu ou beaucoup de danseurs, on reconnaissait le degré de vertu du seigneur.
- 24.(195) Le *t'ai tchang* ou *ta tchang* était la musique de *Yao* ; elle était ainsi nommée parce qu'elle manifestait l'éclat de son auteur. Le *hien tch'e* était la musique de *Hoang ti*, elle était ainsi nommée parce que la vertu de cet empereur était bienfaisante pour toute chose. La musique de *Choen* était appelée *chao* parce que cet empereur sut continuer le bon gouvernement de *Yao*. *Hia* est la musique de *Yu* qui agrandit encore les qualités de ses prédécesseurs. La musique des *Yn* fut appelée *ta hou* parce que *T'ang* le

vainqueur sut protéger le peuple. Enfin la musique des *Tcheou* fut appelée *ta ou* à cause de la gloire guerrière du fondateur de cette dynastie.

24.(196) Le chaud et le froid dans l'ordre physique sont assimilés aux instructions, c'est-à-dire à la musique, dans l'ordre moral. Le vent et la pluie correspondent aux actions, c'est-à-dire aux rites.

24.(197) On retrouve ici une des idées fondamentales du confucéisme, à savoir que, si le prince est vertueux, le peuple ne pourra manquer d'imiter son exemple.

24.(198) On avait en vue d'organiser les sacrifices et les banquets destinés aux sages. Mais l'abus du vin à ces solennités amena des disputes avec toutes leurs fâcheuses conséquences.

24.(199) Ce nombre de « cent » ne prétend point à l'exactitude ; il désigne seulement les salutations répétées que l'invité et son hôte devaient s'adresser entre chaque tasse de vin ; ce rite obligeait les buveurs à espacer leurs libations et les empêchait de s'enivrer.

24.(200) Les banquets ne furent plus, grâce aux rites, qu'une occasion de se réjouir en commun et les inconvénients de l'ivresse furent évités.

24.(201) Cette phrase résume les deux paragraphes qui la précèdent.

24.(202) Ici se termine la quatrième section du *Yo ki* dans le texte actuel du *Li ki*. Les deux paragraphes qui suivent sont les deux derniers de la sixième section ; mais, en fait, ils se rattachent mieux à la quatrième section qu'à la sixième.

24.(203) *Li ki, chap. Yo ki, fin du § 6.*

24.(204) La musique se donne comme un bienfait et ceux qui l'écoutent ne donnent rien en retour ; mais, tout en se livrant au dehors, elle n'est au fond que la manifestation de la vertu intérieure du cœur ; c'est cette vertu qui la fait naître et dont elle se réjouit. Le rite est une réciprocité, car celui qu'on aborde suivant les rites répond suivant les rites et paie de retour les sentiments d'autrui ; mais, tout en étant une réciprocité, les rites sont aussi un commencement ou un principe lorsqu'on les considère chez celui qui les exécute le premier dans le désir de s'attirer une réciprocité de respect de la part d'autrui.

24.(205) Ce paragraphe montre un exemple de la réciprocité des rites ; les seigneurs venant apporter en hommage les produits de leurs terres au Fils du

25.(106) *Tchang Cheou-tsie* cite un traité sur les armes de guerre d'après lequel la note *chang* indiquait que l'armée serait victorieuse, et la note *hong*, que les officiers et les soldats auraient des sentiments unanimes. Cf. n. 24. 253.

25.(107) Cf. tome I, n. 01.117.

25.(108) Le rebelle *Tch'e-yeou*, que *Hoang-ti* vainquit à *Tchouo-lou* représentait l'influence du feu.

25.(109) Cf. tome I, n. 00.132.

25.(110) D'après le *Chou King*, *T'ang* le victorieux exila *Kie*, le dernier souverain de la dynastie *Hia* à *Nan-tch'ao*. Cf. tome I, n. 02.332.

25.(111) *Kieou Fan* est cité vers 640 avant J.-C. Cf. *Mémoires historiques*, chap. XXXIX.

25.(112) *Wang-tse Tch'eng-fou* est un général cité à la date de 649 avant J.-C. Cf. *Mém. hist.*, chap. XXXII.

25.(113) *Suen Ou* fut au service du roi de *Ou*, *Ho-lu* (514-496 av. J.-C.). Cf. *Mémoires historiques*, chap. LXV.

25.(114) Les proclamations et les harangues du *Chou King*.

25.(115) Ce paragraphe mentionne les souverains de l'antiquité et les seigneurs de l'époque plus récente des *Tcheou* qui employèrent avec succès les armes de guerre.

25.(116) Cette virulente apostrophe aux lettrés est très digne de remarque. Elle fait comprendre que les *Mémoires historiques* aient été souvent regardés par les lettrés comme un ouvrage *hostile* à leur école. *Se-ma Ts'ien* paraît se faire ici l'écho des récriminations des militaires contre les « intellectuels » de son temps.

25.(117) Cf. tome I, p. 199, ligne 9.

25.(118) La conclusion sous-entendue est celle-ci : Et cependant ils furent vaincus.

25.(119) Les territoires inutiles désignent, comme l'expliquent les commentateurs, les pays barbares situés en dehors des limites de l'empire propre. La phrase ne signifie pas qu'il n'était pas utile de tenir garnison dans ces régions ; l'expression « inutile » est une simple épithète qui désigne les pays barbares.

faudrait savoir où *Se-ma Ts'ien* place cet équinoxe. A première vue, il semble nous donner à cet égard une certaine approximation, puisqu'il met les astérismes en rapport avec les mois de l'année chinoise. Mais, c'est précisément ici que je ne le comprends plus. Toutes les listes des Nakshatras, y compris la liste chinoise actuelle, les donnent dans l'ordre où ils passent au méridien par suite du mouvement diurne et aussi dans l'ordre où le soleil et la lune les parcourent et, par conséquent, dans lequel ils peuvent être en rapport avec les mois. Or *Se-ma Ts'ien* énumère les mois dans l'ordre direct : pourquoi énumère-t-il les astérismes à rebours? Tant que vous n'aurez pas élucidé ce point, je ne vois rien à tirer chronologiquement de son énumération.

25.(141) D'après *Siu Koang*, un texte donnerait, au lieu de [], la leçon [] ; il faudrait alors traduire : *Yng-che* préside aux plans de construction des maisons.

[c.a. : dans les pages suivantes E. Chavannes note de nombreux jeux de mots résultant de caractères chinois homophones. Ils seront signalés ici par le caractère *]

25.(142) Au 10^e mois, qui marque le commencement de l'hiver, le principe *yang* cesse d'agir ; il en est de même de tous les êtres qui se retirent dans leurs demeures pour passer l'hiver en repos ; le nom du tuyau appelé *ying tchong* exprime cette conformité (*ying*) des êtres avec le principe *yang*.

25.(143) Jeu de mots. Au commencement de l'hiver, le principe de vie et d'activité est comme bouché sous terre.

25.(144) Au moment du solstice d'hiver, le principe *yn* a atteint son maximum d'intensité et va commencer à décroître ; le principe *yang*, qui s'était affaibli de plus en plus au point de laisser le vide dans l'univers, va commencer à reprendre de l'énergie et à remplir ce vide. La mansion qui correspond à cette époque de l'année est donc appelée *Hiu* = vide.

25.(145) Les Sources jaunes symbolisent le domaine souterrain des morts ; au onzième mois, le principe *yang* frappe du talon les Sources jaunes pour prendre son élan et reparaître sur terre.

25.(146) Le groupe d'étoiles appelé « la constellation qui fonde ou qui établit (le principe des calculs du calendrier) » est fort voisin de la mansion *Teou*, et

gouverneur du sud et gouverneur du nord ; c'est se donner une peine inutile que de tenter de concilier, à force d'arguties, ces deux légendes.

26.(123) Cf. *Chou King*, chap. *Lu hing*, § 5-6 (Legge, C. C., vol. III, p. 592-593). D'après ce texte de *Se-ma Ts'ien*, le sujet de la phrase dans le *Chou King* doit être l'empereur *Tchoan-hiu*.

26.(124) Cf. tome I, n. 01.249.

26.(125) Cf. n. 117.

26.(126) Cf. tome I, n. 01.176.

26.(127) Cf. tome I, n. 01.221.

26.(128) Cf. n. 102 et n. 110.

26.(129) Cf. tome I, pp. 268-274 et p. 278-285.

26.(130) D'après les rites, le prince devait chaque mois venir proclamer le premier jour du mois dans le temple ancestral ; on célébrait alors un sacrifice qui était appelé « l'offrande dans le temple ancestral ».

26.(131) Remarquer l'expression [] qui s'est conservée jusqu'à nos jours pour désigner les astronomes et les mathématiciens ; cf. le *Tch'eou jen tchoan* de *Yuen Yuen* (Wylie, *Notes on chinese literature*, p. 31).

26.(132) La Chine, par opposition aux pays barbares, est désignée ici sous le nom de *tchou Hia*, c'est-à-dire « tous les *Hia* ». L'origine de cette expression est obscure ; mais, comme elle se retrouve souvent dans la littérature chinoise, il est intéressant de remarquer qu'elle était en usage dès l'époque de *Se-ma Ts'ien*.

26.(133) Cf. *Tso tchoan*, 1^e année du duc *Wen* ; Legge, C. C., vol. V, p. 229.

26.(134) C'est-à-dire que l'origine des calculs du calendrier coïncidait avec un commencement naturel, comme par exemple un solstice d'hiver tombant sur le premier jour du onzième mois, — que le milieu du mois était exactement au moment de la pleine lune, — enfin que les restes de jours étaient tous renvoyés au mois intercalaire.

26.(135) C'est-à-dire au calendrier.

26.(136) Cf. tome I, *Introduction*, n. 229. On trouvera un aperçu des curieuses théories de *Tseou Yen* dans le LXXIV^e chapitre des *Mémoires historiques*.

26.(154) Le calendrier *t'ai-tch'ou* fut institué le cinquième mois (21 juin-20 juillet 104 av. J.-C.) de l'année qui prit alors le nom de première année *t'ai-tch'ou*. D'après ce texte, l'édit de l'empereur relatif au nouveau calendrier paraît avoir été rendu le jour même du cinquième mois où se produisit le solstice d'été. On sait que six mois auparavant, le premier jour du onzième mois (25 décembre 105 av. J.-C.) avait coïncidé avec le solstice d'hiver.

26.(155) Cf. pp. 313-314.

26.(156) Le mot [] doit être ici l'équivalent de [] et désigner les vingt-quatre divisions de l'année.

26.(157) Cette harmonie est si parfaite que le solstice d'hiver doit coïncider avec un jour marqué du premier signe cyclique de la série duodénaire *tse, tch'eou, yn, mao,..* ; c'est en effet ce qui est arrivé, comme l'empereur le fait remarquer quelques lignes plus bas, et le solstice d'hiver est tombé sur le jour *kia-tse* qui était le premier du onzième mois.

26.(158) « a été vérifié ». Cf. n. 149.

26.(159) L'année avait été jusqu'alors comptée comme la septième année *yuen-fong*.

26.(160) Cf. Appendice III, § 10.

26.(161) Après avoir rappelé le décret par lequel l'empereur *Ou* instituait le nouveau calendrier *t'ai-tch'ou*, *Se-ma Ts'ien* va exposer ce qu'était l'ancien calendrier *t'ai-tch'ou* des *Yn*. L'erreur dans laquelle sont tombés la plupart des commentateurs a été de croire que le tableau qui va suivre représentait le nouveau calendrier *t'ai-tch'ou* de l'empereur *Ou* ; les noms des périodes d'années sont vraisemblablement une interpolation de *Tch'ou Chao-suen*, et *Se-ma Ts'ien* avait dû se borner à donner le schéma d'une période de 76 années comptée à partir d'une origine première appelée *t'ai-tch'ou*. Cf. Appendice III, § 11.

Dans le tableau pp. 333-337, j'ai corrigé la disposition typographique des *Mémoires historiques* qui est fautive en quelques endroits. En effet, les indications des quatre points cardinaux et les nombres de mois qui sont inscrits dans le texte de *Se-ma Ts'ien* au-dessous de certains noms d'années doivent toujours être attribués à l'année suivante, et non à celle au-dessous de laquelle ils sont inscrits.

tous deux désignent à la fois la boîte du cadenas et son pêne ; on ne peut dire que le premier seul symbolise le pêne ou la clef tandis que le second seul symboliserait la boîte ou la matrice.

— Ces étoiles font partie de la constellation du Scorpion.

27.(134) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 111.

27.(135) L'Épi de la Vierge et l'étoile de cette même constellation.

27.(136) Arcturus du Bouvier. *Se-ma Ts'ien* rattache cette étoile à la mansion *Kio* ; aujourd'hui on la fait dépendre de la mansion *K'ang*.

27.(137) , , , et , , du Bouvier. Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 499-502.

27.(138) Cf. Appendice III, § 9.

27.(139) , , , de la Vierge.

27.(140) , , , de la Balance.

27.(141) Les neuf étoiles de la queue du Scorpion.

27.(142) , , du Sagittaire et du Télescope.

27.(143) Cette dénomination me fait croire que le nom de la mansion *Ki* signifie le « Van », et non le « Ramasse-poussière », comme le soutient M. Schlegel (*Uranographie chinoise*, pp. 161-163). Le commentateur *Song Kiun* dit en effet :

« Le mot *ngao* signifie manier et remuer ; le *ki* symbolise l'action de vanner et de remuer ; en outre le *ki* reçoit des matières dont il fait partir les unes, dont il fait venir les autres, ce qui est le symbole des hôtes.

Il est évident que cette description convient au van, mais non au ramasse-poussière.

27.(144) Mars.

27.(145) Ce sens est celui qui est indiqué dans le commentaire de *Tchang Cheou-tsie*.

27.(146) Sous ce nom de *Heng*, on comprend plusieurs étoiles de la Vierge et du Lion ; les étoiles qui vont être énumérées par *Se-ma Ts'ien* se rattachent à ce vaste astérisme qui correspond à ce qu'on appela plus tard *T'ai-wei hoan* (cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 534).

27.(147) Le Soleil, la Lune et les cinq planètes.

- 27.(148) du Lion ?
- 27.(149) de la Vierge ?
- 27.(150) On ne compte plus aujourd'hui que deux étoiles appelées *Tche-fa* ; ce sont et de la Vierge.
- 27.(151) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 475.
- 27.(152) On ne compte plus aujourd'hui que cinq étoiles appelées *Tchou-heou* ; elles se trouvent dans la Chevelure de Bérénice. Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 473, par. XIX.
- 27.(153) La plus importante de ces cinq étoiles est Denebola du Lion. Les cinq Empereurs sont ceux qui correspondent aux cinq éléments, aux cinq couleurs, etc.
- 27.(154) Le mot [] désigne proprement une végétation luxuriante. Le *Ts'ien Han-chou* donne la leçon [...] « (ces étoiles sont) tristes et sombres ». — Ce groupe d'étoiles se trouve dans la Chevelure de Bérénice.
- 27.(155) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 471, par. X.
- 27.(156) Si elles pénètrent, en venant de l'ouest, dans le groupe d'étoiles appelé le palais *T'ai-wei*.
- 27.(157) En venant de l'est.
- 27.(158) L'endroit qui, dans le palais *T'ai-wei*, représente le trône de l'empereur.
- 27.(159) Les douze étoiles dont il a été question plus haut.
- 27.(160) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 461, par. V.
- 27.(161) Cet astérisme est formé de dix-sept étoiles dont la plus importante est Régulus du Lion. C'est Régulus qui est désigné plus bas sous le nom de « la Souveraine ». Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 452-459.
- 27.(162) , d, , , , , , des Gémeaux.
- 27.(163) des Gémeaux.
- 27.(164) Castor et Pollux et des Gémeaux.
- 27.(165) Procyon, , du Petit-Chien.
- 27.(166) , , , du Cancer.
- 27.(167) La nébuleuse Praesepe, à l'intérieur du Cancer.

- 27.(168) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 389, par. XIV.
- 27.(169) , , , , , , , de l'Hydre.
- 27.(170) Le bec de l'Oiseau rouge qui s'étend sur toute la portion méridionale du firmament.
- 27.(171) Cette mansion est formée de et de l'Hydre, plus cinq petites étoiles difficiles à déterminer.
- 27.(172) x, , , , , et une autre petite étoile de l'Hydre.
- 27.(173) Vingt-deux étoiles qui correspondent en gros à notre constellation de la Coupe.
- 27.(174) , , , de la Vierge.
- 27.(175) du Corbeau, ap. Schlegel. *op. cit.*, p. 480-481.
- 27.(176) , , et quelques autres étoiles du Centaure. Ces étoiles se trouvent droit au-dessous de la mansion *Tchen* et je ne vois pas pour quelle raison M. Schlegel, *op. cit.*, p. 136, les rattache à la mansion *Fang*.
- 27.(177) Le Palais occidental est symbolisé par le Tigre blanc. *Se-ma Ts'ien* omet de le dire, quoiqu'il indique les symboles des autres Palais.
- 27.(178) Cet astérisme correspond à diverses étoiles du Cocher. Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 389.
- 27.(179) Neuf étoiles du Cocher ; cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 382.
- 27.(180) Seize étoiles dont les plus importantes sont et d'Andromède.
- 27.(181) , , du Bélier.
- 27.(182) 35, 39 et 41 du Bélier.
- 27.(183) Diverses étoiles du Taureau. Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 343, par. I.
- 27.(184) Les Pléiades. Cette constellation, dont l'étoile la plus brillante est du Taureau, annonçait, par son lever héliaque, l'équinoxe du printemps, vers l'an 2500 avant notre ère ; l'idéogramme *Mao* représentait primitivement le soleil au-dessus d'une porte ouverte.
- 27.(185) Les barbares occidentaux qui ont de la barbe et de longs cheveux.
- 27.(186) Les réunions de deuil ?
- 27.(187) Les Hyades, dont l'étoile la plus brillante est Aldébaran, du Taureau.
- 27.(188) du Taureau, à côté de Aldébaran. Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 372.

pieds plus au nord que l'étoile , c'est la région du *yn* suprême. De même, l'étoile est l'étoile *yang* ; l'espace entre les étoiles et est la chambre du *yang* ; au sud de l'étoile est la région du *yang* suprême.

27.(308) *T'ien-men* est soit un autre nom de la mansion *Kio* (Spica de la Vierge), soit un astérisme tout voisin. Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 487-488.

27.(309) Ce sont les quatre étoiles de la mansion *Fang* qui sont ici appelées les Quatre soutiens.

27.(310) Le *Nan-ho* correspond à de Procyon, et du Petit-Chien ; le *Pei-ho* correspond à , , et des Gémeaux.

27.(311) Les eaux et la guerre dépendent du principe *yn*, c'est-à-dire ici du *Pei-ho* ; la sécheresse et le deuil dépendent du principe *yang*, c'est-à-dire ici du *Nan-ho*.

27.(312) Arcturus du Bouvier. — La phrase signifierait littéralement : (si la lune) éclipse *Ta-kio* ; mais d'après *Siu Koang*, un texte donne la leçon (si la lune) est éclipsée par *Ta-kio*. Comme il s'agit dans tout ce paragraphe des éclipses de lune, c'est cette dernière leçon qu'il faut adopter. Il ne faut d'ailleurs pas comprendre que l'étoile *Ta-kio* éclipse effectivement la lune, mais que, dans les idées des Chinois, certaines éclipses de lune sont dues à l'influence de *Ta-kio*.

27.(313) Antarès, et du Scorpion.

27.(314) Le total des nombres donnés par *Se-ma Ts'ien* est ... de 121, et non de 113 mois.

27.(315) ... Il semble ... qu'il y ait ici une réminiscence de ce passage du *Che King* (*Siao ya*, 4^e décade, ode IX, strophe 2) que le P. Couvreur traduit de la manière suivante :

« Que la lune soit éclipsée, ce n'est pas un grave désordre ; mais quand le soleil est éclipsé, (on doit se demander) quel malheur est sur le point d'arriver.

27.(316) Dans ce paragraphe, les étoiles dont il est question ne sont pas à proprement parler des étoiles et ne rentrent point dans les catalogues des astronomes ; ce sont des corps célestes qui sont voisins de la terre puisqu'ils n'en sont distants que de quelques *tchang* ou dizaines de pieds. Sont-ce des bolides qui sont ici décrits ? Toutes les hypothèses sont permises et aucune ne s'impose.

- 28.(107) Cette citation du *Chou King* se trouve déjà dans les Annales principales des cinq empereurs. Nous renvoyons aux notes de notre premier volume, pp. 58-65.
- 28.(108) Cette phrase et celles qui sont, plus bas, placées entre tirets, sont des gloses introduites par *Se-ma Ts'ien* pour expliquer le texte qu'il cite.
- 28.(109) Le *Heng-chan* est à 30 *li* à l'ouest de la sous-préfecture du même nom, préfecture de *Heng-tcheou*, province de *Hou-nan*.
- 28.(110) A 10 *li* au sud de la sous-préfecture de *Hoa-yn*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*.
- 28.(111) Le *Heng-chan* est dans la sous-préfecture de *Hoen-yuen*, préfecture de *Ta-t'ong*, province de *Chan-si*.
- 28.(112) A 10 *li* au nord de la sous-préfecture de *Teng-fong*, préfecture et province de *Ho-nan*.
- 28.(113) Cf. tome I, p. 168, où la légende est rapportée d'une manière différente.
- 28.(114) Cf. tome I, note 03.144.
- 28.(115) Cf. tome I, pp. 191-192.
- 28.(116) Cf. tome I, p. 195.
- 28.(117) Cf. tome I, note 03.195.
- 28.(118) Cf. tome I, p. 190.
- 28.(119) Cf. tome I, p. 198.
- 28.(120) Le titre *Tcheou koan* désigne soit un chapitre du *Chou King*, soit le *Tcheou li*. Mais ni dans l'un ni dans l'autre de ces écrits je n'ai retrouvé le texte cité ici.
- 28.(121) Cf. pp. 415-416.
- 28.(122) Ce texte est tiré des Ordonnances royales du *Li ki* ; cf. Legge, S. B. E., vol. XXVII, p. 225. — L'empereur est chargé des sacrifices aux cinq grandes montagnes et aux quatre principaux cours d'eau de l'empire ; il traite les premières avec les mêmes honneurs que si elles étaient des ducs du palais ; il traite les seconds avec les mêmes honneurs que s'ils étaient des seigneurs. Quant aux seigneurs, ils n'ont pas le droit de sacrifier aux

28.(227) Cf. pp. 415-416.

28.(228) Le *Kiang*, le *Ho* et les rivières *Hoai* et *Tsi*.

28.(229) Cf. tome II, n. 05.222.

28.(230) Cf. tome II, n. 06.292.

28.(231) Cf. n. 110.

28.(232) D'après la géographie *Kouo ti che*, cette montagne était à 10 *li* au nord de la sous-préfecture actuelle de *Joie-tch'eng*, préfecture secondaire de *Kie*, province de *Chan-si*. Il est donc inexact de placer cette sommité à l'ouest de la montagne *Hoa*.

28.(233) D'après *Siu Koang*, cette montagne se trouverait dans la sous-préfecture de *Ou-kong*, province de *Chàn-si*. Mais *Yen Che-kou* déclare celle localisation fort sujette à caution.

28.(234) Dans la sous-préfecture actuelle de *K'i-chan*, préfecture de *Fong-siang*, province de *Chàn-si*.

28.(235) Sur le territoire de l'ancienne sous-préfecture de *Ou-chan*, laquelle était à 120 *li* au sud-est de la préfecture secondaire actuelle de *Long*, préfecture de *Fong-siang*, province de *Chàn-si*.

28.(236) Le *Hong-tchong* ou tombeau de *Hong* était ainsi nommé parce que la tradition y plaçait la sépulture de *Ta-hong* ou *Koei-yu Kiu*, ministre de *Hoang-ti* (cf. plus loin). Cette montagne était près de *Yong*.

28.(237) Cf. tome I, n. 02.194 et n. 02.229.

28.(238) Cf. tome II, n. 05.372. D'après la géographie *Kouo ti tche*, le sanctuaire était à 30 *li* au sud de la sous-préfecture actuelle de *Tch'ao-i*, préfecture de *Tong-tcheou*, province de *Chàn-si*.

28.(239) Affluent de gauche du cours supérieur de la rivière *Han*, dans l'angle sud-ouest du *Chàn-si*. *Han-tchong* est aujourd'hui la préfecture de ce nom dans la province de *Chàn-si*.

28.(240) Ce lac, qui avait 40 *li* de superficie, se trouvait dans le massif montagneux situé à l'ouest de la préfecture de *P'ing-leang* du *Kan-sou*, massif d'où sortent la rivière *King* à l'est, la rivière *Ts'ing-choei* au nord et la rivière *K'ou-choei* au sud. Sur la divinité de *Tsieou*, cf. tome II, p. 546.

28.(241) Le *Kiang* dont il est ici question est la rivière *Min* qui était regardée par les Chinois comme forment le cours supérieur du *Yang tse kiang*. Le

sacrifice au *Kiang* se faisait près de *Tch'eng-tou*, la capitale actuelle du *Se-tch'oan*.

28.(242) Le mot [] désigne ci le sommet d'une montagne.

28.(243) Cf. n. 236, 234, 235 et 233.

28.(244) Cf. pp. 421-422.

28.(245) La rivière *Pa* prend sa source dans les collines *Ts'in-ling*, à peu de distance au sud-ouest de la sous-préfecture de *Lan-t'ien*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si* ; cette rivière coule vers le nord, et, à une vingtaine de *li* à l'est de la préfecture de *Si-ngan*, elle s'unit à la rivière *Tch'an* ; leurs eaux réunies vont se jeter au nord dans la rivière *Wei*.

28.(246) Les rivières *Fong* et *Lao* sont toutes deux sur le territoire de la sous-préfecture de Hou, à l'ouest de *Si-ngan-fou*.

28.(247) Cf. tome I, n. 02.207.

28.(248) Telle que char ou poulains.

28.(249) Cf. tome I, n. 02.193.

28.(250) Cf. tome I, n. 03.214.

28.(251) Noms de deux cours d'eau à l'ouest de l'ancienne sous-préfecture de *Hoa-tch'e*, près de la sous-préfecture actuelle de *Ho-choei*, préfecture de *King-yang*, province de *Kan-sou*.

28.(252) Dans le voisinage de la sous-préfecture de *Lai-choei*, préfecture secondaire de *I*, province de *Tche-li*.

28.(253) Le mot *Tch'en* paraît désigner ici l'ancienne constellation *Ta-ho* du cycle de Jupiter (cf. Appendice IV, § 6, cycle A) ; le mot *Chen* désigne la constellation *Che-tch'en* de ce même cycle. Le *Tso tchoan* (1^e année du duc *Tchao* ; Legge, *C. C.*, vol. V, p. 580) accouple comme ici les mots *Chen* et *Tch'en* ; *Chen* fut la constellation propre au pays de *Chang* et eut pour préposé *Che-tch'en*, fils cadet de l'empereur *Kao-sin* ; *Tch'en* fut la constellation propre au pays de *Chang* et eut pour préposé *Ngo-Po*, fils aîné de l'empereur *Kao-sin*. Il résulte d'un autre texte du *Tso tchoan* (9^e année du duc *Siang* ; Legge, *C. C.*, vol. V, p. 439), que la constellation à laquelle fut préposé *Ngo-po* n'est autre que *Ta-ho*, et c'est ce qui nous autorise à identifier *Tch'en* et *Ta-ho*. — Ou retrouve le même accouplement des mots *Chen* et *Tch'en* dans le *Kouo yu* (section *Tsin yu* livre IV, p. 15 v^o) :

symbolise la terre ; or la terre est signifiée par le caractère cyclique qui indique aussi le sud-ouest.

28.(418) Le Traité sur les sacrifices *fong* et *chan* donne la leçon : « un renard et un bœuf » ; mais ce sens est inadmissible, car le renard n'est pas une victime pour les sacrifices. — Les Annales de l'empereur *Ou* disent qu'on immole « un yak tibétain » (d'après Wells Williams). — Le *Ts'ien Han chou* écrit [] et *Yen Che-kou* explique ce terme de la manière suivante : C'est le nom d'un bœuf dont la queue a de longs poils et qui se trouve chez les barbares du sud-ouest.

28.(419) Le sens de cette phrase est obscur.

28.(420) Tandis que l'empereur se prosterne devant *T'ai-i*, il se contente de saluer le soleil et la lune. Sur les sacrifices au Soleil et à la Lune, cf. Legge, *S. B. E.*, vol. XXVIII, p. 219, n. 1.

28.(421) Ces paroles semblent être la prière par laquelle l'assistant annonce au Ciel le culte que lui rend l'empereur.

28.(422) C'est-à-dire dans le palais *Kan-ts'iuén* qui était à *Yun-yang* ; cf. tome II, n. 06.154.

28.(423) Cette phrase me paraît destinée à corroborer l'exclamation de l'officier qui avait vu une clarté au dessus du sacrifice ; les plus hauts fonctionnaires attestèrent la réalité du miracle.

28.(424) Ici comme plus haut (voyez note 361), le *Ts'ien Han chou* précise davantage et dit qu'il s'agit de *Se-ma T'an*.

28.(425) Cf. *Mém. hist.*, chap. CXIII, et tome I, *Introduction*, p. LXXXIII-LXXXIV.

28.(426) Le texte porte de bois *King* mâle. C'était une espèce de saule. Cf. Bretschneider, *Botanicon sinicum*, part III, n° 348. Le *King* mâle ne porte pas de fruits ; aussi est-il un emblème de pureté.

28.(427) Il s'agit de l'hiver de la sixième année *yuen-ting* ; laquelle commence le 14 novembre 112 et finit le 3 novembre 111 avant J.-C.

28.(428) Nom d'une commanderie.

28.(429) La ville de *Keou-che* était sur l'emplacement de l'ancienne principauté féodale de *Hoa* (cf. tome I, n. 04.461) ; elle était à 20 *li* au sud de la sous-préfecture actuelle de *Yen-che*, préfecture et province de *Ho-nan*.

28.(463) Le [a] et le [b] paraissent être deux espèces différentes de rhinocéros.

28.(464) Je rétablis ici la phrase qui se trouve dans le XIIe chapitre des *Mémoires historiques* et dans le XXVe chapitre du *Ts'ien Han chou* ; on avait amené jusqu'au pied du *T'ai chan* des rhinocéros et des éléphants, mais l'empereur n'en fit aucun usage et ces animaux purent s'en aller. Le chapitre XXVIII des *Mémoires historiques* donne la leçon [...] qu'il faut rattacher à ce qui suit :

« Au moment où ou sacrifia à la souveraine Terre et où on fit les sacrifices *fong* et *chan*...

28.(465) A proprement parler, l'empereur s'assit à l'endroit où la tradition rapportait qu'il y avait eu autrefois un *Ming-t'ang* ; l'empereur lui-même devait faire élever en l'an 106 (cf. p. 510) un édifice de ce nom.

28.(466) Cf. n. 423.

28.(467) Les commentateurs expliquent le texte comme s'il y avait [] au lieu de [] ; c'est en effet la leçon que nous trouvons dans le VIe chapitre du *Ts'ien Han chou*, à la date de la première année *yuen-fong*. Il y aurait donc ici une allusion à la voix mystérieuse qui souhaila à l'empereur dix mille années de vie, au moment où il était sur le Pic du centre (cf. p. 499).

28.(468) C'est-à-dire que l'empereur change le nom de la période d'années et, de l'année en cours, il fait la première année *tien-fong*.

28.(469) Comme mesure de capacité, le *che* vaut 10 *teou* ou boisseaux.

28.(470) Ces quatre préfectures étaient situées aux environs du *T'ai-chan* et avaient été fortement taxées pour défrayer l'empereur et son cortège.

28.(471) L'année *i-mao* est la troisième année *yuen-cho* (126 av. J.-C.) ; à cette date, en effet, le chapitre VI du *Ts'ien Han chou* mentionne une amnistie. Cet emploi des caractères cycliques pour désigner l'année est fort rare chez *Se-ma Ts'ien*.

28.(472) Cf. tome I, n. 01.241.

28.(473) Cf. n. 460. Il est probable que l'empereur *Ou* fit empoisonner *Tse-heou* pour être sûr qu'il ne divulguerait pas ce qui s'était passé lors du sacrifice *fong* dont il avait été le seul témoin (cf. p. 501).

28.(474) Cf. tome II, n. 06.315.

- 28.(487) La digue de *Hou-tse* était au nord de la ville de *Pou-yang*, laquelle se trouvait elle-même au sud de la préfecture secondaire actuelle de *K'ai*, préfecture de *Ta-ming*, province de *Tche-li*.
- 28.(488) Cf. le chapitre XXIX des *Mémoires historiques*.
- 28.(489) Le *Tong Yue* et le *Nan Yue*.
- 28.(490) Cf. tome I, *Introduction*, p. LXXX.
- 28.(491) L'augure se tirait de la forme des trous que présentaient les os du poulet.
- 28.(492) On a vu plus haut (p. 494) que *Kong-sien K'ing* prétendait avoir vu des traces de pas d'un être surnaturel sur la muraille de *Keou-che*.
- 28.(493) *Fei-lien* préside au vent ; cf. n. 256.
- 28.(494) Cf. n. 484.
- 28.(495) Cf. tome I, *Introduction*, p. LXXXVI.
- 28.(496) Le *Tong kien kang mou* rapporte cette sécheresse à l'année précédente.
- 28.(497) D'après *Se-ma Tcheng*, les étoiles *Ling* seraient identiques aux étoiles *Long*, c'est-à-dire à tout l'ensemble de constellations qui forment le Dragon azuré.
- 28.(498) *Hoei-tchong* se trouvait dans la préfecture de *Kao-p'ing* (aujourd'hui sous-préfecture de *Tchen-yuen*, préfecture secondaire de *King*, province de *Kan-sou* ; le chemin que fit ouvrir l'empereur *Ou* menait de *Hoei-tchong* à la passe *Siao*. La passe *Siao* était la passe septentrionale du pays de *Ts'in* ; elle s'était appelée autrefois passe *Long-chan* ; elle était à 140 *li* au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *Tchen-yuen* déjà nommée plus haut.
- 28.(499) C'était un étang qui se trouvait dans la commanderie de *Tchouo*.
- 28.(500) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Kiang-ling*, préfecture de *King-tcheou*, province de *Hou-peï*.
- 28.(501) Cette préfecture, qui faisait partie de la commanderie de *Lou-kiang*, était à 30 *li* au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *Houo-chan*, préfecture secondaire de *Leou-ngan*, province de *Ngan-hoei*.
- 28.(502) *Siun-yang* était une préfecture de la commanderie de *Lou-kiang* ; elle était au nord de la sous-préfecture actuelle de *Hoang-mei*, préfecture de *Hoang-tcheou*, province de *Hou-peï*.
- Le chapitre VI du *Ts'ien Han chou* rapporte que, en descendant le *Yang-tse kiang* à partir de cette ville, l'empereur *Ou* tua lui-même à coups de flèches un

- 28.(534) Ce sont des ministres légendaires de *Hoang-ti* ; au lieu de *Fong-tch'en*, le chapitre XXV du *Ts'ien Han chou* donne la leçon *Fong-kiu*.
- 28.(535) Cf. n. 486.
- 28.(536) Cf. tome I, n. 01.125.
- 28.(537) Le nom de *Che-lu* signifie la Porte de pierre.
- 28.(538) Sur le *Heng-chan* ou *Tch'ang-chan*, cf. tome I, n. 02.223. Cette montagne était le Pic du nord ; cf. n. 111 du présent volume.
- 28.(539) Cf. pp. 466-467.
- 28.(540) Le Ciel, la Terre et *T'ai-i* ; cf. p. 46, lignes 15-17.
- 28.(541) Les étoiles rouges sont identiques aux étoiles *Ling* dont il a été question plus haut ; cf. p. 509.
- 28.(542) La phrase est obscure, mais elle doit faire allusion aux cinq autels que *K'oan Chou* fit élever en l'honneur de la souveraine Terre ; cf. p. 475 : Le commentaire de *Se-ma Tcheng* me paraît ici fautif.
- 28.(543) Cf. pp. 432-435.
- 28.(544) Cf. n. 533.
- 28.(545) Cf. pp. 415-416.
- 28.(546) Cf. p. 418.
- 28.(547) C'est-à-dire que l'empereur ne parvint pas à se dégager complètement des liens de la superstition.
- 28.(548) On peut voir qu'ils n'arrivent à aucun résultat positif.
- 28.(549) Cf. n. 356.

CHAPITRE XXIX : les canaux du fleuve

@

- 29.(101) Suivant d'autres commentaires, il s'agirait de chaussures armées de crampons. On peut comparer tout ce passage à celui qui se trouve dans les Annales principales des *Hia* ; cf. tome I, p. 101.
- 29.(102) *Se-ma Ts'ien*, qui se propose de traiter dans ce chapitre des canaux du *Hoang-ho*, dégage dans l'œuvre légendaire de *Yu* ce qui concerne spécialement ce fleuve. Sur tous les noms de lieux cités dans ce paragraphe, cf. tome I, n. 02.233.

Yu, se soit jeté dans la mer non loin de la ville actuelle de *T'ien-tsin*. Le changement de cours qui survint en 602 avant J.-C. ne modifia pas l'embouchure du *Hoang-ho*, mais reporta son lit à l'est de celui de la rivière *Tchang* ; dans la carte hors texte qu'on trouvera en regard de la page 526, on voit marqués en noir foncé les trois tronçons qui se desséchèrent en 602 avant J.-C., mais qui, à l'époque où nous reporte le Tribut de *Yu*, amenaient le *Hoang-ho* dans le lit actuel de la rivière *Tchang*. [carte à agrandir en cas de besoin]

29.(105) L'empire entier est désigné ici par l'expression « tous les *Hia* » ; il s'oppose ainsi à la capitale où demeure le roi suzerain de tous les princes.

« Le royaume du Milieu, c'est la capitale ; les régions dans les quatre directions, ce sont tous les *Hia*

29.(commentaire du *Che King*, cité dans le *P'ei wen-yun fou*, à l'expression *tchou hia*).

29.(106) Cf. tome II, n. 06.109 et n. 07.344.

29.(107) Sur la rivière *Tsi*, cf. tome I, n. 02.131. — La rivière *Jou* est un affluent de la rivière *Hoai*, qui prend sa source au pied du mont *T'ien-mou* à 120 *li* au nord-ouest de la sous-préfecture de *Sin-yang*, préfecture de *Jou-ning*, province de *Ho-nan*. — Sur la rivière *Hoai* et la rivière *Se*, cf. tome I, n. 02.152 et n. 02.159.

29.(108) Cf. tome I, n. 02.174 et n. 02.178.

29.(109) Sur les trois *Kiang*, cf. tome I, n. 02.165. Les *cing* Lacs ne sont autres que le lac *T'ai-hou* (cf. tome I, n. 02.166) qui est ainsi nommé, dit-on, parce qu'on lui attribuait une circonférence de cinq cents *li*.

29.(110) Cf. tome I, n. 02.144 *ad fin*, et n. 02.131.

29.(111) *Li Ping* passe pour avoir été au service du roi *Tchao* (306-251 av. J.-C.) de *Ts'in*. On trouve, à la fin du chapitre III du *Kin che kou wen*, quelques mots de deux inscriptions attribuées à ce personnage ; mais ces deux courts fragments, l'un de 3 et l'autre de 6 caractères, ne présentent aucun sens suivi. Leur authenticité est d'ailleurs douteuse.

29.(112) La rivière *Mo* est un petit cours d'eau de la province de *Se-tch'oan* ; elle se jette, non loin de la ville préfectorale de *Ya-tcheou* dans la rivière *Ts'ing-i* ; la rivière *Ts'ing-i* coule vers le sud-est et se jette dans la rivière *Min* à l'endroit où se trouve la préfecture *Kia-ting*.

Chàn-si qui se jette dans le *Hoang-ho* en confondant presque son confluent avec celui de la rivière *Wei* dans ce fleuve.

29.(141) Aujourd'hui sous-préfecture de *Tch'eng-tch'eng* au nord de la préfecture de *T'ong-tcheou*.

29.(142) Cette phrase est obscure, au témoignage même de l'éditeur de *Che ki luen wen*.

29.(143) Cf. note 123.

29.(144) C'est-à-dire les provinces actuelles de *Ho-nan*, de *Ngan-hoei* et de *Kiang-sou* que dévastait alors le *Houang-ho* sorti de son ancien lit.

29.(145) Cf. p. 501.

29.(146) Cf. n. 28.497.

29.(147) Cf. n. 28.485.

29.(148) C'étaient là des offrandes destinées à apaiser le dieu du Fleuve.

29.(149) Ce texte se retrouve dans le XXIXe chapitre du *Ts'ien Han chou*. Le Dr Edkins en a donné une traduction avec une étude sur le 2^e et le 3^e tons de la langue chinoise, dans la *China Review*, vol. XV, p. 285-288.

29.(150) L'eau débordée mine les hauteurs et les fait s'ébouler. — Suivant d'autres commentateurs, l'empereur *Ou* exhorte les travailleurs à démolir les collines et à en prendre la terre pour boucher la brèche.

29.(151) Les poissons sont mal à leur aise dans les eaux troubles de l'inondation ; quand vient l'hiver, ils sont pris par la glace qui se produit sur toute la surface des terres inondées.

29.(152) L'empereur va boucher la brèche de *Hou-tse* et faire revenir le Fleuve dans son ancien lit ; ce sera, dit-il, un effet de la bonté des dieux, car c'est une conséquence des sacrifices *fong* et *chan* ; si, en effet, il n'était pas sorti de sa capitale pour aller accomplir ces sacrifices, comment aurait-il su les désastres que causait le Fleuve débordé ?

29.(153) Si on suit la leçon du *Ts'ien Han chou*, il faut traduire : Moi, le souverain, je dis au Comte du Fleuve. Sur la divinité appelée le Comte du Fleuve, cf. *Mém. hist.*, chap. CXXVI, biographie de *Si-men Pao*.

29.(154) Cf. tome II, n. 05.357.

30.(101) Le titre de ce traité (*p'ing tchoen*) est en réalité le nom d'une fonction à l'époque des *Han*. Les officiers appelés *p'ing tchoen* furent, comme nous l'apprenons dans ce traité lui-même, institués en 110 avant J.-C. ; ils étaient chargés de maintenir une certaine régularité dans les transactions commerciales ; ils achetaient les denrées de première nécessité au moment où elles étaient bon marché ; ils les vendaient à l'époque où elles étaient chères ; ils empêchaient ainsi les prix soit de s'avilir, soit de devenir exorbitants ; aussi leur donnait-on le nom de *p'ing tchoen* composé de deux mots qui signifient égaliser, rendre exact. En faisant de ce nom le titre de son chapitre, *Se-ma Ts'ien* indique qu'il parlera des mesures administratives qui furent prises par les empereurs *Han* pour assurer la stabilité des prix et pour balancer les fluctuations du commerce.

— Les Chinois ont conservé une grande admiration pour ce plus ancien monument de leur économie politique. En 1893, *Li Hong-tchang* qui était alors vice-roi du *Tche-li*, se rendit à un banquet que lui offrait à *Ts'ien-tsin* la *Hong-kong and Shanghai Banking Corporation* ; sa secrétaire, *Lo fong-lo*, prononça en son nom un petit discours en anglais dont voici le début (*North China Herald*, 17 mars 1893, p. 394) :

« The theory of political economy which treats of the circulation of wealth, or the banking system, the pivot on which the international commerce of the civilised nations turns, though a modern science in Europe, has been originated, we presume, from the principles of the law of administration of the *Chow* dynasty. The subsequent writings of the two most celebrated Chinese historians, *Se-ma Ts'ien* and *Pan Kou* on the *Balance of Trade* may be compared to those of Adam Smith ou the *Wealth of Nations*... »

— Le traité de *Pan Kou* auquel *Li Hong-tchang* faisait allusion est le XXIV^e chapitre du *Ts'ien Han chou* ; il est en partie la reproduction du traité de *Se-ma Ts'ien* et peut souvent aider à en éclaircir le sens ; nous aurons à nous y référer dans les notes suivantes.

30.(102) Lorsque les *Han* arrivèrent au pouvoir, ils trouvèrent l'empire ruiné par la dynastie qui les avait précédés.

30.(103) Sous-entendez : pour l'armée.

certain poids d'or ; aujourd'hui, l'étalon dont on se sert est un certain poids d'argent (le taël) ; il serait intéressant de savoir à quelle époque et pour quelles causes les Chinois ont substitué l'étalon d'argent à l'étalon d'or.

30.(109) Ce sens assez rare du mot [] est confirmé par les commentateurs *Li Ki*, *Wei Tchao*, et *Se-ma Tcheng*.

30.(110) Au lieu du mot [], le *Ts'ien Han chou* (chap. XXIV, 2^e partie, p. 2 r°) écrit [] ; ce mot ayant aussi le sens de *sauter*, *bondir*, il faut alors traduire : « les denrées avaient de grandes sautes de prix ». — Le mot [] dans le *Ts'ien Han chou* a le sens de beaucoup, extrême.

30.(111) Dix mille pièces de monnaies en cuivre étaient l'équivalent d'une livre d'or.

30.(112) C'est-à-dire que 120 livres de riz se vendirent jusqu'au prix de 1 livre d'or.

30.(113) *Kao-tsou* voulait favoriser l'agriculture au détriment du commerce.

30.(114) La caste des marchands était ainsi exclue des fonctions publiques.

30.(115) On détermina exactement la capitation d'après les besoins du trésor ; on n'exigea du peuple que le strict nécessaire.— Le mot [] désigne proprement l'impôt de la capitation par opposition au mot [] qui désigne la redevance du quinzième prélevé sur toutes les productions du sol et de l'industrie.

30.(116) Sur l'expression [], cf. tome I, n. 04.436, *ad fin.* — Il est à peu près impossible de suivre ici dans la traduction la structure de la phrase chinoise qui serait littéralement celle-ci : les revenus des taxes et redevances..., depuis le Fils du Ciel jusqu'aux terres affectées à l'entretien personnel des seigneurs apanagés, étaient tout entiers et respectivement considérés comme des subventions fournies à titre privé.

30.(117) Sur les monnaies en forme de fruit d'ormeau, cf. note 107.

30.(118) Un demi-*leang* est un poids de 12 *chou* (cf. note 106) ; ces pièces de monnaie ne pesaient donc que le tiers de leur poids nominal ; elles furent fondues la cinquième année de l'empereur *Wen* (175 av. J.-C.). Entre ces monnaies de 4 *chou* et les monnaies des *Ts'in* qui pesaient réellement 12 *chou*, il y avait un intermédiaire, car le livre des *Han* antérieurs nous apprend qu'au septième mois de la deuxième année de son règne (28 juillet-25 août 186), l'impératrice *Lu* avait mis en circulation des pièces du poids de 8 *chou* qui portaient également la suscription : un demi-*leang*.

30.(224) Les orateurs commencent par rappeler les mesures qui ont été prises pour parer à la détresse causée par des inondations ; on a transporté les pauvres gens dans des territoires nouveaux (cf. p. 562) et l'empereur a lui-même fait le sacrifice d'une partie de sa liste civile (cf. p. 561). Il reste encore une ressource, comme on va le montrer à l'empereur, à savoir de taxer les marchands.

30.(225) Littéralement : « Le peuple ne sort pas tout entier des arpents méridionaux ».

Cette expression « les arpents méridionaux » se retrouve souvent dans le *Che King*. Ainsi, ce livre classique présente trois fois la phrase *t'iên tsiún tchéu hi* :

— *Kouo fong, odes de Pin*, 1^e ode, str. 1 ;

— *Ta ya*, 6^e décade, ode 7, strophe 3 et ode 8, strophe 4 :

« apporter de la nourriture à ceux qui travaillent dans les arpents méridionaux.

— Troisième décade des odes sacrificatoires des *Tcheou*, ode 5 et ode 6) :

« Nous nous mettons d'abord à l'œuvre dans les arpents méridionaux.

Enfin, on trouve dans le *Che King* la phrase (*Ta ya*, 6^e décade, ode 7, strophe 1) :

« Maintenant je me rends dans les arpents méridionaux, »

De cette multiplicité d'exemples dans lesquels les arpents sont toujours indiqués comme méridionaux, tandis qu'on ne pourrait citer aucun autre point cardinal déterminant habituellement le mot arpent, on peut conclure que le terme « méridional » qualifie tous les arpents, quelle que soit leur situation, et que l'expression « les arpents méridionaux » désigne les champs en général, et non tels champs particuliers qui auraient été placés au sud des autres champs. Cette opinion est confirmée par un passage de *Wang Ngan-che* cité dans les commentaires à l'ode 7 de la 6^e décade du *Ta ya* :

« Les arpents étaient pour la plupart orientés vers le sud. et c'est pourquoi on les appelle constamment les arpents méridionaux. »

30.(226) La mesure qui va être proposée atteindra toutes les provisions accumulées par les marchands ; elle ne saurait être nuisible aux pauvres puisque ceux-ci n'ont aucune épargne.

30.(236) En d'autres termes, les marchands et leurs parents n'ont pas le droit de placer leur fortune en terres ; ceux qui le feraient s'exposeraient à se voir confisquer leurs terres et leurs esclaves.

30.(237) On trouvera la biographie de *Pou Che* dans le chapitre LVIII du *Ts'ien Han chou*.

30.(238) Les commentateurs proposent deux explications de cette phrase. D'après l'une de ces explications, on pouvait obtenir l'exemption des corvées en payant 300 pièces de monnaie ; une exemption pour 400 hommes supposerait donc le paiement de 120 000 pièces de monnaie. Le Fils du Ciel aurait alloué cette somme annuellement à *Pou Che* pour le récompenser de ses libéralités. Mais ce sens est peu admissible, car il serait absurde que, le trésor étant à sec, l'empereur remerciât *Pou Che* de sa générosité en lui rendant son argent, J'adopte donc la seconde interprétation qui consiste à dire que l'empereur conféra à *Pou Che* le droit d'exempter de la corvée quatre cents hommes à son choix.

30.(239) Cette préfecture de l'époque des *Han* se trouvait sur le territoire de la sous-préfecture actuelle de *Yen-che*, préfecture et province de *Ho-nan*.

30.(240) Cf. p. 113, n° XXXVII, § 8.

30.(241) Dans cette phrase, le mot [] doit être traduit en français par « après que ».

30.(242) *K'ong Kin* dut être nommé *ta-nong* en remplacement de *Yen I* qui fut mis à mort en 117 avant J.-C. D'après *Siu Koang*, il aurait été promu à ce rang en 115 avant J.-C. ; mais, si cela est exact, on ne comprend plus que *Se-ma Ts'ien*, dise « en l'espace de trois ans », car le monopole du sel et de fer fut institué en l'an 119.

30.(243) L'institution des *kiun-chou* date de la seconde année yuen-ting (115 av. J.-C.). Ces fonctionnaires étaient distingués en titulaire [] et en assistants [] ; ils dépendaient du *ta-nong* ; leur titre est composé de deux mots qui signifient égaliser et transporter ; leur rôle était en effet d'équilibrer les prix en transportant les denrées des lieux où elles étaient abondantes dans ceux où elles étaient rares (cf. tome II, Appendice I, § 1, n° XVI, 2).

30.(244) Le sens de cette phrase est bien indiqué par le commentaire de *Yen Che-kou* (*Ts'ien Han chou*, chap. XXIV, 2^e partie, p. 6 r°). — Les *lang* étaient évidemment d'après ce que donne à entendre ce passage, des fonctionnaires dont le rang était inférieur à celui des fonctionnaires payés six cents *che* ;

mais, en faisant des dons volontaires, ils obtenaient le droit de porter ce dernier titre. Sur la coutume de désigner le rang des fonctionnaires d'après la valeur de leurs appointements, estimés en *che* de grain, cf. tome II, Appendice I, n. a21.102.

30.(245) Les pièces en métal banc furent fabriquées pour la première fois en l'an 119, et les monnaies de cinq *chou* en l'an 118. La date de « cinq ans après » indiquée ici par *Se-ma Ts'ien* nous reporterait donc à l'année 114.

30.(246) L'autre moitié était composée de ceux qui s'étaient tués les uns les autres, de désespoir sans doute, et sans que leurs gardiens y fissent attention. — Dans toute la fin de ce paragraphe, *Se-ma Ts'ien* revient en arrière pour expliquer par quelles mesures extraordinairement sévères on avait arrêté un nombre si prodigieux de coupables.

30.(247) Ces commissions extraordinaires comprenaient, dit le *T'ong kien kang mou* (6^e année *yuen-cheou*), six hauts fonctionnaires du titre de *po che* ; elles furent instituées en l'an 117. Comme l'amnistie dont il a été parlé quelques lignes plus haut est de l'année 114, on voit que *Se-ma Ts'ien* ne raconte pas en ce moment des faits qui se seraient passés après cette amnistie, mais que, suivant sa détestable méthode de composition, il ajoute ici un commentaire destiné à expliquer à la suite de quels événements un nombre aussi considérable de détenus se trouvait dans les prisons de l'État.

30.(248) Cf. note 192.

30.(249) Comme le dit fort bien *Yen Che-kou* (*Ts'ien Han chou*, chap. XXIV, 2^e partie, p. 6 r°), les [] sont les administrateurs des commanderies [], et les [] sont les conseillers des seigneurs ou chefs de royaumes [], ces deux mots répondent donc aux mots [] et [] de la phrase précédente ; les commissions extraordinaires parcourent les commanderies pour arrêter les administrateurs de commanderie, et les royaumes pour arrêter les conseillers de royaume qui se seraient rendus coupables. Mais, dans la leçon des Mémoires historiques, les trois mots [][][] sont presque inintelligibles et d'ailleurs la phrase manque de verbe. Le *T'ong kien kang mou* (6^e année *yuen-cheou*) ne conserve cette leçon qu'en ajoutant un verbe. J'ai fait la même addition entre parenthèses dans ma traduction. Cependant la leçon du *Ts'ien Han chou* (chap. XXIV, 2^e partie, p. 6 r°) suggère une correction de texte infiniment plausible : « les administrateurs et les conseillers qui recherchaient leur intérêt personnel ».

30.(307) Les écailles de tortue, dit *Yen Che-kou* (*Ts'ien Han chou*, chap. XXIV, 1^e partie, p. 1 r°), servaient à la divination ; les coquillages servaient aux ornements ; c'est pourquoi les unes et les autres devinrent des marchandises précieuses.

30.(308) On se rappelle que le mot [] désigne toujours les monnaies de *cuivre* ; l'or n'était pas monnayé, et, comme aujourd'hui l'argent, il ne servait d'étalon que par son poids. Cf. note 108.

30.(309) Le couteaux (*tao*) et les toiles (*pou*) sont les noms qu'on donnait à d'anciennes monnaies dont la forme rappelait en raccourci des couteaux ou des pièces de toile ; ces monnaies figuraient peut-être des objets réels, tels que couteaux ou pièces de toile qui auraient été employés autrefois pour les échanges. Les commentateurs chinois répètent cependant à satiété une autre explication d'après laquelle ces dénominations auraient eu leur origine dans des jeux de mots : le caractère [a] signifie à la fois *tranchant* et *profit* ; certaines monnaies affectaient donc la forme de couteaux, parce qu'elles étaient *profitables* au peuple, de même que les couteaux étaient *tranchants*, et qu'on pouvait donc dire des couteaux comme des monnaies qu'ils étaient [a] ; d'autre part, le caractère *pou* signifie à la fois *toile* et *répandre, étaler* ; les monnaies se *répandent* sur le peuple ; on leur donne donc la forme d'une pièce de *toile*, puisque le mot *pou* rappelle en même temps l'idée de *toile* et celle de *répandre*.

30.(310) L'empereur *K'ou* ; cf. tome I, p. 39.

30.(311) *T'ang* et *Yu* ne sont autres que *Yao* et *Choen*.

30.(312) D'après Mencius (III, a, 3 ; tr. Legge, *Chinese Classics*, vol. II, p. 118), les écoles étaient appelées *kiao* sous les *Hia*, *siang* sous les *Yn*, et *siu* sous les *Tcheou*. — D'après le *Li ki* (III, chap. V, § 10 ; tr. Legge, *Sacred Books of the East*, vol. XXVII, p. 242), on appelait *siang* les écoles du temps de *Choen*, *siu* celles des *Hia* et *kiao* celles des *Tcheou*. Dans le *Ts'ien Han chou*, chap. XXIV, 1^e partie, p. 1 r° et v°, on lit la phrase suivante qui peut nous aider à comprendre le texte de *Se-ma Ts'ien* :

« Au temps où les *Yn* et les *Tcheou* étaient prospères, on voit par les récits du *Che King* et du *Chou King*, que ce qu'on considérait comme essentiel, c'était de donner le calme au peuple, de l'enrichir et de l'instruire.

a31.(104) Les guidons officiels ornés de plumes sont si nombreux qu'ils forment comme une forêt.

a31.(105) « soleil ».

a31.(106) Ces baguettes ou branches d'or paraissent avoir été fixées aux guidons.

a31.(107) Les sept commencements sont ceux du ciel, de la terre, des quatre saisons et de l'homme.

a31.(108) Ils viennent se réjouir de la musique qui est faite en leur honneur.

a31.(109) C'est-à-dire le ciel et la terre.

a31.(110) C'est-à-dire dans le monde conçu comme enfermé entre quatre mers.

a31.(111) Les *Hiong-nou*.

a31.(112) C'est l'institution d'une nouvelle musique destinée à répandre au loin la vertu, qui est cause que les *Hiong-nou* se sont soumis.

a31.(113) La musique *siao* est attribuée à *Choen* ; la musique *tcho*, au duc de *Tcheou*.

a31.(114) Ce royaume, étant sur la frontière du nord, était plus exposé que tout autre aux incursions des *Hiong-nou*.

a31.(115) Le bonheur dont, grâce à la vertu impériale, jouissent les êtres, se transmettra à leurs descendants.

a31.(116) Sorte de plante grimpante appelée aussi « le fil de lièvre » ; c'est la cuscute. Cette plante grimpe sur les cyprès et les pins et elle est, aux yeux des Chinois, un symbole du support que doivent se donner les uns aux autres les membres d'une même famille.

a31.(117) Parmi les souverains et les empereurs de la haute antiquité, il n'en est aucun qui égale en excellence l'empereur actuel.

a31.(118) Le pacte qui existe entre lui et ses sujets.

a31.(119) Ce sont les plantes odoriférantes qui ornent le palais où on offre les sacrifices aux dieux.

a31.(120) Le dieu vient jouir de l'offrande qui lui est faite et c'est de lui que vient cet éclat.

a32.(108) Le livre attribué à *Lu Pou-wei* est un recueil de documents très divers ; *Lu Pou-wei* n'est sans doute le plus souvent qu'un compilateur ; son ouvrage doit bien être cependant de l'époque à laquelle on le rapporte ; la manière dont y est exprimée la date de 239 avant J.-C. ne peut avoir été usuelle que pour un auteur antérieur au II^e siècle avant notre ère ; cf. Appendice III, § 8.

a32.(109) Cf. Legge, *Chinese Classics*, vol. V, p. 483.

a32.(110) Cf. Legge, *Chinese Classics*, vol. V, p. 521.

a32.(111) Cf. de Harlez, dans *Journal asiatique*, janvier-février 1894, pp. 61-83.

a32.(112) *Tsi kou tchai tchong ting i k'i k'oan tche*, chap. III, p. 2 v° et suiv.

a32.(113) *Tsi kou tchai ...*, chap. III, p. 3 r°.

a32.(114) *Tsi kou tchai ...*, chap. III, p. 6 r° et suiv.

a32.(115) *Tsi kou tchai ...*, chap. III, p. 11 r° et suiv.

a32.(116) *Tsi kou tchai ...*, chap. III, p. 13 r°.

a32.(117) Voici ce texte (*Kouo yu*, section *Tcheou yu*, 3^e partie) :

« Le roi *Ou*, au deuxième mois, au jour *koei-hai*, pendant la nuit rangea son armée en bataille ; avant qu'il eut fini, la pluie se mit à tomber ; au moyen du *kong* supérieur du *i-tso*, il acheva (de ranger son armée en bataille). A l'heure *tch'en*, la conjonction se faisait au-dessus du signe *siu*, c'est pourquoi il déploya le *kong* supérieur du *i-tso* et donna (à cette musique) le nom de *yu*¹ (plume, aile), car c'est ce par quoi il protégea, abrita et régla bien son peuple. Le roi au moyen du *kong* inférieur du *hoang-tchong*, répandit ses soldats dans la campagne de *Mou* ; c'est pourquoi il appela (cette musique) *li* (exciter, animer), car c'est ce par quoi il excita les six corps d'armée. Au moyen du *kong* inférieur du *tai-tseou*, il répandit ses commandements dans (le pays de) *Chang*, il fit éclater la vertu (du roi) *Wen* ; il examina à fond les nombreux crimes de *Tcheou* ; c'est pourquoi il appela (cette musique) *siuen* (publier, proclamer), car c'est ce par quoi il proclama la vertu des trois rois (ses trois ancêtres, *T'ai-wang*, *Wang-ki* et le roi *Wen*). A son retour quand il

¹ Il ne s'agit pas ici de la note *yu* mais d'une musique appelée *yu*, comme les musiques suivantes seront appelées *li*, *siuen* et *Koei-loan*.

arriva à *Koei-yoei*¹, au moyen du *chang kong* du *ou-i*, il répandit ses ordres et distribua ses bienfaits parmi les cent familles ; c'est pourquoi il appela (cette musique) *Koei-loan* (la règle de *Koei*) car c'est ce par quoi il donna généreusement le calme et la tranquillité au peuple.

a32.(118) Ces tuyaux se trouvent au Musée du Conservatoire de Bruxelles ; et. J. A. Van Aalst, *Écho musical*, p. 1890, p. 274.

a32.(119) On pourrait traduire ainsi : « Le musicien *Luen* ». Dans le texte A du *Kouo yu* que nous avons cité plus haut, le mot [] désigne « un musicien. » Le mot *loen* lui-même a le sens de « règle, régler » ; le nom tout entier de ce personnage paraît fictif.

a32.(120) Si le *Koen-loen* ne se trouvait pas mentionné dans ces textes, on pourrait hésiter à reconnaître dans le *Ta-hia* la Bactriane ; en effet, le nom de *Ta-hia* peut s'appliquer à une partie du *Chan-si* ; cf. tome II, n. 06.278 ; dans cette note, j'ai dit que, au temps de *Ts'in Che-hoang-ti*, les Chinois ne connaissaient pas le *Ta-hia* bactrien ; les textes que je cite maintenant à propos de *Ling-loen* et de ses tuyaux sonores me semblent prouver que, dès l'époque de *Lu Pou-wei* et de *Ts'in Che-hoang-ti*, les Chinois eurent connaissance du pays de *Ta-hia* situé près du *Koen-loen*, c'est-à-dire du pays qui devint plus tard le royaume gréco-bactrien et qui, dès cette époque, était pénétré d'influences grecques.

J'ajouterai que, dans tous les textes où figure le *Ta-hia* qui est une partie du *Chan-si*, ce pays est cité comme la limite de l'empire *au nord* ; au contraire, dans les textes où il est question de *Ling-loen*, le *Ta-hia* est donné comme un pays *occidental*, et aller à l'ouest du *Ta-hia*, c'est aller dans l'Extrême-Occident.

a32.(121) Peut-être faut-il voir aussi une trace de l'influence hellénique dans les notions alchimiques que nous trouvons exprimées en Chine dès l'an 113 avant J.-C. avec une singulière précision (cf. n. 28.329). Enfin la constitution du calendrier chinois (cf. Appendice III) rappelle à maint égard la constitution du calendrier grec.

¹ Cette prononciation, qui est indiquée par les commentateurs, paraît assimiler cette localité à celle dont il est question dans la légende de *Choen*. *Se-ma Ts'ien*, trad. fr., tome I, n. 01.209).

